

**Ecole doctorale ERASME**

**Le Néo-patrimonialisme.  
De la construction théorique à l'épreuve de l'État et de  
la démocratie électorale en Afrique.  
Cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.**

**Thèse de doctorat d'université en science politique,**  
Présentée et soutenue publiquement le 14 Décembre 2015.par :

**Monsieur Vieux Papa Moussa SARR**

Sous la direction de Messieurs :

**Feu Monsieur Robert ETIEN, Maître de Conférences (HDR), Université Paris 13**  
**Monsieur Roland RICCI, professeur agrégé de droit public, Université Paris 13**

**Membres du jury :**

- Professeur Aissa KADRI, Université Paris 8, rapporteur.
- Professeur Ben NAOUM, Université de Perpignan, rapporteur.
- Monsieur Blaise TCHIKAYA, Maître de Conférences (HDR) en Droit Public, Université Paris 13.
- Professeur Roland RICCI, Université Paris 13, directeur de la thèse
- Maître ABDOUL HAMID NDIAYE, Avocat à la cour de paris.

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES ABREVIATIONS .....	6
INTRODUCTION GENERALE .....	9
PREMIERE PARTIE .....	40
LE PARADIGME DU REGIME NEO-PATRIMONIAL.....	40
CHAPITRE PREMIER: .....	42
LE MODELE NEO-PATRIMONIAL COMME OBJET DE RECHERCHE. ....	42
I. FONDATION ET FONDEMENT DE L'ETUDE .....	43
II. ÉPISTEMOLOGIE D'UN EFFORT DE SYSTEMATISATION.....	62
III. CONTRAINTES ET DIFFICULTES .....	71
CONCLUSION.....	73
CHAPITRE 2 :.....	75
INSCRIPTION DANS LA REALITE POLITIQUE AFRICAINE.....	75
I. MEDARD ET SES ETUDES DE CAS.....	75
II. RECONFIGURATIONS DU MODELE INTERPRETATIF.....	84
CONCLUSION : LE PARTI PRIS DU NEO-PATRIMONIALISME NATIONAL .....	93
DEUXIEME PARTIE : .....	96
CONFIGURATIONS INDIGENES DES REGIMES NEO-PATRIMONIAUX.....	96
CHAPITRE 3 :.....	100
TRAJECTOIRES HEGEMONIQUES ET EMERGENCE DU NEO- PATRIMONIALISME NATIONAL.....	100
I. CONSTRUCTION DE LA CATEGORIE HEGEMONIQUE .....	101
II. FIGURES ET POUVOIRS DU « PÈRE DE LA NATION » .....	120
CONCLUSION.....	133
CHAPITRE4 :.....	135
SUCCESSION ET TRANSITION DEMOCRATIQUE.....	135
I. LA SUCCESSION FERMEE .....	136
II. RUPTURE ET VOLONTE HEGEMONIQUE DES HERITIERS .....	143
III. LE NEO-PATRIMONIALISME DES HERITIERS.....	152
CONCLUSION.....	167
TROISIEME PARTIE :.....	169

DES NEO-PATRIMONIALISTES EN DEMOCRATIE ELECTORALE .....	169
CHAPITRE 5 : .....	174
TRANSITION DEMOCRATIQUE ET RECOURS AU NEO-PATRIMONIALISME AU CAMEROUN (1990-2010).....	174
I. PAUL BIYA ET L'EFFACEMENT EN POLITIQUE .....	178
II. PATRIMONIALISATION DU PROCESSUS DEMOCRATIQUE .....	189
CHAPITRE 6 : .....	205
LA CRISE IVOIRIENNE, GBAGBO ET LES DIFFICULTES DU NEO- PATRIMONIALISME EN DEMOCRATIE .....	205
I. LE TRIBUN ANTI-BUREAUCRATE .....	208
II. LE REVOLUTIONNAIRE ET LES REALITES DU POUVOIR .....	220
III. INTERNALISATION DU PROCESSUS ELECTORAL ET DEFAITE .....	245
IV. NEO-PATRIMONIALISME EN DEMOCRATIE ELECTORALE.....	263
CONCLUSION GENERALE.....	280
BIBLIOGRAPHIE.....	285
ANNEXES .....	298
TABLE DES MATIERES .....	333

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'est pas qu'une œuvre personnelle. Il est aussi l'aboutissement des efforts consentis par des personnes d'une grande bonté d'esprit qui m'ont fait profiter de leur générosité. Je remercie très chaleureusement le professeur Roland RICCI de l'Université Paris 13, qui a accepté de s'investir sans compter pour superviser et me permettre de préparer et de soutenir ce travail que je mène depuis des années sous la direction de Feu le professeur Robert ETIEN, Maître de Conférences (HDR) à l'Université Paris 13, et qui nous a brutalement quittés en septembre 2015. N'eût été la bonne compréhension et l'implication du Pr. RICCI, le processus de soutenance n'aurait jamais été enclenché.

Ma reconnaissance va également au professeur Aïssa Kadri, qui a bien voulu s'impliquer dans l'évaluation de ce travail, rendant sa soutenance possible. Je dois remercier ma famille, pour avoir cru en moi, en dépit des coûts et des contraintes d'éloignement qu'impliquaient mes études parisiennes. Mes camarades doctorants et l'ensemble du personnel de la formation ont largement contribué à ce travail par les divers échanges et/ou les facilités avantageux pour moi. A tous mes amis et à tous ceux qui, à un niveau ou à un autre et de quelque manière, ont permis l'aboutissement de ce travail, je dis mille fois merci.

*A mes parents, qui m'ont encouragé et soutenu dans ce projet doctoral.  
Que le professeur Robert ETIEN reçoive ce travail en hommage posthume.*

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

- ADIACI : Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire
- AEF : Afrique Equatoriale Française
- ALCAM : Assemblée Législative du Cameroun
- AOF : Afrique Occidentale Française
- ARCAM : Assemblée Représentative du Cameroun
- ASCOCAM : Association des Colons du Cameroun
- ATCAM : Assemblée Territoriale du Cameroun
- BDC: Bloc Démocratique Camerounais
- CAPACI : Comité d'Action Patriotique de Côte d'Ivoire
- CEAN : Centre d'Etudes d'Afrique Noire
- CGT : Confédération Générale des Travailleurs
- CENER : Centre National de la Recherche
- CEDETIM : Centre d'études anti-impérialistes
- CNSP : Comité national de salut public
- CEI : Commission électorale indépendante
- CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CNS : Conférence nationale souveraine
- CURDIPHE : Cellule Universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et Actions Politiques du Président Henri Konan Bédié
- CYL : Cameroon Youth League
- FEANF : Fédération des étudiants d'Afrique noire en France
- FMI : Fonds Monétaire International
- FPI : Front Populaire Ivoirien
- FN : Front National
- GOP : Gauche ouvrière et paysanne

IHAAA : Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africaine  
JEUCAFRA : Jeunesse Camerounaise Française  
MEECI : Mouvement des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire  
MIDD : Mouvement ivoirien pour les droits démocratiques  
MPCI : Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire  
MSA : Mouvement Socialiste Africain  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
OFPRA : Office de protection de réfugiés et apatrides  
ONCPB : Office National de Commercialisation des Produits de Base  
ONUCI : Opération des Nations unies en Côte-d'Ivoire  
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer  
PSU : Parti socialiste unifié  
PAS : Programme d'ajustement structurel  
PCF : Parti Communiste Français  
PDCI : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire  
RDA : Rassemblement Démocratique Africain  
RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais  
RDR : Rassemblement Des Républicains  
SAA : Syndicat Agricole Africain  
SDN : Société Des Nations  
SDF: Social Democratic Front  
SYNARES : Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
UNC : Union Nationale du Cameroun  
UNEECI : Union nationale des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire  
UNDP : Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès

UOCOCI : Union des Organisations des Six Cercles de l'Ouest de la Côte d'Ivoire

UPC : Union des Populations du Cameroun

USCC : Union des Syndicats Confédérés du Cameroun



## INTRODUCTION GENERALE

Dans une intervention à la Conférence Marc Bloch consacrée à l'anthropologie de la démocratie, Harris Memel-Foté<sup>1</sup> affirme ceci : « je vois la démocratie en Afrique comme un enjeu de luttes, un produit historique qui se met en place dans la longue durée, un aspect du développement global de la société, une condition du développement économique qui devient en retour facteur de son progrès, la base de toute indépendance réelle »<sup>2</sup>. L'enjeu africain de la démocratie est donc crucial. Cette forme du politique ne renvoie pas seulement aux bouleversements sociaux des années 1990, mais touche à la longue durée des « processus de représentation, les institutions et les pratiques » que Memel-Foté considère comme « touchant au moins cinq problèmes qui font système » : d'abord, à partir d'Aristote<sup>3</sup>, la démocratie est définie comme le « régime populaire », où « tous décident de tout » ; du coup, « le premier problème qui ressortit (...) est celui de l'égalité existant entre les individus classés comme citoyens »<sup>4</sup>. Pour l'auteur, « Le deuxième problème est celui de l'identité du peuple formé des citoyens et qui, d'une compréhension fermée sur un sexe, un âge, une classe sociale, voire une race, s'ouvre à ceux qui en étaient exclus (...). Le troisième problème est celui de la mobilité sociale du pouvoir et du commandement qui, d'un ancrage héréditaire, se déplacent entre les groupes composant le peuple : lignages, âges, sexes, classes sociales, ethnies, églises, partis. »<sup>5</sup>. Le quatrième problème auquel touche la démocratie en Afrique est celui du « rituel qui assure le renouvellement de cette mobilité et dont les formes vont de l'assemblée au suffrage universel. Est à considérer enfin, cinquième et dernier problème, la dialectique entre la forme et la réalité vivante, forme dans laquelle se reproduisent avant de s'accomplir en réalité vivante mainte démocratie telle *La démocratie* (bourgeoise) *sans les femmes* dont parle Mme Christine Faure à propos du libéralisme en France du XV<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle, telles les démocraties populaires – ou la notion métisse des descendants barbares pour les Grecs et les Latins -dont on peut dire qu'elles ont été des

---

<sup>1</sup> Memel-Foté, Harris. « Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation. Introduction à une anthropologie de la démocratie », Conférence Marc Bloch, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris Sorbonne 18 juin 1991, publiée dans : *Cahiers d'études africaines*, Vol. 31 N°123. 1991. pp. 263-285.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.264.

<sup>3</sup> Aristote, *Les Politiques*, IV, 14, traduction de Pierre Pellegrin, Paris Flammarion, 1990.

<sup>4</sup> Memel-Foté, Harris, *op.cit.*, p.264.

<sup>5</sup> *Idem.*

démocraties sans les peuples »<sup>6</sup>.

L'entrée du vote suffrage universel dans les mécanismes de légitimation des régimes démocratiques est donc un progrès. En Afrique subsaharienne, l'acte de vote « est présenté par les dirigeants comme un rituel important de la vie politique, un moment d'accomplissement de l'identité citoyenne en ce sens qu'il octroie aux membres d'une collectivité le droit de désigner les titulaires des rôles politiques et de choisir leurs représentants »<sup>7</sup>.

Le travail d'étude que propose cette thèse se situe dans le sillage de la problématique développée par ces réflexions autour de la pénétration africaine de la démocratie électorale. La thèse s'efforce de montrer que si elle vient au bout d'un processus historique très ancien dont les termes n'ont pas encore été suffisamment clarifiés par la science politique, le sens du vote et de la démocratie africaine ne vont pas de soi. Vote et démocratie se heurtent à des formes de résistance inédites, venues notamment de l'intérieur du champ politique et plus précisément des professionnels de la représentation en exercice.

De ce point de vue, cette étude se place sur un segment transversal à l'ensemble des cinq problèmes énumérés par Memel-Fotè et auxquels touche la démocratie. Ce segment, c'est celui du comportement du personnel politique de la démocratie africaine, et notamment des gouvernants<sup>8</sup>. La question que pose ce comportement des entrepreneurs politiques africains en situation hégémonique est celle-ci : pourquoi et comment persiste l'imaginaire politique néo-patrimoniale dans l'Afrique contemporaine, déjà fortement engagée dans un processus de libéralisation marquée par la pénétration de la démocratie électorale ?

---

<sup>6</sup> Memel-Fotè, *op.cit.*, p.265.

<sup>7</sup> Menthong, Hélène-Laure. « Vote et Communautarisme au Cameroun: "un Vote de Coeur, de Sang et de Raison". », *Politique africaine* 69 (1998): 40-52, p.40 pour la citation.

<sup>8</sup> En abordant la question anthropologique de la démocratie à partir des énoncés d' « ancêtres » et de « pères », qui, comme il le souligne lui-même, sont « deux notions à connotation génétique et lignagère » naturellement contraires à toute pratique démocratique, Memel-Fotè lui-même (*op. cit.*, pp.265 et ss.), pressent l'importance et le poids du comportement des élites gouvernantes, qui ont tendance à durer plutôt qu'à laisser être la rotation du personnel politique que propose la démocratie.

Partant d'une telle question, l'idée directrice de l'étude est d'indiquer, à travers une analyse rigoureuse dont les termes seront bientôt précisés, que le modèle politiste du « régime néo-patrimonial » doit être revisité en profondeur pour reconstituer sa validité à partir de la genèse de son élaboration et des courbures théoriques qui lui ont été données par différents chercheurs tout au long des vingt dernières années. Bien plus, ce modèle ne devrait pas être considéré comme un simple concept abstrait, sans consistance sociologique : il faut l'interroger à travers l'analyse du comportement des entrepreneurs politiques et des termes des arrangements de facture néo-patrimoniale qui régissent les rapports entre ordre hégémonique et gouvernés. De ce point de vue, la thèse essaie de se saisir du modèle d'analyse néo-patrimoniale à travers deux situations historiques que la problématique met en première ligne. La première situation historique est la construction spécifique de l'ordre hégémonique dans chacun des pays auxquels les chercheurs appliquent habituellement le modèle d'analyse néo-patrimoniale, notamment au nom du principe de raisonnement selon lequel ces pays sont des Etats en transition vers le modèle occidental de commandement. Sur ce point, si ce principe de raisonnement est maintenu dans l'étude, cette thèse explique pourquoi cette dimension de la « construction spécifique » de ces Etats doit amener à une approche comparée des « néo-patrimonialismes nationaux ». La deuxième situation historique est l'expérience africaine de la démocratie électorale, qui, depuis les années 1990, amène à la rencontre de deux modèles : le régime néo-patrimonial et le modèle du libéralisme politique d'importation, qui rentrent en confrontation dans la pratique politique africaine. Sur ce point, la thèse analyse les termes de la résistance du modèle néo-patrimonial à la pénétration du libéralisme politique et décrit comment, dans deux pays (le Cameroun et la Côte d'Ivoire) et sous deux entrepreneurs politiques (Paul Biya et Laurent Gbagbo), cette résistance procède par la tactique du maintien en place dans la fonction présidentielle, quitte à ébranler les principes démocratiques régulièrement associés par le langage politique aux compétitions électorales.

### **§ 1. Choc de modèles politiques**

L'étude porte sur la problématique de l'Etat et de l'imagination politique dans l'Afrique

contemporaine en phase de démocratisation<sup>9</sup>. Pour analyser cette phase, « il importe de poursuivre la réflexion sur le rapport que la démocratie entretient en Afrique avec l'histoire, les représentations culturelles qui en sont l'expression, et les pratiques sociales récurrentes que l'on désigne par la notion générique de « tradition » ou de « coutume ». Car celles-ci ne constituent pas un facteur cohérent, préexistant à l'action et la conditionnant. »<sup>10</sup>. Pour Bayart, « Le processus, éminemment politique, d'« invention de la tradition » (et de « tradition de l'invention ») est en relation directe avec le caractère démocratique, ou au contraire autoritaire, voire totalitaire, de l'exercice du pouvoir, ne serait-ce que parce qu'il a « indigénisé » les Africains en les instituant en sujets coloniaux et tribaux plutôt qu'en citoyens impériaux, mais aussi parce qu'il leur a fait partager une séquence historique qui sera *in fine* sous-jacente au nationalisme et au panafricanisme. »<sup>11</sup>.

Ce qui est très clair dans cette réflexion de J.F. Bayart, c'est que, pour être pertinente, toute analyse portant sur l'importation de la démocratie électorale en Afrique doit tenir compte de la construction interne du politique et donc des processus d'historicisation du pouvoir et de l'Etat. Travaillant dans ce sens, la thèse analyse l'un des paradoxes spécifiques à ce contexte africain où la rencontre de l'interne et de l'externe a débouché sur un paradoxe, celui du choc des modèles politiques. En effet, cette thèse pose et examine les enjeux de ce paraxode, qui veut qu'en Afrique noire depuis les années 1990, la pénétration de la démocratie électorale a dû s'accommoder des pratiques néo-patrimoniales, qui constituent une sorte de « tradition politique africaine », et qui ont refusé de mourir en dépit des turbulences sociopolitiques, au contraire. On peut même dire que ce sont probablement ces pratiques néo-patrimoniales « traditionnelles » elles-

---

<sup>9</sup> Voir sur ce point Médard, Jean-François. "L'État et le politique en Afrique." (2000): 849-854.

<sup>10</sup> Bayart, Jean-François. "La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne." *Pouvoirs* 129.2 (2009): 27-44, p.27 pour la citation. Pour illustrer ses propos, l'auteur reprend la réflexion suivante d'Yvonne Verdier à propos d'un village bourguignon en France : « Les termes mêmes de tradition, de coutume servent de référence et assoient ce qui se fait comme manifestation propre à la collectivité et sanctionnée par elle. La coutume n'est jamais expliquée, mais agie – elle est une pratique –, et elle ne renvoie qu'à elle-même, explication première de l'acte ». Elle ajoute : « Cependant l'exigence normative de "faire la coutume" n'oblitére jamais l'événement. Tout au contraire, celui-ci nourrit la coutume, faisant jurisprudence et élargissant l'ensemble des usages coutumiers [...]. Aussi, en tant qu'expression localisée et temporalisée de la collectivité, la coutume déjoue-t-elle deux notions qui lui sont trop souvent rapportées : celle de survivance et celle de rigidité. Chaque coutume, chaque façon de faire, possède sa stratigraphie et son historicité propres. » Yvonne Verdier, *Façons de dire, Façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Gallimard, 1979, p. 81-82.

<sup>11</sup>*Ibid.*, p.28.

mêmes qui ont, dans certains Etats, eu raison, ou tout au moins perturbé sérieusement l'expérience démocratique, au risque de la réduire à une simple façade juridique et à une case vide.

Ce paradoxe est aussi intéressante pour l'approche politiste de la démocratie africaine parce que « si elle a souvent rendu compte des événements électoraux, la recherche africaniste sur le politique ne s'est pas vraiment attaquée à l'élaboration d'une problématique générale visant à expliquer ce que voter veut dire ou encore ce qu'est une consultation électorale dans les sociétés africaines contemporaines »<sup>12</sup>.

La recherche ici menée propose de considérer le Cameroun de Paul Biya et la Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo comme des cas historiques de ce « choc des cultures politiques » qui consiste, pour ces gouvernants africains, à mettre à l'épreuve le modèle de la démocratie électorale pour se maintenir, notamment par un recours presque systématique à la culture du régime néo-patrimonial, qui les a forgés et portés au gouvernement, avec des résultats contrastés qui montrent bien que l'Afrique contemporaine est l'épicentre d'une confrontation entre un modèle passéiste qui ne veut pas passer (le néo-patrimonialisme), et un modèle d'avenir qui tarde à s'implanter (la démocratie). L'enjeu de cette recherche est de montrer qu'au milieu de cette bataille, la part des entrepreneurs politiques, qui plus est, sont en position de gouvernement, est un accélérateur de cette crise de modèles de domination. Ainsi, si le contexte global est à la pratique des élections -au point où « les pays où l'on ne vote pas sont devenus aussi rares que ceux dans lesquels on ne boit pas de Coca-Cola »<sup>13</sup>-, la démocratie électorale se heurte à des cultures politiques diverses et très localisées qui, dans le cas de certains pays africains, confinent certains leaders à imposer des vues et des pratiques néo-patrimoniales contre la volonté des électeurs.

Par les deux cas d'étude choisis, la recherche vise à articuler la biographie politique de ces deux chefs d'Etat, animés d'une volonté de se perpétuer au pouvoir en instrumentalisant les processus électoraux, et l'héritage national de la construction hégémonique qui, finalement, inspire leurs tactiques particulières de maintien, en dépit

---

<sup>12</sup> Quantin, Patrick. « Pour une analyse comparative des élections africaines. », *Politique africaine* (1998) : 12-28.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.12.

des aspirations démocratiques des populations gouvernées. La sociologie politique contemporaine a considéré que l'Afrique subsaharienne représentait un contexte particulier, exigeant une analyse spécifique de la domination et de la gestion de la chose publique en termes de politique comparée.

La formulation théorique de la domination dans cette aire géopolitique a été menée à travers des concepts inédits de « politique du ventre »<sup>14</sup>, d'« esthétique de la vulgarité »<sup>15</sup>, etc., qui témoignent de l'inachèvement de l'Etat africain (caractère transitoire du politique africain) ou, plus gravement encore, de l'échec de la tropicalisation de l'Etat (occidental) importé en Afrique subsaharienne<sup>16</sup>.

Dans ce foisonnement de théories explicatives du politique en Afrique, le modèle du régime néo-patrimonial est la perspective qui nous intéressera particulièrement tout au long de cette thèse. Elle est formée de l'ensemble des productions scientifiques qui s'efforcent de comprendre cette domination africaine à partir des considérations inspirées de la sociologie classificatoire wébérienne. En effet, rendant compte de cet effort de théorisation du politique africain par l'articulation de l'autochtone aux ressources de la sociologie occidentale compréhensive, le concept du « régime néo-patrimonial », comme paradigme de la domination postcoloniale en contexte africain, sera l'objet analytique principal de la présente étude.

La particularité de cette thèse est de confronter ce paradigme à la réalité et à l'historicité des sociétés africaines, pour la plupart engagées dans la voie de la libéralisation des processus d'accès aux fonctions de représentation collective. En dehors du Sénégal où cette libéralisation s'est épanouie depuis la fin des années 1970, l'ouverture du « processus de démocratisation », a recomposé les rapports entre Etats, sociétés et intellectuels, ajoutant ainsi un nouvel épisode à la longue marche de l'Afrique subsaharienne vers la « modernité »<sup>17</sup>. Suivant la ligne des réflexions sur ces processus de modernisation, le noyau dur de la présente recherche est de prospecter sur les relations

---

<sup>14</sup> Jean-François Bayart. L'Etat en Afrique. La politique du ventre, Fayard 1989.

<sup>15</sup> Achille Mbembé, *Afriques indociles*, Karthala 1988 ; *Déla postcolonie*, Karthala 2000.

<sup>16</sup> Voir Bertrand Badie, *L'Etat importé*, Paris, Fayard 1991 et la réponse critique de Jean-François Bayart. "L'historicité de l'Etat importé." *Cahiers du CERI* 15 (1996): 1-44.

<sup>17</sup> Sur ce temps long de la modernisation politique de l'Afrique, voir l'important ouvrage de Jean Coppans, *La longue marche de la modernité africaine: savoirs, intellectuels, démocratie*. KARTHALA Editions, 1990.

d'efficience et/ou de contradictions que ce paradigme du néo-patrimonialisme politique entretient aux différentes configurations empiriques de cette domination africaine à l'heure des bouleversements sociaux en Afrique subsaharienne, où la quête démocratique semble une des variables matricielles du changement. Peut-on et comment, à partir d'un cadre théorique unique que propose le paradigme du « régime néo-patrimonial », rendre compte des différentes figures du politique en Afrique subsaharienne ? La présente étude tente de cerner et d'analyser les enjeux de cette question qui, à elle seule, indique toute l'ambition de la formulation du paradigme néo-patrimonial.

Le politologue français Jean-François Médard, à qui on doit la systématisation de ce paradigme prétend, dans les termes que nous présenterons plus loin, qu'en dépit des configurations et des spécificités sociologiques des sociétés et des États postcoloniaux africains, le commandement serait partout soumis à un principe néo-patrimonial. Ce qui veut dire qu'en raison de cette unification paradigmatique proposée par le régime néo-patrimonial, l'exercice du pouvoir politique africain serait génétiquement marqué par la confusion entre sphère publique et sphère privée. La perspective analytique de cette thèse est de dire que même s'il est partout marqué par l'entrée en démocratie, le contexte politique africain contemporain continue de renvoyer, par endroits, à des situations pouvant permettre de fonder en raison cette confusion entre les deux sphères, normalement distinctes en régime démocratique.

## **§ 2. Perpétualisme et conjoncture démocratique**

Il y a un peu plus d'une vingtaine d'années, l'Afrique subsaharienne prenait le train de la démocratie électorale : « à partir des années 1990, la « troisième vague » démocratique a frappé fort le continent, et l'on n'y trouve plus guère de pays sans multipartisme ni élections formellement compétitives : entre 2000 et 2009, il y a eu des élections multipartites (législatives et/ou présidentielles) dans 49 des 53 pays du continent, les exceptions étant l'Érythrée, le Swaziland, la Libye et la Somalie »<sup>18</sup>. Mais plusieurs faits

---

<sup>18</sup> Foucher Vincent, « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel », *Pouvoirs* 2009/2, N° 129, p. 127-137, p.127 pour la citation.

et forfaits de la domination politique africaine, qu'on peut classer dans les trois catégories de la longévité politique, du train de vie exorbitant des détenteurs du pouvoir, et de la succession en ordre généalogique, montrent que l'esprit démocratique n'a pas véritablement atteint les sphères du pouvoir africain et que la démocratie électorale est restée une modification des logiques administratives et non du comportement politique des agents.

Ces pratiques que nous allons illustrer confirment le postulat de base du régime néopatrimonial que nous étudions ici, à savoir la confusion entre sphère privée et sphère publique en Afrique. En effet, sur la longévité politique, on retrouve en Afrique subsaharienne des dirigeants qui ont personnalisé le pouvoir et l'État, au point de confondre leur vie avec celle de ces institutions qui doivent pourtant être habitées par des acteurs, au maximum renouvelés et au minimum légitimés par le biais de la transmission intergénérationnelle et de la compétition politique. Pour cette catégorie de dirigeants perpétuels, suffrage universel et autres mécanismes de contrôle de régulation politique (système juridico-institutionnel, contre-pouvoirs législatif et judiciaire) ne sont que des façades chaque fois instrumentalisées selon leur bon vouloir à des fins de maintien au pouvoir.

Robert Gabriel Mugabe est un cas d'école en la matière. Né le 21 février 1924, il a été Premier ministre de 1980 à 1987 dans le régime parlementaire qu'était alors l'État zimbabwéen (ancienne Rhodésie du Sud), avant d'être élu premier président de la République de Zimbabwe le 31 décembre 1987. Depuis lors, un tournant autoritaire a été donné à son pouvoir très marqué par la violence, notamment à l'égard de la minorité blanche durement frappée par la politique de l'« indigénisation » mise en place par Mugabe, et qui dépossède de leurs terres et de leurs troupeaux les Zimbabwéens Blancs au profit des Noirs, obligeant les entreprises étrangères à vendre au moins 51% de leurs parts aux Zimbabwéens noirs. Depuis 1980, la figure tutélaire et autoritaire de ce leader de la lutte pour l'indépendance pèse sur le Zimbabwe<sup>19</sup>, et cela risque de durer encore : à 89 ans, Robert Mugabe a été investi le jeudi 22 août 2013 d'un sixième mandat obtenu

---

<sup>19</sup> Sur une analyse politiste de la construction de cette figure autoritaire et plus largement de la dictature de Robert Mugabe, on lira avec profit Martin Meredith. *Robert Mugabe: power, plunder and tyranny in Zimbabwe*. Jonathan Ball Publishers, 2002 et Stephen Chan, *Robert Mugabe: Life of Power and Violence*, University of Michigan Press, 2003.



lors des élections très contestées du 31 juillet 2013.

En Afrique centrale, le président équato-guinéen Téodoro Obiang Nguema Mbasogo est la figure emblématique locale de cette tendance des élites africaines à se maintenir durablement au pouvoir. Président de cette ancienne colonie espagnole depuis 1979 suite à un coup d'État fatal à son oncle Marcial Nguema, Obiang Nguema est le président le plus ancien de la sous-région Afrique Centrale, à la tête d'un pétro-État qu'il dirige d'une main de fer depuis 36 ans.

Une analyse politiste de cette domination peut s'inscrire dans la continuité d'une histoire longue d'un pouvoir politique violent et familial<sup>20</sup>. On sait aussi que le président équato-guinéen est impliqué dans les activités marchandes internationales illégales : les spécialistes le présentent comme un acteur majeur des « économies trafiquantes »<sup>21</sup> et Interpol le considère comme l'un des principaux *blackmoneylaunderers* de la sous-région. On voit par ce positionnement d'Obiang Nguema comment, dans ce cas précis, le régime néo-patrimonial, en tant que pouvoir politique souverain, fonctionne en symbiose avec l'espace économique transnational des activités criminelles, en partie faute de contrôle politique et de contre-pouvoir internes. En jouissant du monopole sur tous les secteurs pertinents de la vie sociale et politique, le régime d'Obiang Nguema a fini par envahir toute la scène. Il se perpétue assez aisément en achetant la paix sociale par une redistribution calculée des revenus du pétrole aux couches populaires dociles, et par l'achat de l'adhésion des élites à grands renforts de l'incorporation individuelle, clanique ou tribale à la « gestion » des biens publics (postes ministériels, nominations dans les entreprises parapubliques ou aux hautes fonctions administratives, etc.) : l'un des effets structurels du régime néo-patrimonial est dans ce cas l'impossible existence d'une opposition et d'un contre-pouvoir véritables. L'approche paternaliste du rapport à la société a fini par faire de la prébende, du clientélisme et de la corruption les marqueurs et les modes opératoires de la domination politique en Guinée Équatoriale. Comme on le verra, à des degrés divers, ces traits caractéristiques de la domination néo-patrimoniale se

---

<sup>20</sup> Sur une approche du temps long de l'histoire du pouvoir politique équato-guinéen, voir l'ensemble des travaux de Max Liniger-Goumaz, et notamment : *Guinée Équatoriale : de la dictature des colons à la dictature des colonels*, Paris, Éditions du Temps, 1982 ; *Connaître la Guinée équatoriale*. Éd. des peuples noirs, 1986, et « Guinée Équatoriale : du meilleur et du pire. », in *Africa : Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente* 54.2 (1999): 282-286.

<sup>21</sup> Roger Botte, "Économies trafiquantes et mondialisation." *Politique africaine*, 4 (2002) : 131-150.

retrouvent un peu partout dans les cas étudiés par la présente thèse : l'enjeu de l'étude sera sur ce point d'analyser l'impact très diversifié de cette forme de domination politique sur le compromis social : cet impact peut, n'importe quand, déborder et compromettre le début d'institutionnalisation de l'ordre politique observable çà et là dans les formes de dépersonnalisation du pouvoir. Les termes de l'interaction sociale dans chacun de ces pays peuvent s'en trouver affectés. Si bien que la longévité politique des chefs d'État africains doit être considérée dans le cadre de la présente étude comme un facteur de désordres multiformes : il s'agira de repérer et d'analyser la nature et les termes de cette désorganisation de la vie sociale à travers les cas abordés de près dans cette thèse.

La seconde catégorie marquant la forme spécifique de la domination néo-patrimoniale est le train de vie des détenteurs du pouvoir politique. Faute d'observations directes sur le sujet, l'éveil des sociétés civiles permet d'en prendre la mesure à travers les enquêtes menées dans le cadre des plaintes se sont récemment multipliées contre des familles de chefs d'État africains qui ont détourné et dissimulé des biens de leurs pays dans divers pays occidentaux ou paradis fiscaux. A titre illustratif, on peut prendre la mesure de cette opulence et de cette cupidité à travers des chiffres vertigineux récemment tirés par la presse parisienne<sup>22</sup>d'une enquête judiciaire toujours en cours menée depuis 2010 par deux juges d'instruction, Roger Le Loire et René Grouman, sur les fortunes hexagonales de trois familles africaines régnautes : Sassou N'guessou (Congo-Brazaville), Bongo (Gabon) et Obiang N'guema (Guinée-Équatoriale).Ainsi, par le biais de Theodorin Obiang N'guema, le fils du chef de l'État équato-guinéen, cette famille présidentielle détiendrait environ 155millions d'euros de biens rien qu'à Paris : un hôtel particulier d'une valeur de 100 à 150 millions d'euros à l'avenue Foch (16<sup>ème</sup> arrondissement parisien), et un parc automobile de 5,3 millions d'euros contenant des voitures de luxe et de collection. Les N'guessou détiendraient un appartement (9 pièces) de 2,47 millions d'euros à l'avenue Niel dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement parisien, et un autre (10 pièces) rue de la Tour (16<sup>ème</sup> arrondissement). Enfin, la famille Bongo détient rue Baume dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement parisien un hôtel particulier d'une valeur de 18 millions d'euros, et un autre estimé à 100

---

<sup>22</sup> Voir article du journal *Le Parisien*, « Biens mal acquis : la tirelire française du président du Congo », disponible sur <http://www.leparisien.fr/faits-divers/biens-mal-acquis-la-tirelire-francaise-du-president-du-congo-01-07-2013-2943859.php>

millions à la rue de l'université dans le même arrondissement.

Nous n'avons prélevé là que des échantillons d'une situation très largement commune : en règle générale, le scandale des biens mal acquis<sup>23</sup> touche pratiquement toutes les familles régnautes des régimes néo-patrimoniaux d'Afrique noire, dont la plupart est de près ou de loin impliquée dans l'affairisme congénital de la nébuleuse « françafrique », énoncé utilisé pour la première fois par Félix Houphouët-Boigny pour qualifier les relations particulières de symbiose qui lient le pouvoir d'État français à ceux de ses anciennes colonies africaines. Un sens critique et polémique a été donné au concept par les travaux de François-Xavier Verschave<sup>24</sup>.

Mais une approche politiste et un cadrage beaucoup plus académique de la françafrique ont été proposés par Jean-François Médard en ces termes : « Parmi les anciennes puissances coloniales, la France est la seule à avoir véritablement cherché et réussi à la fois à maintenir son influence dans ses anciennes possessions bien au-delà des indépendances. Ce système de relations entre la France et la plupart de ses anciennes colonies d'Afrique a pris récemment le nom de Françafrique (...).[qui] peut être utilisé d'une façon plus neutre et plus analytique pour désigner et nommer ce système de relations tout à fait spécifique que constituent les relations franco-africaines, qui n'a aucun équivalent, sauf peut-être avec les États-Unis et certains pays d'Amérique Latine. Ce système a débouché sur la constitution d'un véritable ensemble franco-africain de nature largement informelle, qui a perduré jusqu'à nos jours et qui n'en finit pas de disparaître »<sup>25</sup>.

Si cette stratégie de perpétuation de l'ordre colonial français a procédé beaucoup plus par des relations obscures, « Au plan formel, la Françafrique se caractérise par un certain

---

<sup>23</sup> Sur ce point, voir Xavier Harel et Thomas Hofnung. Le scandale des biens mal acquis : enquête sur les milliards volés de la Françafrique. La Découverte, 2012.

<sup>24</sup> Voir François-Xavier Verschave La Françafrique : Le plus long scandale de la République. Stock, 1998; Noir silence: qui arrêtera la Françafrique?. les Arènes, 2000 ; De la Françafrique à la Mafiafrique. Tribord, 2004.

<sup>25</sup>Jean-François Médard, « « La politique est au bout du réseau ». Questions sur la méthode Foccart », Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques [En ligne], 30 | 2002, mis en ligne le 22 novembre 2008, consulté le 29 septembre 2013. URL : <http://ccrh.revues.org/612> ; DOI : 10.4000/ccrh.612).

nombre d'institutions, comme le ministère de la Coopération, aujourd'hui absorbé par le ministère des Affaires étrangères, la zone franc, la francophonie, les accords de coopération civils et militaires et la présence militaire française en Afrique... Sur le plan informel, elle repose sur une infrastructure de réseaux de nature très variée, souvent occultes et illicites »<sup>26</sup>.

Cette nébuleuse « françafrique » peut être considérée comme l'une des ressources explicatives de la perpétuation des régimes néo-patrimoniaux en Afrique, la France ayant le plus souvent été accusée ou soupçonnée de préférer la stabilité et les acteurs en place au détriment de la probité des urnes et du changement : tout cela modifie, voire détermine profondément et de l'extérieur la cartographie de la démocratie africaine<sup>27</sup>. Cette analyse a-t-elle toujours son sens aujourd'hui et de quelle (s) façon (s) ? L'étude abordera la question au titre de l'évaluation du poids des réseaux d'influence en cas de perpétuation -ou de tentative de perpétuation- du régime néo-patrimonial dans un contexte subsaharien de plus en plus marqué par le phénomène de la démocratie électorale.

Enfin, l'une des tentations les plus récurrentes de la domination néo-patrimoniale est la succession en ordre généalogique. En Afrique, les chefs d'État vieillissants ont essayé de procéder à une succession dynastique, qui profite directement à leur descendance biologique. Ne pouvant pas constitutionnellement prévoir les conditions de leur propre mort, c'est l'ensemble de la catégorie gouvernante dont ils ont dans certains cas fabriqué l'essentiel des membres qui se chargent d'introniser le fils du père pour garantir leur propre survie. Cette opération, qui se déroule souvent avec la complicité des forces extérieures (type « françafrique ») au nom de la perpétuation et de la légitimation d'un ordre de domination et d'exploitation économique qui leur profite, a abouti dans au moins trois pays africains à des successions généalogiques et dynastiques :

En République Démocratique du Congo, le 26 janvier 2001, Joseph Kabila Kabange prenait la succession de son père Laurent Désiré Kabila, assassiné pendant la deuxième

---

<sup>26</sup>Idem.

<sup>27</sup> Sur une géographie du changement en Afrique subsaharienne, voir les analyses de Dubresson, Alain, et al. L'Afrique subsaharienne: une géographie du changement. Paris, Armand Colin, 2011.

guerre du Congo le 16 janvier 2001.

En mourant brutalement au-dessus de la Tunisie le 5 février 2005 dans l'avion qui l'évacue de Piya (Togo) en France suite à une crise cardiaque, Gnassingbé Eyadéma ouvre une succession dynastique quelque peu agitée. En effet, au motif qu'il est à l'étranger, le président de l'Assemblée nationale togolaise censé succéder pour 60 jours au président défunt et organiser les élections est remplacé par Fort Gnassingbé, le fils d'Eyadéma, sur ordre de l'armée et du parlement qui l'a élu dans la foulée du décès de son père comme nouveau président de l'assemblée nationale. La constitution est aussi modifiée pour que le fils règne jusqu'à la fin du mandat de son père : il assure l'intérim du 7 au 25 février 2005, avant de se faire réélire deux fois (les 4 mai 2005 et 4 mars 2010).

Enfin, le cas du Gabon complète cette liste de « fils de papa » devenus présidents à la suite du décès du père, qui a régné 41 ans sur le Gabon avant de décéder en Espagne en juin 2009. Si la Constitution a été respectée dans le cas du Gabon suite à ce décès (la présidente du Sénat a effectivement pris les fonctions de chef de l'État comme exigé par la loi fondamentale gabonaise), Alain-Bernard Bongo (devenu Ali Ben Bongo depuis la conversion de la famille à l'islam par son père en 1973) a quand même succédé à son père dont il était déjà ministre de la défense depuis 1999. Pour protéger cette « promotion filiale »<sup>28</sup>, la procédure a consisté à l'investiture du parti au pouvoir à l'élection présidentielle du 30 août 2009 : le Parti Démocratique Gabonais, fondé par son père et dont Ali était vice-président. Cette élection très contestée dans ses procédures et ses résultats a été officiellement remportée par 41,73 % des voix, devant Pierre Mamboundou (25,64 %) et André Mba Obame (25,33 %)<sup>29</sup>.

### § 3. Observer deux situations « néo-patrimoniales »

---

<sup>28</sup> Sur la trajectoire politique et gouvernementale d'Ali Bongo, voir l'article du journal *Le Monde* « Ali Ben Bongo, Monsieur Fils », disponible sur [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/06/17/ali-ben-bongo-monsieur-fils\\_1207877\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/06/17/ali-ben-bongo-monsieur-fils_1207877_3212.html).

<sup>29</sup> Nous tenons ces estimations du résultat des élections gabonaises du journal *Le Monde* « Ali Ben Bongo, Monsieur Fils », *op.cit.*

Les frasques des régimes néo-patrimoniaux africains sont presque les mêmes partout. Mais en considérant les éléments de contexte et de conjoncture précédemment énoncés, nous notons que la recherche que nous menons suppose qu'à l'observation, partout en Afrique et grâce à des métamorphoses ou à des arrangements divers avec plusieurs ressources ou paramètres de l'ordre institutionnel (lois, acteurs du champ politique ou économique, clientèle et parents, persuasion et violence symbolique, etc.), le régime néo-patrimonial a survécu par endroits à l'étirement des sociétés africaines. Cet étirement a conduit à l'introduction presque forcée de la compétition politique et de la démocratie électorale au début des années 1990. Au moment d'engager les recherches documentaires rendues dans la présente étude (2012), on assiste partout à la diffusion d'une ressource très spécifique au régime néo-patrimonial : la perpétuation de certains gouvernants au pouvoir, grâce aux procédés parfois inédits de conservation de pouvoir aux antipodes de l'esprit démocratique. Dans le cas des deux pays focaux de notre recherche (la Côte d'Ivoire et le Cameroun), on peut observer que sous Paul Biya et sous Laurent Gbagbo, ces procédés ont eu des fortunes variées.

En effet, au Cameroun, par des modifications successives de la loi électorale et de la Constitution (1984, 1988, 1990, 1996, 2008), la désorganisation du jeu des acteurs concurrents et la mainmise sur l'appareil bureaucratique, Paul Biya, qui a hérité d'Ahidjo d'un pouvoir par décret le 06 novembre 1982, s'est installé dans une forme de contrôle politique de la société aux contours de perpétualisme. En d'autres termes, la personnalisation du pouvoir et la gestion patrimoniale des ressources humaines, politiques, culturelles et économiques sont en passe de basculer dans une configuration où le président de la république serait la figure tutélaire de la société, aux dépens de toute forme de concurrence crédible. L'étalement de la figure de Paul Biya sur les institutions et la société est tel qu'aujourd'hui (2015), dans les débits de boissons et les rues de Douala et de Yaoundé, les Camerounais disent « Biya nous a dépassés ». Dans l'imagerie populaire, ces propos signifient que les gouvernés reconnaissent au président de la république un certain talent à réussir à perpétuer son pouvoir en déjouant les attentes populaires, et en ayant un coup d'avance sur ses adversaires et sur le temps qui passe. En même temps, ces propos expriment le fatalisme d'une société fatiguée d'un pouvoir politique qui se maintient à l'identique, en dépit d'un état de pourrissement avancé de la

vie de tous les jours et de la multiplication des pénuries<sup>30</sup>.

On se souvient qu'en Côte d'Ivoire, une action militaire a été nécessaire pour déloger Laurent Gbagbo du palais présidentiel d'Abidjan le 11 avril 2011, au terme d'une élection présidentielle aux résultats pour le moins controversés. Il aura passé dix ans à la tête de la Côte d'Ivoire (2000-2010) dont cinq (2005-2010) de sursis en raison de l'immobilisme pour cause de guerre civile. Si on revient plus loin sur la construction idéologique de la figure politique de Laurent Gbagbo, on peut dire d'emblée que la rhétorique anti-impérialiste et le populisme assumés du leader du Front Populaire Ivoirien (F.P.I.) ont été analysés par les politistes comme la façade policée d'un ethno-nationalisme radical et actif à l'heure des recompositions sociales et identitaires en Côte d'Ivoire<sup>31</sup>. Dans cette perspective politiste, et travaillant à élargir le cadre d'une caractérisation scientifique de la figure politique de Laurent Gbagbo, l'une des pistes nouvelles proposées par cette thèse est d'enquêter sur un élément de caractérisation non encore étudié par les spécialistes de la politique ivoirienne : le raccordement de la stratégie politique gbagboenne à la mentalité néo-patrimoniale. Pour l'étude ici menée, il est probable qu'en dépit de ses prétentions démocratiques, Laurent Gbagbo ne s'est pas suffisamment imaginé son pouvoir comme susceptible de cesser dans la durée, montrant en cela un trait caractéristique du néo-patrimonialisme.

On aura compris que Paul Biya et Laurent Gbagbo intéressent cette thèse en raison du fait qu'ils sont des usagers des stratégies et des pratiques relevant du comportement des entrepreneurs politiques affiliés au modèle de gouvernement néo-patrimonial marqué du sceau du perpétualisme. L'étude explicitera comment leur approche de la fonction présidentielle, en s'opposant foncièrement à toute forme de succession, montre le peu de cas que certaines élites africaines font des enjeux des compétitions électorales qu'ils

---

<sup>30</sup>Il est certain que ce fatalisme de la société n'est jamais sans borne. S'il est vrai que Paul Biya n'a pas encore ouvertement tenté d'imposer son fils comme successeur providentiel, on a déjà vu comment la société sénégalaise a tourné le dos à son fatalisme pour protester contre la tentative d'Abdoulaye Wade d'imposer la figure d'un successeur, celle de son fils Karim. Cette tentative a provoqué un soulèvement populaire le 23 juin 2011 dont l'importance politique est d'avoir bloqué le projet de réforme qui tendait à assurer la réélection du chef de l'État sénégalais dès le premier tour, avec une minorité de blocage de 25% seulement des suffrages exprimés. La société sénégalaise a, en quelque sorte, desserré l'étau du néo-patrimonialisme en empêchant cette réforme conservatrice, et en battant Abdoulaye Wade dans les urnes par 65% de suffrages en faveur de son adversaire, Macky Sall.

<sup>31</sup> Voir Förster, Till. "Maintenant, on sait qui est qui: Statehood and Political Reconfiguration in Northern Côte d'Ivoire." *Development and Change* 41.4 (2010): 699-722.

organisent librement ou sous la contrainte du temps (fin de mandat), des forces extérieures et des conjonctures historiques. Ce qui rapproche Paul Biya et Laurent Gbagbo dans cette étude, c'est l'ultra-politisation de l'occupation de la fonction présidentielle au détriment de l'approfondissement de la pénétration de la démocratie électorale dans le champ politique et la société. Si la promotion des jeux compétitifs et transparents a pour bénéfice le renforcement des capacités institutionnelles à impulser, conduire et garantir l'alternance, l'ultra-politisation de l'occupation de la fonction présidentielle, en renvoyant aux pratiques néo-patrimoniales, produit l'effet contraire, voire la guerre civile<sup>32</sup>. En effet, le renforcement des capacités institutionnelles dans le contrôle démocratique des compétitions politiques peut conduire à l'incorporation, par l'ensemble des acteurs du champ politique, de la nécessaire limitation du temps de séjour du chef de l'Etat au palais présidentiel. Techniquement et à l'opposé, cette ultra-politisation de l'occupation de la fonction présidentielle pourrait avoir pour corollaire l'affaiblissement des institutions par effet collatéral de la personnalisation de la fonction présidentielle. En travaillant à partir d'un imaginaire néo-patrimonial qui consiste à garder systématiquement et à tous les prix le pouvoir qu'on a reçu par décret (Paul Biya) ou au terme d'une élection aux contours et aux résultats flous (cas de Laurent Gbagbo), ces deux entrepreneurs politiques s'inscrivent dans une forme d'action politique dans laquelle le verdict des urnes a très peu d'effets sur les présidents en poste, s'il n'est construit et contrôlé bureaucratiquement en amont. L'un des éléments importants de l'analyse comparée de ces deux entrepreneurs néo-patrimoniaux qui ont revendiqué un pouvoir d'homme providentiel pour leurs pays respectifs et la maîtrise de la structure bureaucratique du contrôle des processus électoraux. On montrera que si cette structure échappe à Laurent Gbagbo dans un pays alors placé sous l'emprise directe de la communauté internationale, elle est l'une des ressources stratégiques du perpétualisme biyaen. En marge de la bureaucratization des processus de soutien au maintien en poste, d'autres ressources extra-bureaucratiques ont été mobilisées pour se maintenir en poste en court-circuitant les procédés démocratiques. L'appartenance aux loges (Rose croix) a sans doute permis à Paul Biya de tisser des réseaux d'appartenance aux milieux de pouvoirs à rayonnement global, assurant ainsi son maintien au pouvoir par des voies non

---

<sup>32</sup> Sur ce point, voir Albert Tcheta-Bampa, « Le comportement de l'Etat néo-patrimonial comme facteur des guerres civiles », travaux du CES, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1, version préliminaire.



démocratiques. En dehors de cette influence des réseaux parfois occultes, l'entrée en évangélisme messianique diffusé par le pentecôtisme mystique fait partie de ces ressources extra-bureaucratiques. Le couple présidentiel ivoirien (Simone et Laurent Gbagbo) qui en était adepte s'est laissé aller au rêve confortable d'un pouvoir éternel investi par Dieu. Or, un élu du ciel n'attend rien d'une élection des hommes....

Tout ceci montre bien que l'hypothèse d'une explication sociologique du néo-patrimonialisme national, que nous défendrons tout au long de cette étude, est fondée en raison, les ressources pour se maintenir à la tête d'un pouvoir reposant sur ce type de régime étant d'ordre local et individuel.

### **§ 3. Spécifications d'une analyse politiste**

Notre effort est de considérer de manière évaluative et critique le paradigme du « régime néo-patrimonial » au travers de ses figures ou métamorphoses et de ses usages (cas de Paul Biya et de Laurent Gbagbo), précisément en contexte de démocratie électorale. Pour ce faire, nous restons au plus près de l'actualité et de la production sociologique du politique en Afrique subsaharienne. La question de la construction du modèle néo-patrimonial comme outil d'analyse exclusif des situations africaines de domination<sup>33</sup> est un problème de recherche à plusieurs dimensions, et qui commande plusieurs spécifications : la spécification latérale, en profondeur et la spécification verticale.

Au niveau de la spécification latérale, il faut dire qu'à la base, on veut penser la politique africaine et ses formes de mise en scène à partir des fonctions non écrites que remplissent le recours que font les acteurs à des allégeances, aux événements et à des pratiques culturelles et symboliques indigènes qui, au tournant des années 1990, se sont renouvelées, voire complexifiées au sortir des régimes autoritaires qui sévissaient depuis le milieu des années 1960 et jusqu'alors<sup>34</sup>. Ce

---

<sup>33</sup> Voir sur ce point Jourde, Cédric. "Les grilles d'analyse de la politique africaine: la problématique de l'État.", in *Le politique en Afrique: état des débats et pistes de recherche*. Paris: Karthala (2009): 43-70.

<sup>34</sup> Sur ce point, suivre les analyses de Mbembe, Achille. "Traditions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique subsaharienne." *Africa development* 17.1 (1992): 37-64.

recours se fait pour justement avoir raison de la raison juridico-institutionnelle et rationnelle inscrite dans les textes contractuels écrits, proclamés et revendiqués dans les professions de foi des partis politiques et lors de la prise de fonction à la tête de l'État. Même en démocratie électorale, la plupart des chefs d'État africains règnent contre les engagements pris en début de mandat ou dans les campagnes politiques : le virage néo-patrimonial apparaît dès lors qu'ils s'autoproclament personnages uniques et inamovibles des scènes sociopolitiques nationales. Les autres domaines des sciences sociales (économie, histoire, sociologie, anthropologie, etc.) peuvent rendre compte des procédures sous-jacentes et des coûts de telles métamorphoses des leaders et des privatisations de la fonction élitaire : l'approche politiste présente l'avantage d'être souple et donc de pouvoir se nourrir de ces différents domaines pour penser le fait politique néo-patrimonial dans son contexte et ses « vertus ».

L'autre mérite de l'approche politiste est de pouvoir prendre en compte plus facilement que d'autres branches des sciences sociales les considérations liées à l'actualité ou à la dimension événementielle. Plus que d'autres, la science politique intègre la production du nouveau et la dynamique de transformation et de changement dans les systèmes politiques : dans l'étude ici menée, on verra que le néo-patrimonialisme est soumis à des formes d'adaptation, notamment au moment du retour de la démocratie électorale dans l'Afrique contemporaine. Sur ce point et dans ces deux pays (le Cameroun et la Côte d'Ivoire), l'un des enjeux de la thèse sera d'analyser ces métamorphoses de survie et d'adaptation du néo-patrimonialisme à ce qui est son alternative : la démocratie électorale. Il faut cependant préciser que si en Côte d'Ivoire la rue a été instrumentalisée pour accompagner la consécration de Laurent Gbagbo, au Cameroun, le régime Biya a presque réussi à phagocytter cette rue en même temps que la démocratie électorale et tous les relents centrifuges.

Par cette approche scientifique très ouverte sur l'actualité et sur d'autres sciences sociales, un renouvellement théorique est attendu de la thèse. Ce renouvellement mettra en épingle des ressources anthropo-politistes jusque-là peu considérées dans l'analyse du politique africain : la sociobiographie des présidents, leurs rapports à la mort, au religieux, à la perception de la fonction, les rituels auxquels ils s'habituent ou (se) sacrifient et en même temps que les divers réseaux auxquels ils adhèrent ou s'adaptent. La sécurisation de

l'appartenance à ces réseaux peut constituer l'une des origines de la conviction, très répandue chez les chefs d'Etat néo-patrimoniaux, que la fonction c'est eux et qu'ils ne doivent surtout pas s'en séparer, d'une manière ou d'une autre. Tout cela montre que le renouveau du néo-patrimonialisme africain dépend très largement du décalage qu'il y a entre les attaches primitives des leaders à des formes elles-mêmes primitives de l'exercice du pouvoir, et les exigences de modernité portées par diverses demandes sociales, politiques et géostratégiques. Cette démarche articulera identité personnelle et identité sociale dans la construction d'une vision néo-patrimoniale du pouvoir par les entrepreneurs politiques néo-patrimoniaux. En profondeur, cette spécification latérale renforce différents acquis de nos recherches antérieures sur trois niveaux de considérations de la question néo-patrimoniale : la construction du concept, son application à l'héritage politique (Côte d'Ivoire et Cameroun), et, enfin, son implication manquée dans la démocratie électorale ivoirienne et sénégalaise<sup>35</sup>.

Il ressort de ces niveaux d'analyse que le modèle néo-patrimonial est de réalité et de destin local. La thèse doit poursuivre l'effort de description et d'analyse rigoureuse, de considérations monographiques et d'évaluation transversale de cette pratique de gouvernement. L'étude combinera donc recherche exploratoire, description et approche analytico-évaluative d'une figure de gouvernement qui, même si elle est fortement en crise, continue d'inspirer et de fasciner certains leaders politiques africains.

Au niveau de la spécification verticale, nous intégrerons divers niveaux de la généralité de notre question de recherche. En formulation « haute », cette spécification verticale intègre le principe néo-patrimonial comme applicable à un grand nombre de situations de domination en contexte non-occidental, et qui couvrent pour ainsi dire une caractéristique universelle dans l'ordre du politique considéré hors de l'emprise de l'Occident. Le néo-patrimonialisme devient alors un modèle antithétique du politique occidental, mais qui se

---

<sup>35</sup> Nos trois premières tentatives de recherches universitaires portent sur chacun de ces trois aspects. Sur ce point, voir Papa Sarr, *Le phénomène du pouvoir en Afrique : à propos du modèle néo-patrimonial de J-F. Médard*, mémoire de licence du département de science politique, université Paris 8 Saint-Denis, 2010 ; *Le néo-patrimonialisme de J-F. Médard : bilan d'une théorie et application à l'héritage politique en Afrique (Cameroun et Côte d'Ivoire)*, mémoire de master 1 du département de science politique, université Paris 8 Saint-Denis, 2011 et, enfin, *Du néo-patrimonialisme en démocratie électorale : les cas Gbagbo en Côte d'Ivoire et Wade au Sénégal (2002-2012)*, mémoire de master 2 du département de science politique, université de Paris 8.

diffuse de manière spécifique, pour le cas d'espèce, en contexte postcolonial. Ce paradigme couvre donc une dimension d'anthropologie politique qui amène vers une formulation « basse ». Celle-ci induit précisément un contexte spatio-temporel comprenant des pratiques politiques à la sémantique très localisée, et dans lequel inscrire le modèle néo-patrimonial qui, autrement, ne serait qu'un « principe », un modèle théorique parmi d'autres. Cette formulation « basse » est le véritable niveau optimal de la recherche que nous proposons, qui intègre la dimension empirique, historique et sociologique de la domination néo-patrimoniale telle qu'elle s'inscrit dans les situations concrètes du pouvoir<sup>36</sup> et fait face désormais à l'irruption de la démocratie électorale.

#### **§ 4. Intérêts scientifique du sujet**

Suite à ces spécifications, il nous faut répondre aux exigences qui nous ont conduits à la formulation de ce sujet de thèse et ce que nous en attendons sur le plan scientifique. Quelle est la nature et les différents intérêts que nous portons à ce paradigme ? La première de ces exigences est de défendre le domaine de la politologie africaniste des élections. Le fait est que, « Ayant professionnalisé sa démarche et produit ses propres paradigmes pour des terrains réservés, l'analyse du politique dans l'Afrique contemporaine aurait pourtant beaucoup à perdre si elle continuait de délaissier, sur la question des élections et des comportements politiques, les outils du comparatisme qu'elle revendique par ailleurs. Le risque le plus immédiat consiste à sous-estimer la problématique de la « démocratie électorale ». N'y ayant consacré qu'un intérêt distrait, elle pourrait n'en rendre compte que du point de vue du sens commun, c'est-à-dire en véhiculant des idées préconçues, en commençant par les prénotions des « cultures locales » qui, pour avoir le mérite de porter l'imaginaire de peuples éminemment respectables, n'ont de valeur explicative qu'au sein du système de croyances qui les portent. Or, ces croyances, pas plus que les mythes ou les légendes, ne sont compatibles avec le rationalisme appliqué des sciences sociales »<sup>37</sup>. La seconde exigence touche aux considérations comprises dans le paradigme du régime néo-patrimonial, et qui seraient en

---

<sup>36</sup> Sur ce point, voir Bourmaud, Daniel. "Aux sources de l'autoritarisme en Afrique: des idéologies et des hommes." (2007): 625-641.

<sup>37</sup> Patrick Quantin, *op.cit.*, p.14.

rapport aux objets de la science politique. Dans ce cadre, nous citerons en premier point sa grande importance en politique comparée : les travaux sur le « régime néo-patrimonial » et les débats qui entourent ce paradigme ont largement contribué à vulgariser les savoirs sociologiques et politiques sur la figure de l'État en Afrique subsaharienne. Si bien que, comme le signale Daniel C. Bach, « l'enracinement et la diffusion du paradigme patrimonial lui valent, à travers son avatar néo-patrimonial, d'avoir acquis une assise quasi hégémonique en Afrique »<sup>38</sup>. Ces travaux permettent de voir comment la problématique universelle de l'État s'inscrit dans le contexte africain, de manière spécifique et compte tenu de la conjoncture locale.

Cette inscription ne va pas sans contradictions ni paradoxes. De ce point de vue, le paradigme du « régime néo-patrimonial » ne permet pas seulement de décrire la problématique de l'importation et de la tropicalisation de l'État<sup>39</sup>, mais indique aussi comment cette « greffe » de l'État<sup>40</sup> s'appuie sur des ressources indigènes sans renoncer ni à sa tropicalisation, ni à sa progression vers son idéaltype : le modèle rationnel-légal de la classification wébérienne. Le deuxième point d'intérêt est le fait que le paradigme néo-patrimonial est un concept central de la troisième vague des études de politique africaine, et qui est pour ainsi dire incontournable dans l'analyse de la science politique francophone. D'un point de vue de l'histoire des idées et des concepts politistes d'analyse des sociétés non occidentales, il est important de rendre justice à ce paradigme et de le situer dans le champ de l'analyse sociologique de la domination africaine. En troisième point, citons la dimension historique, marquée par cet intérêt porté à l'effort de faire le bilan des travaux de son inventeur, Jean-François Médard. L'œuvre scientifique de ce politologue est achevée, maintenant qu'il est décédé<sup>41</sup>, et nous pensons pouvoir l'apprécier et l'évaluer dans une thèse de doctorat de science politique dont l'enjeu sera aussi de faire le point sur les discussions et les évolutions internes que ce concept a permis de mener au sein de la troisième vague des études africaines. En quatrième point, l'intérêt

---

<sup>38</sup> Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées », in Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo, *L'État néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*. Presses de l'Université d'Ottawa, 2011.

<sup>39</sup> Bertrand Badie, *L'État importé : l'occidentalisation de l'ordre politique*. Fayard, 1992.

<sup>40</sup> Jean-François Bayart, *L'historicité de l'État importé*. CERI, Centre d'études et de recherches internationales, Fondation nationale des sciences politiques, 1996.

<sup>41</sup> Jean-François Médard est mort le vendredi 23 septembre 2005 des suites de maladies. Sur un bref hommage appuyé et sobre à ce grand africaniste, voir Daniel Bach, « Jean-François Médard n'est plus », in *Politique africaine*, 2006, pp.3-4.

de plancher sur ce paradigme tient de sa flexibilité opératoire : ce paradigme est, par sa constitution et son envergure, situé entre sociologie, anthropologie et science politique. L'analyse des enjeux épistémologiques d'un tel voisinage mérite d'être portée ici dans un cadre doctoral, pour enquêter sur la manière dont un concept théorique pouvait s'inscrire dans des conjonctures empiriques, et jusqu'où cela pouvait être scientifiquement crédible dans une analyse serrée des figures et des trajectoires du politique en Afrique<sup>42</sup>.

C'est en résonance à ces quatre points que se situe l'importance scientifique de cette recherche, autrement dit sa justification par rapport aux enjeux de notre temps. En effet, en dépit des transformations substantielles survenues dans la vie politique africaine et du principe partout acquis de la démocratie électorale, les sociétés subsahariennes sont toujours en proie aux formes anciennes de la domination : les pratiques néo-patrimoniales sont un marqueur de la résistance à la modernisation. Le paradigme du « régime néo-patrimonial » est très utile pour appréhender ces pratiques quelque fois cousues de passe-droit, de corruption et de tribalisme. Le néo-patrimonialisme permet de comprendre comment ces pratiques se renouvellent et se maintiennent en dépit d'un environnement qui aspire par ailleurs à la modernisation. En Afrique subsaharienne, cette modernisation se fait sous la pression des organisations internationales qui financent largement l'économie publique et sociale africaine par le biais de l'aide au développement. Il faut noter aussi le poids des ONG qui imposent la notion de « responsabilité sociale » aux entreprises multinationales et aux Etats de pays pauvres<sup>43</sup>.

Avec l'appui des réseaux sociaux, la pénétration africaine des ONG change la donne en matière de contrôle de la circulation de l'information et de la police des esprits. Dans ce cadre, la thèse prend en compte différentes métamorphoses du principe

---

<sup>42</sup> Voir sur ce point Gazibo, Mamoudou. *Introduction à la politique africaine*. Pum, 2006.

<sup>43</sup> Selon Antoine Mach, « Face aux inquiétudes liées à la globalisation de l'économie et aux implications du modèle de la valeur actionnariale, les entreprises multinationales prennent des initiatives de responsabilité sociale. Il s'agit de discours et d'actions qui ont pour but de montrer au public que si leur mission première est d'apporter des bénéfices à leurs actionnaires au prix de délocalisations et de licenciements, ces entreprises contribuent néanmoins au bien-être des populations dans un rayonnement dépassant leurs clients et collaborateurs. Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans ce processus. En amont, elles sensibilisent le public par des manifestations et des campagnes de pression visant les gouvernements et, de plus en plus directement, les entreprises. En aval, les ONG collaborent avec certaines entreprises dans le cadre de partenariats visant par exemple l'amélioration des conditions de travail dans les pays producteurs ou la lutte contre la corruption. » (Antoine Mach, « Le pouvoir des ONG sur les entreprises : pression, partenariat, évaluation », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], N°21 | 2002, mis en ligne le 06 septembre 2012, Consulté le 25 juillet 2015. URL : <http://aspd.revues.org/936>.)

néo-patrimonial, et ses tentatives de modernisation dans une Afrique subsaharienne en cours de changement. A travers l'analyse du paradigme néo-patrimonial, nous voulons aussi rendre compte des différentes figures et des nouvelles modalités de la réussite et du pouvoir en Afrique<sup>44</sup> : le politique est ainsi observé à partir des modalités sociologiques et anthropologiques différenciées qui travaillent l'inscription, l'adaptation et aujourd'hui la tentative de réhabilitation du régime néo-patrimonial dans les luttes pour la modernisation desdites sociétés. Cet engagement répond à ces préoccupations à plusieurs niveaux.

En dépit de ses usages réguliers et pertinents, il faut plancher sur le vieux problème non résolu de la capacité du concept de néo-patrimonialisme, d'origine wébérienne, à rendre compte des situations empiriques de politique africaine. Ensuite, il s'agit de faire face, théoriquement et conceptuellement, au problème du néo-conservatisme africain. L'effort est de cerner comment le néo-patrimonialisme participe de ces formes de schizophrénie qui consiste dans ce grand écart entre prétention à la démocratie et à la modernité et prédisposition à privatiser la fonction, notamment présidentielle, pour ne servir qu'un noyau dur (les frères, les confréries et les alliés) en se servant soi-même. Nous cherchons à montrer comment ces pratiques de redistribution illicite des ressources persistent au cœur de la vie publique africaine, et pour quels risques et pertes. En travaillant de cette façon le concept néo-patrimonial, nous comptons combler une lacune dans la science politique comparée : éclairer, par une enquête au plus près des contextes politiques, la manière dont des logiques concurrentes s'affrontent dans la pratique du commandement africain, en dépit de la façade juridique et formelle que l'ordre institutionnel officiel veut donner à voir. On élargit ainsi la base théorico-conceptuelle de la connaissance universitaire de la modernité politique africaine en donnant de la profondeur aux faits de politique quotidienne et domestique.

## **§ 5. Esquisse d'une énonciation**

La question du lien entre culture (néo-patrimoniale) et démocratie électorale n'a pas toujours retenue l'attention des africanistes. Patrick Quantin<sup>45</sup> a esquissé une

---

<sup>44</sup> Banégas, Richard, and Jean-Pierre Warnier. "Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir." (2001): 5-23.

<sup>45</sup> Quantin, Patrick. "Pour une analyse comparative des élections africaines.", *op.cit.*

explication de ce dédain en ces termes : « Tandis que la science politique « centrale » - celle qui s'est construite sur l'observation des systèmes politiques dans lesquels elle a été produite - revendique sans complexes l'analyse électorale comme emblème, la politologie des sociétés africaines a eu tendance à dédaigner ce domaine de recherche, quand elle ne s'en détournait pas avec ostentation. Elle a pu le considérer comme trop éloigné de ses méthodes habituelles à cause du recours systématique à la quantification et à la modélisation dans lequel s'enferme une certaine sociologie électorale. En même temps, elle l'a estimé trop réducteur des spécificités culturelles de ses terrains. Ainsi, la méfiance avec laquelle est généralement reçue en France la simple évocation des hypothèses du « choix rationnel » pour expliquer des comportements politiques africains renvoie plus à la transgression d'un tabou qu'au scepticisme scientifique »<sup>46</sup>. Dans la présente étude, la tentative est de s'attarder sur une dimension non quantifiable et même purement qualitative de la pratique politique en démocratie électorale africaine : la stratégie des détenteurs du pouvoir pour ne pas le perdre, quelle que soit par ailleurs la nature de l'expression populaire. Dans ce sens, la thèse porte sur l'instrumentalisation des processus électoraux à des fins de perpétualisme. La préoccupation centrale de la présente recherche est de poser et analyser comment le paradigme du « régime néo-patrimonial » se construit et s'articule aux configurations historico-empiriques différentes de l'État africain. La thèse veut résoudre cette difficulté en renversant la perspective. Pour toucher à l'ensemble de ses buts, cette articulation, au lieu de partir du concept du « régime néo-patrimonial » comme cadre explicatif, inviterait à se demander plutôt quelles sont les situations socio-historiques de la domination qui sont exprimées par la tentation d'exercer le pouvoir en mode domestique, individuel et perpétuel. Jusqu'où ces situations se laissent-elles expliquées par le modèle théorique néo-patrimonial ? Dans ce cas, au lieu de voir quel est le niveau d'empiricité du concept néo-patrimonial, il faut voir comment l'empiricité se laisse pénétrer par lui. Il faut dire qu'en portant sur deux pays francophones d'Afrique centrale et occidentale, la thèse propose une base empirique qui met à l'épreuve les enjeux sous-tendus par un tel renversement de perspective. Elle essaie d'intégrer deux plans d'approches supposés distincts : étude de cas et étude comparative. En effet, la tentative est de tirer de l'approche monographique comment, méthodologiquement, le néo-patrimonialisme ne peut se lire qu'en mode singulier, et pourquoi l'analyse ne peut

---

<sup>46</sup> Quantin, Patrick, *ibid.*, pp.12-13.



être qu'exemplaire ou illustratif de la théorie elle-même. Travaillant sur deux figures-pays de l'expression du modèle néo-patrimonial (Cameroun et Côte d'Ivoire), on est aussi amené à la comparaison, c'est-à-dire à la recherche des causes communes de la pénétration du modèle néo-patrimonial et celle des différences sinon mesurables, du moins observables entre ces pays issus de la domination coloniale française<sup>47</sup>.

Aussi, si nous retenons à ce sujet un niveau d'abstraction minimal pour notre recherche, c'est en raison de la forte dimension sociologique associée à sa formulation : certaines réalités de la domination néo-patrimoniale ne peuvent s'expliquer que par le quotidien, le local et l'empirique. Si bien que la réalité de cette forme de domination ne peut être que singulière.

## § 6. Question de recherche

La tentation de se saisir du pouvoir et y demeurer est inhérente à la domination néo-patrimoniale. De ce fait, et en même temps que les processus démocratiques, qui succèdent la plupart du temps aux régimes militaires qui ont essaimé partout sur le continent et pesé lourdement sur le développement politique de l'Afrique<sup>48</sup>, le perpétualisme est l'un des traits caractéristiques de cette forme de domination qui est, en soi, une figure de la résistance à cette libéralisation politique que constitue la pénétration démocratique<sup>49</sup>. A ce titre, la domination néo-patrimoniale est une forme de neutralisation de l'histoire qui constitue l'un des enjeux du politique dans l'Afrique. Mais ceci dit, il faut aussitôt ajouter que la réalité de cette domination néo-patrimoniale est essentiellement sociologique : la position proposée par la présente étude est justement de souligner que toutes les configurations empiriques qui rendent possibles l'émergence des formes de domination néo-patrimoniale et les constituent comme telles sont locales et nationales. La sociogenèse de la construction de cette domination est ainsi repérée et privilégiée. A certains égards, une telle position va clairement contre les prétentions de la

---

<sup>47</sup> Sur une approche des situations internes de la démocratisation en Afrique francophone, voir Akindès, Francis Augustin. *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*. Codesria, 1996.

<sup>48</sup> Lavroff, Dmitri-Georges. "Régimes militaires et développement politique en Afrique noire." *Revue française de science politique* (1972): 973-991.

<sup>49</sup> Voir sur ce point Guèye, Babacar. "La démocratie en Afrique: succès et résistances." *Pouvoirs* 129.2 (2009): 5-26.

théorisation médardienne, généraliste et quelque peu abstraite au regard de la complexité du terrain politique africain.

Pour toutes ces raisons, la perspective de cette étude sera marquée par une prudence à l'égard de toute généralisation : la thèse met l'accent sur la dimension sociologique du néo-patrimonialisme, le seul niveau d'abstraction possible étant celui d'une explication embarquée qui prend racine dans les situations socio-historiques et conjoncturelles où les acteurs de la domination élaborent des stratégies et des manœuvres politiques pour entretenir ou développer un néo-patrimonialisme qui ne peut être que local. Certes, les situations contextuelles précédemment décrites peuvent être généralisées à l'ensemble des pays subsahariens dont certains sont encore gouvernés par des dynasties ou des clans construits autour des réseaux d'intérêt qui profitent à des groupes restreints parfois unifiés par des liens de sang. Pour autant, faut-il généraliser ces observations et subsumer sans réserve l'analyse des sociétés africaines sous le paradigme du « régime néo-patrimonial » ?

Autant que l'hégémonie d'une famille ou d'un clan dans le cadre de la domination néo-patrimoniale, l'hégémonie d'un concept en matière d'analyse sociologique et politiste de cette même domination peut être difficilement compréhensible et encore moins opérationnelle. Accepter analytiquement une telle hégémonie, c'est passer très rapidement d'un paradigme ou d'un concept analytique à un principe irrécusable qui, par essence, est quelque chose de plus abstrait ou de tout à fait doctrinaire. Il faut se détacher d'une validation doctrinaire des théories et concepts généraux en les soumettant à l'épreuve des réalités sociales et sociétales. En tout cas, notre projet repose sur une intuition : la radicalisation du paradigme du « régime néo-patrimonial » ne peut aller sans difficulté, du moment où le niveau de généralité conféré au principe néo-patrimonial peut escamoter des réalités socio-anthropologiques, historiques et politiques. Dans notre étude, notre parti sera de dire que si le principe néo-patrimonial est généralisable dans le processus de conceptualisation de l'État subsaharien, il n'a de sens que comme principe, les situations et les trajectoires des sociétés recommandant une prise en compte de tout le poids de la dimension sociologique dans l'interprétation de la pénétration sociale et politique de ce principe. La diversité et le morcellement socio-anthropologique du continent africain est avéré. Nous en voulons pour preuve la multiplication des études de

comparaison endogène, qui n'hésitent plus à écrire l'Afrique avec un « s », surtout lorsqu'il s'agit de la matière politique<sup>50</sup>.

L'un des principaux enjeux de la présente étude est de soumettre le paradigme du « régime néo-patrimonial » au principe de réalité. A travers deux cas historiques de domination postcoloniale en Afrique francophone (Côte d'Ivoire et Cameroun), la recherche tend précisément à montrer comment procède cette dimension sociologique du principe néo-patrimonial, donnant à voir des configurations autochtones clairement distinctes et indigènes, à l'intérieur d'un même ensemble géopolitique et culturel issu de la colonisation française. Il faut d'ailleurs ajouter sur ce point que si la Côte d'Ivoire a été une colonie française « naturelle » de 1847 à 1960, on ne peut pas parler de la colonisation française au Cameroun sans nuance. En effet, la pénétration française dans cette ancienne colonie allemande (1874-1916) est le fruit de la Conférence de Versailles (1919), qui met un terme à la colonisation allemande et place cette entité territoriale sous mandat britannique (pour 20% du territoire occidental, à la frontière avec le Nigéria). Cette partie anglophone sera d'ailleurs gouvernée à partir de Lagos, la première capitale du Nigéria indépendant. La France, pendant ce temps, contrôle la partie orientale, soit 80% du territoire hérité des Allemands. A la fin de la deuxième guerre mondiale (8 mai 1945) et au moment où la Côte d'Ivoire continue d'être une colonie française, le Cameroun passe sous le statut onusien de « tutelle franco-britannique », avec la même répartition géographique et administrative du territoire.

Cependant, dans les faits, la réalité de la gouvernance coloniale est la même pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Ainsi, les principales lois de l'Etat colonial (notamment le régime de l'indigénat et des travaux forcés) s'appliquent au Cameroun et à la Côte d'Ivoire. Cette communauté de destin faite d'ambiguïtés, de passions et de pratiques coercitives<sup>51</sup> explique probablement l'indépendance obtenue la même année (1960) par les deux entités, au bout d'un processus commun de dégel de la colonisation impulsée par plusieurs facteurs dont certains seront développés plus loin : discours sur la fin de l'indigénat prononcé par Charles De Gaulle à la Conférence de Brazzaville en 1944, les

---

<sup>50</sup> Quelques travaux témoignent de cette orientation qui témoigne de l'approfondissement de l'approche par le local : Mbembe, Achille. *Afriques indociles: Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*. Paris: Karthala, 1988 ; Coulon, Christian, ed. *Les Afriques politiques*. Éd. La Découverte, 1991 et Pourtier, Roland. "Afriques noires." *ALM* 960 (2001): 33.

<sup>51</sup> Dozon, Jean-Pierre. *Frères et sujets: la France et l'Afrique en perspective*. 2003.

« Quatorze points de Wilson » qui prévoient le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », le coût de la guerre qui a ruiné les capacités de l'Etat colonial français à se déployer comme à son habitude et, bien entendu, la montée et l'organisation de la résistance des forces anticoloniales indigènes, spécialement au Cameroun<sup>52</sup>.

En dépit d'un rapprochement sous l'emprise de la colonisation, ces nuances qui apparaissent entre la Côte d'Ivoire et le Cameroun structurent la recherche ici engagée, pour prendre en compte les effets des modulations de l'ordre politique qui fabriquent partout des destins singuliers et expliquent singulièrement des situations d'assujettissement de la société qui peuvent apparaître identiques à première vue<sup>53</sup>. Ce principe de singularité inspire une analyse la domination politique sous forme de variations autour du paradigme du « régime néo-patrimonial ». C'est autour de ce double enjeu de la localité et de l'adaptation du régime néo-patrimonial à l'heure de la démocratie électorale que la question de recherche de la présente étude est formulée de la manière suivante : si le paradigme du « régime néo-patrimonial » n'existe pas en lui-même et ne doit son contenu qu'aux figures sociologiques distinctes qu'il permet d'analyser scientifiquement, peut-on et comment penser l'Afrique contemporaine comme une pluralité de régimes néo-patrimoniaux résistant chacun à sa manière à la pénétration réelle d'un principe concurrent : la démocratie électorale ?

## § 7. Problématique de la thèse

La formulation de cette question principale montre clairement que plusieurs enjeux et variations lui seront associés au cours de cette étude. L'ensemble de la thèse est consacrée à l'analyse de ces aspects spécifiques, qui montrent que des significations dépassant largement le concept de « régime néo-patrimonial » sont associées aux enjeux de cette forme de politisation de la domination dans l'Afrique contemporaine. En même temps, on peut dire d'emblée que cette question de recherche indique qu'en raison notamment des trajectoires plurielles de la domination et des parcours politiques de ses

---

<sup>52</sup> Sur le statut du Cameroun sous contrôle français, voir Oyono, Dieudonné. *Colonie ou mandat international? La politique française au Cameroun de 1919 à 1946*. Editions L'Harmattan, 1992 et Ngando, Blaise Alfred. *La France au Cameroun (1916-1939): Colonialisme ou Mission Civilisatrice?*. Editions L'Harmattan, 2002.

<sup>53</sup> Sur une analyse des morcèlements et des nuances du politique en Afrique, voir Bourmaud, Daniel. *La politique en Afrique*. Montchrestien, 1997, et surtout Diop, Momar Coumba, and Mamadou Diouf. *Les figures du politique en Afrique: des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*. KARTHALA Editions, 1999.

acteurs, le principe du « régime néo-patrimonial » doit être considéré dans l'analyse du politique africain en tenant le plus grand compte des modes de pénétration qui sont les siens à l'échelle locale. On doit ainsi considérer l'importance des formes de construction locales du politique, qui puisent indistinctement dans les registres du pouvoir colonial ou traditionnel<sup>54</sup>, dans des ressources récentes ou anciennes, ou purement calquées sur la conjoncture immédiate. Les ressources anthropologiques, souvent situées hors de prise du paradigme wébérien du « régime néo-patrimonial », nous permettra de saisir celui-ci en ouvrant sur une interprétation qui prend appui sur la complexité de la situation postcoloniale telle qu'elle a été repensée et théorisée par des chercheurs audacieux<sup>55</sup>. Dans le même temps, cette interprétation évitera soigneusement le piège de l'intellectualisme que la critique dénonce parfois chez ces approches audacieuses<sup>56</sup>. D'où un ensemble d'interrogations imbriquées qui seront au centre de la présente étude : comme principe analytique de la domination, que dit le paradigme du « régime néo-patrimonial » du pouvoir africain ? Quelles sont ses sources et ses ressources propres, et jusqu'où cette adaptation de la sociologie classificatoire wébérienne intègre-t-elle l'historicité des sociétés africaines ? Peut-on d'ailleurs penser cette historicité comme une catégorie unique, sans l'inscrire dans la tension que la localité entretient avec l'universalité ?<sup>57</sup>. A quelle (s) condition (s) des situations de domination sont-elles susceptibles d'être comparées par ce concept ? Quels paramétrages peuvent rendre les cas camerounais et ivoirien comparables et quels sont les termes pertinents de comparaison ? Comment les considérations particulières, voire subjectives (biographies politiques de Paul Biya et de Laurent Gbagbo, trajectoires coloniale et sociale, situation géopolitique, ordre juridico-institutionnel, etc.) peuvent nourrir une analyse des pratiques néo-patrimoniales comme forme de résistance à l'entrée en démocratie électorale ?

## § 8. Plan de l'étude

---

<sup>54</sup> Diagne, Pathé. *Pouvoir politique traditionnel en Afrique occidentale*. Présence africaine, 1967.

<sup>55</sup> Par exemple Mbembe, Achille. "Notes provisoires sur la postcolonie." *Politique africaine* 60 (1995): 76-109 et *De la postcolonie: essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. KARTHALA Editions, 2000. Nous citerons aussi Mudimbe, Valentin Y. "The Invention of Africa: Gnosis." *Philosophy and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana UP (1988).

<sup>56</sup> Voir par exemple, à propos des « Notes provisoires sur la postcolonie » (Achille Mbembé, *op.cit.*), la critique de Biaya, Tshikala K. "Dérive épistémologique et écriture de l'histoire de l'Afrique contemporaine." *Politique africaine* 60 (1995): 110-116.

<sup>57</sup> Nous pensons ici à l'analyse de Dahan, Amy. "La tension nécessaire. Les savoirs scientifiques entre universalité et localité." *Revue Alliage* 45-46 (2000).

La thèse se présente sous la forme d'un projet d'enquête et d'analyse en trois parties. La première partie est consacrée au paradigme du néo-patrimonialisme, avec un premier chapitre sur le parcours de recherche au sujet de sa construction et de sa teneur théorique, et un deuxième chapitre sur son inscription dans l'histoire politique africaine comme théorie explicative de la domination. On aura à cette occasion à confronter les différentes façons dont Jean-François Médard tente d'inscrire son paradigme dans le temps politique des pays qu'il étudie, et comment la nouvelle vague de chercheurs qui recourent à cette théorie l'utilise dans les analyses concrètes et très poussées de la bureaucratie de l'État non occidental. A partir de ces points, ce chapitre expliquera pourquoi nous énonçons l'hypothèse d'un « néo-patrimonialisme national ». La deuxième partie s'intéresse à la formation indigène et à la résistance du néo-patrimonialisme qui fut porté par aussi bien par les « pères de la nation » que par leurs successeurs immédiats. Cette modalité du commandement a conduit à une crise hégémonique au Cameroun entre le sortant Ahidjo et l'entrant Paul Biya, et à une crise sociétale en Côte d'Ivoire qui opposa d'abord les prétendants à la succession d'Houphouët. Le troisième chapitre enquête sur les trajectoires hégémoniques des deux pays étudiés et sur l'émergence du régime néo-patrimonial en leur sein. Le quatrième chapitre s'intéresse aux modalités internes de la succession et de l'entrée en transition autour des années 1990. La troisième partie s'intéresse au rapport entre néo-patrimonialisme et démocratie électorale, qui mettent en scène ce que Caroline Dufy et Céline Thiriot ont récemment nommé du concept d' « apories de la transitologie »<sup>58</sup>-nous y reviendrons. L'enjeu sera de voir sous quelles modalités les pratiques et les représentations néo-patrimoniales ont survécu à ce qui aurait dû justement leur coûter la vie : la compétition et le libéralisme politique. Nous cherchons à voir dans quelle mesure les promesses de la « démocratie électorale » ont été sérieusement troublées par le modèle néo-patrimonial préexistant. Aussi, le cinquième chapitre de la thèse sera consacré à l'analyse des contextes de la « transitologie » et aux résultats qu'on peut en tirer au Cameroun de Paul Biya, qui a enfermé le pays dans un multipartisme légal sans substance

---

<sup>58</sup> Dufy, Caroline, and Céline Thiriot. "Les apories de la transitologie: quelques pistes de recherche à la lumière d'exemples africains et post-soviétiques." *Revue internationale de politique comparée* 20.3 (2014): 19-40.

démocratique<sup>59</sup>. Le sixième chapitre examine les tentatives de légitimation du perpétualisme dans la Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo, pourtant présenté comme l' « alternative » au régime néo-patrimonial d'Houphouët et de ses héritiers. On y analyse la manière dont Laurent Gbagbo s'appuie sur une conjoncture interne et difficile pour marcher vers la présidence de la république et y demeurer : disqualification des candidats aux élections de 2000 pour nationalité douteuse (Alassane Ouattara) ou moralité douteuse (Konan Bédié, renversé en 1999 par un coup d'État de Guéi) et irruption de la guerre civile en 2002 qui prolonge anormalement son mandat pour cinq ans (2005-2010). Les élections présidentielles de novembre 2010 arrivent dans un contexte où Laurent Gbagbo est accoutumé des manœuvres pour assurer son ascension sociale, conserver ou modifier la lettre du pouvoir de façon à se mettre au centre du jeu politique et ainsi tenter ensuite de garder le pouvoir au-delà de la limite « normale » ou « légale ». Dans les deux cas (Paul Biya et Laurent Gbagbo), l'enjeu est de voir comment les néo-patrimonialismes nationaux sont construits et portés par des processus d'autocréation et d'autolégitimation politiques qui tendent à produire une identification de la société africaine à son chef qui dispose de toutes les ressources collectives<sup>60</sup> : tout cela est aux antipodes de la démocratie électorale. La troisième partie est consacrée à une analyse de la tactique politicienne qui a permis le maintien de Paul Biya aux commandes de l'État camerounais (chapitre 5). La tentative manquée entreprise par Laurent Gbagbo pour faire de même et l'évaluation critique de la capacité du concept de néo-patrimonialisme à troubler durablement le jeu démocratique dans ces deux pays et plus largement en Afrique subsaharienne sont examinées au chapitre 6.

---

<sup>59</sup> Une analyse acide de l'immobilisme camerounais a été faite par la journaliste Fanny Pigeaud dans *Au Cameroun de Paul Biya*. KARTHALA Editions, 2011, qui complète sur bien des points l'enquête de Philippe Gaillard, "Pluralisme et régionalisme dans la politique camerounaise." *Afrique 2000: revue trimestrielle* 11 (1992): 97-109 et de l'anthropologue Antoine Socpa, dans "Les dons dans le jeu électoral au Cameroun (Gifts in Cameroonian Election Campaigns)." *Cahiers d'Études africaines* (2000): 91-108. Sur une approche politiste de la transition camerounaise, voir Sindjoun, Luc. "Cameroun: le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993)." *L'Afrique politique* (1994) : 143-165.

<sup>60</sup> Sur ce point, voir Cartier-Bresson, « Le comparatisme à la croisée des chemins : La corruption entre analyse normative et positive ». In *Le comparatisme à la croisée des chemins Autour de l'œuvre de Jean-François Médard*. Karthala 2010.

**PREMIERE PARTIE**

---

**LE PARADIGME DU REGIME NEO-PATRIMONIAL**



L'enquête sur le paradigme de l'explication néo-patrimoniale de la domination africaine, peut s'ouvrir par une analyse de la dynamique de construction de la théorie et l'ensemble des controverses qu'elle a suscité ces vingt dernières années dans le microcosme de la politique comparée. L'objectif d'étape sera de cerner le paradigme dans l'ensemble de ses prétentions analytiques, et de voir au sein des études de la troisième vague<sup>61</sup> comment, par voie de concurrence ou de reconfigurations des principes d'analyse proposées par J.F. Médard et les défenseurs de ce paradigme, d'autres interprétations ont émergé qui rendent compte différemment des logiques du politique africain. Le paradigme du « régime néo-patrimonial » est ainsi jaugé à l'aune des théories concurrentes. Aussi, le chapitre liminaire de la thèse porte sur le parcours de recherche consacré à l'examen de la construction et de la teneur théorique du paradigme du « régime néo-patrimonial ». Le deuxième chapitre analyse l'inscription de ce paradigme dans l'histoire réelle de la domination politique africaine, en suivant la manière dont la théorie de Médard, dans son statut de théorie explicative de la domination africaine, affronte l'épreuve des faits.

---

<sup>61</sup> Les études africaines sont marquées par trois vagues de théorisations : la première, portée notamment par des penseurs comme Samuel P. Huntington dans les années 1960, a été nommée la théorie de la modernisation, qui veut qu'en dépit de ses difficultés et de ses pesanteurs culturelles, l'Afrique soit destinée à se moderniser et à atteindre les standards internationaux. Les partis uniques et les régimes autoritaires qui sévissaient à l'époque n'étaient aux yeux des théoriciens qu'une étape dans ce processus de modernisation. Sur ce point, voir Huntington, Samuel P., and Clement Henry Moore. *Authoritarian politics in modern society: the dynamics of established one-party systems*. Basic Books (AZ), 1970 et, pour un bilan de la théorie, Huntington, Samuel P. "Democracy's third wave." *Journal of democracy* 2.2 (1991): 12-34. La seconde vague, très critique à l'égard de la première, est élaborée par des penseurs venus de l'économie marxiste comme Samir Amin et André Gunder-Franck qui, à partir des années 1970, élabore la théorie de la dépendance pour montrer que les pays du Tiers-monde sont satellisés par les économies occidentales et travaillent pour elles. Samir Amin proposera la thèse de la déconnexion pour montrer tout le bénéfice socioéconomique que les pays du tiers-monde tireraient à se détacher de cette dépendance pour promouvoir des politiques endogènes. Sur les thèses de la théorie dépendantiste, voir Frank, André Gunder, and Samir Amin. *L'accumulation dépendante*. Éditions Anthropos, 1978 ; Amin, Samir. *Impérialisme et sous-développement en Afrique*. Anthropos, 1988, et Amin, Samir. "Sous-développement et dépendance en Afrique Noire: Les origines historiques et les formes contemporaines." *Revue Tiers Monde* (1972): 753-778. Enfin, la troisième vague émerge à partir des années 1980. Elle est marquée par des études de facture empirique, résolument tournées vers le local et peu soucieuse de faire école comme ce fut la prétention des deux premières vagues. Ainsi, la troisième vague est caractérisée par le fait que « Sur les ruines des théories développementalistes et dépendantistes s'échafaudent laborieusement des interprétations plus modestes, plus éclectiques aussi, qui s'efforcent, tout en conservant les apports des théories précédentes, de proposer des analyses plus proches de l'observation empirique » (Médard, Jean-François. "L'État néo-patrimonial en Afrique noire." *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise* (1991): 323-353, p.323 pour la citation.

**Chapitre premier :**  
**LE MODELE NEO-PATRIMONIAL COMME OBJET DE RECHERCHE.**

---

Si le projet global de la présente recherche sur la problématique et l'articulation historico-empirique du régime néo-patrimonial comme forme explicative et paradigmatique de la domination africaine, le problème que doit résoudre le chapitre liminaire est celui de la mise en place du cadrage théorique et conceptuel de l'approche ainsi analysée. On entend par là que ce chapitre doit se pencher sur plusieurs choses qui rendent compte de la littérature scientifique, de l'évolution des idées autour du paradigme du « régime néo-patrimonial » et des différents cheminements qui travaillent le travail de recherche que nous portons à ce concept dans la présente étude. Aussi, la première est de présenter le paradigme du « régime néo-patrimonial » dans son orthodoxie et son itinéraire propres, tel qu'il a été formulé par Jean-François Médard<sup>62</sup>. La deuxième chose est de faire une épistémologie réflexive de notre propre rapport au paradigme de la domination néo-patrimoniale. Autrement dit, nous devons situer notre propre marche et nos stratégies d'appréhension du paradigme. Il faut dire à ce propos que tout au long de notre parcours académique, des efforts ont été entrepris pour comprendre et expliciter des aspects et étapes de cette théorie : la présente étude est en quelque sorte l'ultime effort de systématisation de ces recherches que nous faisons aboutir dans une thèse de doctorat en science politique. En quelque sorte, en quoi le choix de mener la présente enquête doctorale est-il l'aboutissement d'un élan très ancien qui s'est concentré autour du paradigme du « régime néo-patrimonial » ? Autrement dit, comment expliquer l'intérêt personnel porté à cette thématique de l'analyse et de l'historicisation du paradigme néo-patrimonial ? Répondre à cette question, c'est ressortir les différents rapports que notre formation scientifique et la maîtrise progressive de l'analyse politiste nous a permis d'entretenir aux principes d'analyse forgés et proposés par le paradigme du régime néo-patrimonialisme pris en lui-même. Le lien ou la filiation entre notre propre itinéraire académique et ce paradigme doit être clarifié, notamment en précisant les tentatives d'appropriation que nous avons développées dans notre propre cheminement jusqu'à en

---

<sup>62</sup> Notamment Médard, Jean-François. "L'État néo-patrimonial en Afrique noire." *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise, op.cit., et* (1991): 323-353 et Médard, Jean-François. "Corruption in the neo-patrimonial states of Sub-Saharan Africa." *Political corruption: Concepts and contexts* 3 (2002): 379-402.

faire ici l'objet d'une conceptualisation en proposant ce paradigme dans la présente étude doctorale comme sujet d'analyse. La troisième chose le point sur la revue de la littérature touchant à ce concept. On fera le point sur les débats suscités par le paradigme de la domination « néo-patrimoniale », en focalisant sur l'analyse critique de ce concept et l'offre concurrentielle qui s'en est suivie au sein de la communauté scientifique constituée par les africanistes notamment. Enfin, la quatrième chose à préciser sera l'ensemble des difficultés et des contraintes de cette recherche scientifique autour du paradigme du « régime néo-patrimonial » et de son historicisation.

## **I. FONDATION ET FONDEMENT DE L'ETUDE**

La proposition d'une théorie générale explicative de la domination africaine est au fondement de la présente étude, qui cherche à en articuler le lien avec l'histoire réelle de politique africaine. Quelles démarches ont conduit Jean-François Médard et d'autres avant lui à formuler le paradigme de la domination néo-patrimoniale ? L'effort est ici de refaire l'itinéraire de construction de la problématique de l'analyse néo-patrimoniale, de saisir sa tentative spécifique d'expliquer la domination africaine par le local, ce retour au local étant devenu dans le paradigme de base de la troisième vague dans laquelle s'inscrit toute l'œuvre politiste de Jean-François Médard. Dans cette section, deux moments fondateurs du cheminement du paradigme du « régime néo-patrimonial » sont mis en exergue : le point sur les quelques précurseurs<sup>63</sup> du paradigme et la formulation spécifiquement wébérienne de la théorie, qui a suscité une littérature critique conséquente.

---

<sup>63</sup> Nous pensons ici à Eisenstadt, S.N., « Traditional patrimonialism and modern neo-patrimonialism », dans *Sage Research Paper*, Beverly Hills et Londres, Sage Publications inc., 1973 et Gerard A. Heeger, *The politics of underdevelopment*. Macmillan, 1974.

## I.1. Les trois précurseurs

On peut dire d'emblée que si Jean-François Médard est le principal théoricien du modèle néo-patrimonial de la domination africaine, il n'a pas découvert la variable principale du paradigme (le « patrimonialisme »), son rôle consistant, comme on le verra, à l'adjonction d'un préfixe décisif à cette variable préexistante. Ce paragraphe porte sur les problématiques primordiales, commises par deux articles et un ouvrage qui ont fait émerger le paradigme, en donnant sa matière première à la formulation médardienne tout en montrant comment son paradigme a été balisé et travaillé depuis la fin des années 1960 par plusieurs chercheurs intéressés comme lui par la question du politique en Afrique, et comme lui de culture wébérienne. Dans la vague des études s'intéressant au sujet, trois publications seront retenues, sans doute de manière arbitraire, comme illustrative de la dynamique qui a permis de sortir de l'interprétation de la domination africaine postcoloniale comme expression du charisme pour rentrer dans une approche beaucoup plus wébérienne et « moderne »<sup>64</sup>. Ainsi, nous considérons et présentons Aristide Zolberg<sup>65</sup>, Gunther Roth<sup>66</sup> et Shmuel Noah Eisenstadt<sup>67</sup> comme les trois principaux précurseurs du paradigme qui a par suite occupé toute la vie intellectuelle et scientifique de Jean-François Médard.

En effet, le mérite d'Aristide Zolbert est d'avoir, dans une contribution de 1966, suggéré de sortir de l'interprétation charismatique proposée entre autres par C.Ake<sup>68</sup>. A la place, il introduit

---

<sup>64</sup> L'ouvrage de Gerard A. Heeger, *The politics of underdevelopment*. Macmillan, 1974 aborde aussi la notion de domination patrimoniale en Afrique, mais sur un ton allusif et peu analytique : ce qui l'exclut de ce notre « catalogue ».

<sup>65</sup> A. Zolberg, *Creating Political Order the Party States in West Africa*, Chicago, Rand McNally, 1966, p. 140-141.

<sup>66</sup> Gunther Roth, « Personal rulership, patrimonialism and empire building in the new states », 1968. Cet article sera repris dans *World Politics*, XX, A, pp.194-203.

<sup>67</sup> S.N. Eisenstadt, « Traditional patrimonialism and modern neo-patrimonialism », dans *Sage Research Paper*, Beverly Hills et Londres, Sage Publications inc., 1973.

<sup>68</sup> C. Ake, « Charismatic Legitimation and Political Integration », *Comparative Studies in Society and*

une distinction de type quasi-wébérien en notant que dans l'Afrique de la prime indépendance, à côté des régimes patrimoniaux et « traditionnels » émergent des régimes « néo-traditionnels ». Gunther (ou Guenther en anglais) Roth, à qui l'on doit la première traduction complète d'*Économie et Société*<sup>69</sup> en anglais et d'importants commentaires de l'œuvre sociologique de Max Weber ou des recherches d'inspiration wébérienne<sup>70</sup> va s'engouffrer dans cette brèche. Historiquement, il est le tout premier à avoir pensé que la notion de domination pouvait être reconsidérée et articulée en termes de sociologie compréhensive de la pratique de gouvernement dans les jeunes États naissants d'Afrique. Si la question ne se posait plus pour l'Amérique latine ou l'Asie, ainsi théoriser le concept du néo-patrimonialisme à la fin des années 60 comme modèle de domination dans le contexte africain était tout à fait nouveau. L'article célèbre de Guenther Roth est publié en 1968, mais sa toute première formulation est plus ancienne : elle date de 1966, à l'occasion du sixième congrès mondial de sociologie<sup>71</sup>. Dans son article, et s'appuyant sur les leçons concrètes tirées de l'histoire récente (allusion sans doute à la « pluie des indépendances » qui boucle la période coloniale au début des années 60), Guenther Roth propose d'examiner les conditions politiques préalables au développement social et économique dans les nouveaux États, comme ceux d'Afrique subsaharienne. La thèse centrale de l'analyse de Guenther Roth est de dire que les conditions d'une stabilité politique doivent être remplies avant toutes les autres. Dans le cas de l'Afrique, deux formes de domination patrimoniale persistent à l'indépendance : la première est atavique et porte la marque des régimes patrimoniaux « traditionnels », tandis que l'autre reflète des modes patrimoniaux « dé-traditionnalisés ». Ce qui dissocie les deux formes et fait du second une forme de modernité politique africaine, c'est que dans le premier cas

---

*History*, 9(1), 1966, p. 6-13.

<sup>69</sup> Guenther Roth and Claus Wittich. *Economy and society*, Berkeley: University of California Press (1968).

<sup>70</sup> Voir par exemple Guenther Roth, "Max Weber's comparative approach and historical typology." *Comparative Methods in Sociology* (1971): 75-93; Bendix, Reinhard, and Guenther Roth. *Scholarship and partisanship: essays on Max Weber*. Vol. 110. Univ of California Press, 1971. Guenther Roth, "Socio-historical model and developmental theory: Charismatic community, charisma of reason and the counterculture." *American Sociological Review* (1975): 148-157.

<sup>71</sup> Ce congrès a été organisé par l'Association Internationale de Sociologie (International Sociological Association). Il s'est tenu à Évian en France au début du mois de septembre 1966. L'exposé de Guenther Roth qui deviendra l'article primordial du concept d'analyse « néo-patrimoniale » a été présenté dans les travaux de la Session I consacrée aux approches de politique comparée (Approaches to Comparative Politics).

l'obéissance à l'autorité du chef se fait en raison de ses dons particuliers (son charisme ou sa baraka personnels), alors que dans le deuxième cas, l'obéissance au Chef ne souffre d'aucune référence à ce charisme : les besoins de soumissions sont « inextricablement liés à des incitations et des récompenses matérielles »<sup>72</sup>.

Chez Roth, l'analyse du néo-patrimonialisme apparaît au milieu de la recherche sur les objets sociaux et économiques connexes et devant retenir en priorité l'attention d'une étude universitaire sur ces conditions nécessaires à cette stabilité, toute autre entreprise étant vaine par ailleurs ("*everything else may be in vain*"). Pour la saisie des ressources nécessaires à une organisation politique préparatoire au développement de ces jeunes États, Guenther Roth donne une prééminence au néo-patrimonialisme comme forme existentielle de ces pays nouvellement décolonisés : il veut indiquer par là qu'il leur manque une culture institutionnelle suffisante pour prétendre à la maturité d'autres sociétés, par exemple les pays développés du nord. Ce qui est alors indiqué entre les lignes, c'est la prééminence des représentations traditionnelles de la domination dans l'agir politique en contexte postcolonial, et l'existence d'un idéaltype de société (le modèle démocratique occidental achevé) vers lequel la situation postcoloniale pousse les sociétés décolonisées. En bon théoricien wébérien, Guenther Roth conçoit le patrimonialisme « dé-traditionnalisé » comme une forme institutionnelle primitive, embryonnaire et en même temps transitoire, l'idéal étant dans le cas d'espèce le modèle rationnel légal complètement dépersonnalisé et théorisé par Max Weber-on y reviendra. Dans son article de 1968, le patrimonialisme « dé-traditionnalisé » apparaît au milieu des notions complémentaires et contemporaines dans ce contexte historique de décolonisation marqué par la sous-institutionnalisation et la construction de la souveraineté des États équipés d'un imaginaire et d'une subjectivité particulière. Aussi, le patrimonialisme « dé-traditionnalisé » est examiné en même temps que d'autres ressources nécessaires à la construction d'un ordre politique préalable au développement social : la fabrique de la nation ("*nation-building*"), la culture politique ("*political culture*") et la démocratisation ("*democratization*").

Si les intuitions et les évolutions de Roth sont nettement détachées des formulations antérieures, c'est à Shmuel Noah Eisenstadt qu'on doit d'avoir circonscrit et fixé le

---

<sup>72</sup>G. Roth, "Personal rulership...", *op.cit.*, p. 196.

paradigme de l'analyse « néo-patrimoniale », en introduisant justement le préfixe « néo » dans le but de distinguer clairement le type « traditionnel » du type « post-traditionnel » comme l'avait si bien exprimé Roth. Mais avec Eisenstadt, on tourne le dos à l'analyse des systèmes politiques « traditionnels et relativement peu différenciés »<sup>73</sup> pour se concentrer uniquement sur les formes d'expression moderne de la domination africaine. Aussi, « La notion de néopatrimonialisme ne fait plus tant référence à un mode de domination traditionnel ou d'origine traditionnelle, qu'à des systèmes politiques bureaucratiques et à des processus de domination modernes. L'introduction d'un néologisme permet d'analyser une situation inédite, celle de régimes politiques où les « formes d'organisation de la vie politique » associée à des appareils bureaucratiques, des partis et des mouvements populaires, sont largement plus développées que celles de systèmes politiques »<sup>74</sup> plus anciens. On doit cependant signaler que l'article ne comporte pas un seul mot pour l'Afrique subsaharienne : l'auteur s'adresse aux aires géoculturelles de l'Asie du sud, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient où l'État se cherche un modèle face à la forme occidentale. Néanmoins, en inventant le concept inédit du « néopatrimonialisme », Eisenstadt a ouvert la voie des études sur des sociétés « posttraditionnelles » et surtout à une interprétation sociologique de la domination africaine en termes de modernité politique.

## **I.2. Médard et la quête empirique de signification**

Pour deux raisons, Jean-François Médard peut être considéré comme le père de l'analyse néo-patrimoniale en Afrique subsaharienne. La première, c'est qu'en dépit de l'invention du « néo-patrimonialisme » et au-delà de ne pas considérer l'Afrique noire dans son programme, l'approche d'Eisenstadt est purement théorique et généraliste : elle manque singulièrement de base empirique. Trois ans après l'énonciation du paradigme du néo-patrimonialisme par Eisenstadt, Médard va être le premier à utiliser explicitement ce paradigme dans l'analyse d'une situation de domination concrète : le

---

<sup>73</sup> S.N. Eisenstadt, *Traditional Patrimonialism and Modern Neo Patrimonialism*, op.cit., p. 11.

<sup>74</sup> Daniel C. Bach, « Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées », op.cit., p.38.

pouvoir Ahidjo, à qui il confère le label de « régime néo-patrimonial pour ses traits caractéristiques : « fort, autoritaire, absolu et [...] impuissant »<sup>75</sup>, avec une privatisation de l'autorité politico-administrative perçue et exercée par ses détenteurs comme un bien personnel au milieu. Dans cette confusion de genres, l'exercice du pouvoir repose sur un régime de parti unique aux ordres et mis au pas par le chef de l'État. Jean-François Médard pénètre une situation socio-historique et concrète : pour la première fois, le néo-patrimonialisme est jaugé en Afrique noire à travers une analyse sociologique d'une expérience politique, le pouvoir d'Ahidjo au Cameroun. Par ce virage empirique, Médard donne à voir comment l'institution politique comme séparation du public et du privé est « niée et vidée de son contenu » : il donne pour ainsi dire une autre signification au paradigme du « régime néo-patrimonial » et s'engage à en faire progressivement une méthode explicative de l'activité réelle de gouverner en Afrique subsaharienne, où l'absence handicapante d'une idéologie de légitimation de la domination politique en fait presque fatalement des dictatures tropicales : ce sont des pays non alignés depuis la conférence de Banjoul en 1955, ni de l'ouest ni de l'est, ni libéraux ni socialistes et donc sans croyance, du moins pour ce qui est de ceux qui les gouvernent, en un système et en un idéal de vie sociale. Avec ce travail sur le pouvoir Ahidjo, Médard pose « les fondements d'une approche plus structurelle, centrée sur la mise en exergue des interactions entre institutionnalisation et informalisation »<sup>76</sup>.

La deuxième raison est d'ordre épistémologique et structurel. Le modèle explicatif du néo-patrimonialisme ou les thèses qui s'en rapprochent ne sont pas, avant Jean-François Médard, séparables de la théorie de la modernisation politique qui est, dans les années 60 voire même 70, la théorie à la mode dans l'analyse de la domination au sein des jeunes États. Défendue par les théoriciens américains et européens comme Samuel Paul Huntington et René Dumont, la perspective développementaliste prétend mettre « en évidence les conditions de maturation des systèmes politiques, distinguant des phases dans un processus de complexification croissante »<sup>77</sup>. Aussi, les États africains sont soumis à une évolution en complexité qui les ferait passer de leur statut originel d'entités gouvernées sur des modalités néo-patrimoniales à celui de domination plus ou moins

---

<sup>75</sup> Jean-François Médard, « L'État sous-développé au Cameroun », *Année africaine*, 1977, Paris, Pedone, 1979.

<sup>76</sup> Daniel Bach, *op.cit.* p.41.

<sup>77</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, p.48.



rationalisée et institutionnalisée. On sait avec quelle virulence la théorie de la dépendance, qui constitue au cours des années 70 la seconde vague des études africanistes dont les ténors furent Samir Amin et André Gunder Frank, a remis en question les fondements et l'optimisme de cette modernisation de la vie sociale et politique africaine : pour les dépendantistes, l'approche développementaliste ne peut produire que de la misère, et ne peut conduire qu'à l'approfondissement de la dépendance de la périphérie à l'égard du centre, de l'Afrique à l'égard de l'Occident. Au point où pour Samir Amin, les promesses du développementalisme et de la modernisation sont des mythes qui en font un avatar du capitalisme outrancier et une ressource de recolonisation de l'Afrique. Au lieu du développement, il faut procéder à une déconnexion et ouvrir un autre programme écrit par les Africains eux-mêmes en fonction de leurs besoins locaux. Mais si l'attaque contre le développementalisme est légitime, le risque associé à cette critique dépendantiste est de procéder à « une homogénéité par aplatissement », où l'analyse du politique est instrumentalisée, « en tant que relais du capitalisme international »<sup>78</sup>. Il faut ajouter que développementalisme et dépendantisme sont des écoles qui raisonnent à partir des principes et des invariants, qui finissent par produire des vérités sans aucune prise sur les faits et les conjonctures réelles, ainsi ignorés ou écrasés par la force de l'idéologie qui travaille l'analyse (le développement ou le marxisme). Pour cela, si les premiers théoriciens du régime néo-patrimonial sont encore les usagers du développementalisme qui cherchent à fonder en raison la nécessité et les termes d'une approche politiste de la domination africaine-on l'a vu avec Roth et Eisenstadt notamment- la problématique de Jean-François Médard appartient déjà à une autre vague, la troisième, marquée par un contexte que Médard lui-même décrit comme celui où, « sur les ruines des théories développementalistes et dépendantistes s'échafaudent laborieusement des interprétations plus modestes, plus éclectiques aussi, qui s'efforcent, tout en conservant les apports des théories précédentes, de proposer des analyses plus proches de l'observation empirique. »<sup>79</sup>.

Face à un tel clivage méthodologique entre ce font les pionniers du paradigme du régime néo-patrimonial et l'éclectisme de la troisième vague qui confine également à

---

<sup>78</sup> Daniel Bourmaud, *ibid.*, p.45.

<sup>79</sup> Jean-François Médard, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », dans Médard J.-F., (dir.), *États d'Afrique noire, op.cit.*, p.323.

l'empiricité, en quoi consiste l'originalité de Médard et dans quels termes spécifiques se formule « son » néo-patrimonialisme?

### **I.2.1. Énonciation et méthodologie d'inspiration wébérienne**

Nous voulons ici clarifier le sens des énoncés utilisés par la formulation du concept de « régime néo-patrimonial » par le politologue Jean-François Médard qui a eu un lien très éclectique aux théorisations primitives du néo-patrimonialisme. Disons, d'emblée, que la compréhension des termes de sa démarche et son rapport aux théorisations primitives ne peut se penser qu'à partir de son appartenance à la troisième vague des études africanistes. En effet, en dépit des multiples tendances et controverses qui traversent cet ensemble d'apports à l'analyse du politique africain que rien ne semble unifier, on peut relever un double consensus au sein de ces interprétations hétéroclites : un retour à l'interne et une opposition au dogmatisme et au mécanisme des interprétations développementaliste et dépendantiste. Réfléchissant en termes comparatistes, cette troisième vague regroupe les travaux qui, gardant en vue l'idéaltype de l'État comme principe universel de domination légitime, tiennent compte de la spécificité locale de la domination africaine et de ses transformations au cours de l'histoire. Raisonnant à partir d'un tel cadre, la contribution de Jean-François Médard sera très marquée par le recours à l'empiricité. Pour cela même, son approche est déjà en soi un renouvellement de l'analyse néo-patrimoniale et son rapport aux développements antérieurs fondamentalement critique : Médard ne (re) prend pas sans réserve l'ensemble de ces développements et ne retourne à ses prédécesseurs que pour mieux marquer son enracinement dans la troisième vague et sa filiation plus directe à Max Weber. Si l'on suit les termes d'un article décisif où il fait le point sur différents aspects de sa méthode et de sa configuration particulière du paradigme<sup>80</sup>, on peut même dire que toute la démarche de Jean-François Médard a consisté à tirer profit de la sociologie politique wébérienne,

---

<sup>80</sup> Jean-François Médard, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », *op.cit.*

notamment l'analyse classificatoire des formes de la domination, et des écarts qui existent entre elles. On peut même dire que, au-delà de Médard, toute la théorie néo-patrimoniale est construite autour de la modification des catégories wébériennes de la domination. Aussi, la base théorique de Jean-François Médard repose pour ainsi dire sur la présentation wébérienne des idéaltypes de la domination et du sens spécifique donné au patrimonialisme.

Aussi, la première préoccupation doit être ici de repérer et de présenter les figures wébériennes de la domination, et la définition que cette sociologie compréhensive donne aux concepts d'idéaltype et de patrimonialisme. En effet, le concept d'« idéaltypes de la domination » est un énoncé de la sociologie compréhensive wébérienne, et on peut dire que tel qu'il est formulé dans la perspective de Jean-François Médard, le modèle néo-patrimonial appartient au sous-type idéal de la domination traditionnelle. Dans ce sous-type idéal traditionnel, on note une absence de règlements, au contraire du type idéal de la domination légale ou statutaire, qui repose sur une institutionnalisation poussée du système à travers des codes et des règles impersonnels. Max Weber écrit à ce propos : « Dans le cas de la domination statutaire, on obéit à l'ordre impersonnel, objectif, légalement arrêté, et aux supérieurs qu'il désigne, en vertu de la légalité formelle de ses règlements et dans leur étendue. Dans le cas de la domination traditionnelle, on obéit à la personne du détenteur du pouvoir désigné par la tradition et assujetti (dans ses attributions) à celle-ci, en vertu du respect qui lui est dû dans l'étendue de la coutume »<sup>81</sup>.

Cette absence de règlements propre au sous-type idéal de la domination traditionnelle conduit à un pouvoir où on note une confusion entre domaine privé et domaine public. En effet, l'autorité traditionnelle repose sur « la croyance quotidienne en la sainteté des traditions valables de tout temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens »<sup>82</sup>. En cela, elle s'oppose radicalement à la domination légale, qui tient son contenu de « la croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens. »<sup>83</sup>.

En effet, la domination légale s'appuie sur l'usage du droit écrit et des procédures

---

<sup>81</sup> Max Weber, *Économie et Société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Pierre Kamnitzer *et alii.*, Paris, Plon, 1971, p. 222.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Ibid.*, p.222.

formalisées. Cela permet de contrôler objectivement le pouvoir, de lui fixer des limites rationnelles, contrairement à la domination traditionnelle qui perpétue et reproduit des usages coutumiers, avec la complicité ou l'approbation des acteurs hégémoniques et du corps social. La direction de la société étant l'affaire d'un seul, la domination traditionnelle est une domination patrimoniale, elle consiste en la domination d'un seul.

Il s'ensuit que le patrimonialisme est une dérivée de la domination traditionnelle. Jean-François Médard analyse ce point en précisant les termes de la domination traditionnelle chez Weber. Pour lui, « la notion weberienne de patrimonialisme a été élaborée comme sous-type idéal de la domination traditionnelle (...) Dans la domination traditionnelle, qui repose non pas sur des règles, mais sur une personne occupant une position d'autorité en vertu de la tradition, il distingue la domination patriarcale fondée sur la parenté et exercée par le mâle le plus âgé (ou le plus proche généalogiquement de l'ancêtre) sur la maisonnée (*oikos*). Il s'agit là d'un pouvoir lignager et domestique. Le pouvoir patrimonial apparaît lorsque l'autorité politique se différencie de l'autorité domestique en s'exerçant au-delà de la parenté, en s'appuyant non pas seulement sur des parents, mais sur des fidèles, des clients, des serviteurs patrimoniaux. »<sup>84</sup>. D'où la caractérisation weberienne du système patrimonial, où « L'obéissance est due à l'autorité personnelle de l'individu qui en bénéficie en vertu de son statut traditionnel. Le groupe organisé qui exerce l'autorité est, dans le cas le plus simple, fondé en premier lieu sur des relations de loyauté personnelle [...]. La personne qui exerce l'autorité n'est pas un supérieur, mais un chef personnel. Son entourage n'est pas composé essentiellement d'officiels, mais des dépendants personnels. Ceux qui sont sujets à l'autorité ne sont pas les membres d'une association quelconque, mais sont soit ses camarades traditionnels, soit ses sujets. Ce qui détermine la relation impersonnelle liée à l'office, mais la loyauté personnelle au chef »<sup>85</sup>. Dans ce cas, l'essence du patrimonialisme est, chez Weber, dans le fait que « toute l'autorité gouvernementale et les droits économiques correspondants tendent à être traités comme des avantages économiques privativement appropriés »<sup>86</sup>. En d'autres termes, « les pouvoirs gouvernementaux et les avantages qui leur sont associés sont traités comme des droits

---

<sup>84</sup> Jean François Médard, *ibid.*, *op.cit.*, p.324.

<sup>85</sup> Max Weber, *Économie et société*, *op.cit.*, p.431.

<sup>86</sup> Max Weber, *ibid.*, p.352.

privés »<sup>87</sup>.

C'est en suivant ce raisonnement de Max Weber que Jean-François Médard va placer la domination africaine sous le concept wébérien de « domination traditionnelle » : toute son analyse va consister à inscrire cette figure wébérienne de la domination patrimoniale dans le contexte africain. Médard affirme cette filiation wébérienne en affirmant que « l'absence de véritable distinction entre domaine privé et domaine public caractérise la notion du patrimonialisme »<sup>88</sup>. A partir de là, l'inscription de ce principe de domination dans une conjoncture africaine de la domination se fait à travers le concept du néo-patrimonialisme, que Médard va profondément remanier.

Replacé dans le contexte de la modernité africaine, le concept wébérien de la domination patrimoniale doit, selon Jean-François Médard, être décliné en « État néo-patrimonial ». Pourquoi le préfixe « néo » devant la notion wébérienne de patrimonialisme ? La réponse de Médard à cette question consiste à partir d'un cas limite au au patrimonialisme que Weber a lui-même détecté : le sultanisme, « dans lequel le pouvoir personnel n'est pas limité par la tradition. Il ne s'agit donc plus alors à proprement parler d'une domination de type traditionnel : peut-on d'ailleurs, dans le cas du sultanisme, se référer à la notion de légitimité ? »<sup>89</sup>. Partant d'une telle critique, Jean-François Médard précise les contours du néo-patrimonialisme en indiquant qu'il faut « distinguer le patrimonialisme traditionnel du néo-patrimonialisme moderne, et ce dernier du sultanisme. Si on ne le fait pas, on risque de donner à penser que le néo-patrimonialisme contemporain n'est qu'une survivance traditionnelle et qu'il est plus proche du type idéal qu'il ne l'est en réalité »<sup>90</sup>. La critique de J.F. Médard est à peine voilée à l'égard de Shmuel Noah Eisenstadt et de tous ceux qui n'ont vu dans le néo-patrimonialisme qu'un avatar du traditionalisme. S'il retient le sultanisme, ce n'est pas pour en faire son modèle de raisonnement, mais pour décrire la spécificité de son modèle en s'appuyant sur ce qu'il n'est pas : le sultanisme est une antithèse de la domination néo-patrimoniale. On en trouve un avatar dans le cas centrafricain sous Bokassa<sup>91</sup>, et Jean-François Médard observe à ce propos que, chez Jean Bedel Bokassa, « la référence à la

---

<sup>87</sup> Max Weber, *ibid.*, p.353.

<sup>88</sup> Jean François Médard, *ibid.*, p. 328.

<sup>89</sup> J-F. Médard, *op.cit.*, p.331.

<sup>90</sup> *Idem.*

<sup>91</sup> Voir Didier Bigo, *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1989.

tradition étant superflue, il ne reste plus que l'arbitraire »<sup>92</sup>.

Mais si l'originalité de l'approche de Jean-François Médard se marque sur plusieurs points, c'est bien sur le point de l'hybridation de la domination africaine que son approche exprime sa plus forte originalité à l'égard d'autres formulations de facture wébérienne. L'hybridité devient une caractéristique essentielle de la domination subsaharienne au détour du raisonnement suivant sur une confusion méthodologique soulevée par Alain Mescheriakoff<sup>93</sup> au sujet du rapport entre le patrimonialisme et le néo-patrimonialisme. Médard affirme : « le type idéal, c'est le patrimonialisme, alors que le néo-patrimonialisme est un type mixte ; or un type mixte ne peut être pris, comme nous l'avons fait, pour un type idéal. Mais récuser la nature idéale typique du néo-patrimonialisme ne conduit pas pour autant à le rejeter. Nous le conservons comme un type mixte et modal, c'est-à-dire correspondant à la forme la plus couramment rencontrée. Nous maintenons que les États africains sont en général plus néo-patrimoniaux que patrimoniaux dans la mesure où ils sont des types mixtes, mélangeant dans une combinaison complexe et instable des traits traditionnels et des traits modernes (et notamment bureaucratiques) des « répertoires » étrangers et autochtones, le traditionnel n'étant pas exactement l'autochtone, ni le moderne l'étranger »<sup>94</sup>.

Tout le volontarisme méthodologique de Médard s'exprime dans cette prise de position pour la mixité de la domination africaine : il s'agit véritablement de pousser les recherches sociales sur l'Afrique à embrasser la complexité du terrain et à développer de nouvelles approches ou de nouvelles thématiques. Suivant une ligne qui peut prendre son origine dans le travail pionnier de S.N. Eisenstadt déjà cité<sup>95</sup>, Jean-François Médard expose la frontière entre le traditionnel et le moderne, au nom d'autres motifs. Si Eisenstadt est encore sur une ligne où il s'agit simplement de transposer les catégories wébériennes dans les États naissants sans d'autres considérations, Jean-François Médard est un sociologue engagé qui dénonce le cortex épistémologique du raisonnement occidental comme étant noyé par une approche dualiste propre à une tradition intellectuelle occidentale qui doit à la logique binaire notamment aristotélicienne. Il affirme sur ce point : « Notre esprit binaire s'accommode mal de l'hybridation, il exige

---

<sup>92</sup> Jean François Médard, *op.cit.*, p. 332.

<sup>93</sup> Voir Alain Mescheriakoff, « L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'administration d'Afrique francophone », *Revue française d'administration publique*, n°42, avril-juin 1987.

<sup>94</sup> Jean François Médard, *op.cit.*, p. 332.

<sup>95</sup> S.N. Eisenstadt, *Traditional Patrimonialism and Modern Neo-Patrimonialism*, Londrfes, Sage, 1972.

des dichotomies simples : traditionnel ou moderne, patrimonial ou légal rationnel, État ou non État. C'est une démarche légitime au début de la réflexion, mais celle-ci, en progressant, la dépasse »<sup>96</sup>. Le parti pris pour l'hybridation est un choix volontaire pour révolutionner la recherche sociale sur la domination africaine, sans égard pour les perspectives amorcées sur le néo-patrimonialisme par les pionniers du concept. Médard n'est pas un héritier : il se veut un fondateur. Dans le même temps, ce choix est clairement contre les deux premières vagues des études africanistes dont les termes ont déjà été énoncés. Il faut purement et simplement défricher de nouveaux espaces théoriques : « face aux analyses institutionnelles des années 1960 et 1970, il fallait s'arracher de l'esprit des catégories toutes faites, et en particulier les représentations juridiques qui se prenaient pour la réalité ; il fallait opposer, présenter de façon systématiquement contrastée, les nouveaux États africains par rapport aux nôtres et affirmer que l'État de droit était inexistant (...) L'État africain est un mélange dans des proportions variables de caractéristiques patrimoniales et non patrimoniales »<sup>97</sup>.

L'hybridation renverse purement et simplement la configuration de l'État africain, analysé par Médard dans une perspective désormais sociologique et compréhensive : pour la première fois, une approche comparée tourne aussi nettement le dos à l'approche institutionnelle sans sombrer, comme on le verra, dans le culturalisme ou l'anthropologisme des théories concurrentes ou concourantes. Dans la perspective de Médard, le régime de domination hybride présente des institutions formelles qui s'accordent assez bien du modèle légal et objectif de la domination rationnelle telle qu'elle a été décrite par Weber : le commandement et les processus de hiérarchisation au sein de la bureaucratie et de l'État sont ordonnés et fluides. Cependant, dans leur fonctionnement, ces normes institutionnelles inscrites dans le droit positif ne sont pas considérées comme décisives dans l'exercice de la domination. En relevant du charisme, la réalité de la domination traditionnelle interfère dans le processus formel de la domination légale à travers des routines et des techniques diverses faites de passe-droit, de corruption ou de trafic d'influence. On retrouve ainsi imbriquées les domaines du privé et du public, non plus comme des ressources indépendantes, mais comme deux variables structurelles qui se croisent au sein d'une même réalité : l'exercice du pouvoir

---

<sup>96</sup> Jean François Médard, *op.cit.*, p. 333.

<sup>97</sup>*Idem.*

politique, culturel et économique.

En somme, Médard a sorti le néo-patrimonialisme de l'exotisme qu'on pouvait lui associer dans la perspective des premières recherches allant dans le sens d'une production de nouvelles grilles de raisonnement sur le politique en contexte non occidental. Dans la perspective d'une analyse sociologique des institutions politiques africaines, le régime néo-patrimonial apparaît dans l'analyse de sociologie politique comparée que propose Médard comme un régime politique spécifique qui se caractérise par l'association de deux types idéaux de la domination : le type charismatique et le type légal rationnel. On sait que, suivant une filiation wébérienne, le type charismatique consiste en l'exercice du pouvoir par un seul, le doyen d'âge ou le patriarche, en raison de la « soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore [émanant] d'ordre révélé ou émis par celle-ci »<sup>98</sup> et donc en l'absence de toute règle écrite. Les normes et les codes issus de la tradition pèsent de tout leur poids sur l'exercice du pouvoir et la cooptation de ceux qui ont la charge de la représentativité. A l'origine domestique, la domination charismatique s'étale sur la famille ou le lignage. L'idéal ou type légal-rationnel, intervient dans l'État néo-patrimonial par un processus de transformation qui consiste en la différenciation de cette autorité domestique généralement issue de la parentèle. Ce processus d'hybridation proposé par Jean-François Médard produit une forme spécifique de la bureaucratie, où les fonctionnaires ne sont pas objectivement détachés de ceux qui assurent le contrôle politique de la société, mais se mettent en ordre de devenir des fidèles adeptes ou serviteurs patrimoniaux qui « constituent un véritable état-major administratif »<sup>99</sup>. En dépit de l'existence des codes juridiques rationnels et objectifs, la domination s'exerce ainsi dans un espace « dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique »<sup>100</sup>.

## I.2.2. Critique et résistance de la théorie

---

<sup>98</sup>*Ibid*

<sup>99</sup> Jean François Médard, *ibid.*, p. 32.

<sup>100</sup> A. Mescheriakoff, « L'ordre patrimonial : essai d'interprétation du fonctionnement de l'administration d'Afrique francophone », *Revue française d'administration publique*, n°42, avril-juin 1987, cité par Jean François Médard, *op. cit.*, p. 325-326.



On vient de le voir : la formulation théorique du néo-patrimonialisme que propose Médard est révolutionnaire dans sa méthode et volontariste dans sa vision et sa représentation de la domination africaine. Pour lui, il s'agit surtout de montrer comment l'Afrique s'inscrit dans la modernité politique de manière spécifique. Ce postulat, nouveau en matière de politique comparée, a suscité des réserves de certains chercheurs qui ont, soit permis à Médard d'approfondir son énoncé, soit, par leur caractère concurrentiel, fait de ce paradigme une simple variable parmi d'autres des explications de la domination africaine qui ont foisonné dans les analyses de la troisième vague. Ce paragraphe évaluatif va s'intéresser à plusieurs aspects de cette théorie : sa valeur d'engagement comme effort de l'inscription de l'Afrique subsaharienne dans la modernité politique, en dépit de la faiblesse de son support théorique, à savoir la sociologie wébérienne. On fera aussi un retour sur les interprétations concurrentes au sein de la troisième vague, en revenant sur les réponses aux différentes critiques que formule Jean-François Médard.

On peut le prétendre : la théorie néo-patrimoniale est l'un des efforts les plus aboutis d'expliquer la domination en contexte africain en donnant le plus de part aux observations de terrain. Le parti pris de Jean-François Médard pour une explication sociologique, qui revient à l'interne, est finalement une démarche courtoise à l'égard de cette partie du monde qui a été longtemps étudiée à travers une anthropologie et une science politique de bureaux. La volonté de Jean-François Médard est de mettre l'Afrique en scène, avec ses particularités propres. Comme le souligne Pascal Daloz dans un hommage à Jean-François Médard<sup>101</sup>, en s'appuyant sur le concept de néo-patrimonialisme, il cherchait à « traduire la permanence d'une confusion entre sphère privée et sphère publique, tout en mettant bien en évidence que l'on ne se situe plus dans un environnement foncièrement traditionnel. Le *néo* était à cet égard capital pour lui. Dans un contexte partiellement modernisé (compte tenu d'une interaction avec les systèmes d'origine étrangère introduits avec la colonisation), la légitimité ne correspondait plus vraiment à des normes politiques traditionnelles, ni non plus à une

---

<sup>101</sup> Pascal Daloz, « Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaire », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4, p.617-623, p. 618 pour la citation.

logique étatique moderne, tout en empruntant aux deux »<sup>102</sup>. Pour poursuivre avec Daloz, on peut dire que le modèle proposé par Médard « peut être rapproché des modes d'interprétation mixtes qui ont fleuri dans les années 1980, faisant grand usage de métaphores biologiques (mimétisme, hybridation, greffe...). Dans le cadre d'une nécessaire réaction empirique, il a été pris conscience du fait que les sociétés extra-occidentales ne sauraient intégrer des éléments extérieurs sans les réadapter peu ou prou à leur propre structure organique. Se pose ici la classique question de la compatibilité entre la formule étatique, envisagée dans toutes ses dimensions constitutives, et les cultures d'accueil. Ce genre de perspective a représenté un progrès par rapport aux approches développementalistes et dépendantistes sommaires, en termes de nécessaire transplantation ou au contraire d'intrusion intempestive. »<sup>103</sup> Là se trouve justement la difficulté : « le risque encouru n'est-il pas de restituer insuffisamment le fort déséquilibre qui s'instaure dans les croisements en question ?- la part de l'organisme transposé demeurant infime, et souvent fort dénaturée, face au caractère très prééminent de l'organisme récepteur »<sup>104</sup>. Par son recours à l'hybridation, Médard participe de la démarche universaliste et donc à toutes ses faiblesses aussi : « la démarche médardienne est idéal-typique, donc déductive et visant à raisonner du point de vue des décalages plus ou moins grands par rapport à un modèle abstrait. Il en résulte un gradualisme, pour ne pas dire un « *conceptual stretching* politiquement correct » (...) Aux yeux des partisans de ce genre d'approche, il y a toujours « un peu d'État », fût-ce dans des cas extrêmes, et l'enjeu comparatif consiste précisément à mesurer les écarts entre pays, en référence au modèle élaboré par le chercheur »<sup>105</sup>. Par ces propos, Pascal Daloz exprime le point de vue du « perspectivisme culturel », qui voit dans l'État africain une « façade instrumentalisée par les acteurs concernés, lexique occidentalocentrique inadéquat-et partant, nécessité d'élaborer un cadre d'analyse renouvelé à partir d'une démarche inductive »<sup>106</sup>. En se dépouillant du principe d'un idéaltype et en s'en tenant à une réalité brute de la vie culturelle et sociale, le perspectivisme culturel se veut encore plus près de la réalité africaine, au contraire d'une théorie néo-patrimoniale à travers laquelle Médard « caressait toujours l'espoir qu'un jour l'État africain finirait par se constituer

---

<sup>102</sup> Pascal Daloz, *op.cit.*, p.618.

<sup>103</sup> Pascal Daloz, *op.cit.*, p.619.

<sup>104</sup> Pascal Daloz, *idem*.

<sup>105</sup> Pascal Daloz, *idem*.

<sup>106</sup> Pascal Daloz, *idem*.

pleinement »<sup>107</sup>.

Avec Médard, le modèle néo-patrimonial s'est voulu la théorie d'une « phase intermédiaire et surmontable ». Il reste que, dans son fondement théorique, le modèle repose sur une sociologie wébérienne abstraite. En effet, comme le souligne encore Daloz, « la démarche comparatiste privilégiée par Jean-François Médard était wébérienne, donc fort consciente de la spécificité occidentale et partant d'une réflexion sur l'autorité « traditionnelle » quand il s'agissait d'aborder d'autres parties du monde. Comme nombre d'anthropologues n'ont pas manqué de le souligner (je pense principalement ici à Jack Goody<sup>108</sup>), la sociologie abstraite, classificatrice de Weber, et notamment cette catégorie plutôt résiduelle d'autorité traditionnelle, s'est révélée insuffisamment fine pour l'étude des communautés extra-occidentales. De plus, si le grand sociologue allemand fit montre d'une culture encyclopédique à l'égard des civilisations eurasiennes, sa connaissance des sociétés sans écriture était nettement moindre que celle de certains autres grands fondateurs de la discipline. »<sup>109</sup>.

Au-delà de ce doute à l'égard de la solidité du support wébérien, des interprétations concurrentes ont été élaborées au sein de la troisième vague et se sont très tôt tournées contre le modèle néo-patrimonial. Jean-François Médard a d'ailleurs répondu à nombreuses d'entre elles.

La particularité de la troisième vague des études africanistes est d'avoir fourni une autre interprétation de la domination africaine, et nous venons d'exposer le perspectivisme culturel proposé par Chabal et Daloz qui, contre la perspective déductive et universaliste dans laquelle s'inscrit le modèle néo-patrimonial, cherche une explication de la domination en termes d'instrumentalisation des diverses formes de pénuries (culturelles, symboliques, institutionnelles, économiques, etc.) rencontrées en Afrique. L'analyse du perspectivisme culturel de la domination africaine ne s'est jamais souciée de se prononcer sur les issues possibles de cette instrumentalisation- cela relève de la philosophie, de l'eschatologie ou de la morale. Le perspectivisme culturel revendique une neutralité éthique, politique et programmatique, ce qui n'est pas toujours le cas pour Jean-François Médard qui, à travers la formulation de son concept, porte un

---

<sup>107</sup> Pascal Daloz, *idem*.

<sup>108</sup> Voir Jack Goody. *The domestication of the savage mind*. Cambridge University Press, 1977 et, du même auteur, *The logic of writing and the organization of society*. Cambridge University Press, 1986.

<sup>109</sup> Pascal Daloz, *op.cit.*, p.618.

regard optimiste sur l'avenir de l'Afrique politique.

Pour sa part, Jean-François Bayart, qui a longtemps travaillé sur le même terrain que Médard (le Cameroun) a opéré, avec la « politique du ventre », une innovation paradigmatique susceptible de faire ombrage ou tout au moins concurrence à l'interprétation néo-patrimoniale. Partant d'une approche par le bas, qui donne toute sa part à la dimension endogène de la domination africaine, et à la capacité à transformer localement les termes et les modalités de la domination « légale » ou « traditionnelle », Jean-François Bayart construit une lecture à partir des données anthropologiques et surtout des travaux de Foucault, sur le biopouvoir et la gouvernementalité notamment. Par la « politique du ventre », Bayart entend théoriser l'ensemble des mécanismes normatifs de la domination, et, par conséquent, des circuits qui rentrent dans la construction des logiques et des interactions entre pouvoir et société en Afrique. La « politique du ventre » est le fait, pour l'imagination de la domination africaine, de se produire, de s'écrire et de s'inscrire uniquement à l'intérieur des mécanismes et des attentes qui rôdent autour de l'« éthique de la munificence ». La politique du ventre se révèle par le fait que « l'ensemble des stratégies et des institutions qui ont œuvré à l'avènement de l'Afrique moderne, en particulier les Églises chrétiennes, les partis nationalistes, les administrations et les expériences de gouvernement qui ont prétendu rompre avec [la politique du ventre] ont fait long feu ou ont été à leur tour absorbées par ses pratiques »<sup>110</sup>.

De son vivant, Jean-François Médard s'est efforcé de « digérer » certaines de ces critiques, les incorporant à son analyse ou s'en éloignant par de nouvelles explications. On peut ainsi noter que le recours à la manducation conforte la néo-patrimonialité de Médard quant à l'historicité et à la sous-institutionnalisation de l'État africain. Mais le rapprochement s'arrête là. On va voir comment, sur le fond, Bayart tente de se distancier de Médard, et comment Médard défend son paradigme.

Plusieurs critiques ont été formulées contre le paradigme du néo-patrimonialisme. Nous nous arrêterons sur quelques-unes des plus pertinentes, repérées pour certaines par Médard lui-même, qui indique que Robin Theobald a reproché au patrimonialisme d'être un « concept attrape-tout », soumis à tous les usages et appliqué indistinctement à toutes les sociétés ; à tel point qu'il « tend à perdre toute utilité

---

<sup>110</sup> Jean François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard 1989, p. 325.

analytique »<sup>111</sup>. L'argumentation de Robin Theobald revient chez Richard Joseph, qui préfère le concept de « prébendalisme »<sup>112</sup> à la notion de patrimonialisme. Quant à Jean-François Bayart, qui propose la notion de « politique du ventre », récuse le patrimonialisme « sans l'examiner vraiment », en indiquant qu'elle est trop générale et « mêle des pratiques différentes sous une appellation générique »<sup>113</sup>.

Enfin, Alain Mescheriakoff, suite à une lecture complète des travaux de Médard, suspecte l'usage du préfixe « néo » comme pouvant prêter à confusion : cet usage peut faire du patriotisme autant la résurgence d'un phénomène ancien qu'une variante du patrimonialisme. De même, « la distinction n'emporte pas l'adhésion » : on ne sait pas, à terme, « si le néo-patrimonialisme est une catégorie à part entière ou une simple transition entre le patrimonialisme et les conceptions modernes de l'État. »<sup>114</sup>

Médard pense que ces auteurs « n'ont compris ni ce qui constitue l'essence du patrimonialisme, à savoir la confusion du public et du privé, et ce qu'une telle définition implique, ni en quoi consiste l'usage d'un type idéal »<sup>115</sup>. Ainsi, la notion de prébende que propose Richard Joseph n'est en rien distincte du patrimonialisme, du moment où « la prébende n'est qu'une pratique patrimoniale, puisqu'elle illustre précisément la confusion du public et du privé. Si les prébendes auxquelles il fait allusion pour le Nigéria peuvent parfois s'écarter du type, c'est qu'elles se rapprochent alors d'un type mixte, le néo-patrimonialisme (...) En réalité, le plus souvent, la prébende se rattache au patronage présidentiel et, quand on lit Richard Joseph, on baigne en plein patrimonialisme »<sup>116</sup>.

Sur la « politique du ventre », Médard reconnaît une plus grande généralité au concept de Bayart, pour son « enracinement dans la société et non simplement dans l'État »<sup>117</sup>. Mais Bayart reproche à Médard de se risquer à « un comparatisme plat », en donnant trop d'importance au type idéal wébérien. La réponse de Médard sur ce point est de dire que « le patrimonialisme constitue le commun dénominateur de pratiques diverses si caractéristiques de la vie politique africaine, à savoir le népotisme, le

---

<sup>111</sup> Robin Theobald, "Patrimonialism", *World politics*, 1982, pp. 548-559.

<sup>112</sup> Richard Joseph, *Democracy and Prebendal politics in Nigeria, the Rise and Fall of the Second Republic*, Cambridge University Press 1987.

<sup>113</sup> J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, p.104.

<sup>114</sup> J.-F. Médard, *op.cit.*, p.332.

<sup>115</sup> J.-F. Médard, *op.cit.*, p.328.

<sup>116</sup> J.-F. Médard, *idem*.

<sup>117</sup> J.-F. Médard, *op.cit.*, p.329.

clanisme, le « tribalisme », le régionalisme, le clientélisme, le « copinage », le patronage, le « prébendalisme », la corruption, la prédation, le factionalisme, etc., qu'elles soient fondées sur l'échange social (« *parochialcorruption* ») ou sur l'échange économique (« *marketcorruption* »)<sup>118</sup>.

Quant à Alain Mescheriakoff, il convient de signaler, poursuit Médard, que « récuser la nature idéale typique du néo-patrimonialisme ne conduit pas pour autant à le rejeter. Nous le conservons comme un type mixte et modal, c'est-à-dire correspondant à la forme la plus couramment rencontrée. Nous maintenons que les États africains sont en général plus néo-patrimoniaux que patrimoniaux dans la mesure où ils sont des types mixtes, mélangeant dans une combinaison complexe et instable des traits traditionnels et des traits modernes (et notamment bureaucratiques), des « répertoires » étrangers et autochtones, le traditionnel n'étant pas exactement l'autochtone, ni le moderne l'étranger. Les sociétés africaines et leurs systèmes politiques sont fondamentalement hybrides »<sup>119</sup>.

L'argument d'hybridité et celui de la confusion du public et du privé comme définition du patrimonialisme semblent des remparts à toutes les critiques sur le peu d'enracinement historique et les contradictions de la théorie de Médard. En dehors de quelques précisions spécifiques faites à certaines d'entre elles, toutes les critiques à Médard seront renvoyées par l'auteur à l'importance d'avoir un idéaltype de la domination lorsqu'on parle de l'Afrique. Il n'est donc pas exagéré de dire que toutes les critiques évoquées par Jean-François Médard sur les limites de sa théorie ont reçu l'une des variations d'un même argument. Cet argument, le voici : « Le type idéal de patrimonialisme a l'avantage de permettre de subsumer ces diverses pratiques dont certaines se recoupent d'ailleurs largement, sur la base de la confusion entre privé et public [et] de permettre simplement de rendre compte de la logique commune à l'ensemble de ces pratiques, sans s'enfermer dans un seul type de société »<sup>120</sup>.

## II. Épistémologie d'un effort de systématisation

---

<sup>118</sup> J.-F. Médard, *op.cit.*, p.330.

<sup>119</sup> J.-F. Médard, *op.cit.*, p.329.

<sup>120</sup> J.-F. Médard, *op.cit.*, p.330.

Avant la rédaction de cette thèse, tout notre travail académique en science politique a consisté en un travail sur des aspects du travail de Médard autour du paradigme de la domination néo-patrimoniale. Nous présentons ici le résumé de chacune de ces étapes (1), et indiquons les raisons d'un besoin de systématisation attendue de la thèse de doctorat ici présentée (2).

## **II.1. Cheminement académique autour du concept**

Nous pouvons prétendre que depuis trois années, tout notre travail de recherche et de production de mémoires académiques est consacré à la préparation de la présente étude sur le paradigme du « régime néo-patrimonial » tel qu'il a été formulé par Jean-François Médard. Ce paragraphe est consacré à une présentation rapide des différentes étapes de ce parcours et de leurs contenus.

En 2010, nous avons consacré notre premier mémoire universitaire à ce paradigme majeur de la science politique africaniste comparée<sup>121</sup>. Dans ce mémoire, nous avons étudié le processus de construction du modèle néo-patrimonial de Jean-François Médard, en montrant comment son analyse constituait une tentative d'appréhension de la domination au plus près de l'histoire des sociétés africaines. Le mémoire soutient que Jean-François Médard a été de ceux qui ont cherché et avec succès à couper court à toutes les formes d'analyse et d'interprétation des sociétés africaines qui ne prenaient pas en compte les enjeux locaux du politique et de la domination. Et même si le recours à Max Weber semble compromettre l'investissement total de ses investigations dans un cadre dit de « politique africaine », la perspective comparée qu'il choisit permet d'éviter un autre dogmatisme à l'envers : celui d'une domination africaine qui ne s'expliquerait qu'à partir des catégories et des conduites produites de l'intérieur même des sociétés africaines. Le mémoire a ainsi montré que la démarche de Jean-François Médard permet d'éviter l'afrocentrisme comme

---

<sup>121</sup> Papa Sarr, *Le phénomène du pouvoir en Afrique : à propos du modèle néo-patrimonial de J-F. Médard*, mémoire de licence du département de science politique, université Paris 8 Saint-Denis, 2010.

réponse à l'eurocentrisme et au racisme des théories explicatives de la domination africaine, qui procèdent très souvent par le haut et de dehors. Ainsi, si, du fait du maintien d'un idéaltype à atteindre, Médard ne va pas jusqu'au bout de l'interprétation « par le bas », il reste néanmoins clair que le pari de l'inscription de l'Afrique dans la mondialisation du fait étatique a été bien tenu. Le mémoire a soutenu que les nouveaux enjeux, en termes d'approfondissement critique de ce paradigme et en termes d'émancipation politique de l'Afrique peuvent s'y greffer convenablement. En cela, Jean-François Médard est un africaniste optimiste, mais réaliste et plus mesuré que ne le laissent croire ceux qui pensent qu'il est dans l'utopie lorsqu'il défend un accès gradué de l'Afrique à la modernité politique, c'est-à-dire, en termes wébériens, à une domination légale et rationnelle. A elle seule, la théorie politique ne peut pas suffire à impulser les changements nécessaires pour arriver à cette phase finale du développement politique, que d'aucuns nomment la démocratie ou le libéralisme politique. Mais les efforts de conceptualisation comme ceux de Jean-François Médard ont eu pour effet d'impulser une pensée de l'État, d'ouvrir une discussion et des observations de fond sur la nature de la domination en Afrique. Les événements politiques des années 1990 ont permis de poser la question du changement en Afrique, et, sans aucun doute, la théorie néo-patrimoniale a contribué à comprendre la nature des réformes que l'Afrique devrait faire pour accéder à cet idéal démocratique.

En 2011, nous avons présenté en soutenance un mémoire de master 1 sur l'héritité en politique africaine comme figure du régime néo-patrimonial<sup>122</sup>. Le cœur de la démonstration consistait à partir de l'élaboration du concept de la « domination néo-patrimoniale » pour expliquer comment cette théorie s'appliquait au principe d'héritité politique telle qu'elle s'est jouée dans la transmission du pouvoir en Côte d'Ivoire et au Cameroun. La recherche a voulu s'attacher un point d'empiricité en tentant d'illustrer la domination néo-patrimoniale par le principe du choix des modalités et de l'incarnation de la succession au sein des fidèles, et donc au profit de la catégorie régnante. Deux figures

---

<sup>122</sup> Papa Sarr, *Le néo-patrimonialisme de J-F. Médard : bilan d'une théorie et application à l'héritité politique en Afrique (Cameroun et Côte d'Ivoire)*, mémoire de master 1 du département de science politique, université Paris 8 Saint-Denis, 2011.



des modalités néo-patrimoniales de la domination, la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny et le Cameroun d'Ahidjo nous ont servi d'appui à l'analyse de l'hypothèse selon laquelle en contexte de domination néo-patrimoniale, la mainmise du détenteur du pouvoir sur ses sujets et ses collaborateurs s'étend aussi à la désignation de son héritier et aux modalités de sa succession. Cela s'est vu très clairement dans le cas du Cameroun, avec la constitutionnalisation de la succession d'Ahidjo, qui profitera à Paul Biya, son Premier Ministre fait dauphin constitutionnel en 1979. Au début, ce dernier a été quasi-incontesté à sa prise de fonction comme successeur désigné par le « père de la Nation » : le coup d'Etat du 06 avril 1984 constitue une rupture dans les termes de la succession, Ahidjo ayant été, selon les officiels de Yaoundé, au centre de ce coup de force qui montre en tout cas comment la cession du pouvoir en régime néo-patrimonial est une fiction. Dans le cas ivoirien, cette constitutionnalisation a produit, au sein de la catégorie gouvernante, une situation de conflit entre plusieurs acteurs de première ligne, le Premier ministre et le Président de l'Assemblée nationale, avec une montée en puissance que la crise de l'ivoirité et ses multiples épisodes, y compris celui des élections de 2010, n'ont fait que cristalliser. Pour Houphouët-Boigny et Ahidjo, l'enjeu est le même : s'approprier le devenir de la société, de façon à ce que la figure du Père de la Nation demeure tellement haute et crainte qu'aucun successeur n'y fasse ombrage. Le régime néo-patrimonial est donc un régime de privatisation de la société et de l'État par ceux qui ont mandat de les représenter.

En 2012, le projet du master 2 en science politique était de partir de l'interprétation néo-patrimoniale de la nature de l'État en termes d'hybridation pour analyser l'évolution historique du politique africain en termes d'inachèvement marqué par l'irruption des comportements néo-patrimoniaux de certains entrepreneurs politiques dans les processus de libéralisation ayant conduit au retour de la démocratie électorale en Afrique subsaharienne<sup>123</sup>. Le mémoire considérait la démocratie électorale comme un moment crucial de cette historicisation de la domination rationnelle : son objet principal était l'analyse des pratiques néo-patrimoniales de Gbagbo et de Wade pour se maintenir au pouvoir dans ces conjonctures démocratiques. Cette analyse a montré comment se pensait

---

<sup>123</sup>Papa Sarr, *Du néo-patrimonialisme en démocratie électorale : les cas Gbagbo en Côte d'Ivoire et Wade au Sénégal (2002-2012)*, mémoire de master 2 du département de science politique, université de Paris 8.

et se traduisait la résistance des élites africaines à l'égard de l'idéaltype de domination rationnelle et de la démocratie électorale. Nous avons fait l'hypothèse qu'à travers la compétition électorale se révélait toute la longue durée de la domination néo-patrimoniale africaine, Gbagbo et Wade cherchant simplement à faire des ajustements et des formes de personnalisation propres à la routine néo-patrimoniale, et qui ne sont nouvelles que parce qu'elles sont adaptables aux conjonctures de démocraties électorales dans lesquelles ils évoluaient. Dans son développement, l'étude s'est menée sous la forme d'une enquête associant les hypothèses théoriques à des situations empiriques datées. La démonstration s'est attachée à l'analyse du comportement politique de Wade et de Gbagbo comme deux figures contemporaines d'entrepreneurs politiques néo-patrimoniaux engagés dans un processus d'instrumentalisation du droit dans les compétitions électorales pour se maintenir au pouvoir, quitte à tronquer le système juridico-institutionnel. En dépit du discours et de la profession de foi, les deux leaders politiques ont des statuts d'héritiers du modèle néo-patrimonial de leur pays : Gbagbo a largement hérité du spectre de l'houphouétisme, Wade de la pacification sociale due au senhorisme, sans que cela n'empêche que les deux soient paradoxalement des « hommes du changement » dans le contexte de la démocratie électorale. Enfin, il a été établi la manière dont ces deux hommes d'État, pendant l'exercice du pouvoir, se sont engagés dans une entreprise antidémocratique de retour à l'ordre néo-patrimonial, en dépit de la conjoncture juridico-institutionnelle confinant au libéralisme politique et donc à la démocratie électorale. Analyse a été faite des tactiques purement politiciennes de Wade et de Gbagbo, décidés de sauver leur pouvoir par l'usage des moyens anti-institutionnels et illicites. La démonstration du caractère néo-patrimonial de ces ressources et des tentatives ainsi avortées a été faite au regard de la fédération et de la cohérence interne des capitaux culturels, juridiques et politiques ainsi investis à des fins de perpétuation du pouvoir. En raison des résistances et des formes diverses de mobilisation et des acteurs politiques fédérés et ligüés contre ces pratiques politiques anachroniques, nous avons terminé notre analyse sur la question de la pertinence de la société civile africaine dans le combat pour le maintien et le développement de la démocratie électorale. Sur ce point et à travers l'analyse de la Côte d'Ivoire de Gbagbo et du Sénégal de Wade, nous avons vu que les situations sont tellement différentes et singulières que nous pensons, finalement, que beaucoup reste à faire autant pour l'organisation matérielle de l'autonomisation de la

société par la consolidation des institutions que pour la construction théorique d'une interprétation et d'une analyse scientifique des variantes de ces processus de démocratisation<sup>124</sup>.

## II.2. Systématisation et cadrage théorique

La présente étude doctorale est dans une certaine mesure une systématisation de l'ensemble de cette démarche académique<sup>125</sup>, et cela à partir d'un point d'interrogation précis : quelle est la capacité du modèle néo-patrimonial à expliquer une situation historique de la politique africaine, à savoir la propension des élites à se maintenir au pouvoir en contexte de démocratie électorale en usant des ressources qui tendent à la privatisation des positions pourtant institutionnelles ? Dans ce cadre, les cas de Laurent Gbagbo et de Paul Biya sont étudiés à travers cette thèse, en dépassement du cadre et des hypothèses du régime néo-patrimonial : comme on l'a vu dès l'introduction, d'autres ressources que celles de l'analyse institutionnelle proposée par Jean-François Médard seront mises à contribution, et il s'agira même clairement d'une mise à l'épreuve du néo-patrimonialisme au regard de ces ressources et des situations décrites. En raison des enseignements tirés du parcours intellectuel et académique que nous avons précédemment accumulé sur ce concept et que nous venons de résumer, un niveau d'abstraction minimal et modeste est requis pour la présente recherche. Nous tirons donc profit de la connaissance des difficultés et des impasses qui peuvent être celles d'une acceptation aveugle de la généralisation à laquelle prétend Jean-François Médard dans sa tentative d'expliquer la nature de la domination africaine par les mêmes causes et les mêmes paramètres des pratiques du pouvoir.

---

<sup>124</sup> A maintes reprises, ces difficultés et ces problèmes ont été perçus et analysés par Jean-François Médard. Voir notamment dans ses articles suivants : "L'État et le politique en Afrique." *Revue française de science politique* 50.4-5 (2000), pp.849-854 et -« État, démocratie et développement: l'expérience du Cameroun », in Sophia Mappa, (dir.) *Développer par la démocratie?* Paris, Forum de Delphes, Karthala, pp.355-390.

<sup>125</sup> Si le Sénégal d'Abdoulaye Wade a été abandonné dans ce travail de systématisation, c'est pour mieux comparer deux pays aux indicateurs socioéconomiques très voisins. En effet, la Côte d'Ivoire et le Cameroun sont caractérisés par une population ethniquement émiétée et de taille identique (un peu plus de 20 millions d'habitants dans chacun de ces deux Etats), géographiquement répartie de la même façon : les musulmans au Nord et les chrétiens au Sud. On peut pousser le rapprochement au niveau de la position géographique : situés pratiquement sur les mêmes parallèles, ces deux pays sont chacun l'ouverture maritime de deux Etats continentaux : le Mali et le Burkina Faso pour la Côte d'Ivoire, le Tchad et la République centrafricaine pour le Cameroun.

En effet, pour nous résumer, on peut dire que méthodologiquement, toute l'œuvre de Jean-François Médard a consisté à résoudre un paradoxe constitué par l'articulation de deux choses quelque peu contradictoires. D'une part, une forme de domination, théorique et extérieure, proposée par la sociologie compréhensive wébérienne toute consacrée à démontrer le caractère rationnel et légal de la domination occidentale et, d'autre part, une réalité de la domination africaine toute marquée par une forme « primitive » où, même à l'échelle de l'État, persiste une représentation et une technologie de gestion qui consistent à considérer les biens publics comme les provisions de la maisonnée<sup>126</sup>. La perspective de cette thèse est de montrer que résoudre ce paradoxe et expliquer la modernité politique africaine en usant du paradigme du néo-patrimonialisme commande à aller plus loin dans la prise en compte des particularités locales et nationales de la domination. On doit surmonter la généralisation du paradigme pour mieux l'inscrire dans les réalités de politique africaine.

Dans ce projet de systématisation, l'effort est de cerner comment le néo-patrimonialisme participe de ces formes de schizophrénie propre à la domination africaine et qui consistent dans ce grand écart entre prétention à la démocratie et à la modernité et prédisposition à privatiser la fonction, notamment présidentielle, pour ne servir qu'un noyau dur (les frères, les confréries et les alliés) en se servant soi-même. Nous cherchons à montrer comment ces pratiques de redistribution illicite des ressources persistent au cœur de la vie politique africaine, et pour quels risques, pertes et périls. En travaillant de cette façon le concept néo-patrimonial, nous comptons combler une lacune dans la science politique comparée : éclairer la manière dont des logiques concurrentes s'affrontent dans le gouvernement africain, en dépit de la façade juridique et formelle que l'ordre institutionnel officiel veut donner à voir. On élargit ainsi la base documentaire et épistémologique sur la connaissance universitaire de la modernité politique africaine en donnant de la profondeur aux faits de politique quotidienne et domestique, et telle qu'elle s'organise au niveau de deux capitales : Yaoundé et Abidjan, Biya ayant pour ainsi dire « tenu le coup » face aux diverses pressions qui ont fini par avoir raison de Laurent

---

<sup>126</sup> L'un des points forts de la critique du paradigme néo-patrimonial (notamment J.P. Daloz, 2006, *op.cit.*) est d'avoir montré que jusqu'à un certain niveau, J.F. Médard ne pouvait pas tenir le pari, en raison notamment du support institutionnel de son approche et de sa forte dépendance à l'égard de l'approche idéaltypique et classificatoire de la domination wébérienne.

Gbagbo.

La démarche de la thèse consiste donc à vérifier, par une confrontation des cas historiques, le théorème de base de la théorie médardienne, à savoir qu'en dépit de la façade juridique, le pouvoir s'exerce en contexte néo-patrimonial pour le compte des dirigeants et de leurs réseaux situés dans des cercles concentriques autour du chef (président de la république, du parti, etc.). Ce qui est l'apport essentiel de la présente thèse, c'est l'exposé de la manière dont cela se perpétue, y compris en contexte « démocratique ». L'hypothèse principale à ce sujet est ainsi formulée : la démocratie électorale, qui (re) fait irruption en Afrique au début des années 1990, n'a pas réussi à mettre un terme à ces pratiques de domination et de prédation<sup>127</sup>. Au contraire, par endroits, elle a même fait long feu face à la profondeur de ce principe néo-patrimonial, ou conduit à des crises sociétales profondes face aux gouvernants qui en ont fait le plus large usage. Comment cela se déroule dans le cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire ?

La thèse répond à cette question en proposant une analyse de ce phénomène très local qu'est la construction, l'actualité et l'empiricité du pouvoir néo-patrimonial au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Pour expliciter ces points, la méthode ou le cheminement de la recherche consiste en une double dimension comparative et monographique, qui nous incite à adopter une approche systémique. Cette approche est à même de permettre de ressortir les processus dynamiques qui conduisent à l'irruption des pratiques néo-patrimoniales et à travailler en profondeur sur les rapports de ces pratiques aux logiques locales d'accumulation et de contrôle social.

Méthodologiquement, notre effort principal est de circonscrire de manière rigoureuse le terrain et l'objet de la recherche ainsi énoncés, cette délimitation ayant une incidence sur le choix de la théorie qui, en tant que suite de propositions rigoureusement articulées et qui tient ensemble les divers faits sociaux observés, donnera un sens aux connaissances que nous comptons développer sur ce sujet de recherche choisi. En marge du néo-patrimonialisme, les théories sont nombreuses qui offrent des niveaux de généralisation susceptibles de rendre compte du fait de la domination africaine en tant qu'elle s'exerce au profit d'un cercle restreint et surtout contre toute prescription légale et rationnelle. On

---

<sup>127</sup> Sur ce point, voir Copans, Jean. *La longue marche de la modernité africaine: savoirs, intellectuels, démocratie*. KARTHALA Editions, 1990.

a vu, dans la discussion autour de Jean-François Médard (voir *supra*), que plusieurs théories générales pouvaient permettre de cerner le phénomène du pouvoir dans ses divers aspects. Nous nous sommes cependant engagés dans la recherche sur une théorie spécifique, le néo-patrimonialisme, et sur des faits eux-mêmes restreints, les lieux de confrontation de cette théorie avec la réalité politique dans les pays étudiés (Cameroun et Côte d'Ivoire).

On a vu que les théories internes à la troisième vague des études africaines peuvent prétendre à expliciter cette perpétuation de la privatisation des ressources publiques par un petit groupe de dominants. Contemporaines aux analyses de Médard et parfois inspirées par elles, ces approches se sont construites dans la troisième vague pour fournir une autre interprétation de la domination africaine que celle fondée sur le modèle wébérien. A titre de rappel, nous citerons le perspectivisme culturel proposé par Patrick Chabal<sup>128</sup> et Pascal Daloz<sup>129</sup> et qu'on retrouve aussi chez Christopher Clapham<sup>130</sup>, qui s'oppose à la perspective déductive et universaliste dans laquelle s'inscrit le modèle néo-patrimonial. Les perspectivistes préfèrent plutôt une explication de la domination en termes d'instrumentalisation des diverses formes de pénuries (culturelles, symboliques, institutionnelles, économiques, etc.) rencontrées en Afrique, sans jamais chercher à se prononcer sur les issues possibles de cette instrumentalisation- cela relève de la philosophie, de l'eschatologie ou de la morale. Le perspectivisme culturel revendique une neutralité éthique, politique et programmatique, ce qui n'est pas toujours le cas pour Jean-François Médard qui porte un regard optimiste sur l'avenir de l'Afrique politique. On a aussi vu tout le mal que les perspectivistes portaient au recours à la sociologie wébérienne abstraite et peu au fait de la domination africaine et les termes du positionnement de Jean-François Bayart vis-à-vis du néo-patrimonialisme : l'auteur de *L'État en Afrique* préfère une interprétation de la domination africaine en termes de la gouvernamentalité foucauldienne et profondément nourrie des considérations anthropologiques.

Ces deux théories concurrentes (perspectivisme culturel et anthropologie politique de profil foucauldien) suffisent à démontrer l'effervescence intellectuelle autour de la

---

<sup>128</sup>Patrice Chabal et Jean-Pascal Daloz, *Africa works. Disorder as political instrument*, James Currey (Oxford) and Indiana University Press, 1999.

<sup>129</sup> Pascal Daloz, « Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaine », *op.cit.*

<sup>130</sup>Christopher Clapham, "Rethinking African states", *African security Review*, vol. 10, n°3, 2001, p. 7-16.

spécificité du sujet de la domination en contexte africain. Travaillant sur le modèle néo-patrimonial, la théorie qui sied à notre analyse est l'herméneutique, qui donne une grande place à une analyse en profondeur de la production et du sens des concepts analytiques propres à la théorie ainsi étudiée. Nous avons déjà montré qu'une part doit être attribuée dans l'analyse à la logique et à la cohérence interne de la construction de la pensée de l'auteur : une herméneutique de son projet a été faite en cheminant comme nous l'avons fait jusqu'au bout de la profondeur épistémologique avec l'auteur de la théorie du « régime néo-patrimonial ». Mais la confrontation à l'expérience historique du pouvoir telle qu'elle apparaît dans le contexte africain (Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal) nous indique en quoi une théorie comme le constructivisme peut nous aider à comprendre comment les conjonctures et les événements épars peuvent offrir le cadre duquel émergent les pratiques et les désirs néo-patrimoniaux comme des produits des rapports de forces purement politiques et conjoncturelles entre acteurs qui se côtoient et qui cohabitent. Dans tous les cas, le principal outil d'analyse et de vérification de la pertinence de ces théories et de la pertinence de nos hypothèses est l'analyse documentaire, qui comprend l'ensemble des travaux sociologiques, politiques et historiques sur le politique dans le contexte des pays étudiés et leurs hommes d'État. En outre, nous utiliserons les ressources secondaires comme les revues de presse, la filmographie et les sources électroniques pour cerner l'objet étudié et l'approfondir au regard de notre hypothèse principale.

### **III. Contraintes et difficultés**

Plusieurs contraintes sont associées à notre recherche, à commencer par l'un de ses outils principaux, l'analyse documentaire, qui incite à aborder les contextes étudiés par d'autres recherches interposées. Cependant, la nature de l'objet de recherche ne nous laisse pas beaucoup de choix : travaillant sur le pouvoir et les chefs d'Etat par définition inaccessibles aux chercheurs, nous avons considéré que l'analyse documentaire convenait à notre enquête. D'autres limites sont imposées par l'état des connaissances sur l'objet d'étude qui, s'il a fait l'objet d'usages et de critiques n'a pas encore été envisagé comme ressource tactique de la domination en régime démocratique. Nous pensons prendre le chemin d'une approche systématique du comportement et de la structure générale de la domination africaine en nous appuyant sur cette théorie, bien conscients qu'elle est

profondément limitée par ses origines et ses aspirations wébériennes<sup>131</sup>. De même, le mur du sens commun risque d'être difficile à briser, du moment où la corruptibilité et le népotisme, qui sont des caractéristiques de la classe hégémonique en contexte néo-patrimonial, semblent avérés et pénétrer l'opinion, au point de devenir un lieu de production du sujet en contexte de crise<sup>132</sup>.

En même temps, la demande pour une alternative à l'égard de ces pratiques semble forte, et l'opinion publique ou certains leaders manifestent un désir d'en connaître scientifiquement sur cette donne sociale et politique. Tout de même, cette demande en termes de compréhension et de transformation de l'analyse provient, pour l'essentiel, du monde d'en bas, marqué par des pratiques de débrouille et d'innovations sociales<sup>133</sup>, pour palier justement à la réalité d'une société où les valeurs d'égalité, de respect et de partage du bien public sont en faillite du fait de la faillite morale de l'État. Il est donc certain que la recherche que nous menons sur ce sujet évident et complexe -l'organisation du pouvoir comme lieu de jouissance et d'une redistribution des ressources perçues par ailleurs comme infinies- met la problématique de la thèse au service d'une demande sociale. Les questions d'ordre déontologique et les dilemmes qui se posent à la recherche n'en sont que plus grands : comment faire la recherche plutôt que la reprise des préoccupations de l'opinion et des médias, au risque d'une politologie événementielle ? Comment distinguer entre analyse politiste et positionnement politique ? Se soustraire aux évidences premières et à la tentation du plaidoyer ou du réquisitoire, etc. ?

A ces questions techniques et épistémologiques qui nous ont traversés tout au long de la recherche, se sont associées des difficultés d'ordre pratique. Au cours de notre enquête, les personnes ressources qui devaient nous documenter ou nous aiguiller ne comprenaient pas toujours le sens de notre démarche : pour eux, les attitudes d'entrepreneurs politiques

---

<sup>131</sup> Sur ces limites dues notamment à la nature classificatoire de la sociologie wébérienne, voir Daloz, Pascal « Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitare », *Revue internationale de politique comparée*, 2006/4, p.617-623.

<sup>132</sup> Sur ce point, suivre les analyses de Mbembe, Achille, and Janet Roitman. "Figures of the Subject in Times of Crisis." *Public Culture* 7.2 (1995): 323-352, et Werbner, Richard P. *Postcolonial subjectivities in Africa*. Zed Books, 2002.

<sup>133</sup> Sur ce point, les travaux du sociologue camerounais Jean-Marc Ela font autorité. Lire, de ce chercheur, *Afrique, l'irruption des pauvres: société contre ingérence, pouvoir et argent*. Editions L'Harmattan, 1994, et *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique Noire : les défis du "monde d'en-bas,"* Paris, l'harmattan, 1998.



sur lesquelles je travaillais étaient tout simplement normales, c'était justement cela la politique. Cela voulait dire que les gens ne comprenaient pas les enjeux d'une résistance néo-patrimoniale en régime de démocratie électorale, ou alors que la démocratie électorale elle-même tardait à être socialisée ? La thèse fait face à ce genre de « situations-limite ».

## **Conclusion**

Ces questions et ces difficultés montrent clairement que pour rester dans le champ scientifique et être sérieux, des outils, des préoccupations et des interrogations pluriels sont associés à l'étude, ou carrément adaptés aux situations qui en découlent. En dernière analyse, cela montre l'importance et l'utilité théorique et pratique du sujet aussi bien pour la connaissance et la compréhension des enjeux politiques contemporains de l'Afrique, que pour la responsabilité de la recherche universitaire dans la présentation des différentes évolutions des rapports de force internes aux sociétés africaines, et où l'on voit des élites politiques construire des digues pour se maintenir au pouvoir et contenir le changement social. A partir de ce parcours méthodologique et de recherche, on peut dire que l'enjeu de cette thèse est double : comprendre pourquoi les représentations élitaires ne changent pas en dépit de la réalité des changements sociaux, et faire, en tant que jeune chercheur africain, œuvre utile en matière de recherche sur les questions de politique africaine. Jean-François Médard, en proposant une analyse qui part, comme bien d'autres auteurs<sup>134</sup> du point d'ancrage de la politique africaine dans le clientélisme et la corruption, nous situe au cœur d'une approche historique et permanente du politique, ces pratiques ayant finalement la peau dure. La thèse s'inscrit donc dans cette tradition de l'approche réaliste du politique africain dont Jean-François Médard est parmi les initiateurs, mais en tenant compte de l'apport d'une analyse conjoncturelle et constructiviste : l'historicisation de ce paradigme, que nous abordons dès le prochain chapitre, est à ce prix.

---

<sup>134</sup> Nous pensons ici à René Lemarchand, "Political clientelism and ethnicity in tropical Africa: Competing solidarities in nation-building." *The American Political Science Review* 66.1 (1972): 68-90 et à Christopher Clapham, "Rethinking African states", *op.cit.*



## **Chapitre 2 :**

---

### **INSCRIPTION DANS LA REALITE POLITIQUE AFRICAINE**

Ce chapitre poursuit le recensement de la littérature spécialisée que nous avons amorcé au chapitre précédent sur le concept du régime néo-patrimonial, en se focalisant cette fois sur la manière dont cette littérature rend compte de l'inscription de cette théorie explicative qu'est le « régime néo-patrimonial » dans la réalité concrète et historique de la domination politique africaine. La question centrale du chapitre est donc celle-ci : comment le paradigme du « régime néo-patrimonial » peut-il rendre compte de la domination africaine de façon concrète ? Il s'agit d'aborder la théorie dans son versant historico-sociologique, de voir comment elle a été appliquée à l'explication des situations où des entrepreneurs politiques ont eu à se positionner au centre du commandement pour constituer le reste de la bureaucratie d'État en « simple état-major administratif » pour reprendre une expression de Jean-François Médard<sup>135</sup>. Le travail du chapitre se divise en deux sections, dont la première est constituée de quelques travaux sociologiques de Jean-François Médard, qui représentent les réponses qu'il a lui-même données à la problématique de l'historicisation du politique africain à travers des études de cas. Le deuxième bloc présente les recherches sur la bureaucratie africaine et plus largement des pays du « tiers-monde » qui se sont inspiré de la démarche néo-patrimoniale tout en faisant un effort de la reconfigurer pour l'introduire à l'échelle microsociologique où elle est à l'épreuve des pratiques sociales locales et concrètes. Un dernier bloc présentera les arguments que nous avancerons pour défendre l'idée d'un « néo-patrimonialisme » national qui serait plus conforme à la réalité complexe des sociétés africaines.

#### **I. MEDARD ET SES ETUDES DE CAS**

Il a déjà été dit que le premier travail analytique de Jean-François Médard a porté sur un cas historique concret : l'État Ahidjo au Cameroun<sup>136</sup>, que J.F. Médard couvre des caractéristiques du régime néo-patrimonial : « fort, autoritaire, absolu et [...] impuissant ».

---

<sup>135</sup> Voir Jean-François Médard, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique », *op.cit.*

<sup>136</sup> Jean-François Médard, « L'État sous-développé au Cameroun », *Année africaine*, 1977, *op.cit.*

Cette approche dichotomique qui oscille entre puissance, autoritarisme d'une part et impuissance et faiblesse de l'État d'autre part est l'une des constances de la pénétration de la réalité politique africaine par Médard, dont les efforts des travaux ultérieurs seront de considérer que le régime néo-patrimonial évolue en paradoxe, entre brutalité et manque de prestige ou de prestige institutionnel qui fait la puissance des États modernes. Plusieurs autres variables viendront compléter cette approche dichotomique et montrer d'autres aspects de la réalité historique du néo-patrimonialisme, notamment dans l'analyse de la corruption, du clientélisme politique, de la figure du *bigman* ou de l'étirement des sociétés africaines à l'occasion des mouvements sociaux des années 90.

### **I.1. L'État autoritaire et mou**

En 1982, Médard édite avec Y.A. Fauré un ouvrage collectif sur la Côte d'Ivoire<sup>137</sup>, second cas historique après le Cameroun à être inscrit par J.F. Médard sous le paradigme analytique du « régime néo-patrimonial ». La première partie du texte est signé par Y.A. Fauré, qui prend au sérieux ce qu'on présentait alors comme le « miracle ivoirien », en analysant les ressources étatiques de la stratification sociale comme un choix politique volontariste du « père de la nation ». Le président Houphouët Boigny a donc mis en place une forme de développement et un système politique et étatique particulier, qui forme un complexe politico-économique cohérent, plutôt qu'un autre : à lui seul, ce volontarisme explique pourquoi ça « marche un peu mieux que dans bien autres pays africains », et cela en dépit des dysfonctionnements de la politique sociale. Les contributions et analyses de Jean-François Médard portent sur la régulation sociopolitique et la classe dirigeante. Elles mettent le doigt sur la nature paternaliste du régime d'Houphouët, qui se sert de la coercition sans en abuser, s'appuyant surtout sur le patronage et le « dialogue à l'ivoirienne »-on pourrait aussi dire « palabre africaine » pour gouverner en contrôlant la clientèle et en maîtrisant les forces centrifuges. Jean-François Médard mettait déjà le doigt sur l'un des points qui sera décisif à l'analyse de la présente thèse. En effet, il notait l'évolution clivée et en crise des relations entre, d'une part, les Ivoiriens et une forte immigration (les étrangers représentent le quart au moins de la

---

<sup>137</sup> Y.-A. Fauré et J.-F. Médard eds, *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris Karthala, 1982, 276 p.

population totale) et, d'autre part, entre les Ivoiriens eux-mêmes, très marqués par les compétitions ethniques autour du pouvoir politique. Celui-ci est concentré entre les mains d'une bourgeoisie administrative et politique mise en place depuis l'indépendance, et qui empêche qu'une autre bourgeoisie, celle des planteurs qui détiennent les rênes de l'économie fortement agricole du pays, s'affirme comme classe dominante. En avant-gardiste, Jean-François Médard affirmait déjà à cette époque (1982), combien l'unité de la classe dirigeante ivoirienne était précaire, tiraillait qu'elle l'était entre les forces hégémoniques d'origines diverses (bureaucratie postcoloniale et économie agricole) et la problématique déjà cruciale de l'intégration des populations d'origine étrangère. Mais tournant le dos à une perspective qui fait de la bourgeoisie des planteurs une classe dominante<sup>138</sup>, les deux éditeurs constatent simplement que la mise en place de cette bourgeoisie après la décolonisation soulève des questions cruciales quant à l'identité sociale et politique de ceux qui exercent des fonctions dans la bureaucratie d'État : « Les fonctionnaires se consacrent donc aux affaires privées. Qui sont alors ces fonctionnaires ? Des fonctionnaires, des planteurs des entrepreneurs ou plutôt des rentiers ? Comment répondre et en fonction de quel critère ? »<sup>139</sup>.

La réalité de l'État néo-patrimonial, du moins à travers sa bureaucratie, les origines et les ramifications socio-identitaires de ses fonctionnaires, est de ne pas dégager des frontières claires entre la sphère privée et la sphère publique : par cette analyse, celle proposition de base de la théorie du « régime néo-patrimonial » se vérifie dans le cas concret du régime d'Houphouët. Cette enquête empirique pour établir le sous-développement de l'État africain dont la démonstration a été entreprise dans le cas Ahidjo (1977) est reprise dans un autre article la même année (1982)<sup>140</sup>. Si Médard s'intéresse après à quelques aspects particuliers des rapports entre société et État en Afrique<sup>141</sup>, c'est

---

<sup>138</sup> C'est notamment la position de B. Campbell dans « Quand 'ivoirisation' secrète une couche dominante », in *Le Monde diplomatique*, novembre 1981, p.18-19.

<sup>139</sup> Y.-A. Fauré et J.-F. Médard eds, *État et bourgeoisie...*, op.cit., p.147.

<sup>140</sup> Par exemple J.F. Médard, "The Underdeveloped state in Tropical Africa : Political clientelism or Neo-Patrimonialism?", in C. Clapham (ed.), *Private Patronage and Public Power : Political Forum 715 clientelism in the Modern State*, Frances Pinter Ltd., 1982. Traduction française, « *L'État sous-développé en Afrique Noire : clientélisme politique ou néo-patrimonialisme ?* », *Travaux et Documents*, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire, 1982, 2ème édition.

<sup>141</sup> Par exemple « Le paysan, le développement et l'État : quelques remarques sur "No short cut to Progress" » de Göran Hyden, Table ronde sur le développement rural, Bujumbura (Burundi), 1985. Publié dans les actes du colloque « La spécificité de l'État africain », *Pouvoirs*, n°25, 1983, p. 5-21 (numéro spécial sur le pouvoir en Afrique).

bien sur l'analyse de la corruption<sup>142</sup> qu'il va se concentrer pour montrer le fonctionnement concret du régime néo-patrimonial en Afrique noire. Dès 1986 et plus encore au cours des années 90, l'étude de la corruption comme forme particulière d'exercice du pouvoir néo-patrimonial est entreprise pour montrer la différenciation géographique et historique à travers des cas pays étudiés. En dehors du Botswana qui fait exception à sa formulation théorique, Médard pense que tous les États africains correspondent à une figure du néo-patrimonialisme, marqué par des usages extensifs de la corruption dans le cadre des échanges sociaux (népotisme, amitié, patronage et clientélisme, ethnicité, etc.). On note aussi la présence de la corruption dans les transactions économiques, à travers les phénomènes d'extorsion et de désappropriation<sup>143</sup>. Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, toutes ces formes de corruption ont été plus ou moins compatibles avec un certain degré de fonctionnement de l'économie et de stabilité sociale. Selon Médard, jusqu'au début des années 80, cela était possible, notamment grâce à un usage symétrique du patronage et à une réciprocité des gains. A partir des années 1985 et la détérioration des termes de l'échange, la situation devenait intenable, avec la faible capacité de l'État à redistribuer des ressources devenues rares et une tendance des bailleurs de fonds à imposer une austérité sans relâche. Cette situation de pénuries a servi de nouvelle opportunité à la corruption, qui est devenue endémique et systémique, avec la généralisation de la crise fiscale de l'État qui a transformé les collecteurs d'impôts en concurrents de l'État : la corruption a alors consisté par exemple à des arrangements entre contribuables et collecteurs pour sous-payer les taxes désormais prélevées à des fins personnelles<sup>144</sup>. L'irruption de la « démocratie » a rendu transparentes certaines procédures bureaucratiques de prélèvement et de contrôles de la circulation des fonds et des biens sans protéger l'Afrique de l'économie criminelle extérieure. Pour se maintenir et s'épanouir, la corruption s'est alors emparée de l'espace transnational de l'économie criminelle, avec des transactions par centaines des entrepreneurs divers (politiques, économiques, diplomatiques, etc.) dans les paradis

---

<sup>142</sup> Voir par exemple J.F. Médard, "One year of Corruption in the Political Life of Kenya", atelier du consortium européen de recherche politique, Fribourg (RFA), 20-25 mars 1983 et, du même auteur, « De la corruption comme objet d'étude », *Revue Française de Science Politique*, 43, 4, août 1993, pp. 690-697.

<sup>143</sup> Jean-François Médard, "Clientélisme politique et corruption." *Tiers-Monde* 41.161 (2000), pp. 75-87.

<sup>144</sup> Voir sur ce point Jean-François Médard, "L'État et le politique en Afrique." *Revue française de science politique* 50.4-5 (2000), pp.849-854.

fiscaux et les réseaux de blanchiment d'argent. Les pouvoirs africains néo-patrimoniaux ont donc travaillé à résister à toute forme de changement, au point où, « au Cameroun, on a même corrompu la corruption »<sup>145</sup>. Pour Médard, la corruption est devenue un facteur décisif de la criminalisation du politique en régime néo-patrimonial et de la faillite de l'État africain<sup>146</sup>, avec une contribution active du facteur religieux à l'approfondissement de ce processus de délitement<sup>147</sup>.

Pour Jean-François Médard, cette corruption montre bien la faiblesse des États africains dépourvus de capacité d'auto-institutionnalisation<sup>148</sup>. A travers une analyse de l'irruption des mobilisations pour la démocratie survenues en Afrique dans les années 90 (cas du Cameroun), il montre concrètement que les sociétés africaines ont voulu, par cet étirement, mettre un terme au mensonge des pouvoirs corrompus et aux illusions de ce qui n'étaient que des « dictatures de développement »<sup>149</sup>. Plus précisément, dans le cas du Cameroun et en dépit de sa réussite dans la personnalisation de son pouvoir et de la socialisation de sa figure comme figure du chef, Ahidjo n'a pas réussi à construire un État institutionnalisé et a obtenu des résultats économiques en trompe-l'œil. Médard décrit le pouvoir d'Ahidjo comme celui d'un État totalitaire dont la seule « réussite » est la fabrique d'un pouvoir policier qui ne résiste pas à l'analyse comme « État sous-développé ». Le politologue parle d'un « État mou », pour indiquer que derrière l'État policier, c'est le vide et l'abîme : l'État néo-patrimonial camerounais se présente comme

---

<sup>145</sup> Jean-François, Médard, "Les paradoxes de la corruption institutionnalisée." *Revue internationale de politique comparée* 13.4 (2007), pp.697-710. Voir aussi, du même auteur, « La corruption politique et administrative et les différenciations du public et du privé : une perspective comparative » in M. Borgi et P. Meyer-Bisch (eds.), *La corruption ou l'envers des droits de l'homme*, Éditions universitaires, Fribourg, Suisse, 1995, pp. 37-46.

<sup>146</sup> Jean-François Médard, "Corruption in the neo-patrimonial states of Sub-Saharan Africa." In *Political Corruption: A Handbook* (2009): 379.

<sup>147</sup> Dans une introduction aux travaux sur le sujet, il est indiqué que les recherches de J.F. Médard en politique comparée après sa retraite portaient sur les cas de non-corruption sur le continent et les liens de la corruption avec le religieux. Voir sur ce point Daniel-Louis Seiler, "Introduction." *Revue internationale de politique comparée* 13.4 (2007), pp.567-573.

<sup>148</sup> A la fin des années 90, Médard va consacrer plusieurs travaux à l'analyse de la corruption. Entre autres : « La banque mondiale, l'Afrique et la corruption », communication présentée au colloque du Forum de Delphes sur Le néo-libéralisme face aux réalités planétaires, Ile d'Ydra, Grèce, 4-5-6 décembre 1998 ; « Les avatars du messianisme français en Afrique », communication présentée au cinquantième anniversaire de l'IEP de Bordeaux, octobre 1998. « La crise de l'État patrimonial et évolution récente de la corruption en Afrique sub-saharienne », *Mondes en développement*, 1998, tome 26, 102, p. 55-57 ; « Corruption et non corruption au Botswana », dans D. Compagnon (ed.), *Le Botswana contemporain*, Paris, Karthala. Coordination du numéro de la *Revue Internationale de Politique Comparée* sur la corruption comparée, vol.4, n°002, septembre 1997. « La corruption internationale et l'Afrique », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 4, n°002, septembre 1997.

<sup>149</sup> Jean-François Médard, « État, démocratie et développement : l'expérience du Cameroun », in Sophia Mappa, (dir.) *Développer par la démocratie ?*, Paris, Forum de Delphes, Karthala, pp.355-390.

une structure qui surplombe les intérêts des groupes ethniques et les manage, sans se détacher de ces groupes et assurant simplement les rapports de corruption et de clientélisme à différents réseaux situés à l'intérieur de la société. Si bien que l'étirement de la société camerounaise des années 90 signifient que « les populations auxquelles les dirigeants de l'État avaient promis le développement, ne s'y sont pas trompées. Elles les ont contestées et elles ont mis en cause les régimes autoritaires, à partir du moment où il est devenu clair que la dictature avait été incapable d'engendrer le développement qui avait servi à la faire accepter. Tant que la plupart des gens mangeaient ou avaient l'espoir de manger, ils s'accommodaient tant mal que bien de la dictature »<sup>150</sup>.

## **I.2. L'ascension sociale et politique : la figure du *Bigman***

Les processus d'ascension politique dans le régime néo-patrimonial sont caractérisés par les ressources que les entrepreneurs situés à l'extérieur du champ politique mobilisent pour y entrer. L'une des analyses que Médard a contribuées à faire sur ce point important qui concerne l'entrée des *outsiders* dans les cercles concentriques du pouvoir dont le chef de l'État est le centre et le noyau dur a été l'approche sociologique de la figure concrète et de la trajectoire du « Big man »<sup>151</sup>. Étudiée à l'occasion des recherches de terrain sur la corruption au Kenya, la figure du *Bigman* est indicative d'un contexte sociopolitique où, selon Médard, « l'enjeu réel de la politique dans l'arène nationale n'a jamais été le développement mais plutôt l'accès différentiel à l'État et aux ressources qu'il permet d'extraire et d'accumuler. Cet État a été véritablement patrimonialisé et il est devenu à la fois prédateur de la société et « prédaté » par elle »<sup>152</sup>. La figure du *Bigman* est tributaire de cette logique d'accaparement et d'accumulation. En dépit de la distinction entre big man anthropologique proposé par Sahlins<sup>153</sup> et big man politique théorisé par Jean-François Médard, ce dernier a esquissé quelques rapprochements très pertinents à l'approche de Marshall Sahlins. Ainsi, « ce qui rapproche le big man africain du big man de Sahlins, en dépit des contextes et des finalités fortement contrastés, c'est le mode d'accumulation des ressources de nature différente fondée sur l'échange symbolique et social : le *bigman* accumule de la richesse afin de la

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, p.356.

<sup>151</sup> Jean-François Médard, "Le «Big Man» en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur." *L'Année sociologique (1940/1948-)* (1992), pp.167-192.

<sup>152</sup> Jean-François Médard, "Le «Big Man», *op.cit.*, p.167.

<sup>153</sup> Sur ce point, voir Marshall D. Sahlins, "Poor man, rich man, big-man, chief: political types in Melanesia and Polynesia." *Comparative studies in society and history* 5.03 (1963): 285-303.



distribuer : en la distribuant, il la consomme mais la transmue en capital symbolique dont une partie peut être à son tour reconvertie en richesse »<sup>154</sup>.

Mais ce qui fait réellement la spécificité du big man africain par rapport au profil du big man anthropologique et culturel proposé par Marshall Sahlins, celui de l'Afrique noire contemporaine est de fabrication purement politique au milieu des logiques d'accaparement et de prédation propres à l'État patrimonialisé. Il s'agit à proprement parler d'un entrepreneur politique dans un contexte où l'État et la société évoluent dans des relations de privatisations mutuelles de ce qui est la « chose publique », et de tentatives individuelles d'accès à des cercles concentriques autour du noyau dur de l'arène politique qu'est le président de la république. Jean-François Médard indique que l'approche stratégique développée par le big man entrepreneur repose largement sur l'appartenance à plusieurs réseaux et à plusieurs métiers. Il nomme cette logique du concept de « straddling », qu'on peut traduire par « chevauchement de positions », autrement dit, l'aptitude à cumuler des positions, à les incurver et à produire un cursus d'une position à l'autre. Si la trame ethnographique de cette construction de soi dans et pour la sphère politique reste pertinente, le big man agit au milieu d'un ordre politique patrimonialisé et donc corrompu. Le big man reste une figure sociale du *self made man*, qui s'impose au groupe ou dans l'arène politique par son énergie de travail, son charisme et son obstination à partir de rien pour atteindre les sommets : il n'a au départ ni fonction ni héritage de la part d'un ascendant. Son statut tient de sa capacité à constituer et à organiser la redistribution d'une rente, le but de l'opération étant d'accumuler les ressources symboliques pour les réinvestir dans l'ascension politique. Reste que le big man est une figure plurielle et contradictoire, avec plusieurs trajectoires et plusieurs « destins » dans la sphère publique ou politique. Cette pluralisation des figures et des trajectoires du big man est à l'origine des contradictions et des difficultés que Médard décrit comme participant du développement de l'État néopatrimonialisé.

Cette approche sociologique du *bigman* a été faite par Médard dans l'analyse politiste et biographique de l'ascension et de la disgrâce du ministre kenyan Charles Njonjo<sup>155</sup>. Le chercheur voulait illustrer dans les faits et dans l'histoire politique réelle le principe néo-patrimonial selon lequel « l'État tend à s'effacer derrière la personne du chef de l'État, et l'administration derrière les fonctionnaires (...) la notion abstraite d'appareil étatique semble se dissoudre derrière les personnes qui l'animent ». Dans le même temps,

---

<sup>154</sup> *Idem.*

<sup>155</sup> Jean-François Médard, « Charles Njonjo : portrait d'un « big man » au Kenya », in Emmanuel Terray, *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp.49-87.

son projet est de démontrer par l'enquête de terrain et la recherche documentaire comment « la position d'un leader politique important autre que le président est fragile ; elle ne dure généralement pas longtemps, soit que le leader remplace le numéro un, soit que le numéro un ou ses héritiers putatifs s'en débarrassent »<sup>156</sup>. Dans le cas du big man Njonjo, il s'agit, à partir de ressources hétéroclites, de déconstruire sa trajectoire de vie comme « une leçon de technique politique », en manipulant des données issues de la presse kenyane, des observations directes et du rapport de la commission ordonnée par le président de la république et chargée d'enquêter sur les faits de trahison, de corruption et de prise illégale d'intérêts qui lui étaient reprochés. L'enjeu est de « dégager la logique de pouvoir du personnage ».

Njonjo est présenté comme un « mythe », un « privilégié » qui, contrairement au big man traditionnel qui a tout fait par lui-même, dispose déjà de plusieurs capitaux de par sa naissance et le statut social de sa famille : « son père Josiah Njonjo (...) avait été converti par le missionnaire Leakey, père et grand-père de Louis et Richard Leakey et les Anglais l'avaient désigné comme l'un des quatre chefs supérieurs du pays kikuyu »<sup>157</sup>. Médard rappelle que chez les kikuyu, la chefferie est une invention des colonisateurs qui voulaient fabriquer localement des relais de pouvoir, et que, dans l'ensemble, « les chefs kenyans sont donc assimilés aux loyalistes, aux « collaborateurs », encore que les choses ne soient pas toujours aussi simples »<sup>158</sup>. Toujours est-il que Njonjo a profité de cette position sociale pour faire des études dans les établissements les plus prestigieux, et qui seront couronnées par une inscription à la London School of Economics et des études juridiques londoniennes. Avocat à Londres puis haut commis de l'administration coloniale de retour au pays en 1955, Njonjo est en position confortable pour occuper les hautes fonctions dans l'administration publique du Kenya indépendant (1962). Il est haut fonctionnaire, Garde des Sceaux (Attorney general), avec rang de ministre sans être député. Il occupera ce poste sous toute la présidence de Jomo Kenyatta, avec un statut de conseiller juridique et de conseiller personnel du président. On lui doit notamment d'avoir dissuadé le président de faire un amendement constitutionnel qui aurait empêché Daniel Arap Moi, son vice-président et dauphin, de devenir président de la république. Ce faisant, Njonjo était réputé pour être méprisant à l'égard de l'élite kenyane qu'il traitait d'inculte et prenait un malin plaisir à heurter « délibérément la sensibilité populaire spontanée » : tout cela n'affectait pas son statut tant qu'il avait le patronage indirect du président avec

---

<sup>156</sup>*Ibid.*, p.50.

<sup>157</sup>*Ibid.*, p.53.

<sup>158</sup>*Idem.*

qui il avait une « intimité partagée ». Très marqué par les mœurs de la haute aristocratie britannique connue pour son conservatisme, Njonjo incarnait une forme d'extraversion du pays en prenant en même temps par sa position ministérielle de l'ascendant sur le nouveau président Moi, qui lui devait ainsi d'avoir protégé son ascension à la magistrature suprême et lui octroyait à ce titre une réelle latitude d'action. A ce titre, Njonjo, qui est passé de ce poste de haut fonctionnaire à la politique en se faisant élire député de Kikuyu en décembre 1980, deviendra ministre de l'intérieur et des affaires constitutionnelles, et sera l'un des plus proches collaborateurs du président, aux pouvoirs encore plus élargis que sous le précédent président. Sa position lui permettait notamment d'accumuler des ressources politiques et économiques, de se placer sur des segments d'extraction à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, de faire et de défaire des hautes personnalités, y compris ministérielles : « il passait pour avoir des dossiers sur chacun (...) la réputation de puissance devient un facteur de puissance et permet d'en faire l'économie »<sup>159</sup>.

Mais la chute de ce *bigman* fut spectaculaire : en mai 1983, à l'occasion d'un meeting en son honneur à Kisii, Moi dénonce sans le nommer un traître qui va s'avérer être Njonjo, suspendu de ses fonctions ministérielles en juin de la même année. Il fera désormais l'objet d'une commission d'enquête judiciaire qui siègera de fin octobre 1983 à août 1984 pour corruption, trahison et prise illégale d'intérêt de la part de Njonjo. En novembre 1984, ce dernier sera jugé coupable de la plupart de ces chefs d'accusation. Cette chute montre comment, dans le contexte néo-patrimonial, la puissance, celle de Njonjo qui avait une latitude du pouvoir dont l'étendue l'a conduit à une tentative d'accès au pouvoir suprême, se met à l'épreuve du pouvoir réel, celui du président Moi. Cette distorsion des liens entre le puissant (Njonjo) et le magistrat suprême (Moi) s'est faite de manière graduée, et la chute elle-même fut lente : « on assiste d'abord à un relâchement des liens, puis à leur rupture et enfin à l'hallali »<sup>160</sup>. Surtout, le cas Njonjo met en lumière deux paradoxes associés au statut et à l'ascension du big man. Le premier paradoxe, c'est « la contradiction qui existe entre le Njonjo aristocrate britannique, incarnation du Droit, gardien de la Constitution, chantre de l'efficacité, de la compétence et de la ponctualité, le pourfendeur de la corruption, et le Njonjo « big man », qui utilise sans scrupules toutes les ressources à sa disposition pour assouvir ses ambitions »<sup>161</sup>. On voit bien que l'entrée en politique de Njonjo a marqué un tournant dans sa probité et dans sa loyauté à l'égard de Moi qu'il a certes contribué à construire comme président, mais qui le lui rendait bien

---

<sup>159</sup> Jean-François Médard, *ibid.*, p.57.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p.79.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p.85.

en le positionnant à l'intérieur du premier cercle de décisions politiques. Le second paradoxe, « c'est que Njonjo est beaucoup moins exceptionnel qu'il ne le paraît à première vue. Ce qui est exceptionnel chez Njonjo, c'est la puissance qu'un leader politique, qui n'est même pas chef de l'État, a pu accumuler. Mais le comportement de Njonjo est le comportement normal de tout leader politique. Les abus de Njonjo sont certes importants mais ils sont proportionnels à sa puissance. Ainsi Njonjo qui prétendait être au-dessus du lot commun et qui méprisait tant les autres, est en définitive comme eux : il obéit à la règle selon laquelle chaque détenteur d'une parcelle de pouvoir a tendance à l'exploiter au maximum »<sup>162</sup>.

## II. RECONFIGURATIONS DU MODELE INTERPRETATIF

En débouchant sur une conclusion qui soutient que les pratiques manœuvrières du big man Njonjo sont banales, Médard tente d'inscrire les comportements des entrepreneurs politiques africains dans des formes du machiavélisme propres aux animaux politiques qu'on rencontre partout dans les arènes politiques à l'échelle mondiale. Plus largement, par ces différents cas historiques que nous venons d'exposer, on voit que Jean-François Médard a confronté son modèle à des situations complexes de politique africaine concrète. Dans tous les cas, on peut convenir que la théorie néo-patrimoniale s'est imposée comme l'une des ressources interprétatives les plus abouties de la sociologie politique comparée africanistes depuis les années 90. L'effort consiste dans la présente section à identifier, à partir de la bibliographie et de la démarche d'un chercheur allemand<sup>163</sup>, quelques cas des usages de ce modèle, notamment dans la littérature récente consacrée à l'analyse de la bureaucratie africaine en termes performatifs. D'une part, on recensera les points sur lesquels le modèle fait consensus dans l'analyse des faits de la bureaucratie africaine en donnant une interprétation microsociologique au modèle dans des travaux récents (1) ; d'autre part et à partir de ces travaux récents, on revisite les liens du néo-patrimonialisme aux concepts de clientélisme, de patronage et de corruption (2).

---

<sup>162</sup> *Idem.*

<sup>163</sup> Christian von Soest "What Neopatrimonialism Is –Six Questions to the Concept", contribution présentée au séminaire "Neopatrimonialism in Various World Regions", 23 août 2010, GIGA German Institute of Global and Area Studies, Hamburg.

## II.1. Consensus et sophistications

Au regard de ce qui a été développé jusque-là, on peut objectivement prétendre que la théorie néo-patrimoniale est l'un des efforts les plus aboutis d'expliquer la domination en contexte africain en cherchant avant tout à conceptualiser le plus possible les observations de terrain. De ce point de vue, Jean-François Médard a personnellement réussi son « retour au local » prescrit par la troisième vague, et a pu démontrer par son œuvre de politiste comparatiste que la problématique de la domination se posait en des termes spécifiques en contexte non occidental et que cela faisait partie de la modernité politique. Dans un article qui fait le point sur les aspects de l'évolution de cette théorie, Christian von Soest<sup>164</sup> soutient que le consensus se fait dans la littérature autour du néo-patrimonialisme comme forme théorique d'interprétation d'un régime au sein duquel les deux concepts wébériens de domination traditionnelle et de domination rationnelle coopèrent au lieu d'être parallèles et contradictoires comme le prévoit l'orthodoxie wébérienne. Il s'ensuit une confusion de genres entre ce qui est public et ce qui est privé, et le développement d'un autre consensus au sein de cette même littérature sur le fait que le néo-patrimonialisme est un régime dans lequel l'État juridique et formel doit évoluer dans le même périmètre qu'un ordre patrimonial de facture informelle qui sert les intérêts des acteurs bureaucratiques et de leurs clients, plus rarement de l'institution qui n'est que parce qu'ils en sont. On retrouve la formulation médardienne qui énonce une privatisation de l'État non occidental, au centre du troisième consensus qui veut que le néo-patrimonialisme soit la forme de gouvernement qui prévaut dans les sociétés politiques en dehors de l'OCDE (« neopatrimonialism seems to be the prevalent form of governance in non-OECD countries »)<sup>165</sup>.

Au-delà d'être un hommage à un paradigme dédié par Jean-François Médard à l'analyse de la domination politique en Afrique subsaharienne, cette affirmation indique clairement

---

<sup>164</sup> Christian von Soest "What Neopatrimonialism Is...", *op.cit.*

<sup>165</sup> Ces consensus sont partagés par plusieurs recherches récentes, en dépit de leurs sérieuses réserves. Il s'agit notamment des travaux de Michael Bratton, Nicolas van de Walle : *Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*. Cambridge: Cambridge University Press, 1997; Gero Erdmann, Ulf Engel : "Neopatrimonialism Revisited - Beyond a Catch-All Concept". GIGA Working Paper 16. Hamburg: German Institute of Global and Area Studies (GIGA), 2006; Gero Erdmann, Ulf Engel: "Neopatrimonialism Reconsidered: Critical Review and Elaboration of an Elusive Concept", in: *Commonwealth and Comparative Politics*, 2007, 45 (1), pp. 95-119.

que ce paradigme a une portée opérationnelle. Des chercheurs l'ont ainsi utilisé dans l'analyse de plusieurs secteurs de la vie de tous les jours comme l'agriculture<sup>166</sup>, l'évaluation de l'État développeur dans les périphéries<sup>167</sup> et beaucoup plus encore dans l'approche des institutions informelles<sup>168</sup>.

La recherche a aussi permis de distinguer et de préciser empiriquement la sphère de la politique de celle de la bureaucratie : ce qui pouvait être considéré comme une distinction purement théorique chez Jean-François Médard qui part d'une « confusion » entre les deux sphères est désormais sectorisé en partant de l'orthodoxie wébérienne. En analysant le néo-patrimonialisme sous l'angle d'une étude empirique de la qualité du gouvernement, Möller et Shierenbeck<sup>169</sup> ont introduit différents indicateurs marquant une claire distinction entre les sphères de la politique et de la bureaucratie. Leur hypothèse est qu'à un niveau élevé, la politique n'est que la routinisation de la domination à travers un staff administratif<sup>170</sup>. Si bien que la véritable autorité régulatrice est la bureaucratie, qui reste un support incontournable de la domination politique. Si l'on suit ce raisonnement wébérien, il deviendra clair que le néo-patrimonialisme n'est plus tout à fait un modèle. Il n'est qu'une forme de déviation volontairement et délibérément politisée de l'idéaltype wébérien de la bureaucratie dont la conceptualisation prévoit une claire séparation entre sphère publique et privée.

Ce point a été souligné par Nicos P. Mouzelis<sup>171</sup>, qui rappelle les cinq principes caractérisant les agents humains dont la totalité constitue la bureaucratie: (1) un haut niveau de spécialisation, (2) une autorité hiérarchisée avec des aires de commandement et de responsabilités limitées, (3) les liens impersonnels entre les membres de

---

<sup>166</sup> Par exemple Aaron deGrassi : "Neopatrimonialism" and Agricultural Development in Africa: Contributions and Limitations of a Contested Concept", in: *AfricanStudiesReview*, 51 (3), 2008. pp. 107-133.

<sup>167</sup> Sur ce point, voir Atul Kohli : *State-Directed Development: Political Power and Industrialization in the Global Periphery*. Cambridge: Cambridge University Press, 2004; Sahr J. Kpundeh : "Corruption and Corruption Control", In: Emmanuel Gyimah-Boadi, (ed.), *Democratic Reform in Africa. The Quality of Progress*. Boulder, CO/London: Lynne Rienner, 2004, pp. 121-139.

<sup>168</sup> Voir sur ce point Gretchen Helmke, Levitsky, Steven (2004): "Informal Institutions and Comparative Politics :A Research Agenda", in: *Perspectives on Politics*, 2 (4), pp. 725-740 ; Gretchen Helmke, Steven Levitsky, (eds.) : *Informal Institutions and Democracy. Lessons from Latin America*. Baltimore, MA: Johns Hopkins University Press, 2006.

<sup>169</sup> Voir Ulrike Möller, Isabell Shierenbeck : "Hidden Treasury or Sinking Ship? Diagnosing the Study of Political Leadership". *QoG Working Paper 27*. Gothenburg: University of Gothenburg, The Quality of Government (QoG) Institute, 2009..

<sup>170</sup> Ulrike Möller, Isabell Shierenbeck : "Hidden Treasury...", *op.cit.*, p.12.

<sup>171</sup> Nicos P. Mouzelis : *Organisation and Bureaucracy. An Analysis of Modern Theories*, 1967, p.39.

l'organisation bureaucratique, (4) le recrutement des officiels sur la base de l'expertise technique, (5) la différenciation entre les biens privés et les recettes publiques.

Au regard de ces procédures, on peut déduire que la domination rationnelle procède en un respect scrupuleux des règlements et en un alignement sur le rappel à l'ordre en cas de déviation volontaire ou involontaire de la ligne réglementaire. Ce que les nouvelles recherches ajoutent par rapport à Jean-François Médard, c'est que, au regard de l'existence de ces cadres institutionnels à respecter, le néo-patrimonialisme ne peut être qu'un régime de déviation partielle à l'égard de ce schéma réglementaire et institutionnel. Selon les travaux d'Evans et de Rauch<sup>172</sup>, cette déviation ne toucherait en fait que deux points de l'architecture bureaucratique : le recrutement des agents et les transactions (*business*) de tous les jours de l'administration ordinaire.

S'appuyant sur un tel raisonnement qui montre finalement que le néo-patrimonialisme est un détournement spécifique de la confusion des genres entre le régime de la domination traditionnelle et la domination légale et rationnelle, Bratton et van de Walle<sup>173</sup> en viennent à affirmer que sur le cas de l'Afrique subsaharienne, trois pratiques informelles sont constitutives du néo-patrimonialisme spécifique à cette aire géopolitique et culturelle : (1) la concentration du pouvoir politique sous la forme du présidentielisme, (2) le clientélisme systématique, et (3) l'usage particulier des ressources publiques. La concentration du pouvoir ne se manifeste pas seulement par la violence, elle consiste en ceci que, pour le financement de leurs campagnes politiques, les présidents néo-patrimoniaux font très peu de distinction entre les coffres de l'État et les caisses personnelles<sup>174</sup>. Au-delà de ces usages particuliers des ressources publiques par les présidents néo-patrimoniaux et par-delà ces caractérisations du néo-patrimonialisme africain, Christian von Soest<sup>175</sup> pense qu'il faut aller plus loin dans la dimension microsociologique et locale du néo-patrimonialisme, plus loin que Médard et les autres, et établir des typologies sophistiquées et des sous-types des régimes néo-patrimoniaux. La

---

<sup>172</sup> Peter B. Evans: *Embedded Autonomy. States and Industrial Transformation*. Princeton NJ: Princeton University Press, 1995; Peter B. Evans, James E. Rauch : "Bureaucracy and Growth: A Cross-National Analysis of the Effects of 'Weberian' State Structures on Economic Growth", in: *American Sociological Review*, 64 (5), 1999, pp. 748-765.

<sup>173</sup> Michael Bratton, Nicolas van de Walle : *Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997, notamment pp.63-68.

<sup>174</sup> "(neopatrimonial presidents make) "little distinction between the public and private coffers, routinely and extensively dipping into the state treasury for their own political needs." ( Bratton and van de Walle, 1997: 66).

<sup>175</sup> Christian von Soest, "What Neopatrimonialism Is..", *op.cit.*, p.13.

différentiation entre les formes de néo-patrimonialismes retient trois modalités principales : la concentration du pouvoir, le clientélisme systématique et les usages particuliers des ressources publiques. A partir de là, Christian von Soest propose deux modèles de néo-patrimonialismes pour caractériser les différentes situations empiriques qui se tissent autour de cette domination : le premier c'est le néo-patrimonialisme personnalisé (personalized), sous la forme du « big man » précédemment décrite par Jean-François Médard. Le second modèle est le néo-patrimonialisme oligarchique, qui est un néo-patrimonialisme de classe. Ces deux modèles permettent de distinguer les degrés de pénétration politique du patrimonialisme (clientélisme systématique et usages particuliers des ressources publiques par les leaders politico-bureaucratiques).

A partir de cette distinction matricielle, Christian von Soest obtient les sous-types suivants du néo-patrimonialisme où se distinguent clairement les deux dimensions oligarchique et personnalisée.

**Tableau n°1 : Les sous-types (*subtypes*) de néo-patrimonialismes**

		Modèle de concentration du pouvoir ( <i>model of power concentration</i> )	
		Personnalisé ( <i>personalised</i> )	Oligarchique ( <i>oligarchic</i> )
Degré de pénétration patrimoniale ( <i>degree of patrimonial penetration</i> )	Supérieur ( <i>High</i> )		
	Moyen ( <i>Medium</i> )		
	Faible ( <i>Low</i> )		

Source: Christian von Soest, "What Neopatrimonialism Is...", *op.cit.*, p.14.

## II.2. Articulation aux concepts connexes

On ne peut pas dire que cette vague de recherches que nous venons de signaler met en cause le principe de l'analyse néo-patrimoniale : ce principe est même promu au rang de modèle explicatif de la domination politique en dehors de la sphère des



démocraties libérales. Par contre, l'exigence de reconfiguration par rapport au terrain et la relecture faite à partir de la division primordiale de Weber qui distingue le domaine du politique du domaine bureaucratique nous amène à considérer que cette vague de recherches permet au néo-patrimonialisme de survivre à la critique de concept « attrape-tout » (“catch all”) ou de concept *deus ex machina* que lui collent certains théoriciens qui lui reprochent son manque de pertinence empirique<sup>176</sup>. Cette vague de recherches ouvre surtout sur le champ de la microsociologie du néo-patrimonialisme, et permet de reconsidérer à nouveaux frais les liens que Jean-François Médard faisait entre le néo-patrimonialisme et trois concepts connexes : le clientélisme, la corruption et le patronage. Pour Christian von Soest (2010), lorsqu'on a soutenu que, dans les faits, le néo-patrimonialisme est caractérisé par le chevauchement du registre de la réglementation du registre rationnel-légal et du registre patrimonial, il faut encore résoudre ce que Erdmann et Engel appellent le problème de spécificité (“*problem of specificity*”)<sup>177</sup>. Peut-on résoudre ce problème à travers une analyse des liens que le néo-patrimonialisme entretient à ces trois concepts connexes ?

La position de Christian von Soest (2010) est que la spécificité du néo-patrimonialisme réside dans le fait qu'il est le concept général dont le clientélisme, le patronage et la corruption n'en sont que les modalités particulières<sup>178</sup>. Le clientélisme fonctionne comme une part intégrale du néo-patrimonialisme : c'est la modalité opérationnelle des temps de vote, puisque l'échange et les soutiens en différents services spécifiques se font en vue d'accumuler des soutiens politiques convertibles en votes<sup>179</sup>. En général, l'échange et le réseau clientéliste reposent sur des relations personnelles articulées sous la forme d'un lien entre clients particuliers et patrons individuels. Et précisément parce que ce lien implique des rapports hiérarchiques entre celui qui donne et celui qui reçoit, entre celui qui entretient (le patron) et celui qui est entretenu (le client),

---

<sup>176</sup> Tel est l'avis de Robin Theobald Robin : “Research Note: Patrimonialism”, in: *WorldPolitics*, 34 (4), 1982, pp. 548-559 et de Gero Erdmann & Ulf Engel : « Neopatrimonialism Revisited - Beyond a Catch-All Concept », 2006, GIGA *WorkingPaper* 16. Hamburg: German Institute of Global and Area Studies (GIGA).

<sup>177</sup> Gero Erdmann & Ulf Engel : “Neopatrimonialism Revisited...”, *op.cit.*, p.31.

<sup>178</sup> “I argue that neopatrimonialism is the general concept which encompasses clientelism/patronage and corruption as specific modalities” (Christian von Soest, 2010: 7)

<sup>179</sup> “Clientelism means the exchange or the brokerage of specific services and resources for political support in the form of votes” (Erdmann/Engel 2006: 20, cités par von Soest, 2010: 7).

Jean-François Médard<sup>180</sup> excluait déjà toute forme d'égalité ("*logically excludes relationships between equals*") entre contractants dans cette forme de transactions qui fondent l'allégeance politique en régime néo-patrimonial<sup>181</sup>.

Les sommes en circulation et les biens qui sont associés à la transaction et obtenus par les clients sont parfois de l'ordre du symbolique, au moins pour deux raisons. La première raison est que les marchés politiques concernés par ces échanges sont des marchés de pays pauvres, avec des élites politiques qui n'ont parfois de ressources à redistribuer que si elles sont dans des positions de domination véritables qui sont aussi les positions de prédation. Etre dans cette position est un prestige rare. La seconde raison est que la relation clientéliste ne mobilise les forces constituant la clientèle qu'autour des campagnes électorales ou des manifestations de soutien au président dans les villages. Cette relation saisonnière à la demande en masses qu'on déploie pour agir pour soi fait que, dans la réalité, les entrepreneurs politiques ne s'appuient que sur un noyau dur de clients ou d'alliés traditionnels fidélisés et parfois professionnalisés pour faire la propagande et obtenir des suffrages à une grande échelle. Le centre du pouvoir, le big man président, renouvelle cette clientèle de façon à assurer sa propre longévité politique par ce renouvellement et par la rotation permanente des clients parvenus à des postes importants du gouvernement ou de l'appareil. Cela veut dire que le contrôle politique et la pérennité au pouvoir passe par la manipulation de la clientèle, les réseaux des soutiens devant s'élargir, et celui des big men autour du président devant se renouveler pour prévenir toute compétition à l'intérieur de la catégorie gouvernante ou toute émergence d'une figure de l'opposition qui pourrait mobiliser une clientèle arithmétiquement plus grande.

Il y va de même du patronage qui, comme dans le clientélisme, suppose au départ un patron qui dispose et qui redistribue. Conformément à l'analyse précédente sur les segments fragiles de la bureaucratie (économie du fonctionnement au quotidien), ce qui est accumulé dans le patronage, c'est généralement la possibilité d'accès aux emplois

---

<sup>180</sup> Jean-François Médard: "The Underdeveloped State in Tropical Africa: Political Clientelism or Neo-Patrimonialism?" In: Clapham, Christopher, (ed.), *Private Patronage and Public Power: Political Clientelism in the Modern State*. New York, NY: St. Martin's Press, pp. 162-192. Voir aussi Morris Szeftel : "Clientelism, Corruption and Catastrophe", in : *Review of African Political Economy*, 27 (85), pp.427-441, et particulièrement p.435 dans le texte.

<sup>181</sup> Jean-François Médard, "The Underdeveloped State...", *op.cit.*, p.171.

disponibles dans la fonction publique grâce à l'influence d'un entrepreneur politique du profil du « big man ».

Mais ce que l'analyse microsociologique apporte de plus à la problématique générale de Jean-François Médard qui associe clientélisme et patronage dans la « politique du sous-développement » (*the “politics of underdevelopment”*), c'est la force de la distinction. Dans les faits, si le clientélisme vise la constitution d'une masse électorale ou d'une foule d'alliés de circonstance, le patronage ne peut pas se réduire à la distribution anonyme des postes dans la bureaucratie d'État. Pour Erdmann et Engel<sup>182</sup>, le patronage opère en Afrique subsaharienne par la distribution des « faveurs » à des groupes ethniques ou lignagers, qui constituent dans la plus part des cas les bases de soutien des entrepreneurs politiques. Comme concept, le patronage acquiert dans cette perspective culturaliste le statut d'un concept qui sert à expliquer la constitution des allégeances politiques dans un contexte sociologique très particulier où les entrepreneurs politiques mènent des batailles d'abord pour le contrôle des « villages électoraux » construits autour des clans et des lignages. La persistance des ressources claniques et villageoises dans les modes d'action et de mobilisation politique font du patronage une stratégie de clientélisation à l'échelle des « frères », censés être les plus fidèles alliés si on leur assure une redistribution permanente des ressources abondantes dont dispose l'État en tant que « gisement alimentaire »<sup>183</sup>. On voit donc comment, avec le patronage, le néo-patrimonialisme revêt une dimension anthropologique qu'on ne lui connaissait pas dans la perspective de Jean-François Médard. En tant que parrainage des siens, le patronage montre que les luttes pour le contrôle des centres politiques se font à partir des villages et des familles élargies. S'il est premier dans l'ordre de la domination et se constitue de ce fait comme objet naturel de l'analyse politiste, l'État ne se perçoit en contexte néo-patrimonial que comme une chose qu'il faut conquérir pour le mettre à disposition des frères. La dimension tribale du patronage et du politique indique clairement que le patronage participe des mécanismes par lesquels l'État est privatisé en Afrique, avec une confusion ou une coïncidence entre domination démographique (la tribu des plus nombreux gouverne ou

---

<sup>182</sup> “The politically motivated distribution of ‘favours’ not to individuals but essentially to groups which in the African context will be mainly ethnic or subethnic groups” (2006 : 21).

<sup>183</sup> Voir sur ce point Achille Mbembé, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*. Paris: Karthala, 1988, chapitre 7, pp.153-177 et Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Fayard 1989, introduction, pp.9-17.

demande à gouverner légitimement sur cette base), domination bureaucratique (les techniciens de l'administration doivent être de chez le « big man » président) et possession personnelle.

Enfin, comme symptôme social du néo-patrimonialisme, la corruption doit être analysée en tenant compte de cette dimension de contexte que nous avons soulignée, son centre névralgique étant la bureaucratie. En effet, si l'on considère la corruption comme un glissement volontaire des fonds, des biens et des services du secteur public au bénéfice privé d'un particulier par le biais d'un agent de la bureaucratie agissant lui-même pour ses intérêts particuliers, c'est bien aux transactions entre secteur privé et secteur public dans le cadre d'un État bureaucratique qu'il faut s'intéresser. Dans le cadre des processus néo-patrimoniaux, la corruption a été analysée comme intervenant au point de jonction entre l'État en tant que bureaucratie représentée par des agents techniques spécialisés et les acteurs non-étatiques<sup>184</sup>.

Dans cette jonction, certains chercheurs<sup>185</sup> distinguent, à l'échelle microsociologique, ce que Jean-François Médard n'a pas toujours pu mettre en lumière : différenciation entre les formes structurelles de la corruption. En effet, si la corruption est un symptôme structurel du néo-patrimonialisme, il existe bien une forme politique de la corruption, qu'on pourrait qualifier de « grande corruption », propre aux sphères les plus élevées de la politique, et une forme diffuse et diffuse qu'on pourrait nommer du concept de « corruption bureaucratique », et qui sévit au milieu de l'administration publique. L'économiste Abhijit V. Banerjee<sup>186</sup> a indiqué que dans cette forme diffuse de corruption administrative, les agents pratiquent pour leurs propres comptes des tarifs en dessous de ceux requis par la réglementation pour obtenir le même service. Christian von Soest (2010) dont nous suivons les analyses jusque-là, en conclut que la particularité sociologique de la corruption en régime néo-patrimonial est l'existence simultanée de la corruption politique et de la corruption bureaucratique qui se renforcent mutuellement<sup>187</sup>. Au lieu de l'aborder comme un délit, la corruption doit être considérée comme une

---

<sup>184</sup> Voir sur ce point Susan Rose-Ackerman, (1978): *Corruption: A Study in Political Economy*. New York, NY: Academic Press, 1978, pp. 85-88.

<sup>185</sup> Nous suivons ici les distinctions proposées par Morris Szeftel : « Clientelism, Corruption and Catastrophe », in: *Review of African Political Economy*, 27 (85), 2000, pp. 427-441, p.427 pour la classification.

<sup>186</sup> Abhijit V. Banerjee : « A Theory of Misgovernance », in: *Quarterly Journal of Economics*, 1997.

<sup>187</sup> « Bureaucratic corruption and political corruption tend to exist simultaneously and to be mutually reinforcing » (Christian von Soest, 2010):

pratique structurelle du secteur informel infectant les activités bureaucratiques. Dans le contexte néo-patrimonial, elle est une variable sociologique et non morale : elle confirme cette confusion entre formel et informel, politique et bureaucratie. La corruption devient pour ainsi dire le marqueur de ce que Médard appelait tantôt un « État mou », elle est symptomatique d'un État qui fonctionne pauvrement<sup>188</sup>. Selon Sahr J. Kpundeh<sup>189</sup>, la corruption facilite surtout le développement d'activités à grands profits pour peu de risques ("high-profit, low risk activity"). Il s'ensuit qu'elle est un facteur important de l'économie de prédation dans laquelle les membres de la bureaucratie et plus largement la société s'engage non pas forcément pour transgresser la norme, mais pour gérer celles imposées par la société<sup>190</sup>. Ce qui montre bien que la corruption s'inscrit dans des sociétés africaines dont les codes culturels et symboliques précèdent et déterminent la pénétration sociale de l'État s'ils ne l'étouffent. Le régime néo-patrimonial est dans ce cas une catégorie surajoutée à des sociétés africaines qui s'y appuient pour exprimer leurs propres langages et leurs propres attentes.

### **Conclusion : le parti pris du néo-patrimonialisme national**

Médard a ouvert la voie à une vague d'études de terrain sur l'inscription concrète de la théorie néo-patrimoniale dans le cadre historique du pouvoir africain. En s'y consacrant lui-même, il a ainsi réussi à donner une dimension sociologique à sa théorie : l'analyse de l'État Ahidjo au Cameroun, les travaux sur le pouvoir Houphouët et l'enquête sur l'ascension et la chute de Joseph Njonjo au Kenya sont des grands classiques des études de terrain en politique comparée et en études africanistes. Mais une vague de recherches récentes que nous avons recensées en suivant l'excellent article synthétique de Christian von Soest<sup>191</sup> nous a montré jusqu'où on pouvait aller plus loin dans la

---

<sup>188</sup> "(Corruption) is a symptom that the state is functioning poorly" (Kempe Ronald Sr. Hope : *From Crisis to Renewal. Development Policy and Management in Africa*. Leiden/Boston, MA/Cologne: Brill, p.103).

<sup>189</sup> Sahr J. Kpundeh: "Corruption and Corruption Control", In: Gyimah-Boadi, Emmanuel, (ed.), *Democratic Reform in Africa. The Quality of Progress*. Boulder, CO/London: 2004, p.125.

<sup>190</sup> Voir sur ce point JP Olivier De Sardan, "A moral economy of corruption in Africa?." *The Journal of Modern African Studies* 37.1 (1999): 25-52 et Blundo, G. and J. P. Olivier de Sardan (with N. B. Arifari and M. Tidjani Alou), *Everyday Corruption and the State. Citizens and Public Officials in Africa*, London, Zed Books, 2006, 298 p.

<sup>191</sup> Soest, Christian von "What Neopatrimonialism Is – Six Questions to the Concept", *op.cit.*

reconfiguration de la théorie et dans la pénétration du terrain sociologique de son application. Toujours est-il que la jonction entre les efforts de terrain de Médard et les modifications profondes apportées à la théorie du néo-patrimonialisme par ces recherches récentes sur le sujet nous mettent devant l'imprudence d'une généralisation trop forte.

Bien plus, on peut dire que le paradigme de la domination néo-patrimoniale, de par sa formulation et les tentatives d'inscription dans la réalité sociale et la pratique du pouvoir, soulève un ensemble de préoccupations qui exigent un examen au plus près de la complexité du pouvoir politico-étatique en Afrique subsaharienne. En suivant Achille Mbembé, il est possible de prétendre que ce paradigme n'explique pas tout. En effet, quelques spécificités de l'africanisation du politique qui échappe à des formes construites à partir du modèle occidental centré sur l'Etat peuvent même émerger à travers des pratiques inédites de violence et de prédation. Ces spécificités sont exprimées dans le concept de « gouvernement privé indirect »<sup>192</sup>, ce mode inédit de structuration sociale, désormais caractéristique des États africains, et qui a fait irruption avec la désolation des années de crise (milieu des années 1980), marquées par une grande rareté matérielle (chute de 60% des revenus de matières premières), dans un contexte de « désinstitutionnalisation, de violence diffuse et de reterritorialisation ». Pour Achille Mbembé, « ce mode de gouvernement est le résultat d'une renégociation brutale des rapports entre individu et communauté, régimes de la violence, régimes de la propriété et ordre de l'impôt ». La lecture d'A. Mbembé avertit sur l'importance de l'historicisation des théories de la domination africaine, et sur les risques d'une approche institutionnelle, dont le paradigme du « régime néo-patrimonial » peut en être une variante. En effet, Médard est institutionnaliste parce qu'il pense qu'il y a toujours un peu d'Etat avant toute chose, et que cette institution a vocation à structurer la réalité. De ce point de vue, le modèle néo-patrimonial peut renvoyer à une tendance à regarder les réalités de politique africaine à imaginaire constant, alors même que des transformations pour le pire opèrent tous les jours à l'échelle historique et sociologique de cette forme de pratique du pouvoir, du fait de la rationalisation des procédés irrationnels d'assujettissement et de privatisation de l'Etat.

---

<sup>192</sup> Achille Mbembe, « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n°73, Éditions Karthala, 1999, pp.103-121.

La réécriture de la domination et la renégociation, même brutale, « des rapports entre individu et communauté » montre bien qu'on ne peut pas réfléchir le politique en Afrique uniquement du point de vue de l'institutionnalisation de la domination comme le pense le paradigme du « régime néo-patrimonial ». Il faut tenir compte de la production permanemment renégociée et actualisée de l'imaginaire, pour juguler les situations de crise ou, au contraire, perdurer au pouvoir, et des formes d'adaptation du « monde d'en bas » aux logiques de prédation et de destruction qui animent les pouvoirs<sup>193</sup>. On doit donc, en complément des préoccupations de la problématique indiquées plus haut et en vue d'une analyse plus rigoureuse, tenir compte du coût social et humain du maintien de la mentalité des régimes néo-patrimoniaux en Afrique : dans certains cas, on fait face purement et simplement à des pouvoirs carnassiers, qui ont fini par faire de la vie une forme parmi d'autres d'animalisation, où tuer un homme et tuer un animal sont perçus, vécus et gérés comme des faits identiques. On doit aussi incorporer à l'analyse les enjeux des pratiques sociales ou hégémoniques d'adaptation à ce régime néo-patrimonial dont les contradictions, le peu de performance et les basses manœuvres ont fini partout par « soumettre l'activité même de gouverner au principe de vénalité »<sup>194</sup>.

---

<sup>193</sup> Sur ce point, voir Jean-Marc Ela, *Afrique : l'irruption des pauvres*, *op.cit.* ; Bayart, Jean-François. *Le politique par le bas en Afrique noire*. Karthala Editions, 2008.

<sup>194</sup> Achille Mbembé, *De la postcolonie*, *op.cit.*, p. 80.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**CONFIGURATIONS INDIGENES DES REGIMES NEO-PATRIMONIAUX**

---



Principe de manducation, animalisation de la vie politique par la banalisation de la violence et de la mort, attentes individuelles des gouvernants qui, pour certains, s'autoproclament « nés pour gouverner » : tels sont de ces pratiques et des faits de vulgarité associables au régime néo-patrimonial qui est un régime de brutalité psychologique et parfois physique. Au lieu de s'en tenir à une analyse juridico-institutionnelle de ce mode de gouvernement, il faut réinterpréter le régime néo-patrimonial comme un régime par défaut : les termes de la problématique du régime néo-patrimonial peuvent donc être renversés et conduire à une analyse différenciée qui intègre d'autres choses que cette seule dimension de la transition vers le modèle légal-rationnel que J.F.Médard place au centre de sa pensée. Le néo-patrimonialisme peut connoter d'un retour à la primitivité et à l'animalité, au déni du régime de la loi libérale. Cela veut dire que dans l'analyse du concept du « régime néo-patrimonial », la question de la domination doit se poser d'abord en termes d'assujettissement, de production de « la vie nue »<sup>195</sup>, qui affilie les gouvernants à un ensemble de rituels, de pratiques magico-religieuses, de croyances et d'espérances fondés sur la nécessité de conserver le pouvoir définitivement dès lors qu'on le possède, ou, pour les gouvernés, de lui obéir pour ne pas périr du fait de ce pouvoir-pour-la-mort que la domination néo-patrimoniale peut devenir, n'importe quand. Dans tous les cas, les usagers du modèle néo-patrimonial reproduisent un modèle villageois et dynastique de l'autorité, que l'on retrouve dans les communautés prémodernes (chefferies, clans, confréries, etc.). Ils sont pour ainsi dire assujettis à des régimes de sens sur lesquels se greffent difficilement les explications du paradigme du « régime néo-patrimonial », qui est avant tout une théorie de la modernité politique africaine mais en référence à des pratiques étatiques de facture occidentale.

De ce point de vue, ce que nous tenterons de faire dans la suite de l'analyse, c'est un comparatisme « par le bas » entre les deux pays cibles de l'enquête, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, compte tenu des dynamiques trop locales et des configurations empiriques du néo-patrimonialisme mises en lumière par les différentes enquêtes présentées. Le parti pris de la présente étude est donc celui d'un néo-patrimonialisme national, qui explique ces dynamiques internes aux sociétés au sein desquelles émergent les deux entrepreneurs politiques que sont Gbagbo, Biya. On met en première ligne la dimension historique et conjoncturelle de la production de ces élites, alors considérées sans cette dimension

---

<sup>195</sup> Giorgio, Agamben. *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris, Seuil, 1997.

résiduelle du charisme parfois associée à l'analyse patrimoniale : la thèse est à la quête des ressources propres de la rationalité locale qui pourraient expliquer le décalage que ces entrepreneurs politiques ont pu avoir avec l'évolution de leurs propres sociétés vers la démocratie électorale. Si bien que l'hypothèse d'un néo-patrimonialisme national induit un comparatisme modéré ou qui, en tout cas, n'exclut pas la perspective monographique et l'approche conjoncturelle, le contexte fabriquant aussi bien les entrepreneurs que les formes néo-patrimoniales.

En même temps, articuler le néo-patrimonialisme aux configurations historiques des sociétés africaines invite à une prise en compte de la sociogenèse de la domination en contexte africain. Or, au cours de la première partie, nous avons montré que Jean-François Médard semble proposer une approche supra-structurelle du néo-patrimonialisme qui se diffuserait partout en partant d'un modèle standard unique<sup>196</sup>. Dans la présente partie, nous défendrons une thèse différente qui consiste à faire du néo-patrimonialisme une réalité nationale et de facture historico-sociologique : cette forme de domination est articulée aux trajectoires internes de construction de l'ordre politique. Au regard des acquis analytiques des précédents chapitres, la perspective sera ici d'approfondir l'analyse en considérant le néo-patrimonialisme comme un sous-produit des dynamiques endogènes de positionnement et d'ascension des entrepreneurs politiques, dont les uns sont plus aptes que d'autres à développer des stratégies payantes d'ascension pour atteindre le sommet de l'État avec, dans le cas de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, la complicité décisive des tenants de l'État colonial français. Dans cette perspective, la construction de la configuration néo-patrimoniale profite aux deux figures de « père de la nation » que sont Ahmadou Ahidjo et Félix Houphouët-Boigny, qui organisent et distribuent des rôles au sein de l'appareil politico-bureaucratique de l'État. L'enjeu de cette partie est de développer cette hypothèse en confrontant la théorie néo-patrimoniale à l'expérience historique du pouvoir telle qu'elle apparaît dans la construction de la catégorie gouvernante en (post)colonie camerounaise et ivoirienne. Cette confrontation nous indiquera en quoi une perspective constructiviste aide à comprendre comment les conjonctures et les événements épars peuvent, en se fédérant, offrir une arène favorable à l'émergence de ces figures de « père », aux pratiques et aux désirs néo-patrimoniaux,

---

<sup>196</sup> Voir notamment J.F. Médard, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique », *op.cit.*

simples condensations des rapports de forces purement politiques et conjoncturelles entre acteurs qui se côtoient et qui cohabitent.

Dans une telle arène, les uns doivent leur ascension à la magistrature suprême au fait qu'ils sont plus opportunistes et plus stratèges que d'autres. Cette partie présente l'évolution des arènes politiques nationales ivoirienne et camerounaise telles qu'elles émergent du moule de la colonisation et profitent à Houphouët et à Ahidjo (chapitre 3). Nous nous intéressons par suite à ce qui se passe entre le temps des pouvoirs hérités et celui des premiers pouvoirs élus, marqués par une forte propension au néo-patrimonialisme. On s'efforce d'analyser les jeux de transmission néo-patrimoniale du pouvoir, Paul Biya<sup>197</sup> (1982) et Konan Bédié<sup>198</sup> (1993) étant des héritiers différemment préparés par leurs devanciers, dont le premier (Ahidjo) a préféré une succession fermée au profit d'un membre du pouvoir exécutif et le second (Houphouët-Boigny) ayant choisi un « dauphin présomptif » à la tête du pouvoir législatif. En outre, Ahidjo organise sa succession dans un temps politique monolithique là où Houphouët fait déjà face au multipartisme légal : ces situations différentes inaugurent et expliquent la nature des crises auxquelles ces successeurs feront face dès leurs premières années de pouvoir (chapitre 4).

---

<sup>197</sup>Sur le cas du Cameroun, lire Bayart, J-F. "La société politique camerounaise (1982-1986)." *Politique africaine* 22 (1986): 5-35. Sur les effets diplomatiques de cette succession, voir Eboule, Ndoumbé Jacques Alfred, *Succession présidentielle en Afrique sub-saharienne et continuité de la politique étrangère: l'expérience du Cameroun (1982-1990)*. Diss. Paris 10, 1992.

<sup>198</sup> Sur le cas ivoirien, lire Baulin, Jacques et Gilbert Comte. *La succession d'Houphouët-Boigny : les débuts de Konan Bédié*. KARTHALA Editions, 2000 ; Wauthier, Claude. "Grandes Manoeuvres en Cote d'Ivoire pour la Succession de M. Houphouët-Boigny." *Le Monde Diplomatique* 376.1 (1985): 20 et Ellenbogen, Alice. *La Succession d'Houphouët-Boigny entre tribalisme et démocratie*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2002, 173 p.

### Chapitre 3 :

## TRAJECTOIRES HEGEMONIQUES ET EMERGENCE DU NEO-PATRIMONIALISME NATIONAL

A partir de l'histoire de la catégorie hégémonique de leurs pays respectifs, le présent chapitre revient sur la longue durée de la formation des régimes néo-patrimoniaux africains et de leurs figures dominantes pour restituer l'émergence d'Houphouët et d'Ahidjo, fondateurs des régimes néo-patrimoniaux ici étudiés, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, Paul Biya et Laurent Gbagbo à la logique de cooptation des élites propre à la présidentialisation du régime politique de leurs pays respectifs. L'hypothèse de travail est ici de dire que c'est à partir de la maîtrise des termes de construction de la catégorie gouvernante à la veille de la décolonisation (1945-1960) qu'on peut comprendre la patrimonialisation des régimes ivoirien et camerounais. L'une des particularités de cette situation est d'avoir forgé la figure des « pères de la nation » à qui s'identifiait la société. Si Ahmadou Ahidjo et Félix Houphouët Boigny ont endossé cette figure de « père de la nation » organisant sa propre succession, l'alternance en mode monarchique dont a bénéficié Paul Biya au Cameroun a fonctionné en Côte d'Ivoire sans que les héritiers n'aient réussi à résister au désordre et à la poussée des forces centrifuges dont Laurent Gbagbo fut le leader et le principal bénéficiaire. Comment analyser ces destins contrastés du néo-patrimonialisme, qui expliquent à terme les configurations politiques au sein desquelles émergent les figures présidentielles de Paul Biya et de Laurent Gbagbo ? La réponse à cette question se trouve dans les termes d'émergence de la catégorie gouvernante au Cameroun et en Côte d'Ivoire (I), l'imposition de la figure démiurgique du « père de la nation »<sup>199</sup> qui crée la Nation, dispose du pouvoir, le distribue et organise sa succession (II). Cette personnalisation de l'institution a conduit à une succession bloquée qui profite à un membre de la catégorie gouvernante, Paul Biya et Henri-Konan Bédié (III).

---

<sup>199</sup> Sur une anthropologie de la filiation entre l'énoncé du « Père de la Nation » et les figures anciennes des héros (démiurges, ingénieurs de la cosmogénèse et messagers de Dieu), voir Memel-Fotê, Harris. "Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation. Introduction à une anthropologie de la démocratie (From the Founding Ancestors to the Fathers of the Nation: Introduction to an Anthropology of Democracy)." *Cahiers d'études africaines* (1991): 263-285.

## **I. CONSTRUCTION DE LA CATEGORIE HEGEMONIQUE**

En Côte d'Ivoire et au Cameroun, la construction de la catégorie hégémonique est un produit de la domination coloniale. L'hypothèse ici développée est que cette domination ne s'est pas contentée d'assujettir des corps et d'exploiter économiquement des indigènes, que l'imaginaire colonial se représentait comme des « formes morbides et dégénérées de l'homme, corps obscurs » : la colonisation est pour ainsi dire une œuvre de « production de la subalternité »<sup>200</sup>. Par-delà l'assujettissement des corps et l'économie matérielle, la colonisation a aussi produit une nouvelle économie symbolique des rapports sociaux et des structures ontologiques de l'indigène, hiérarchisant les groupes existants en fonction de leurs dispositions à collaborer ou non à l'entreprise de démolition sociale que fut la colonisation, et inventant de toutes pièces de nouveaux groupes pour faire circuler les langages et les attentes de cette domination venue de l'extérieur des sociétés africaines pour les anéantir et les « civiliser ». Traitant des cas ivoirien et camerounais, le travail consiste ici à décrypter les termes anthropologiques de cette hiérarchisation politique des groupes sociaux, ainsi réifiés par la colonisation française. Il s'agit de montrer en quoi, dans ces deux cas et en fonction des configurations locales de la résistance à sa pénétration, la colonisation française a instrumentalisé les entités trouvées sur place pour servir sa cause, transformant durablement et dangereusement les rapports sociaux entre groupes. L'émergence de la catégorie gouvernante est le résultat de l'introduction de cette nouvelle économie symbolique et politique de facture coloniale, vicieuse et fondée sur la hiérarchisation des entités ethniques. L'enjeu était de fabriquer de la docilité, nécessaire pour la constitution d'une main-d'œuvre gratuite indispensable à l'économie des plantations placées au cœur de l'exploitation coloniale, et de gouvernementaliser la résistance en chargeant les groupes favorisés de neutraliser cet « ennemi intérieur » que devenaient les groupes dissidents. Si cette manœuvre a relativement fonctionné dans la colonie ivoirienne où l'anthropologie colonialiste a réussi à semer le gène de la hiérarchie entre groupes ethniques (I.1), elle s'est heurtée au Cameroun à une résistance politique qui dépassait largement le cadre ethnique et qui était surtout menée par des nationalistes déterminés portant le flambeau de l'émancipation dès la fin de la colonisation allemande (1914) en versant de leur sang pour la postérité (I.2.).

### **I.1. HEGEMONIE ET ETHNOGRAPHIE EN COLONIE IVOIRIENNE**

---

<sup>200</sup> Achille Mbembé, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte 2010, p.122.

L'émergence de la catégorie gouvernante en Côte d'Ivoire est un héritage de la recomposition coloniale de l'ordre socio-économique et politique. En effet, en mars 1893, l'entrée en colonie française de cet important territoire de l'Afrique occidentale est émaillée de violents incidents qui laissent croire que si cette colonisation était l'aboutissement de plusieurs stratégies orchestrées par la France, les populations locales n'étaient pas des entités dociles à cette « mission civilisatrice ». La France fit usage de la violence, notamment sous le commandement du gouverneur Gabriel Angoulvant, un homme à poigne qui dirigea d'une main de fer cette colonie de 1908 à 1913. Contrairement à d'autres contrées, la colonisation de la Côte d'Ivoire brilla par la brutalité qui conduisit à une forte mortalité dans les rangs des indigènes. Seule l'irruption de la Première Guerre Mondiale en 1914 allégea cette violence destructrice dirigée contre les indigènes, notamment en bouleversant et en déplaçant les centres d'intérêt des forces militaires françaises. Pour tenir et durer, l'administration coloniale fit très vite passer entre les indigènes une frontière distinguant résistants et collaborateurs de la cause métropolitaine. Cette frontière mit en place un système d'assujettissement et de promotion différenciée des indigènes, à travers le développement inégal de la colonie<sup>201</sup>. Ce développement inégal fut appuyé par une économie symbolique : l'anthropologie colonialiste a mis en place une hiérarchisation des groupes tribaux et une nouvelle arithmétique régionale qui complétèrent l'économie des plantations en créant des groupes d'indigènes évolués et d'autres irréversiblement abrutis (I.1.1.). Il faut donc rapporter la fabrique de la catégorie hégémonique ivoirienne à l'anthropologie politique de ce temps long de la pénétration coloniale, qui ethnicisa les rapports des autochtones à l'ordre colonial en inventant les bons et les mauvais groupes ethniques. Ce schéma accompagna la cartographie de l'exploitation coloniale (I.1.2.).

### **I.1.1. La généalogie des ethnies**

La contribution de l'anthropologie politique à l'analyse de la société ivoirienne

---

<sup>201</sup> Sur ce point, voir Chauveau, Jean-Pierre, and Jean-Pierre Dozon. "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire." *Cahiers de l'Orstom* (1985): 63-80.

peut permettre de comprendre les différents développements qui ont permis de créer l'identité ivoirienne en même temps qu'ils posaient les jalons du régime néo-patrimonial local. On distingue trois groupes de travaux anthropologiques qui procèdent à une analyse serrée de la relation entre ethnie, société globale et Etat en Côte d'Ivoire : l'approche qui fait de l'ethnicité en Côte d'Ivoire une fabrique de l'acteur colonial ; celle qui pense, dans une perspective balandierienne, que l'ethnicité est un produit du rapport dialectique entre tradition et modernité et, enfin, une troisième approche qui, à partir de l'endogène, pense que les catégories ethniques sont une fabrication de l'Etat et qu'elles se revendiquent telles parce qu'elles incarnent une part irréductible de l'identité ivoirienne conçue par le haut.

Pour l'approche qui pense que l'ethnicité est une fabrique de la présence française en Côte d'Ivoire, la colonisation fut une œuvre rationnelle d'imposition d'un nouvel ordre socio-économique au-dessus des indigènes par ailleurs sommés de s'y accommoder. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, cela signifiait l'entrée des populations dans l'économie des plantations, dominée par la culture du café et du cacao. La mise en place de ce nouveau régime de sens s'est déroulée de 1915 à 1935. Elle s'est déroulée à travers des opérations de destruction des structures matérielles et symboliques de l'économie indigène, avec la complicité des groupes autochtones acquis à la cause coloniale. Ainsi, vers 1918, on assista à l'opération des « ignames noires »<sup>202</sup>, qui sommait les indigènes à détruire leur bétail et à renoncer à la récolte de l'igname, une tubercule très prisée dans la cuisine locale. Parti du pays baoulé, cette opération infligeait des pertes considérables à l'économie locale et déstructurait l'imaginaire agricole locale. Les Baoulé participaient ainsi à la violence coloniale, en imposant aux autres groupes indigènes de sortir de l'économie traditionnelle pour se constituer acteurs de l'économie d'exportation qu'introduisait la colonisation. En même temps, ils affirmaient leur volonté hégémonique dans la nouvelle économie des populations que l'anthropologie coloniale allait contribuer à mettre sur pied.

En effet, en Côte d'Ivoire, la colonisation française fut l'œuvre d'une volonté manifeste d'imposer aux indigènes des formes et des schèmes de représentation importés

---

<sup>202</sup> Jean-Pierre Dozon, *Les clefs de la crise ivoirienne*, Paris, éd. Karthala, 2011, p. 77.

de la métropole. Œuvre de destruction des logiques indigènes, ce travail colonial fut marqué, dans le cas ivoirien, par la contribution décisive de l'anthropologie raciale, invitée à dessein dans ce contexte pour procéder aussi bien à l'inventaire qu'à la hiérarchisation des groupes ethniques. Colonie multiethnique, la Côte d'Ivoire prêtait le flanc à une ambition cynique de désorganiser les rapports précoloniaux établis entre ces groupes pour faire place à une approche verticale des relations entre eux. Cette ambition fut portée par Maurice Delafosse, administrateur colonial et ethnographe que la France coloniale s'empresse très souvent de présenter comme le père de son africanisme. Le travail ethnographique de Delafosse consista à identifier et à classer les ethnies ivoiriennes d'après leurs différentes qualités et aptitudes, de façon à faciliter et à instruire la pénétration coloniale en distribuant au passage les bons et les mauvais points, et indiquant à quoi sert chaque groupe ethnique dans l'économie coloniale. En dépit de la soixantaine de groupes ethniques qu'on pourrait répertorier dans la colonie, Maurice Delafosse, administrateur colonial et ethnographe, fit dans la simplification en identifiant six « grandes familles »<sup>203</sup> : les Lagunaires, les Krou, les Agni, les Mandé, les Dioula et les Sénoufo. Selon cette classification, le Dioula ne se présente pas tout à fait comme une forme ethnique délimitée, mais plutôt comme un agent économique, que Maurice Delafosse considère comme un vecteur de progrès. Ce travail introduisait une révolution sur le plan classificatoire : A la distinction antérieure entre « les gens de la savane, commerçants et bons paysans, et les gens de la forêt primitifs et indolents se substitue une classification plus complexe dont bénéficient les Agni (gens de l'Est) »<sup>204</sup>.

En effet, le Dioula est porteur d'une longue tradition de marchands et de commerçants au loin et sert dans l'économie coloniale de ressource pour faire le pont au passage d'une économie côtière à une économie de traite. La position géopolitique de la colonie ivoirienne nécessite donc la contribution de cet agent économique musulman de confession qui, aux yeux du colonisateur français, est la figure ascétique du monothéisme

---

<sup>203</sup> Nous suivons ici Jean-Pierre Dozon, « L'invention de la Côte d'Ivoire », in *Le genre humain*, n°20, Paris, 1989, p. 142.

<sup>204</sup> Chauveau Jean-Pierre, Dozon Jean-Pierre. « Ethnies et État en Côte-d'Ivoire ». In: *Revue française de science politique*, 38e année, n°5, 1988. pp. 732-747, p.736 pour la citation.



que le colonisateur français chrétien préfère de loin au paganisme des populations ivoiriennes. Le Dioula, travailleur et croyant monothéiste est donc un allié de la colonisation et plus tard de l'Etat postcolonial dans des registres identiques : l'économie de plantation, le commerce et les services en tant que main-d'œuvre « étrangère »<sup>205</sup>.

Les Agni constituent un terme générique pour désigner une grande population du Sud-est ivoirien, physiquement organisée en royaumes plus ou moins autonomes. Marqués par une forte tendance à l'anarchie patriarcale que tempère l'importance et le poids démographique des souverains, les Agni bénéficient des faveurs de la classification de Maurice Delafosse du moment où ils développent une économie solide construite autour des chefs lignagers et des échanges avec l'extérieur. Comme sous-groupe des Agni, les Baoulé, faiblement organisés politiquement, sont un modèle idéal-typique pour l'économie coloniale : « Les Baoulé sont différenciés du reste des Agni (à l'époque les Baoulé étaient classés dans la famille agni ; ils en seront séparés plus tard pour former avec eux le groupe akan) pour avoir un système politique moins organisé. De leur côté, les indigènes des lagunes occupent une place intermédiaire entre les Agni et les Krou pour ces derniers résolument « anarchiques » le jugement de valeur tient lieu de critère de différenciation ; ainsi les Bakoué sont réputés plus intelligents et surtout plus vigoureux que les Bète qui accumulent quant à eux les disqualifications. Les Mandé du Sud sont par ailleurs distingués des vrais Mandé du Nord »<sup>206</sup>.

Comme les Dioula et les Agni, le Sénoufo, qui bénéficie de la réputation d'être un excellent agriculteur docile et quelque peu arriéré, est retenu par Maurice Delafosse comme un rouage de l'économie coloniale de plantations confrontée à un grand besoin en main-d'œuvre. Par contre, les Krou sont présentés par Maurice Delafosse comme « anarchistes », sans épaisseur historique et dépourvus de toute forme d'organisation sociale solide et identifiable. Placés au plus bas de l'échelle sociale dans la classification ethnographique coloniale, les Krou ne bénéficient que de rares restrictions consistant à présenter le sous-groupe des Bakoué comme légèrement plus pourvus de bon sens que leurs cousins Bété qui cumulent tous les handicaps : « primitifs », « fourbes »,

---

<sup>205</sup> Sur une analyse du groupe « Dioula » ivoirien, voir Bouquet, Christian. "Être étranger en Côte d'Ivoire: la nébuleuse 'Dioula'." *Géopolitique africaine* 9 (2003): 27-42.

<sup>206</sup> Chauveau Jean-Pierre, Dozon Jean-Pierre. « Ethnies et État en Côte-d'Ivoire », *op. cit.*, p.736.

« paresseux ».

Finalement, l'ethnie et sa place dans le système de domination n'existent que dans l'œil de l'ethnographie coloniale et obéissent à ses critères de représentations. En ingurgitant les vues de la colonisation et l'assignation des places dues à cette classification, les « six familles » identifiées par Maurice Delafosse ont plus ou moins rempli les fonctions prévues pour elles par le système colonial, devenant des leaders « naturels » de la colonie pour ceux qui étaient bien placés dans le « schéma Delafosse » ou des opposants « congénitaux » pour ceux qui en étaient exclus. Baoulés et Krou ont ainsi très peu coopéré dans la construction hégémonique de l'État ivoirien. De même, les Dioula, enfermés dans cette classification dans la catégorie « commerçants », ont développé un positionnement dans le processus colonial qui les amenait à l'entrepreneuriat économique aux abords des postes administratifs créés par les colons, traduisant ainsi dans les faits une invention coloniale : l'État colonial fait rentrer les identités ethniques dans une perception performative autour du socle fixé par l'ethnographie qui, par-delà la rentabilité économique de cette distinction, posait les bases d'une crispation des rapports entre autochtones et allochtones, nationaux et étrangers<sup>207</sup>.

On peut considérer cette analyse comme issue de la tradition dualiste qui critique la colonisation et le néo-colonialisme pour des raisons évidentes d'assujettissement et de transformation des sujets colonisés. Une seconde perspective prétend que contrairement à cette position qui fait de l'ethnicité ivoirienne une invention coloniale, la construction des groupes ethniques au tournant de cette rencontre coloniale dépasse largement le cadre de ce dualisme et procède du rapport dialectique entre l'ordre « traditionnel » et l'ordre « moderne ». De facture balandierrienne, cette approche sociologique est dynamique et n'oppose pas « le poids des traditions des ethnies » aux différentes « sphères de la modernité » (développement des villes, émergence d'une classe moyenne, scolarisation, etc.). Elle décrit les processus qui conduisent aux changements dans le milieu social ivoirien, et où les ethnies ne sont plus des entités qui se perpétuent à l'identique, mais des formes sociales soumises aux changements au contact du monde extérieur et des logiques co-produites par la modernité.

---

<sup>207</sup> Sur ce point, voir Bonnacase, Vincent. "Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale." *IRD REFO Document de l'Unité de Recherche* 95 (2001).

Si plusieurs monographies des grandes familles et des sous-groupes lignagers ivoiriens<sup>208</sup> ont été produites grâce aux intuitions balandieriennes qui influencèrent cette seconde orientation des travaux ethnographiques, cette approche n'a pas échappé à la critique, notamment de la part des tenants de la troisième voie qui placent l'Etat postcolonial ivoirien au centre de la production de l'ethnicité. En effet, « ces monographies, aussi intéressantes et novatrices sont-elles sont restées assez largement prisonnières de la problématique dualiste. Tradition et modernité, ethnies et Etat sont donnés au départ comme deux pôles antithétiques relevant de sources historiques hétérogènes et dont la rencontre depuis la colonisation a inmanquablement engendré des configurations sociales hybrides. Un tel présupposé a permis sans conteste de disposer d'une somme importante de connaissances relatives à la Côte d'Ivoire mais n'a pas permis en revanche de dépasser l'effet de juxtaposition qui en découle ; comme si la Côte d'Ivoire était impensable en elle-même, hormis les facteurs exogènes qui ont fait elle moins une entité à part entière qu'un ensemble de milieux sociaux plus ou moins affectés par la modernité »<sup>209</sup>.

A la suite d'une telle critique, la troisième approche, celle de l'Etat entrepreneur et producteur de l'ethnicité, « se propose donc de présenter et articuler les points d'ancrage par où une identité ivoirienne est discernable et l'Etat contemporain analysable »<sup>210</sup>. Si les auteurs de cette voie reconnaissent que c'est la colonisation française qui a tracé les frontières de la Côte d'Ivoire et « mis en valeur » cette colonie à travers l'économie des plantations, « contrairement aux thèses en vigueur (qu'elles en soulignent les bienfaits ou les méfaits) le développement de l'économie de plantation n'est pas un pur produit de la contrainte coloniale. Si la circonstance du commencement

---

<sup>208</sup> Quelques travaux peuvent être cités dans ce registre monographique : Tety Gauze A.-L. « Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire », *Annales* de l'Université d'Abidjan 1969 série FL. Tety Gauze, A.-L., « Histoire des Magwe. Contribution la connaissance des peuples de la Côte d'Ivoire occidentale Godo-Godo », *Revue* de l'Institut histoire art et archéologie africaines, 1982 ; Chauveau, J.-P., *La part baule. Essai de reconstitution des effectifs de la population baule depuis la période coloniale Réflexions sur la prise en compte de ethnie en matière de démographie historique*, Entretiens de Malher Paris, Société de démographie historique, 1985 et Dozon, J.-P. *La société bête de Côte d'Ivoire*, Paris ORSTOM-Karthala, 1985

<sup>209</sup> Chauveau Jean-Pierre, Dozon Jean-Pierre. « Ethnies et État en Côte-d'Ivoire », *op.cit.*, p.733.

<sup>210</sup> *Idem.*

de cette économie est sans conteste imputable à l'initiative européenne, sa dynamique a largement appartenu aux populations ivoiriennes (...) la structuration de la colonie ivoirienne autour d'une arboriculture dont les processus d'expansion ont simultanément engendré des disparités régionales (...) fournit un cadre privilégié pour nouer les fils d'une histoire proprement ivoirienne où certes figure en bonne place l'Etat mais qui fait simultanément découvrir les capacités d'autonomie des populations locales. On ne saurait expliquer autrement pourquoi dans les années 1940 des forces sociales ivoiriennes se sont heurtées à un Etat colonial devenu inapte à assumer cette économie de plantation indigène dont il avait été pourtant au début du siècle le promoteur »<sup>211</sup>.

On doit donc se résoudre à penser que l'ethnicité en Côte d'Ivoire ne se comprend pas sans la « généalogie de l'Etat ivoirien », impliqué dans une « intrigue à trois personnages : les ethnies, l'Etat colonial et l'économie de plantation »<sup>212</sup>. L'Etat contemporain ivoirien est le dépositaire de cette intrigue. Si cette troisième perspective permet ainsi de voir l'historicité et la nature des rapports entre Etat, société globale, ethnie et économie en Côte d'Ivoire, elle est criticable au moins sur un point : elle n'intègre pas assez la revanche de la société sur la longue durée contre cette hiérarchisation ethnicisée des rapports entre grandes familles. Les six grandes familles ivoiriennes découpées par Maurice Delafosse l'ont été sur la base du jugement de valeur, de la docilité ou de l'indocilité à l'égard de l'Etat colonial par ailleurs entrepreneur agricole et nécessaire d'une main-d'œuvre corvéable dans les plantations.

De ce point de vue, l'entreprise coloniale et plus précisément le travail de Maurice Delafosse ont préparé la guerre civile. Sur la longue durée, ces actions allaient avoir un impact dissolvant et conduire à ce qu'Ousmane Dembélé a nommé « la fracture communautaire »<sup>213</sup>. Cette fracture était inévitable, pour plusieurs raisons. D'abord, la prétention anthropologique de cette classification masquait mal la réalité, qui était que cette hiérarchisation ethnique, faite de surcroît par un administrateur colonial, recoupait assez nettement les desseins de l'économie de plantation qui reposait sur trois piliers. Le

---

<sup>211</sup> *Ibid.*, p.734.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p.733.

<sup>213</sup> Dembele, Ousmane. "Côte d'Ivoire: la fracture communautaire." *Politique africaine* 89.1 (2003): 34-48.

premier, la disponibilité des entrepreneurs indigènes sur lesquels s'appuyer pour vendre aux indigènes la rentabilité économique et culturelle de l'entreprise coloniale : les Baoulé, en remplissant cette fonction structurelle dans l'économie coloniale, se prédisposaient à devenir des clercs et des colonisés consentants, interlocuteurs privilégiés et profiteurs du système capitaliste de prédation mis en place. Ensuite, il fut nécessaire, pour fructifier ce système à peu de frais de charges, qu'existât une main-d'œuvre quasi-gratuite et corvéable à souhait : les Sénoufo remplissaient cette fonction à vie, condamnés à y être enfermés, Delafosse ayant pris la peine de les estampiller comme « arriérés » et donc inaptes au commandement ou tout au moins aux métiers nécessitant leur matière grise. Enfin, l'économie coloniale avait besoin d'une catégorie de commerçants pour faire circuler les produits et comprimer les coûts du transport et du ravitaillement pour la colonie : ce ravitaillement fut le métier des Dioula, considérés pour la nature de leurs croyances (ils sont musulmans et donc monothéistes comme les colonisateurs français sont chrétiens), leur bravoure et leur abnégation (ils parcourent de longues distances pour gagner leur pain et peuvent donc résister aux dures conditions du travail dans l'économie de plantation). Ils n'ont cependant pas vocation à gouverner. Il s'ensuit que ce sont les besoins de l'économie coloniale qui justifient la classification de Maurice Delafosse et non une quelconque quête anthropologique. L'enjeu est d'écrire l'ethnicité ivoirienne *à partir de la situation coloniale*. On voit d'ailleurs comment ceux qui ne participent pas de la dynamique d'exploitation coloniale sont mis hors du coup, classés comme abrutis et parmi les plus arriérés des indigènes. Cette disqualification *ontologique* montre comment le système colonial ne supportait pas l'adversité : en réifiant les catégories ethniques et en hiérarchisant les groupes en fonction de leur adhésion au projet colonial et à l'économie de plantation dont il était encaint, l'ethnographie de Maurice Delafosse aide précisément à percevoir l'aptitude des indigènes à se laisser coloniser, et à comprendre pourquoi, dans la dynamique de la construction de l'ordre hégémonique ivoirien, certains groupes ethniques comme les Krou étaient d'office écartés. Les Bété, parmi les Krou les plus radicaux ayant opposé une fin de non-recevoir à la pénétration coloniale, ne seront pas associés aux fonctions hégémoniques de l'État (post)colonial, parce que la classification de Maurice Delafosse en fait des populations ne disposant même pas de système de parenté. Tout cela est particulièrement intéressant pour le présent travail de recherche, dès lors que les Bété sont le groupe ethnique d'appartenance de

Laurent Gbagbo, l'opposant historique du Baoulé Félix-Houphouët Boigny<sup>214</sup>.

### **I.1.2. Ethnographie et exploitation économique**

A la fin du premier conflit mondial débuta l'exploitation véritable de la colonie ivoirienne, avec l'entrée en vigueur de la cartographie hiérarchisée des ethnies qui permettait une exploitation différenciée du territoire qui allait peser sur la fabrique d'une catégorie élitaires et, par suite, gouvernante. En articulant politique, anthropologie et économie, la colonisation française a répandu la cacao-culture d'abord en pays Akan, dans le sud-est, autant pour investir en lieu sûr, au milieu des alliés de l'entreprise coloniale, que pour contrer les contrecoups de la détérioration des cours de l'huile de palme et du caoutchouc, introduits au tout début de la colonisation. L'exploitation coloniale s'empara ensuite de la caféiculture et entreprit ainsi une exploitation des grandes plantations sur les deux produits entièrement commercialisés sur le marché occidental.

L'un des effets de cette stratégie fut l'accélération des migrations de travail encadrées par l'État colonial, vers ces zones exploitées, ou vers les centres urbains situés à proximité : la Basse-Côte devint le premier pôle de développement de la colonie française de Côte d'Ivoire. Rapidement, le pays Agni, zone primordiale de l'économie de plantation, devint le poumon économique et le centre de l'État colonial et socle de la jeune société ivoirienne en construction : croisement des populations, circulation de la hiérarchie et des affiliations identitaires des ethnies pensées et voulues par la colonisation, etc. L'hégémonie croissante du pays Agni dans la nouvelle cartographie socio-spatiale induisait un abandon des autres régions et de leurs populations : on assistait à une mise en valeur inégale et planifiée du pays. Cette hégémonie transformait les Agni, propriétaires agricoles et alliés de la colonisation, en employeurs d'une main-d'œuvre abondante et bon marché qui accourait de l'ouest et du nord de la colonie. Ils devenaient aussi de véritables entrepreneurs agricoles, qui, pour rentabiliser le choix d'un système extensif dans lequel la productivité du travail est préférée à la productivité des surfaces,

---

<sup>214</sup> Voir les analyses de Dozon, Jean-Pierre. "La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme." *Politique africaine* 78.2 (2000): 45-62.

profitaient quelquefois des migrations de travaux forcés mis en place dans une seconde phase d'exploitation par l'autorité coloniale. Autour de la plantation, la colonisation créait ainsi des formes spécifiques des rapports sociaux d'inégalités où l'autochtonie Agni (ou Akan) signifiait une appartenance à l'hégémonie coloniale et l'allochtonie une inscription dans une condition subalterne.

Dans le même temps, ce sont les Dioula du nord, dont la région est par ailleurs écartée de tout projet colonial de développement<sup>215</sup>, et non les populations autochtones qui ont bénéficié, au centre et à l'ouest de la colonie en pays Krou, des faveurs des Français pour l'arboriculture au moment de l'installation du colonat. Réputés bons commerçants dans le « système Delafosse », les Dioula se sont ainsi donnés à l'agriculture et à l'exportation : contrairement au pays Agni, ce sont les étrangers (Dioula) qui assurèrent le démarrage de l'économie de plantation dans l'ouest de la colonie, au nom des préjugés que les colons avaient à l'égard des populations autochtones et de leurs voisins du nord (Dioula).

Jean-Pierre Dozon et Jean-Pierre Chauveau<sup>216</sup> ont indiqué à propos du développement de l'économie de plantation dans l'Ouest forestier que, comme en Basse-Côte et en pays Agni, différentes vagues migratoires y ont contribué. Mais contrairement aux Agni qui avaient un réel contrôle sur leurs terres, les Krou de l'ouest perdaient le contrôle foncier en passant des contrats de vente, de location et de métayage avec les exploitants étrangers en échange des ressources financières et d'une main-d'œuvre bon marché. L'ouest et le centre du pays ayant été précédemment vidé par voie de contrainte au profit du développement agricole de la Basse-côte, ces transactions devenaient quasi-obligatoires pour obtenir une ressource humaine agricole devenue rare. Au bout du compte, les populations du centre et de l'ouest de la Côte d'Ivoire ont perdu au change : ils ont renoncé à une partie de leurs terres et quand ils en avaient, ils restaient de petits producteurs disposant de deux à trois hectares, au contraire des Agni qui disposaient de vastes superficies. L'ethnographie et les choix d'aménagement ont donc introduit le préjugé des Baoulé (Agni) performants et donc indispensables à l'économie agricole,

---

<sup>215</sup> Voir Aubertin, Catherine. "Histoire et création d'une région sous-développée. Le Nord Ivoirien." *Cahiers ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer). Série Sciences humaines Bondy* 19.1 (1983): 23-57.

<sup>216</sup> Jean-Pierre Chauveau – Jean-Pierre Dozon, « Ethnies et État en Côte d'Ivoire », *op.cit.*

excellents producteurs et hommes d'affaires avisés. Avec leurs résultats médiocres, les gens de l'ouest et du centre (Krou) apparaissaient comme des fainéants et des bons à rien, face aux Dioula du nord, eux aussi commerçants habiles et agriculteurs au centre et à l'ouest. L'une des réactions des indigènes contre cette manipulation et cette exploitation coloniale qui créaient des inégalités régionales et dépouillaient les autochtones de leurs terres a été la création, en 1934, des structures associatives engagées dans la protection des intérêts des indigènes, l'Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire (ADIACI) étant la plus influente d'entre elles. Dès sa création, l'ADIACI revendiqua la fin de l'hégémonie des cadres africains non Ivoiriens dans l'administration coloniale et lutta contre les stratégies d'appropriation des terres mises en place par les étrangers. Désormais, la construction hégémonique passait par des revendications identitaires et nationalistes, sur un échiquier à trois acteurs (colon, ethnies, économie de plantation). Le colon donnait le ton en assurant une exploitation de la colonie à travers des acteurs disposés selon un ordre qui distinguait les indigènes en collaborateurs et abrutis. L'appartenance ethnique devenait un facteur de compétition politique, et l'appartenance à l'économie de plantation une ressource politique importante<sup>217</sup>.

Dans ce jeu colonial, le rapport de force était favorable aux Agni, entrepreneurs et collaborateurs rassurant pour l'ordre colonial, et bénéficiaire de la géopolitique de l'aménagement de la colonie. La classe hégémonique se construit sur la base de ces inégalités, qui plombe l'entente interethnique, les groupes étant mis en compétition par les manipulations coloniales. L'administration de la Côte d'Ivoire fut menée de front par les acteurs majeurs de l'économie de plantation, les Agni et plus particulièrement les Baoulé, et les entrepreneurs coloniaux de cette économie. Si bien que c'est la coalition des hommes d'affaires du secteur de l'agriculture qui constitua le socle de la construction hégémonique ivoirienne. On verra plus loin comment la figure de Félix Houphouët-Boigny émerge de ces arrangements entre acteurs de l'économie agricole<sup>218</sup>.

## **I.2. LA TRAJECTOIRE HEGEMONIQUE AU CAMEROUN**

---

<sup>217</sup> Voir Hugon, Philippe. "La Côte d'Ivoire: plusieurs lectures pour une crise annoncée." *Afrique contemporaine* 206.2 (2003): 105-127.

<sup>218</sup> Voir Bayart, Jean-François. "Les chemins de traverse de l'hégémonie coloniale en Afrique de l'Ouest francophone." *Politique africaine* 105.1 (2007): 201-240.



Pour la colonisation française, le poids de l'ethnographie a été très faible dans la construction hégémonique au Cameroun. Cette section en trouve les raisons dans la germanisation de la société camerounaise à travers une tentative d'homogénéisation sociale à travers l'instrumentalisation de la chefferie (1885-1913), avec des avantages et les risques évidents de la mise en place d'une conscience transethnique (I.2.1.). Si bien que la construction d'une catégorie hégémonique au Cameroun sous le parrainage des forces coloniales françaises se met en place pour contrer une idéologie nationaliste fortement socialisée et qui plonge ses racines dans la colonisation allemande (I.2.2.).

### **I.2.1. Colonisation allemande et homogénéisation sociale**

Au Cameroun, la géométrie ethnique n'a pas véritablement joué de rôle majeur dans la construction hégémonique pour plusieurs raisons. D'abord, la colonisation française n'a pas pu imposer une stratégie globale de pénétration sociale, faute de temps et de marges de manœuvre. Et du temps il en fallait, car la présence française au Cameroun fut courte (1920-1960)<sup>219</sup>. Le fait est qu'au moment où la Côte d'Ivoire est colonie française (1893), le Cameroun est déjà une colonie allemande depuis près d'une décennie. En effet, en 1868, des marchands et négociants allemands s'installent sur les terres des populations dites « Douala » de la côte littoral, sous la conduite de Woerman, un commerçant de Hambourg. Le 12 juillet 1884, les chefs Douala signent des accords commerciaux exclusifs avec ces négociants. Deux jours plus tard, le 14 juillet 1884, Gustav Nachtigal, mandaté par le chancelier du Reich (Otto von Bismarck) plantait le drapeau allemand sur un mât au milieu du plateau de Joss, la place forte de Douala, faisant ainsi du « Kamerun » un protectorat (*Schutzgebiet*) allemand. Entériné par la Conférence de Berlin qui commençait en novembre de la même année, cet acte de colonisation permettait au Cameroun d'avoir une existence internationale. La pénétration du pays

---

<sup>219</sup> Sur la chronologie des événements politiques au Cameroun, nous suivons ici « Chronologie politique abrégée du Cameroun », l'annexe proposée par Ange Bergson Lendja Ngnemzué dans son ouvrage *Politique et émigration irrégulière en Afrique, enjeux d'une débrouille par temps de crise*, Karthala 2010, p.223-233.

commença en 1885 sous le commandement du baron von Soden qui, aidé par l'explorateur Georges Zenker à qui on attribue la création de la ville de Yaoundé et l'entrée des Allemands dans le nord du pays, a avancé en neutralisant toute résistance comme le feront les Français en Côte d'Ivoire une décennie plus tard. Mais contrairement à la Côte d'Ivoire, l'exploitation coloniale allemande n'a pas cherché à s'appuyer sur les clivages et une géométrie ethnique belliqueuse. Elle a au contraire procédé à une unification du pays sous la bannière de la chefferie, qui était le mode de gestion des sociétés hiérarchisées Douala. Ayant soumis à peu de frais les populations par la signature des accords avec ces chefs indigènes Douala, les Allemands ont vite compris combien pouvait être bénéfique la généralisation du modèle social hiérarchisé partout dans la colonie. Ils procédèrent à l'invention des chefferies traditionnelles, allant même jusqu'à nommer des chefs dans les sociétés segmentaires des forêts du centre, du sud et de l'est traditionnellement soumises à l'autorité du clan<sup>220</sup>. Plusieurs indigènes recrutés comme agents de la garde civile ou homme de rang de l'armée allemande furent ainsi promus chefs dans leurs villages où, jusque-là, ils ne connaissaient guère de modèle social hiérarchisé. Si bien que dès 1907, Von Puttkamer, le deuxième gouverneur allemand, avait entrepris un travail d'équipement global du protectorat en s'appuyant sur une élite nobiliaire et quelque peu homogène, certains chefs étant des alliés objectifs qui ont fait leur preuve de loyauté en servant dans l'armée allemande. La généralisation des chantiers de construction des ouvrages d'équipement public (écoles, hôpitaux et voies ferrées) gommait les inégalités ethno-régionales dont la pénétration française en Côte d'Ivoire fut un cas d'école. Cette généralisation resserrait d'autant plus les liens entre les différents groupes ethniques également touchés par une colonisation ségrégationniste qui se mettait en place.

En effet, au Cameroun, et quasi sans l'avoir voulu, la colonisation allemande construisait un début de conscience nationale en refusant la mixité sociale avec les indigènes. De ce point de vue, il est significatif qu'entre 1909 et 1914, la résistance des indigènes fut la protestation contre l'administration coloniale qui, à Douala puis partout

---

<sup>220</sup> Sur une ethnographie des sociétés lignagères du centre, du sud et de l'est Cameroun, voir Laburthe-Tolra, Philippe. *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun: essai sur la religion beti*, Karthala, Paris (1985), et, du même auteur, *Les seigneurs de la forêt*. Vol. 1. Université René Descartes, 1981. Voir également Geschiere, Peter. *Sorcellerie et politique en Afrique: la viande des autres*. KARTHALA Editions, 1995.

dans le pays, confisqua les terres des autochtones pour élargir le domaine colonial. Obligée de se réinstaller dans la ville portuaire suite à l'éruption volcanique du mont Cameroun près de la capitale coloniale de Buéa (1907), l'administration coloniale voulu ainsi éloigner les indigènes et empêcher toute proximité avec eux. Cette protestation contre l'expropriation et les méthodes allemandes gagna les couches populaires partout dans le pays, qui manifestèrent violemment, parfois contre la volonté des chefs soumis, comme chez les Bakweri (Mamfé, sud-ouest du pays), les Bangwa (ouest) les Nso (nord-ouest) Bulu et les sultanats de la région septentrionale. Par contre, certains chefs choisirent de se compromettre pour se maintenir en vie ou titre un plus grand profit de la donne coloniale. Ce fut le cas du roi Ibrahim Njoya, le sultan des Bamoun (ouest), de Galega I<sup>er</sup>, fon des Bali (nord-ouest) et de deux soldats investis par les Allemands dans des fonctions d'*Oberhäuptling* (chef supérieur) : Martin Paul Samba (chez les Bulu du sud du pays) et Charles Atangana (chez les Ewondo). En 1914, la contestation gagna la sphère des élites et certains des chefs modérés basculèrent dans la résistance et furent accusés de collaboration avec l'ennemi franco-britannique par les Allemands. Pour punir cet affront, plusieurs chefs seront pendus en bande par les Allemands le 14 août 1914 sur la place publique et devant leurs administrés : Martin-Paul Samba, Rudolf Douala Manga Bell et son secrétaire Ngoso Din, etc., furent de ce massacre des élites qui, par son caractère trans-ethnique, unifia la population et fonda le sentiment nationaliste<sup>221</sup>.

Les Français qui débarquent au Cameroun au début des années 1920 ne sont pas simplement encadrés par la feuille de route de la Conférence de Versailles de 1919, qui place l'intervention de l'Hexagone sous le mandat de la Société Des Nations (SDN), très fortement encadré par les quatorze points de Wilson qui prévoient entre autres la perspective d'une décolonisation prochaine des entités soumises par l'impérialisme européen. A cette surveillance américaine que prolongeait la feuille de route de la SDN, on pouvait ajouter d'autres pesanteurs beaucoup plus indigènes.

D'abord, la germanisation des indigènes : la France eu fort à franciser les populations locales, dont l'imaginaire avait en quelques décennies ingurgité le modèle

---

<sup>221</sup> Sur ce point, voir Owona, Adalbert. "La naissance du Cameroun (1884-1914) (The Birth of Cameroon, 1884-1914)." *Cahiers d'études africaines* (1973): 16-36 et, du même auteur, "A l'aube du nationalisme camerounais: la curieuse figure de Vincent Ganty." *Revue française d'histoire d'outre-mer* 56.204 (1969): 199-235.

socioéducatif allemand. Plutôt que de déployer son modèle, la France consacra pratiquement une décennie (1920-1930) à « dégermaniser » les élites camerounaises pour mieux les franciser les deux décennies d'après (1930-1950). Contrairement à la Côte d'Ivoire, au Cameroun, la France devait d'abord veiller à dégermaniser. La fabrique d'une classe hégémonique francisée passa par un processus qui consistait à envoyer les chefs traditionnels en France pour se « désintoxiquer » de tout germanité : l'historien Richard Joseph a magistralement décrit le cas de Douala Manga Bell, qui vécut à Paris entre 1919 et 1922 pour y être dépouillé de toute germanité afin de servir la France sous-mandat de la SDN au Cameroun (1919-1945)<sup>222</sup>. Dans tous les cas, les élites locales germanisées avaient de réelles difficultés avec les nouveaux maîtres français<sup>223</sup>.

Ensuite, il faut dire que le précédant de la pendaison de masse des élites indigènes du 14 août 1914 pouvait avoir freiné, du moins au début de la pénétration française, toute ardeur des Français dans une quelconque volonté hégémonique : les nouveaux maîtres savaient qu'une conscience politique avait pris corps dans l'âme des indigènes qui attendaient de voir ce qu'ils feraient de cette volonté de ne plus se laisser commander n'importe comment. Contrairement à la colonie ivoirienne où il fallait construire une conscience politique en désorganisant l'ordre social précolonial, la colonisation allemande et ses résultats sur la construction d'un imaginaire collectif obligeait les Français à faire avec ce qu'ils ont trouvé sur place au Cameroun. La troisième chose est que l'économie des grandes plantations était déjà structurée par les colons allemands qui n'ont pas joué la carte d'une région contre une autre. Au contraire, ils avaient décidé de concentrer ces grandes entités agricoles dans la région très fertile du Moungo, entre la zone portuaire de Douala et les zones montagneuses de l'ouest du pays. Contrairement au modèle français déjà décrit en Côte d'Ivoire, les Allemands exploitaient ces plantations en vue des intérêts nationaux et exclusifs du capitalisme colonial, sans asseoir en sourdine une stratégie de fabrication des élites locales en manipulant les groupes ethniques pour compenser l'exploitation de la terre ou en vue d'une quelconque fabrique des clercs indigènes pour magnifier l'œuvre coloniale. L'absence de telles préoccupations explique sans doute pourquoi c'est une main-d'œuvre corvéable et ayant migré de manière forcée

---

<sup>222</sup> Voir Richard Joseph, 'The royal pretender. Prince Douala Manga Bell in Paris, 1919-1922', *Cahiers d'études africaines*, 54, 1974.

<sup>223</sup> Sur ce point, voir Derrick Jonathan, « The « germanophone » elite of Douala under the French Mandate » in *JAH* 21/2, 1980, p.255-267.

de l'arrière-pays et de toutes les régions (Bassa, Bamiléké, Douala, Ewondo, etc.) qui se retrouva en quasi-esclavage dans ces grandes plantations de la région du Moungo autour de la ville agricole de Nkongsamba, l'une des plus cosmopolites et des plus multiethnique du pays. La possession de ces terres était, elle aussi, sans compensation aucune, les autochtones ne recevant aucune contrepartie en retour de l'exploitation. Expropriés, ils restaient aussi pauvres que les ouvriers importés de toutes les régions du pays par diverses milices à la solde du colonisateur. Les Français ont poursuivi cette économie des grandes surfaces agraires, confisquant, entre 1922 et 1960, toutes les grandes plantations et les intérêts allemands au Cameroun<sup>224</sup>. Mais ils n'ont modifié ni les schémas d'exploitation, ni les formes de corvée précédemment imposées par les Allemands à la main-d'œuvre et aux autochtones. Si bien que les villes et villages agricoles de Njombé, Penja, Manjo ou Nkongsamba sont restées aussi pauvres qu'auparavant, ne bénéficiant d'aucun investissement significatif de la part de l'État colonial français.

### **I.2.2. La radicalisation de la conscience politique**

Pour franciser les populations et fabriquer une élite culturelle indigène, la France a entrepris une vaste campagne d'alphabétisation et d'éducation, en prenant soin d'étaler les normes et les pratiques de l'administration française sur l'ensemble de la zone sous mandat français. Pour former une catégorie hégémonique totalement francisée et politisée, la Jeunesse camerounaise française (JEUCAFRA) fut créée en 1938. Il s'agit, en zone sous mandat français, de la toute première organisation indigène à caractère politique, dont l'un des rôles fut d'envoyer certains de ses membres en métropole pour se former et devenir la première couche d' « instruits » appelés à servir, dans ce processus de décolonisation engagé depuis la Conférence de Versailles de 1919, de socle à la catégorie indigène gouvernante. Certains de ses membres fondateurs sont en effet devenus des cadres influents de l'administration et de la vie politique camerounaise : Daniel Kemayou, président de l'Assemblée nationale sous le régime législatif

---

<sup>224</sup> Il faut noter qu'entre 1933 et 1939, les Allemands vont reprendre l'exploitation de leurs plantations au Cameroun, sous l'encouragement du régime nazi. Ils ne perdront définitivement ces propriétés agricoles au profit des Français qu'à la suite de l'éclatement de la seconde guerre mondiale en 1939.

camerounais entre 1957 et 1959, Paul Soppo Priso, ministre à la même période, et Dooh Kingué qui finit son ascension au poste de secrétaire général adjoint des Nations Unies à New York<sup>225</sup>.

Mais après seulement quinze années de présence (1919-1944), la France est confrontée à une radicalisation de la conscience nationale au Cameroun. La pression américaine pour l'indépendance des colonies et la reconnaissance de la France pour la participation des Africains à la seconde guerre mondiale ont abouti, en 1944, à l'organisation de la Conférence de Brazzaville, où le gouvernement français décida de dissoudre le régime de l'indigénat jusque-là applicable en Afrique Équatoriale Française (AEF). Cette décision bouleversa la donne dans toutes les colonies françaises, puisque le Général De Gaulle n'a pas fait que proclamer l'égalité de droits entre les travailleurs colonisés et les colons : il a aussi autorisé la création des syndicats et des partis politiques dans l'ensemble colonial.

Les travailleurs camerounais ont tôt fait de s'engouffrer dans la brèche pour demander l'application immédiate des décisions de la Conférence de Brazzaville. Mais ils se heurtèrent à la détermination de certains colons français qui refusèrent de s'aligner sur ces décisions en créant, le 15 avril 1945 à Yaoundé, l'Association des Colons du Cameroun (ASCOCAM) dont les états généraux du 05 septembre de la même année à Douala vont décider de mener une guerre violente contre toute forme d'application des décisions de la conférence de Brazzaville. Parallèlement, les forces progressistes s'organisaient et créent l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) pour une application immédiate des décisions de cette conférence. Considérée comme une section locale de la Confédération Générale des Travailleurs (CGT, syndicat français très marqué à gauche) et très inspirée par l'activisme de la Cameroon Youth League (CYL), créée le 27 mars 1940 au Nigéria par les étudiants du Southern Cameroon pour protester contre l'exploitation sans contrepartie de la zone anglophone du pays par les mandataires britanniques, l'USCC et les travailleurs indigènes ripostèrent à l'ASCOCAM qui perturbait leur manifestation à Douala les 24, 25 et 26 septembre 1945. Le bilan officiel fait état de 80 morts, avec pour effet immédiat le rapatriement des cadres de la CGT pour

---

<sup>225</sup> Onana, Janvier. "Entrées en politique: voies promotionnelles de l'apprentissage et de l'insertion politiques" indigenes" dans l'Etat colonial au Cameroun-l'expérience de la Jeucafra". *Polis* 7 (2000): 89-111.

trouble à l'ordre public<sup>226</sup>. Avec ce rapatriement, Ruben Um Nyobé, l'un des jeunes organisateurs de cette manifestation, va devenir la tête de proue de la revendication syndicale exigeant l'égalité de traitement et de meilleures conditions de travail pour tous, mais surtout une revalorisation et une meilleure intégration des travailleurs indigènes dans la hiérarchie et la structure salariale des entreprises. Monté au créneau pour la première fois le 22 décembre 1945 comme secrétaire général adjoint de la section locale de la CGT, Ruben Um Nyobé va rapidement prendre la tête de la contestation de la présence coloniale au Cameroun : les revendications syndicales se politisent et, le 10 avril 1948, Ruben Um Nyobé devient le secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), parti nationaliste radical qui demandera l'indépendance sans concession dès octobre 1949<sup>227</sup>.

Avec ce positionnement de l'UPC aux idées très élaborées et fortement socialisées, la jonction se faisait avec les premières heures du nationalisme camerounais de 1914. La France faisait donc face à une difficulté majeure, les leaders de ce mouvement se recrutant dans toutes les couches sociales et ethniques de la population et ne se montrant pas prêts à collaborer à quelque titre que ce soit en dehors du processus de transmission complète de l'autorité aux indigènes<sup>228</sup>. La situation avait considérablement changé et la France ne tenait plus l'agenda et les idées. On peut même dire qu'elle se dégradait pour le colonisateur, au regard de l'impossible exécution du projet rêvé d'une décolonisation harmonieuse et réglée par le bon vouloir de Paris et mené par des acteurs indigènes formés dans des structures dédiées comme la JEUCAFRA. Contrairement à la Côte d'Ivoire où des groupes ethniques et des acteurs majeurs comme Félix Houphouët-Boigny faisaient l'unanimité auprès du colonisateur français qui s'appuyait sur eux pour se retirer de manière harmonieuse de la colonie, autrement dit sans risques majeurs pour les intérêts de la métropole, Um Nyobé rabattait les cartes au Cameroun et troublait sérieusement les prévisions coloniales. L'UPC prenait la figure de l'ennemi intérieur, à combattre de l'intérieur. La France décida de procéder à un travail d'instrumentalisation

---

<sup>226</sup> Sur une analyse de cette révolte des indigènes contre l'ASCOCAM et ses conséquences sociopolitiques, voir Richard Joseph, « Settlers, strikers and sans-travail : the Douala riots of Septembre 1945 » in *JAH* 15/4, 1974, p.669-687.

<sup>227</sup> Voir Mbembé, J. Achille. "La palabre de l'indépendance: les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958)." *Revue française de science politique* (1985): 459-487.

<sup>228</sup> Sur ce point, voir Richard Joseph, *Radical nationalism in Cameroon. Social origins of U.P.C. rebellion*, Oxford Clarendon Press, 1977.

des prétendants à l'hégémonie en poussant au-devant de la scène des indigènes modérés inconnus du grand public et des élites coloniales elles-mêmes. Ahmadou Ahidjo, qui deviendra le « père de la nation » camerounaise dans les termes et les circonstances décrits plus loin, fera figure d'outsider, exclusivement formé en colonie et en dehors des cadres traditionnels comme la JEUCAFRA-on y reviendra. Il fut parrainé par la France pour briser la dynamique insurrectionnelle de l'UPC, dont la virulence et la pénétration sociale ne laissaient que peu de chances à la France dans une confrontation idéologique et politique directe sur le terrain<sup>229</sup>.

En somme, au Cameroun, la colonisation française n'a pas eu le temps de fabriquer une ethnie ou une région de domination, faute de temps et en raison du maillage social de la colonisation allemande et de son modèle politico-économique, dont le volontarisme politique avait consisté à loger tout le monde à la même enseigne, un indigène en valant un autre. En deux décennies, les Français étaient, comme les Allemands avant eux, incapables de produire véritablement une élite destinée à conduire les processus d'émancipation et ont dû se résoudre, face à l'irruption d'un nationalisme violent porté par l'UPC, à se contenter d'acteurs moins prestigieux comme Ahmadou Ahidjo ou André-Marie Mbida pour servir leurs fins. Si bien que si l'État colonial a produit une élite économique-politique de facture ethno-régionale en Côte d'Ivoire, au Cameroun, il se heurtait à la culture de la pénétration territoriale graduée et égale de la colonisation allemande, et à une unification sociale des populations, traversées par une solidarité et une conscience politique commune issues de la brutalité et du meurtre de masse des élites sociales commis par les Allemands qui ont pendu certains des chefs indigènes en août 1914. Comment émerge la figure du « père de la nation » dans les deux colonies aux profils aussi différenciés ?

## II. FIGURES ET POUVOIRS DU « PÈRE DE LA NATION »

Dans son article déjà cité consacré à l'anthropologie de la démocratie africaine,

---

<sup>229</sup> Sur un positionnement d'Ahidjo dans ce contexte de la fin de la colonisation, voir Bayart, Jean-François. *L'Etat au Cameroun*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1979.



Harris Memel-Foté<sup>230</sup> propose une généalogie du « Père de la Nation » qui peut raccorder la situation ivoirienne et camerounaise à une longue histoire de l'anachronisme et de l'incohérence des énoncés de la domination. En effet, pour lui, « Ancêtres et pères [sont] deux notions sociologiques à connotation génétique et lignagère, contradictoires avec la réalité sociale qu'elles prétendent engendrer, incomplètes, au surplus, car père pour quoi pas mère, ou père et mère. Pour moi elles désignent non seulement des personnages mais encore des repères historiques, des signifiants de groupes sociaux (générations, ethnies, classes) des fonctions sociales selon une logique qui est celle non pas de Hegel dans les *Leçons sur la philosophie de l'histoire* mais de Marx dans *Le Dix-huit Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*. Dans ce texte classique, outre la relation de l'acteur social, la structure de classes de la société historique qu'il établit à travers l'apparition d'une figure impériale, Karl Marx souligne le poids que la culture -ici désignée tradition- exerce sur les acteurs sociaux principalement dans les temps de mutation accélérée »<sup>231</sup>.

A bien suivre ce raisonnement, le « Père de la Nation » n'est pas un énoncé innovant, il doit même être analysé comme un condensé socioculturel qui raccorde l'Afrique contemporaine à ses ancêtres : son apparition dans le champ politique africain participe d'une démarche de réappropriation : c'est « la reprise idéologique de la figure des ancêtres fondateurs par les leaders politiques africains héros de l'indépendance »<sup>232</sup>. Comment, au sortir de la colonisation, cette réappropriation a-t-elle procédé dans le cas des deux anciennes entités coloniales de la France que sont la Côte d'Ivoire et le Cameroun ?

En Côte d'Ivoire, et comme nous l'avons longuement analysé<sup>233</sup>, on a assisté à une colonisation française qui procéda par la fabrique des inégalités entre groupes ethniques. Si l'économie de plantation était le socle de la pénétration sociale, son développement et son expansion profitèrent à certains groupes ethno-régionaux et non à d'autres. Tout cela allait déboucher sur une compétition malsaine entre les élites indigènes, qui se savaient écartés ou retenus dans la course à l'ordre hégémonique que le colonisateur allait arbitrer selon ses propres intérêts. Si au Cameroun la France acculée

---

<sup>230</sup> Memel-Foté, Harris. « Des ancêtres fondateurs aux Pères de la nation. Introduction à une anthropologie de la démocratie », *op.cit.*

<sup>231</sup> *Ibid.*, p.265.

<sup>232</sup> *Idem.*

<sup>233</sup> Voir nos analyses en début du présent chapitre, §I.1 « Hégémonie et ethnographie ».

par le nationalisme offensif et radical de l'Union des Populations Camerounaises (UPC) allait parer au plus pressé en s'appuyant sur des ressources humaines indigènes peu prestigieuses et quelque peu dociles, la fabrication d'une catégorie gouvernante en Côte d'Ivoire allait procéder à tête chercheuse : les élites et les hégémons des groupes collaborant à la pénétration coloniale ont eu le privilège d'être cooptés aux fonctions représentatives plutôt que d'autres, voire contre eux. Ce contraste permet d'analyser les origines du néo-patrimonialisme au Cameroun et en Côte d'Ivoire en croisant les trajectoires des deux « pères de la nation » que furent Félix Houphouët Boigny et Ahmadou Ahidjo. Cette section analyse l'émergence de la figure d'Houphouët Boigny, leader « naturel » au milieu de cette cooptation planifiée et orientée des élites indigènes (II.1), et celle d'Ahmadou Ahidjo, jeté dans l'arène du pouvoir presque par défaut pour contenir la dangereuse socialisation de l'UPC (II.2). On montre par suite qu'en dépit de cette différence de trajectoires, les deux hommes ont réussi à transcender leurs sociétés, à imposer leurs figures autoritaires que nous présenterons comme des constructions historiques et cœurs d'un néo-patrimonialisme national aux caractéristiques spécifiques (II.3.).

## **II.1. La construction de la figure d'Houphouët**

Né le 18 octobre 1905 dans le village de Yamoussoukro en pays Akan-Baoulé au sud-est de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët est l'un des bénéficiaires de la cartographie ethnique hiérarchisée que propose l'ethnographie coloniale de Maurice Delafosse, et dans laquelle les Agni-Baoulé bénéficient du double privilège d'être le groupe le plus « civilisé » et le plus entreprenant de l'échiquier proposé. On peut même reconnaître à Houphouët quelques atouts personnels qui en font le leader « naturel » au sein de la communauté Baoulé et au-delà : il est de sang princier, petit-neveu de la reine Yamouso et du chef de ce clan. De surcroît, il est lettré : ses études le conduisirent de la prestigieuse école primaire de Bonzi à l'école primaire supérieure de Bongerville où il obtint son diplôme d'instituteur en 1919 avant de devenir médecin en 1925. Il exerça quatre ans avant de s'engager en politique, pour dénoncer et corriger toutes les injustices subies par les entrepreneurs agricoles indigènes de la part de la colonisation française. La première

cause politique d'Houphouët est donc la défense des intérêts de la jeune bourgeoisie indigène en cours de constitution au sein de l'économie agricole coloniale. En 1932, il prend la tête de la contestation des entrepreneurs indigènes en signant un pamphlet en règle dans une revue socialiste : « On nous a trop volés »<sup>234</sup>. Sept ans plus tard (1939), il devint chef de son village natal, renforçant ainsi son statut hégémonique sur le plan traditionnel. Cette ascension aux fonctions politiques traditionnelles va faire de Houphouët un grand exploitant agricole, puisqu'il hérite de la grande plantation familiale qu'il rentabilise et développe rapidement pour devenir le plus riche agriculteur africain de toutes les colonies françaises d'Afrique sub-saharienne. En juillet 1944, et dans la foulée des clauses de la Conférence de Brazzaville, Houphouët crée le Syndicat Agricole Africain (SAA) : il entre dans l'arène hégémonique comme le représentant des grands planteurs indigènes de la colonie. Ceux-ci se distinguent clairement des petits propriétaires de l'ouest et du centre récemment exploités, et qui ne disposent chacun que d'un ou de deux hectares. En dépit de son influence, Houphouët n'est donc représentatif que d'une catégorie de planteurs, les grands exploitants. Une ligne de fracture passait donc entre les indigènes exploitants agricoles, l'ADIACI (Association de défense des intérêts autochtones de Côte d'Ivoire), créée en 1934 par les petits exploitants comme déjà souligné, gardant son autonomie face au SAA. Néanmoins, celui-ci gardait pour objectif de représenter toutes les forces agricoles indigènes et acceptait en son sein des propriétaires de faibles surfaces agricoles qui, avantage considérable, échappaient par cette adhésion au risque de travaux forcés toujours en vigueur.

Progressivement et en dépit de plusieurs orientations centrifuges<sup>235</sup>, le SAA devenait le creuset de la politisation et de l'émancipation de la société ivoirienne en même temps que se radicalisait et s'ethnificait l'opposition des petits planteurs de l'ouest et du centre, notamment en pays Bété. Cette opposition était significative, au point où seuls les

---

<sup>234</sup> Félix Houphouët, « On nous a trop volés », in *Le trait d'union*, Côte d'Ivoire, 1932.

<sup>235</sup> Le discours du général De Gaulle à la Conférence de Brazzaville en 1944 invitait les indigènes à choisir leur représentant au sein de l'assemblée constituante devant mettre en place la IV<sup>ème</sup> République en France. Cela eut pour effet l'émergence dès août 1944, de plusieurs structures concurrentes au SAA, comme l'Union des Originaires des six Cercles de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (UOCOCI), pour marquer la spécificité d'une aire géographique dont le dynamisme des allogènes est en passe de subjuguier les autochtones. De même, dans la continuité de l'ADIACI, les Agni tentaient de se structurer politiquement au sein du Comité d'Action Patriotique de Côte d'Ivoire (CAPACI), pour se soustraire à l'emprise d'Houphouët. Par ailleurs, l'enjeu de la réunification de la Haute-Volta poussa Morho Naba à se détourner d'Houphouët pour réserver son soutien à un autre entrepreneur politique.

accords et les alliances complexes permirent à Houphouët de gagner l'élection législative de 1945. En devenant le tout premier député indigène de la colonie ivoirienne, Houphouët plaça sa figure au centre du processus de construction de l'État ivoirien. Il accéléra la politisation de cette figure en créant le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), six mois après son élection pour capitaliser les alliances construites au sein du SAA. Cette position se consolida dès 1946 grâce au soutien du Parti Communiste Français (PCF) qui parraina la création du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), à la suite d'un congrès tenu à Bamako, l'ancien Soudan français. En devenant le président du RDA dont le PDCI était désormais la section locale en Côte d'Ivoire, Houphouët prenait une envergure sous-régionale et une sérieuse avance sur toute concurrence hégémonique interne tant sur la capacité à contrer l'État colonial que sur la construction d'une stature pour représenter les indigènes dans le débat très engagé sur la décolonisation. Cette ascension était d'ailleurs largement parrainée par la métropole, Houphouët bénéficiant des appuis et même de l'amitié de Latrille, gouverneur de la colonie ivoirienne qui travaillait à éviter toute partition dans ce contexte de la guerre d'Indochine et de la révolte de Madagascar<sup>236</sup>.

En somme, à la fin des années 1940, Houphouët-Boigny a neutralisé les velléités hégémoniques des Agni qui s'opposaient à lui au motif qu'ils sont arrivés en Côte d'Ivoire avant le groupe Baoulé et ont été européenisés avant eux<sup>237</sup>. À l'ouest, les Krou, notamment les Bété entrepreneurs agricoles et propriétaires des plantations de petite taille, ont aussi été syndicalement et politiquement battus par Houphouët. Tout cela été possible grâce aux ressources financières et symboliques importantes que cet

---

<sup>236</sup>Pour illustrer ce point, il faut noter qu'en vue de sécuriser la stature hégémonique d'Houphouët, Latrille a quelque peu accéléré la mise au pas des Agni qui contestaient l'ascension de ce Baoulé, investi selon eux à tort par le colon français dans la fonction d'interlocuteur privilégié des indigènes et représentant des entrepreneurs locaux de l'économie de plantation. Ce pacte souterrain fit que, accusé de soutien au régime de Vichy, l'un des chefs du royaume Agni sera remplacé par le beau-frère d'Houphouët en 1944 sur décision du gouverneur Latrille. Le but était clairement de renforcer l'assise d'Houphouët et des Baoulé sur les Agni ou tout au moins empêcher qu'une coalition de ce groupe ne perturbât l'essor hégémonique du porte-parole désigné des indigènes. En 1947, la riposte du roi déchu et de ses partisans pour reconquérir le trône fut violemment matée par les autorités coloniales françaises. Suite à cette répression sanglante, Latrille fut remercié par Paris. A son nom, Houphouët ajouta « Boigny » (« bélier » en Baoulé, traduit plus contextuellement dans les milieux populaires par « bô-agni », « le bourreau des Agni »).

<sup>237</sup>Sur ce point, voir J. N. Loucou. *Histoire de la Côte d'Ivoire, I. La Formation des peuples*, Abidjan, CEDA, 1984.

entrepreneur politique et économique a accumulées par des parts prises aussi bien dans l'économie des grandes plantations que sur des assises traditionnelles consolidées avec la contribution du colonisateur français. Au Cameroun, la trajectoire d'Ahmadou Ahidjo fut très différente.

## **II.2. Ahmadou Ahidjo : l'ascension d'un *outsider***

Au Cameroun, les plans français pour une décolonisation maîtrisée ont été compromis par la montée du nationalisme radical de l'Union des Populations du Cameroun créée le 10 avril 1948 et dirigée par Ruben Um Nyobé, son très déterminé secrétaire général venu de la confédération syndicale parrainée par la CGT française à qui l'on doit la manifestation de septembre 1945 pour une application immédiate des décisions progressistes de la conférence de Brazzaville. A l'entrée en tutelle du Cameroun en 1945, Ahidjo n'a pas le profil d'Houphouët sur la même période et ne dispose pas de capitaux culturels et symboliques significatifs propres. Né à Garoua dans le nord du pays le 24 août 1924, El Adj. Ahmadou Babatoura Ahidjo n'a pour seul capital social que le statut de petit-fils du lamido de Garoua, ce qui est peu de choses dans une société patriarcale. Autrement dit, contrairement à Houphouët, Ahidjo n'avait aucune chance de devenir chef traditionnel. Il appartient à l'ordre des cadets sociaux qui, comme partout dans les colonies françaises d'Afrique, n'ont accédé au pouvoir que grâce à leur scolarisation dans le système de l'école républicaine importée de la métropole, et que la plupart des chefs traditionnels ont boudé pour leurs propres enfants confinés à l'éducation traditionnelle initiatique. Dans le cas d'Ahidjo, les études ont été poussées jusqu'à l'école primaire supérieure, l'équivalent de la classe de quatrième dans la classification actuelle. Cela n'a suffi à faire de lui qu'un agent subalterne des services postiers. En même temps, il devenait une élite de sa localité qui ne comptait que très peu d'instruits à l'époque.

Ahidjo doit son entrée dans la catégorie hégémonique à la configuration coloniale de la cooptation des élites indigènes. L'État colonial français considère les colonisés comme coincés dans des entités tribales qui font des colonies des mosaïques de populations très distinctes dans leurs modes d'organisation sociale et dans leurs croyances

religieuses. Partant d'une telle idéologie, la cooptation des élites indigènes se fait par groupes ethniques et non par accumulation des ressources politico-culturelles, l'enjeu étant de fabriquer des têtes de ponts pour jouer le rôle d'intermédiaires et de médiateurs entre l'État colonial et les indigènes. On a vu combien une telle démarche a été décisive dans le cas de la Côte d'Ivoire d'Houphouët. Au Cameroun, cet imaginaire colonial de la distinction des indigènes par catégories religieuses et ethniques a profité aux clercs, ce groupe d'alphabétisés de peu d'instruction qui n'avaient pour seul capital que la capacité d'entendre et de traduire aux indigènes ce que disait le colon dans sa langue, le français en l'occurrence. Beaucoup de ces clercs qui remplissaient des fonctions subalternes dans l'appareil administratif colonial comme instituteurs, traducteurs ou agents administratifs, finiront leur ascension au sommet du pouvoir, propulsés par la confiance du colon ou d'autres concours de circonstances. Cette situation coloniale fera que le clerc Ahmadou Ahidjo, dépourvu de capitaux intellectuels et sociaux suffisants, va être politiquement mis en orbite par l'enclenchement du processus de la décolonisation<sup>238</sup>.

En effet, au lendemain du deuxième conflit mondial (1945), l'agenda international prévoit un calendrier progressif de décolonisation et donc de transfert des compétences aux indigènes. Ce processus est enclenché dans toutes les colonies et passe par des compétitions électorales pour sélectionner les représentants. D'abord censitaires et marquées par la mixité indigènes/colons (1946-1953), ces compétitions vont se dérouler au suffrage universel et être réservées aux seuls indigènes suite à la loi Gaston Defferre du 22 décembre 1956. Dépourvu de fortune et peu diplômé, Ahidjo doit toute son ascension à une inscription habile dans ce processus de décolonisation. Issu d'un groupe d'obédience musulmane et peule considérée comme « minorité ethnique » par la tutelle française qui enferme les populations dans des entités ethnico-religieuses, Ahidjo se présentera comme le porte-voix d'une population affichant un taux de scolarisation très faible. Son cursus scolaire, peu prestigieux comparativement aux élites d'autres groupes ethniques, s'avère une ressource décisive au regard du faible taux de scolarisation des populations peules du Nord Cameroun. Ahidjo fait figure de « miraculé » : toute son ascension politique portera la marque de cette réussite scolaire perçue aussi bien par les colons que par les indigènes comme une exception. Selon le politologue camerounais

---

<sup>238</sup> Sur ce point, suivre la description et les analyses de J.F. Bayart, *L'Etat au Cameroun, op.cit.*, première partie, et Achille Mbembé, *De la postcolonie, op.cit.*

A.B. Lendja Ngnemzué, la volonté politique du colon français a été de niveler le pouvoir par le bas et de le redistribuer aux élites représentant des groupes sociaux qu'on a au préalable pris soin de fabriquer ou de délimiter idéologiquement. De ce point de vue, l'élection d'Ahidjo le 25 octobre 1946 à l'Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM) bénéficie de ce contexte de dosage ethnique et territorial plutôt que d'une recherche avérée de la construction d'une classe hégémonique de profil technocratique ou tout au moins fondé sur le brassage des compétences. A 23 ans et dans ce format paternaliste et ethnicisé de la cooptation des élites, Ahidjo est élu à une fonction de représentation nationale autant comme une curiosité coloniale que comme une figure de l'émancipation des groupes ethniques les plus arriérés du pays. Il faut aussi noter que l'ARCAM était autant un organe prévu dans l'agenda international de la décolonisation, qu'une réponse politique aux manifestations émeutières de septembre 1945. Pour Lendja, le contexte local survolté de l'époque abrite un vrai « choc des idéologies émancipatrices » : « dès le milieu des années quarante, la perspective de la naissance d'une classe hégémonique émancipée a opposé deux tendances issues du segment des clercs. D'un côté, les tenants d'un nationalisme radical, qui rêvent d'une société à hégémonie populaire, avec une dilution de la dualisation sociale forgés ou légitimés par la colonisation (...) [et de l'autre les] leaders dits « modérés » ou « compromis », recrutés et promus au sein des structures institutionnelles inventées et tenues à bout de bras par le colonisateur »<sup>239</sup>.

La mise sur pied de l'ARCAM est une stratégie de la seconde catégorie et l'enjeu de sa création est d'« intégrer les élites indigènes modérées à l'administration coloniale »<sup>240</sup>, en créant un collège indigène de deux députés à côté d'un collège de colons européens. Ce n'est qu'à partir de 1952, lors du renouvellement de cette assemblée, qu'Ahidjo entre dans les « petits papiers » de la tutelle française. La raison politique en est qu'en octobre 1949 et du haut de la tribune des Nations Unies à New-York, Ruben Um Nyobé et l'UPC demandent l'indépendance « immédiate et sans concessions » de la

---

<sup>239</sup> Ange Bergson Lendja Ngnemzué, *Politique et émigration irrégulière en Afrique. Enjeux d'une débrouille par temps de crise*, Paris, Karthala 2010 et précisément chapitre 3 : « Émergence de la catégorie gouvernante », p.81-99. Pour la citation, p.93. Dans cette section, nous suivons les analyses de ce politologue camerounais.

<sup>240</sup> Ange Bergson Lendja Ngnemzué, *ibid.*, p. 93.

colonie camerounaise. Richard Joseph<sup>241</sup> et bien d'autres chercheurs<sup>242</sup> ont montré à suffisance combien ce parti était populaire et socialisé, dès sa création en 1948 au prolongement de l'action syndicale des forces progressistes. Cela posait un vrai problème à une administration coloniale française qui, dans la perspective des élections pour l'indépendance programmée de la colonie, avait tout intérêt à contrôler le processus de décolonisation, quitte à forger des élites affiliées à des structures purement symboliques comme les assemblées locales, Paris conservant le monopole sur la décision touchant aux colonies. En 1952, l'UPC boycotte les élections de l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) au motif qu'il s'agit d'une structure « fantoche » aux ordres de Paris. Ce boycott va profiter à l'ascension des indigènes compromis, grâce à une manœuvre des colons.

En effet, Louis-Paul Aujoulat, médecin de brousse dans le centre de la colonie et élu de l'ATCAM, sent le vent tourner et cherche à renforcer la stature des indigènes modérés dans ce début d'appareil hégémonique que constitue le cadre d'une assemblée élue. En 1951 et contre un clergé catholique dirigé par son parrain, Mgr. Graffin, le strasbourgeois soupçonné de racisme et dont il a perdu le soutien, Aujoulat va créer le Bloc Démocratique Camerounais (BDC) en 1953 et y incorporer deux figures parfaitement inconnues du grand public : André-Marie Mbida et Ahmadou Ahidjo, deux parfaits inconnus. A la veille du renouvellement de l'ATCAM, la Loi Gaston Deferre de décembre 1956 prévoit trois dispositions majeures qui vont transférer tous les pouvoirs et prérogatives institutionnelles aux indigènes : d'abord, la création d'un collège unique 100% indigènes, l'instauration d'un régime parlementaire et l'impossibilité pour la France de démettre le gouvernement élu de ses fonctions. Ces avancées plus que « significatives » ne profitaient pas à l'UPC, déclarée illégale par une décision du conseil des ministres à l'Élysée le 13 juillet 1955, et désormais engagée dans une action violente contre les colons français et leurs collaborateurs. La pénétration en brousse de l'UPC a permis aux clercs modérés de s'emparer du pouvoir en se partageant l'essentiel des soutiens populaires de ce parti, sans atteindre la grande masse d'irréductibles qui considéraient ces élites gouvernantes comme des façades dédiées à la défense des intérêts

---

<sup>241</sup> Richard Joseph, *Radical nationalism in Cameroon. Social origins of U.P.C. rebellion, op.cit.*

<sup>242</sup> Notamment Achille Mbembé,



français et britanniques.

En mai 1957, ces manœuvres d'indigénisation du pouvoir parfaitement contrôlées par Paris vont conduire André-Marie Mbida et Ahmadou Ahidjo à la tête du jeune État après les élections de l'Assemblée Législative du Cameroun (ALCAM), respectivement comme Premier Ministre et vice-Premier Ministre chargé de l'Intérieur, cinq ans seulement après avoir été cooptés par André-Marie Mbida (1953). Mais l'exubérance et la violence d'André-Marie Mbida vont le rendre incontrôlable par la métropole qui, incapable de le démettre de ses fonctions, va être contrainte de s'appuyer sur les ressources humaines internes au gouvernement et au Parlement camerounais pour s'en débarrasser. Ahidjo devient l'homme de la situation et se prêta aux basses manœuvres de la France en démissionnant du gouvernement et du Parlement en bloc avec les députés de son parti. Mis en minorité, André-Marie Mbida démissionne le 16 février 1958. Ahidjo est promu Premier Ministre par le Parlement et doit s'imposer face aux députés cultivés et dont certains ne tardent pas à dénoncer le peu d'envergure. Pour introduire la figure et la puissance du futur « père de la nation » camerounaise, on peut dire que « la démission d'André-Marie Mbida, la « foudre de guerre », et la cooptation d'Ahmadou Ahidjo, réputé effacé et soumis au diktat de la métropole, vont être fatales au régime parlementaire camerounais, dont l'institution, par la qualité des débats et la compétition entre députés et ministres-députés, modifiait profondément la courbure bonapartiste pressentie pour le Cameroun indépendant »<sup>243</sup>. En effet, même s'il a été perçu comme un « expédient » par les Français toujours à la recherche d'une solution à l'hypothèque UPC, Ahidjo va, en peu de temps, devenir « l'homme de la situation », instituant un État néo-patrimonial camerounais fondé sur la violence brutale et dont il deviendra la figure tutélaire grâce au concours de circonstances (assassinat de Ruben Um Nyobé le 13 septembre 1958), au soutien de la France et à ses capacités tacticiennes. Dès 1959, le Parlement fut dissous de fait par la demande des pleins pouvoirs introduite par Ahmadou Ahidjo le 15 octobre. En dépit de l'opposition frontale de certains députés comme Daniel Kemajou, à la tête de la Chambre, l'obtention des pleins pouvoirs fut actée le 29 octobre 1959 et instaura un État d'exception que confirmeront les ordonnances de mars 1962.

---

<sup>243</sup> Ange Bergson Lendja Ngnemzué, *Politique et émigration ...*, op.cit., p.95.

### II. 3. Du néo-patrimonialisme national

Le néo-patrimonialisme est un régime de construction historique qui trouve son cadre de mise en place dans l'espace des compétitions entre élites nationales. Dans le cas du Cameroun, dépourvu de ressources propres et de capacités tribuniciennes, Ahmadou Ahidjo a profité d'une conjoncture favorable marquée par la naissance du nationalisme radical et ses relations exécrables avec le colonisateur français et d'une tactique personnelle faite d'opportunisme et de fermeté pour se placer au centre de la catégorie gouvernante au Cameroun. Selon Lendja, pour s'imposer comme figure unique de la scène hégémonique camerounaise, « le machiavélisme ahidjoen consista donc à neutraliser la concurrence extérieure portée par une UPC toujours très populaire en zone rurale et dans les périphéries urbaines, et de contenir la concurrence que lui opposaient certains partenaires hégémoniques à l'intérieur du Parlement. La perspective bonapartiste, que consolidait une dynamique patrimoniale antiparlementaire (...) va déboucher sur la formation d'un État définitivement extérieur aux couches et aux attentes populaires, en partie capitalisées par l'UPC, et tourné contre elles »<sup>244</sup>. Seul à bord, et avec le soutien de l'armée française, Ahidjo procédera à la pacification brutale des fiefs de l'UPC chez les Bamiléké à l'ouest et au pays bassa dans le littoral du pays, liquidant les leaders de l'UPC à l'intérieur et à l'extérieur du pays et mettant au pas toute la classe politique en instaurant le parti unique le 1<sup>er</sup> septembre 1966. La naissance de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) sommait les leaders politiques et la concurrence de se taire ou de rentrer dans les rangs, et parfois les deux à la fois. Elle imposait aux intellectuels le silence ou l'échafaud. Avec le soutien de la France, Ahidjo a mis en place un néo-patrimonialisme national et de facture bonapartiste au Cameroun, ouvertement autoritaire et imposant la figure d'un État capable de meurtre de masse pour exister. L'intégration définitive des deux territoires anglophone et francophone le 20 mai 1972, au terme d'un rapprochement légal biaisé amorcé par la conférence de Foumban en février 1961 entre leaders anglophones conduits par John Gu Foncha et francophones dirigés par

---

<sup>244</sup> Ange Bergson Lendja Ngnemzué, *Politique et émigration ...*, op.cit., p.96.

Ahmadou Ahidjo, marquait la présidentialisation définitive et excessive du régime politique camerounais.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, on peut prétendre que l'absence d'un nationalisme virulent et contestataire, le consensus très large autour de la figure d'Houphouët perçu comme un entrepreneur politique et un homme d'affaires qui a réussi dans l'agriculture débouchent sur la mise en place d'un néo-patrimonialisme militairement mou et socialement paternaliste, la fortune personnelle du chef redistribuant généreusement les ressources par divers canaux (travail, dons, etc.). A partir de 1950 et avant même qu'Ahmadou Ahidjo ne rentre dans les plans des Français, Félix Houphouët est déjà la figure consacrée et incontournable de la conduite de cette colonie à l'indépendance. Auréolé par sa réussite économique personnelle, Houphouët va consolider sa position au sein du « fleuron de l'AOF »<sup>245</sup> grâce au bon de la demande du cacao et du café sur le marché mondial, qui, non seulement le rendait plus riche encore, mais renforçait également la position des opérateurs de l'économie de plantation dans la représentativité nationale. En clair, les indigènes s'identifiaient à l'agriculture, et l'agriculture s'identifiait à Houphouët, leader incontesté d'un secteur qui faisait toute la fierté et la force économique de toute une colonie en pré-indépendance et désormais prospère (augmentation du taux de scolarisation, affût d'une main-d'œuvre africaine travailleuse et bon marché, amélioration des salaires, etc.).

On peut aussi souligner que contrairement à Ahidjo qui essayait une contestation idéologique avec les nationalistes de l'UPC autour de la nature des rapports à développer avec la France ; et, avec les autres membres de la catégorie gouvernante du régime parlementaire (1957-1959) une fronde autour du maintien en vie du modèle démocratique et parlementaire que le jeune Premier Ministre remplaçait par un régime de facture bonapartiste fortement présidentialisé, Houphouët faisait face à une contestation ouvertement régionaliste. Si bien qu'en 1957, les élections législatives de la loi Gaston Defferre, qui allaient consacrer le leadership de Houphouët et l'indigénisation complète des institutions ivoiriennes allaient troubler le consensus autour du « chef » Houphouët. Pour ces élections, les partisans du PDCI / RDA d'Houphouët et ceux du MSA de Dignan

---

<sup>245</sup>Jean-Pierre Dozon, *Les clefs de la crise ivoirienne*, Paris, éd. Karthala, 2011.

Bailly allaient s'affronter de manière très violente en pays Bété (centre ouest du pays) autour de cette réussite de l'économie agricole, que d'aucuns commençaient à présenter comme un « mirage » plutôt que comme un « miracle économique » comme le prétendait une vision idyllique de la Côte d'Ivoire. Contrairement au Cameroun où le débat était concentré autour de la légitimité des représentants et des candidats aux élections sur l'indépendance du Cameroun en l'absence de l'UPC, le débat électoral ivoirien fut concentré autour de la question sociale. Sachant que la légitimité d'Houphouët et de son parti était faite, les opposants considéraient que le PDCI/RDA était un groupe hégémonique ethniquement connoté qui importait et imposait des étrangers dans l'ouest du pays. Ce qui était ainsi reproché à Houphouët, c'était de se servir des étrangers, internes ou originaires de la Haute-Volta voisine, pour procéder à une forme de colonisation intérieure par le déplacement des Dioula et des Baoulé, grands entrepreneurs agricoles à l'ouest.

A l'ouest du pays, il y a donc eu un phénomène d'importation et d'implantation baoulé et alliés, sous forme de « colonies de peuplement » autonomes (campements et ensuite villages). Face à cette forme d'expansion et de reterritorialisation, on peut dire que l'ouest de la Côte d'Ivoire est devenu un pôle tiers de ce qu'on pourrait nommer un « ethnoscape » Baoulé, suivant le vocabulaire d'Arjun Appadurai<sup>246</sup>, et dont l'organisation matérielle et symbolique se fait à la fois autour de l'espace territorial Baoulé et de son « double » urbain et politique qu'est la capitale Abidjan. Pour unifier la population autour de cet ethnoscape et étouffer les vellétés centrifuges, Félix Houphouët-Boigny va imposer le monopartisme dès l'indépendance du 07 août 1960, faisant du PDCI un parti-État et de sa propre figure l'âme et le centre du pays. Maintenant les Bété dans le mauvais rôle d'opposants irréductibles et insensés -ce qui est un maintien symbolique du statut d'« indigènes arriérés » à eux attribué dans la classification de Maurice Delafosse-, Houphouët entreprendra dès les premières années d'indépendance une opération de réconciliation exclusive avec les Agni. Il va aussi « digérer » les formes nouvelles d'opposition venues notamment de ceux des jeunes Ivoiriens qui, nourris des idées révolutionnaires de Kwamé N'Kruma, Julius Nyérére ou Sékou Touré, n'approuvent pas sa collaboration ouverte et assumée avec les Français : cette fronde a

---

<sup>246</sup> Voir A. Appadurai, *Après le colonialisme*, Paris, Payot, 2001.

retenti jusqu'au sein de la jeunesse du PDCI et l'assemblée Territoriale mise en place en 1957 va même devenir l'épicentre de cette protestation. Pour reprendre la main et dissoudre ces velléités centrifuges, Félix Houphouët-Boigny ordonna l'arrestation de milliers d'opposants entre 1963 et 1964, au motif qu'ils fomentaient un coup d'État contre lui.

Cette approche autoritaire calma les esprits et on peut dire que dès le milieu des années 60 et en dehors des Bété, Houphouët incarne la figure du « père de la nation », sans que personne n'ose véritablement le lui contester sans risque de représailles. Pour sa part, Ahidjo n'a jamais réussi à détruire l'idéologie nationaliste au Cameroun : il n'a pas pu unifier le pays et imposer sa figure partout et dans tout, même si ce fut le but de son règne autoritaire. Sous son règne, le pays vivait même dans ce que Jean-François Bayart a qualifié d'« illusion du parti unique »<sup>247</sup>, du moment où plusieurs catégories hégémoniques (pouvoir traditionnel et néocolonialisme métropolitain notamment) continuaient de prospérer<sup>248</sup>. En même temps, l'idéologie de l'UPC résistait dans de petits foyers situés à l'extérieur du pays, dans le cœur des plus âgés et à la barbe d'une police politique très violente comme on n'en trouvera à aucun moment durant tout le règne d'Houphouët en Côte d'Ivoire. L'autoritarisme ahidjoen est cependant resté des plus durs de l'Afrique subsaharienne, plusieurs localités de l'ouest du pays (Bangangté, Bafang, etc.) étant restées sous l'état d'exception et n'ayant connu de liberté d'expression que sous Paul Biya et sa loi générale de libéralisation politique du 19 décembre 1990. Ahidjo a aussi eu recours aux ressources mystico-religieuses des pouvoirs traditionnels pour venir à bout de la résistance du nationalisme dans les esprits en ordonnant partout des ordalies au pays bamiléké (fief historique de l'UPC) : il s'agissait de prononcer un sermon attestant du renoncement à toute trahison et à toute conspiration contre l'État (Ahidjo), et de mériter la mort si cela se produit. Celui qui prononçait le sermon battait ensuite un chien noir, enterré vivant, à la fin de la cérémonie, par les chefs coutumiers et les mages du village...

## CONCLUSION

---

<sup>247</sup> Voir Jean-François Bayart, « Cameroun. L'illusion du parti unique », in *LMA* 65, 1974, p.40-49.

<sup>248</sup> Sur ce point, voir Jean-François Bayart, « Les catégories dirigeantes au Cameroun », in *LMA* 105, 1974, p.66-90 et Pierre Nassara, « Aspects de la domination au Cameroun », in *LMA* 113, 1975, p.88-112.

Au bout de cette analyse des trajectoires hégémoniques du Cameroun et de la Côte d'Ivoire ainsi que de la manière dont Houphouët et Ahidjo se positionnent dans l'arène politique pour finalement la surplomber et fonder un néo-patrimonialisme national dont ils sont le centre, on peut dire qu'à la veille de l'indépendance (1960), les deux hommes sont au cœur de plusieurs transformations qui font faire d'eux les leaders plus ou moins légitimes d'une décolonisation organisée par le colonisateur. En Côte d'Ivoire, ces transformations des rapports sociaux entre groupes se sont surtout soldées par la « baoulisation » de l'hégémonie politique et économique, avec Houphouët-Boigny comme figure tutélaire et qui sature la scène. Pendant ce temps, au Cameroun, la colonisation française n'a pas eu d'autre choix que de fabriquer des élites de circonstance pour contrer l'idéologie nationaliste profondément socialisée : s'il devient le « père de la nation » à l'indépendance du 1<sup>er</sup> janvier 1960 et s'impose comme centre de la catégorie gouvernante, Ahidjo est perçu au départ par les Français comme « un expédient » et doit passer son règne à se battre (au moins jusqu'en 1975) contre une rébellion upéciste qui n'a pas totalement abdicqué. Néanmoins, et comme le montrera le prochain chapitre, sur la fin de son règne, Ahidjo aura mieux réalisé qu'Houphouët l'acte ultime de toute domination néo-patrimoniale « réussie » : la maîtrise constitutionnelle et politique de sa succession<sup>249</sup>.

---

<sup>249</sup> Sur cette séquence de l'histoire politique du Cameroun, voir Luc Sindjoun, « Le président de la République au Cameroun (1982-1986). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique », *Workpaper* n°50/1996 du Centre d'études d'Afrique noire (CEAN), Université de Bordeaux, 1996.

## Chapitre 4 :

---

### SUCCESSION ET TRANSITION DEMOCRATIQUE

A partir des analyses qui précèdent, on peut aisément convenir que la comparaison entre Houphouët et Ahidjo ne tient pas sur tous les points, en dépit du fait que les deux premiers présidents de la république ont mis sur pied et conduit pendant plus d'une vingtaine d'années les régimes néo-patrimoniaux de leurs pays respectifs. Cette difficulté confirme l'hypothèse de base de la présente thèse : le néo-patrimonialisme est un fait historique de facture sociologique, l'émergence des figures de la domination qui le structurent étant le produit des dynamiques et des transactions entre entrepreneurs politiques qui cohabitent à l'échelle indigène. En même temps, un autre point de convergence demeure entre les deux hommes : le nécessaire réglage institutionnel de leurs successions respectives. Ce chapitre s'intéresse à la manière dont cette succession a été constitutionnellement et juridiquement organisée, mais politiquement disposée comme un acte néo-patrimonial : c'est la bonté du « père de la nation » que d'exprimer *juridiquement et donc par écrit* la volonté et la manière de transmettre ce qu'il a de plus précieux, le pouvoir (I). A l'analyse cependant, le chapitre montre que dans les deux cas, le dispositif et la scène de la transmission ont été truffés d'ambiguïtés : Houphouët a plusieurs fois modifié et complexifié les dispositions constitutionnelles y afférentes, et Ahidjo a joué des stratagèmes politiques pour garder la main sur le pouvoir de façon à *rester en partant* (II). Le paradoxe au cœur de la succession néo-patrimoniale est donc celui du *souci d'avenir sans soi et du souci de soi dans l'avenir* : le modèle néo-patrimonial est vécu par ses porteurs comme un perpétualisme. Comment, dans le cas de la Côte d'Ivoire, ce dispositif de l'imagination néo-patrimoniale pèse-t-il sur le devenir immédiat de la domination à la fin du règne des pères de la nation ? Comment entre-t-on en transition en Côte d'Ivoire et au Cameroun ? Le chapitre analyse la transition à partir de ces questions, qui montrent à l'œuvre deux cas de « présidentialisme négro-africain »<sup>250</sup>. Plus en profondeur, ces questions introduisent au problème de l'alternance politique, qui se joue autant sur le changement d'hommes à la tête des États ivoirien et camerounais que, sur le plan plus large de la recherche africaniste, sur l'interprétation du

---

<sup>250</sup> L'expression est de J. Gicquel, « Le présidentialisme négro-africain. L'exemple camerounais », in Mélanges offerts à Georges Burdeau, pp.701-725, in *Le Pouvoir*, Paris, LDGJ, 1977.

paradigme de la domination.

En effet, le passage du néo-patrimonialisme au pluralisme politique incite à réinterroger l'« africanisme de facture socio anthropologique et géographique qui ne s'était qu'assez tardivement intéressé à cette thématique de l'État contemporain, comblé qu'il parut être longtemps par ses connaissances des sociétés africaines dans leurs dimensions de sociétés traditionnelles, de sociétés colonisées ou de sociétés évoluant dans des contextes postcoloniaux ou dans des « situations de développement » problématiques »<sup>251</sup>. La présente étude pense sur ce point contribuer à cette reconsidération des études africanistes en proposant dans ce paragraphe un travail pour décrypter l'entrée du modèle néo-patrimonial de la domination en démocratie à partir de l'analyse du lien entre dispositif de succession et introduction du changement dans les termes de la domination, les successeurs devant, paradoxalement, exister sur le modèle du père -c'est pour cela qu'ils sont choisis en effet- et devant lui échapper pour exister *par et pour eux-mêmes* (III).

## I. LA SUCCESSION FERMÉE

L'une des caractéristiques des régimes néo-patrimoniaux africains est la succession fermée, qui consiste pour une catégorie hégémonique à remplacer celui qui occupe le centre du pouvoir par un autre aspirant pris au sein de la même catégorie gouvernante. Ce procédé relève du « principe dauphinaire » qui caractérise la procédure constitutionnelle par laquelle désigner l'acteur institutionnel qui, à l'intérieur de la catégorie gouvernante, doit venir en second du chef et prendre sa place en cas de décès ou d'empêchement définitif. Ces procédures obéissent dans les grandes démocraties à des logiques institutionnelles socialisées et ingurgitées de longue date par les pouvoirs et les peuples. Dans les systèmes néo-patrimoniaux d'Afrique subsaharienne, elles répondent de « la magnanimité et de la sagesse » du chef de la catégorie gouvernante, qui jouit d'un statut charismatique lui permettant de lire dans le devenir de la vie du peuple de

---

<sup>251</sup> Jean-Pierre Dozon, « Les états africains contemporains dans l'épistémè africaniste française », *Journal des anthropologues* [En ligne], 92-93 | 2003, mis en ligne le 22 février 2009, consulté le 06 août 2015. URL : <http://jda.revues.org/2029>



façon à (re)mettre son pouvoir entre les mains d'un autre père magnanime qu'il aura formé à la fonction et qu'il présente au reste de la catégorie hégémonique et aux yeux de la société comme son double. Généralement plus jeune que lui, cet « autre lui » aura été formé et initié pendant les longues années de son règne à la gestion harmonieuse de la cité. Cette section enquête sur les origines et les enjeux d'une succession néo-patrimoniale qui procède partout par la désignation d'un « dauphin constitutionnel », sorte de second sans pouvoir de nuisance qui participe aux activités de la domination comme remplaçant désigné du prince-on y revient plus loin. Mais, expliquée à partir de la théorie néo-patrimoniale, la procédure héréditaire présente quelques problèmes à l'analyse de la transmission du pouvoir, spécifiques à chaque régime autoritaire mis en place partout en Afrique à partir des coups d'État. Dans les cas que nous étudions ici, on a eu recours au monopartisme et au contrôle exclusif de l'État sur l'économie réelle. Dans un contexte de la modernisation politique et de globalisation capitaliste où « Le développement économique pèse d'un poids beaucoup plus lourd que par le passé sur les institutions politiques »<sup>252</sup>, plusieurs questions se posent qui seront abordées par cette section. Comment, d'un point de vue du modèle analytique de la « domination néo-patrimoniale », se conçoit et s'interprète cette succession ? Qu'en est-il des termes juridico-politiques de l'hérédité, la succession se déroulant au Cameroun comme en Côte d'Ivoire, en cercle fermé, au profit de la catégorie gouvernante et sous le contrôle exclusif de celui qui détient cette autorité : le chef de l'État ?

Répondre à ces interrogations, c'est mettre le doigt sur un contraste qui, sur ce point précis touchant à la transmission, peut être fait entre Ahidjo et Houphouët-Boigny. En effet, si Ahidjo est arrivé contre vents et marées à fonder et à incarner l'autoritarisme et le néo-patrimonialisme camerounais en partant d'une entrée précaire en politique, l'une des plus grandes performances de son règne est d'avoir réussi la greffe du principe dauphinaire au profit de son successeur Paul Biya (I.1.). A l'opposé, en dépit d'un capital de confiance, de plusieurs ressources personnelles et d'un règne tranquille qui a pu résister à la transition de 1990 et contribué à asseoir son statut de figure unique et transcendante de la scène ivoirienne, Houphouët-Boigny n'a jamais réellement clarifié la question de sa succession et encore moins fixé définitivement le principe dauphinaire sur

---

<sup>252</sup> R. Sandbrook, « Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste. L'État africain en crise », *Politique africaine*, n°, pp.15-40.

une figure institutionnelle précise, procédant même à des modifications incessantes pour rendre ce point flou et énigmatique(I.2.). Disons d'emblée que cet examen de la constitutionnalisation et de la politisation de la transmission du pouvoir dans ces deux régimes néo-patrimoniaux que sont le Cameroun et la Côte d'Ivoire, ainsi que les conditions historiques de cette transmission elle-même sera fait à la lumière des travaux de deux politologues (Luc Sindjoun et Tessy D. Bakary)<sup>253</sup> consacrés respectivement à l'hérédité politique au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

### **I.1. Ahidjo et le choix du « dauphin » constitutionnel**

L'une des formes d'historicisation du modèle néo-patrimonial est d'épouser et de structurer le fait de la transmission du pouvoir à partir de l'action et des choix individuels du prince. Si le Cameroun et la Côte d'Ivoire sont deux pays souvent comparés comme égaux au niveau de leur niveau de vie et de leurs profils sociodémographiques, les caractéristiques de la domination décrites par Jean-François Médard et telles qu'elles interviennent dans la construction et la personnalisation du pouvoir n'opèrent pas de la même façon dans le registre de l'hérédité politique, qui est le point culminant de cette patrimonialisation de la domination. En effet, l'hérédité est l'épicentre du règne néo-patrimonial du moment où elle consacre, dans le droit, le pouvoir dévolu au chef d'organiser juridiquement sa succession et d'en définir la procédure dans la Constitution et en dehors de tout débat démocratique et de toute consultation populaire. Si dans les deux cas, cette transmission a conduit à la violence et à la déchirure dans les termes que nous allons décrire en seconde section, on peut dire néanmoins que l'arrivée de Paul Biya à la tête de la magistrature suprême au Cameroun est le résultat d'une gestion néo-patrimoniale maîtrisée. Cette arrivée montre que toute la production juridique et politique se déroule de manière à n'engager que la responsabilité du chef de l'État, proclamé pour décider de tout, y compris de sa succession. Les modifications constitutionnelles organisant cette succession visent cette finalité de l'organisation domestique du pouvoir, le choix de l'« homme de la situation » aussi. En général, le dauphin est d'abord

---

<sup>253</sup> Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf (dir.), *Les figures du politique en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, CODESRIA-KARTHALA, 1999, 461 p.

sélectionné, et c'est seulement ensuite que le chef de l'État s'arrange avec la loi, par exemple à travers une modification constitutionnelle bien ciblée. En tout cas, telle est la procédure qui présida au choix de Paul Biya comme dauphin constitutionnel par Ahidjo.

Sur le choix de l' « homme de la situation », Ahidjo s'arrangea pour que son choix profite à un membre de la catégorie gouvernante, de façon à ce que le pouvoir n'échappa point au sérail : dans la pratique néo-patrimoniale, « la sélection qui s'effectue au sein du personnel politique, dans le cours de la succession, est un changement qui s'opère dans la catégorie dirigeante »<sup>254</sup>. Or, en considérant que les membres de cette catégorie sont, dans le régime néo-patrimonial, soumis à l'autorité de leur chef lorsqu'ils n'en sont pas carrément les fabriques historiques, on peut faire l'hypothèse que le candidat préposé à la succession ne peut être choisi que par le prince lui-même, guidé par quelques normes minimales internes à la domination néo-patrimoniale : loyauté et docilité au chef, et surtout effacement du candidat potentiel à la succession. En clair, ceux qui proclament vouloir la place du chef sont traités en ennemis, et mis à l'écart si ce n'est à mort : le modèle néo-patrimonial n'accepte pas les têtes qui débordent, c'est contraire au système.

C'est en récompense de son effacement plutôt bien vu en régime néo-patrimonial et de surcroît de profil autoritaire comme ce fut le cas sous Ahidjo, que Paul Biya sera propulsé successeur du président grâce à un amendement de l'article 7 de la Constitution en 1979. Cet article investit le Premier Ministre, nommé par le Président de la république, du pouvoir de « dauphin constitutionnel ». Il faut préciser que c'est une vraie révolution institutionnelle du moment où, jusqu'à cette introduction du processus « dauphinaire », qui rationalise juridiquement l'alternance à la tête de l'État par une automaticité de l'hérédité qui profite à un membre de l'exécutif, les précédentes Constitutions du 4 mars 1960 et du 2 juin 1972 prévoyaient une simple gestion de la vacance de pouvoir. En effet, selon ces deux textes, en cas de vacance de pouvoir à la tête de l'État, une nouvelle élection 20 à 50 jours après l'ouverture de la vacance (art.13 de la Constitution de 1960), ou un transfert des pouvoirs pour la même durée au président de l'assemblée nationale par le président de la Cour suprême qui constate la vacance pour décès ou incapacité

---

<sup>254</sup> Luc Sindjoun, 1999. « Le président de la république du Cameroun à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la "transition démocratique" », in Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, éd., *Les figures du politique en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, CODESRIA/KARTHALA, pp. 63-101, p.67 pour la citation.

physique (art.7). Au-delà de profiter à la catégorie gouvernante, de consacrer un médiocre et de rationaliser la succession, le dauphinat renferme un autre enjeu. Comme le souligne Luc Sindjoun à la suite de Jean-François Médard, « cette nouveauté constitutionnelle pose le principe de la succession néo-patrimoniale c'est-à-dire une succession qui combine les traits modernes (consécration par la Constitution) et traditionnels (choix du successeur par la nomination en toute discrétion) »<sup>255</sup>. Ce faisant, Ahidjo a ainsi préservé l'essentiel. En effet, l'attente politique de cette provision constitutionnelle est d'assurer une succession de type néo-patrimonial, autrement dit de faire que l'alternance se déroule en circuit fermé : « la sélection qui s'effectue au sein du personnel politique, dans le cours de la succession, est un changement qui s'opère dans la catégorie dirigeante »<sup>256</sup>.

## I.2. Complexité du cas Houphouët

La clarté et la simplicité de la procédure successorale observées dans le cas du Cameroun d'Ahmadou Ahidjo ne peuvent sur aucun point être remarquées dans la situation ivoirienne. Le fait est que Félix Houphouët-Boigny, au terme de plusieurs modifications constitutionnelles touchant directement à l'hérédité, a débouché sur un dispositif où le président de l'assemblée nationale hérite de la succession immédiate, assurant l'intérim du pouvoir jusqu'au terme du mandat du défunt ou du président définitivement empêché. Constitutionnellement, Houphouët avait écarté la possibilité pour un membre de la catégorie restreinte du pouvoir exécutif de devenir « dauphin » du président, et compliqué la tâche aux constitutionnalistes en truffant le texte d'ambiguïtés considérables et parfois insurmontables. Tout cela fait partie des distances à Ahmadou Ahidjo : on peut donc dire qu'autant Ahidjo avait rationalisé les procédures de succession trois ans avant sa démission en 1982, autant Houphouët Boigny a, par des modifications successives, brouillé toute procédure dauphinaire.

Pour comprendre ces transformations comptables de la trajectoire

---

<sup>255</sup> Sindjoun, *ibid.* p. 68-69

<sup>256</sup> Sindjoun, *op. cit.*, p. 67.

gouvernementale et des situations personnelles de la domination d'Houphouët, Tessy B. Bakary invite à partir du principe selon lequel « la capacité à gérer le processus successoral est un test critique pour les élites politiques »<sup>257</sup>. Dans le cas ivoirien, il faut, pour comprendre cette volonté de complexifier le jeu des prétendants et des acteurs du processus successoral, prendre en compte les ressources cumulées par la longue durée de la vie politique ivoirienne, qui se confond avec la longue vie politique d'Houphouët-Boigny, leader nationaliste et panafricaniste dans les années 1930-1940, « père de la nation » à l'indépendance en 1960 et du miracle économique des années 1970-1980, sept fois réélu consécutivement à la tête de l'État, etc. Cette longévité politique lui a permis de s'approprier la Côte d'Ivoire et de consolider la suprématie et la souveraineté des Baoulé par plusieurs canaux, par exemple à travers la modernisation de sa ville natale, Yamoussoukro, érigée en capitale politique du pays, surplombée par une majestueuse basilique. Cette longévité ressort deux choses : pour imposer sa figure, Houphouët a eu le temps de se débarrasser des concurrents directs et de forger un système politico-juridique qui empêchait à tout prétendant à sa succession « d'avoir la tâche facile ». A la suite d'un tel postulat, nous faisons l'hypothèse que la trop forte personnalisation du pouvoir et de l'État propre aux régimes néo-patrimoniaux a fini, dans le cas ivoirien, par conduire à un encadrement chaotique de la succession, l'enjeu, plus ou moins conscient, étant pour Houphouët de « mourir avec la Côte d'Ivoire », considérée comme « la chose de son président ». Il nous faut voir comment, dans un même mouvement, le leader charismatique ivoirien a « mangé » ses concurrents et transformé sa succession en panier à crabes. La gestion de la concurrence participe de la stratégie de survie politique, et dans cet élan stratégique, Tessy B. Bakary retient deux détentes : « La première se fonde sur l'ambiguïté que le chef de l'État a toujours entretenue autour du nom de la personne qui serait amené à exercer le pouvoir après lui (...) La seconde, l'instabilité des dispositions constitutionnelles relatives au transfert du pouvoir en cas de vacance »<sup>258</sup>.

Pour garder le suspense et entretenir l'énigme, Houphouët entretenait, dès 1965 déjà, la stratégie de « l'héritier sans nom ni visage », prétendant même, en 1985, qu'il est impossible, comme une formule akan le stipule, de connaître le nom de son successeur

---

<sup>257</sup> Tessy D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, éd., *Les figures du politique en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, CODESRIA/KARTHALA, pp. 103-138 ; p.105 pour la citation.

<sup>258</sup> Tessy B. Bakary, *op.cit.*, pp.106-107.

de son vivant. Évitant de prononcer le charisme, ou même de s'en tenir au raisonnement en termes néo-patrimoniaux, Tessy B. Bakary préfère y voir « son degré de congruence avec certaines valeurs culturelles et sociopolitiques » locales. Pour nous, au contraire, cette ambiguïté qu'Houphouët entretient durant toute sa longue carrière politique (souvenons-nous que son premier mandat électif date de 1945) autour de sa succession est une figure de la claire affirmation de l'obsession de la vie perpétuelle, propre au chef charismatique en régime néo-patrimonial, branché, non pas sur l'instant, mais sur l'éternité. Aussi, les différentes éliminations de la concurrence politique, les stocks (alliances et stratégies de gestion des diverses ressources économiques, politiques et culturelles) et l'ascension au sein de la catégorie hégémonique que nous avons décrit ont contribué à construire et à consolider chez Houphouët un capital important, au point de faire coïncider cette obsession avec la réalité. Les différents rôles politiques et symboliques, l'existence d'un prix Houphouët Boigny à l'UNESCO, le prestige de l'âge, etc., sont autant de titres qu'il est seul à détenir, et qui font de lui, comme le reconnaît Tessy B. Bakary lui-même, « le seul et unique faiseur de roi, le principal architecte du destin social et de la vie de ses concitoyens »<sup>259</sup>. Ces ressources ont fini par mettre Houphouët « hors d'atteinte », et par faire aboutir son projet de « déification ».

Du coup, si Ahidjo a voulu préserver l'alternance au profit du maintien en vie de la catégorie gouvernante dont il a été pendant plus de vingt-cinq ans le centre, l'enjeu était pour Houphouët de ne pas ouvrir de boulevard à un éventuel successeur qui lui ferait ombrage, dans l'instant et dans le temps. L'organisation constitutionnelle de la succession fait partie de ce dispositif de gouvernementalisation de toute concurrence à la figure mythique et déifiée qui s'est (auto) construite sur la longue durée du pouvoir houphouétien. Pour Tessy, durant tout ce long règne, seuls trois acteurs furent en position constitutionnelle de lui succéder : Jean-Baptiste Mockey, Philippe Grégoire Yacé et Henri Konan Bédié. Tous les trois ont été usés ou fragilisés par les modifications successives de l'article 11 de la Constitution (1975, 1980, 1985, 1986, 1990), qui est devenu au fil de ces retouches un « caméléon constitutionnel ». Ces modifications créent deux types de situations qui correspondent à deux modes de transmission du pouvoir : le « dauphin présumé » et « l'héritier présomptif ».

---

<sup>259</sup> Tessy B. Bakary, *op.cit.*, p.109

Le dauphinat est énoncé par l'article 11 (versions de 1960, 1985 et 1986), qui ne désigne aucun successeur, laissant le soin au président de l'Assemblée nationale, seul « dauphin présumé » dans ce cas de figure, de désigner une personnalité de la chambre pour assurer l'intérim jusqu'aux prochaines élections. La succession est ainsi largement ouverte, et aucun membre de la catégorie gouvernante (le pouvoir exécutif) ne pouvant prétendre être le préféré du chef. Pour assurer l'intérim du pouvoir avant l'organisation de toute compétition après lui, Houphouët a ainsi disqualifié ses ministres et autres conseillers de la catégorie gouvernante au profit d'un jeu de succession interne au pouvoir législatif. La situation de « l'héritier présomptif » est créée par les révisions constitutionnelles de 1975, 1980 et 1990, qui permettent une « succession automatique » sur le mode américain. Cela signifie que celui qui remplace le président décédé ou physiquement déchu assure et achève son mandat et organise par conséquent les prochaines élections, avec une possibilité de se présenter comme ce n'était pas le cas pour le « dauphin présumé ». A l'observation, c'est cette modalité qui fonctionna dans le cas du Cameroun, à la faveur du Premier Ministre, et en Côte d'Ivoire, dans la version de 1980 à la faveur d'un vice-président, et en 1990, à la faveur du président de l'Assemblée nationale.

Or, pour Tessy, « Le Chef de l'État ivoirien a usé de l'instabilité des dispositions constitutionnelles pour, d'une part, instaurer la compétition entre les différents prétendants à la succession, comme ce fut le cas de 1960 à 1975 et de 1980 à 1990 (modèle du « dauphin présumé ») et, d'autre part, pour mettre la pression sur « l'héritier présomptif » et l'éliminer sur la base de son impopularité, ce qui fut le sort réservé à Philippe Yacé de 1975 à son limogeage en 1980 »<sup>260</sup>. Quant à Konan Bédié, à qui profite la procédure de succession automatique de 1990, il évolue dans un nouvel environnement politique fait de l'écroulement ou tout au moins de l'érosion du régime autoritaire et du retour à la démocratie, qui « affecte profondément le problème de la succession », imposant de nouvelles modalités de fondation et de transfert du pouvoir : conférence nationale, alternance suite aux élections transparentes.

## **II. RUPTURE ET VOLONTE HEGEMONIQUE DES HERITIERS**

---

<sup>260</sup> Tessy B. Bakary, *op.cit.*, p.110,

La précédente section montre que, dans les cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, la vision de l'après et du mode successoral ont procédé dans l'imaginaire et les stratégies des détenteurs du pouvoir par la mobilisation de plusieurs ressources, dont celles constitutionnelles, pour s'assurer un devenir politique emprunt de déification et d'éternité par-delà la transmission et la mort. Le néo-patrimonialisme est ainsi un régime qui incite à l'éternité au pouvoir et à le garder même après s'être retiré ou avoir disparu physiquement. Le premier problème que pose un tel dispositif, et qui sera examiné dans cette section, c'est celui de l'émancipation des héritiers, contraints à l'exploit et aux actions d'éclat pour exister politiquement, l'alternative étant de disparaître sous la figure du père transmetteur et ne n'être que son ombre. Cette volonté d'exister propre aux héritiers, que Luc Sindjoun a qualifié dans le cas du Cameroun de « démarcation identitaire du nouveau Président »<sup>261</sup>, constitue le premier moment de la transition, qui montre à l'œuvre des stratégies pour faire être du nouveau dans les mécanismes néo-patrimoniaux de gestion, toujours actifs, mais qui, cette fois, ont changé de main. Il s'agit donc d'une séquence où l'héritier entreprend un ensemble d'actions stratégiques en vue de son ascension hégémonique. La question au centre de la présente section est celle-ci : face à la conjoncture juridico-politique de la succession précédemment décrite, comment Konan Bédié et Paul Biya s'activent à sortir de la figure du père ?

## **II.1. Konan Bédié et la transgression**

Si Houphouët gagne les premières élections pluralistes ivoiriennes de 1990, Bédié, son héritier constitutionnel, est fragilisé par deux facteurs : il est obligé, en fin de règne du « Père de la Nation » de faire profil bas pour ne pas faire ombrage au « faiseur de roi » qui peut se débarrasser de lui n'importe quand par voie de modification constitutionnelle ou par simple décision administrative. Il doit aussi composer avec un Premier ministre de la Réforme, Alassane Ouattara, et une opposition sur les dents qui, à travers son leader Laurent Gbagbo, demande une refondation démocratique de la succession. Ce qu'il est question ici de montrer, ce sont les effets dissolvants des choix constitutionnels

---

<sup>261</sup> Luc Sindjoun, « Le président de la République au Cameroun (1982-1986). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique », *op.cit.*, p.10.



énigmatiques d'Houphouët sur la compétition successorale, plusieurs prétendants à la succession s'affrontant en raison d'une législation floue en la matière. Nous montrerons aussi comment l'héritier, pour exister, s'applique à refonder le néo-patrimonialisme houphouëtien, quitte à détricoter l'essentiel des acquis et de « la stratégie du parrain »<sup>262</sup> qui l'ont fait naître et prospérer comme entrepreneur politique.

En effet, n'ayant pas tranché sur le conflit qui allait se poser après lui, Houphouët laisse, à sa mort, une lutte ouverte entre les différents prétendants à son fauteuil au sein même de la majorité politique, éclatée dès sa disparition le 07 décembre 1993 : Bédié prendra la tête de l'État en raison de la succession « automatique » et de son statut de « successeur présomptif », Ouattara démissionnera avec son gouvernement le 09 décembre 1993 pour bien marquer son opposition à cette nouvelle donne politique. La crise de la succession est ainsi ouverte entre les acteurs qui cohabitent, et l'ivoirité, la constitutionnalité et la prise de pouvoir d'Alassane Dramane Ouattara le 11 avril 2011 n'en sont que les épisodes.

La crise successorale se durcit du moment où dès la disparition d'Houphouët, Bédié ne s'empara pas que de la tête de l'État : il prit aussi le contrôle du PDCI, l'ancien parti unique dont le « Vieux » tint les arènes jusqu'à sa disparition. Cette cumulation des ressources hégémoniques va provoquer le retrait du numéro 2 de l'exécutif ivoirien depuis quatre ans, le Premier Ministre Alassane Ouattara, qui démissionna avec son gouvernement en 1994.

Ce retrait d'Alassane Ouattara est déjà, en soi, l'effet d'un choix politique et tactique de Konan Bédié, candidat présumé à l'élection présidentielle de 1995 et qui veut éliminer la concurrence d'Alassane Ouattara, toujours populaire auprès d'une large majorité des tenants de l'appareil exécutif. Président du Parlement jusqu'à son ascension à la tête de l'État, Bédié va utiliser l'appareil législatif pour se débarrasser de la concurrence en faisant voter une loi exigeant la nationalité ivoirienne des candidats de parents eux-mêmes ivoiriens pour être éligible au poste de président de la république. En devenant handicapantes au regard de cette loi, les origines burkinabè d'Alassane Ouattara sont ainsi criminalisées. Bien plus, dans un pays qui compte près de 30% d'étrangers et

---

<sup>262</sup> Luc Sindjoun, *idem*.

de descendants d'étrangers dans son corps électoral, l'enjeu d'une telle loi est de déconstruire le néo-patrimonialisme houphouétien qui était pour une grande part fondée sur la xénophilie. Bédié prend le risque de renoncer à l'équilibre sociétal laissé en héritage par le « père de la nation » au nom d'une quête personnelle de légitimité et d'identité à travers une compétition électorale de 1995 à l'issue incertaine si jamais Alassane Dramane Ouattara venait à être sur la liste des candidats. Au milieu de cette première décennie d'expérience africaine de la démocratie électorale, l'élimination d'Alassane Ouattara une année seulement après le génocide rwandais (1994) est une figure supplémentaire de la radicalisation de la haine intercommunautaire et de la montée de l'autochtonie en politique nationale ivoirienne. Cette mise à l'écart particularise l'autochtonie ivoirienne mais en fait une simple variante locale. J.F. Bayart et ses collègues ont en effet indiqué que « L'une des singularités des idéologies africaines de l'autochtonie consiste en leur teneur ethnique, voire, plus récemment, raciale, quand d'autres mouvements comparables, en Europe notamment, mettent en exergue les clivages culturels, linguistiques, religieux, nationaux ou régionaux »<sup>263</sup>.

Pour autant, ces auteurs indiquent que « cette ethnicisation de l'autochtonie ne doit pas tromper. Elle n'exprime pas des identités « primordiales » antérieures à la colonisation. Elle procède directement de celle-ci, comme l'ont montré nombre d'historiens et d'anthropologues. L'ethnicité est un produit de l'État et un mode de partage et d'appropriation de celui-ci, plutôt que sa négation ou sa subversion. Elle est en outre inséparable du processus de territorialisation humaine, politique et économique dont sa formation a été le vecteur depuis un siècle. De ce point de vue, l'idée d'autochtonie représente une inflexion majeure par rapport aux sociétés anciennes »<sup>264</sup>.

L'un des effets de ce choix cynique et tacticien de l'autochtonie, sans réel rapport avec l'histoire concrète des entités sociales locales anciennes allait plomber définitivement l'équilibre politique ivoirien. En ciblant les étrangers et les Ivoiriens d'origine étrangère, Bédié affirmait son ultra-nationalisme et introduisait le double clivage Nord/Sud et chrétiens/musulmans. Il unifiait les « vrais Ivoiriens » contre les

---

<sup>263</sup> Jean-François Leguil-Bayart, Peter Geschiere, Francis Nyamnjoh. « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », in *Critique Internationale*, Presses de sciences po, 2001, pp.177-194, p.179 pour la citation.

<sup>264</sup> *Ibid.*, p.180.

allogènes à qui Houphouët aurait donné trop de privilèges. Les frustrations et autres inégalités ethno-régionales créées par l'anthropologie et l'action coloniales, et renforcées par Houphouët-Boigny semblaient ainsi se résorber en une discrimination légitime des étrangers par les nationaux. La destruction de la politique africaniste d'Houphouët semblait ainsi se jouer sur le terrain d'une rupture politique radicale, identitaire et ouvertement xénophobe. Bédié surfait sur les ultras nationalistes et ethnistes pour se débarrasser de la figure du père et construire la sienne sur un contre-modèle. La réponse d'A. Ouattara fut de créer le Rassemblement Des Républicains (RDR) en sortant du PDCI : très vite, ce parti fédéra les ressortissants de la partie septentrionale du pays, dont la majorité avait un parent direct d'origine étrangère s'ils ne l'étaient eux-mêmes<sup>265</sup>.

Allant toujours plus loin dans la stratégie du pire, Konan Bédié, après avoir mis en crise le PDCI et créé une scission entre élites du nord et celles du sud, s'empara du concept de l'ivoirité qu'il idéologisa, politisa et instrumentalisa. En effet, l'ivoirité est un concept d'origine universitaire et culturel. On doit cet énoncé à Niangoranh Porquet, dramaturge et anthropologue de formation et de métier qui le théorisa dans un premier temps sous la notion de *drummologie* qui réhabilita les modes de pensées et de communications des peuples précoloniaux. Il entendait ainsi théoriser et systématiser le nationalisme culturel par un recours et un retour rationnel aux valeurs locales, parfois d'origine cosmopolitique ou tirant profit tout au moins des ressources drainées par les migrations venues des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire. La politisation de l'ivoirité a tout simplement tourné le dos à cette approche inclusive, où ce qui est ivoirien ne se distinguait que par les représentations communes aux populations habitant le même pays. Konan Bédié a d'abord semblé allé dans ce sens, en affirmant que « L'ivoirité est un concept fédérateur, c'est une base sur laquelle doit reposer la nation ivoirienne, l'ivoirité constitue d'abord un cadre d'identification mettant l'accent sur les valeurs spécifiques de la société ivoirienne mais, est également un cadre d'intégration des premières composantes ethniques, qui ont donné naissance à la Côte d'Ivoire et intègre tous les apports extérieurs qui sont venus se fondre dans le moule du destin partagé ».

Mais à l'évidence, ce concept a été ethnicisé et instrumentalisé à suffisance dans

---

<sup>265</sup> Sur les origines de cette exclusion des ressortissants du nord, voir Aubertin, Catherine. "Histoire et création d'une région sous-développée. Le Nord Ivoirien."

l'agenda politique du successeur d'Houphouët : la politisation a entraîné un clivage profond dans la société dès lors que dans le regard de Konan Bédié et des théoriciens organiques de son système, ce concept servit à distinguer le national de l'étranger. Lors du congrès du PDCI de 1994 qui a vu la défection d'Alassane Ouattara et des élites frustrées du nord, la Cellule Universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et des actions Politiques du président Henri Konan Bédié (CURDIPHE) fut créée pour conceptualiser et systématiser les intuitions présidentielles. Ce groupe confirma et consolida le tournant ethnique de l'ivoirité pris par Bédié, en prescrivant de s'en emparer comme idéologie de l'autochtonie utile pour aborder et régler les conflits de type foncier notamment. Cette orientation se traduit dans les couches populaires par des revendications foncières de la part des jeunes au chômage, qui cherchèrent à récupérer et exploiter des terres régulièrement cédées aux étrangers par leurs aïeux ou parents directs.

A partir de 1998, les alloctones étaient de nouveau une cible privilégiée des Ivoiriens de « souche » : le populisme de l'ivoirité atteignait les foules et servait de ressource dans la nouvelle construction de la xénophobie et des identités, reconsidérées pour l'occasion au détriment des arrangements (post)coloniaux qui profitaient à ce que nous nommons avec A. Appadurai l'ethnoscape » baoulé. En effet, Michel Galy<sup>266</sup> a indiqué qu'« historiquement, l'Etat ivoirien a toujours défini sa politique locale contre le pouvoir de l'autochtonie – sauf à considérer le peuple baoulé comme le « Maître de terre » collectif du pays. On connaît l'adage célèbre du président Houphouët Boigny : « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». On sait moins que les baoulé – dans les terroirs saturés dans lesquels se pose très peu le problème allogène, et où n'existe quasiment pas de marché de la terre – l'interprétaient, dans les forêts de l'Ouest (en zone bété par exemple), comme une permission d'aller à la fois contre le droit national (forêts classées, biens domaniaux) et coutumier (maîtrise de terre) »<sup>267</sup>. De ce point de vue, la loi foncière promulguée en décembre 1998 donnait raison aux revendications autochtones au nom d'un droit du sang fictif sur la propriété foncière en zone rurale. Avec cette loi, Bédié ne tournait pas le dos qu'au droit du sol proclamé durant tout son règne par Félix Houphouët Boigny. Il disqualifiait les dispositions des sociétés anciennes, y compris les Baoulé dont

---

<sup>266</sup> Michel Galy, « De la guerre nomade : sept approches du conflit autour de la Côte d'Ivoire », Cultures & Conflits [En ligne], 55 | automne 2004, mis en ligne le 08 janvier 2010, consulté le 28 juin 2015, § 47, p.10.

<sup>267</sup> *Idem.*

il est issu, où la maîtrise de la terre jouait d'un pouvoir de l'ombre. Comme les analyses courantes des rapports autochtones/allogènes autour du foncier, la loi foncière de Konan Bédié manquait « la dimension proprement religieuse de l'alliance à la terre et de l'accueil des étrangers. Origine de toute chose, la Terre se dit une Déesse aussi bien qu'une réalité matérielle : chez les baoulé, Asye représente la divinité chtonienne comme asye (toujours munie d'attributs tels que la couleur, la forme...) correspond à la terre cultivable. Dans un texte d'une rare densité, Pierre Etienne<sup>268</sup> analyse cette double Nature, dans une cosmogonie complexe où elle prend place entre les Dieux et les Ancêtres, peuplée de nombreux esprits et génies des lieux, acculturée par les « hommes forts » qui passent avec elle une alliance sacrée »<sup>269</sup>. La loi de Bédié a procédé à l'invention de l'autochtonie foncière en désorganisant un ordre ancien où, au lieu de droit de propriété au sens romain du terme, il s'agissait plutôt de « système interrelationnel (et interethnique) complexe et disputé, où jeu de rôles et négociation, violence symbolique ou réelle, recours multiples à des médiations, forment plus un champ de pouvoirs qu'une institution »<sup>270</sup>.

Pensant ainsi solder un conflit de la propriété qui couve depuis la période coloniale, avec ses nombreux épisodes sanglants, Bédié ouvrait en fait une boîte de Pandore par la politisation de l'ethnicité et de la propriété. Si cette orientation aventurieuse de la politique foncière inaugurerait en grande partie la guerre civile, elle montrait à sa façon comment « la montée en puissance de l'autochtonie apparaît bien comme une nouvelle phase de l'ethnicité, dont les termes antagonistes gardent la même capacité émotionnelle à créer une opposition entre « nous » et « eux », mais ont l'avantage d'être moins spécifiques et donc plus faciles à manipuler que les anciens récits historiques, trop riches pour ne pas autoriser des recompositions, des déconstructions et des interprétations concurrentes de l'identité et des origines »<sup>271</sup>.

## II.2. La rupture Ahidjo/Biya

---

<sup>268</sup> Voir Etienne, Pierre, « Le fait villageois baoulé », in « Communautés rurales et paysanneries tropicales », Orstom, Paris, 1976.

<sup>269</sup> Michel Galy, « De la guerre nomade... », *op.cit.*, p.9.

<sup>270</sup> *Idem.*

<sup>271</sup> Jean-François Leguil-Bayart, Peter Geschiere, Francis Nyamnjoh. « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *op.cit.*, pp.180-181.

Comme sur bien d'autres points déjà soulevés, la situation du Cameroun fut bien particulière du moment où la réussite de la transmission légale et harmonieuse du pouvoir d'Ahidjo à Biya déboucha sur une situation de bipolarisation du commandement à la tête de l'exécutif. En effet, contrairement à Houphouët qui quitta le pouvoir les pieds devant, Ahidjo avait cédé le pouvoir de chef d'État à Paul Biya en gardant la présidence du tout puissant parti unique et des réseaux de construction de la décision politique qui lui étaient encore affidés. Cette main gardée sur le parti unique qu'était l'Union Nationale du Cameroun (UNC) lui permettait de revendiquer publiquement la supériorité de l'appareil politique sur la bureaucratie d'État, passé entre les mains de Paul Biya. De fait, on peut noter que cette situation était susceptible de se produire, du moment où Paul Biya a toujours été tenu à l'écart de cet appareil politique de l'État. Il n'a jamais exercé de fonctions électives, ni à l'échelle locale (mairie), ni à l'échelle nationale (députation). Si bien que son ascension professionnelle s'est déroulée à l'intérieur de la seule bureaucratie d'État, l'exercice de la fonction de Premier Ministre étant confiné au seul registre de la gestion de l'économie par ailleurs planifiée par le président de la république sur la base des propositions du parti unique. Dans ce parti unique, et contrairement à Konan Bédié, Paul Biya n'a jamais joué de rôle majeur et n'a pas, durant les vingt-cinq ans de règne d'Ahidjo, de fonction au sein du bureau politique ou du comité central. Si bien que la fonction de deuxième vice-président chargé de la culture lui est généreusement attribuée par les barons du parti sur instruction d'Ahmadou Ahidjo le 09 novembre 1982, trois jours après son investiture à la tête de l'État.

Mais quelques mois après la prise du pouvoir, Paul Biya va entreprendre de politiser sa position à la tête de l'État, en prenant l'initiative et en affirmant la primauté et la souveraineté de la fonction présidentielle sur le parti. Dès le premier trimestre 1983, il va même multiplier des signes de rupture d'avec Ahidjo sur le terrain de la nouvelle philosophie politique et sociale qu'il veut impulser. Dans ses discours, il fait le choix d'en finir avec le régime de la terreur et de la subversion imposé par Ahidjo, en affirmant en janvier 1983 (soit deux mois après son investiture) qu' « au Cameroun on ne doit plus prendre le maquis pour exprimer ses idées ». Il annonçait ainsi une campagne politique de réconciliation de l'État avec ses victimes, traquées pour délit d'opinion ou appartenance à l'UPC, le parti nationaliste dont l'âme persistait à travers des réseaux et

noyaux durs dormants à l'intérieur du pays ou à travers les milieux diasporiques. A la même époque, Paul Biya s'attaque à ce qui était jusque-là un tabou : la corruption d'État et le début de crise économique liée au recul des revenus pétroliers, qui ne représentent plus que 41% des exportations en 1981<sup>272</sup>, ce qui est un recul considérable par rapport aux années du « miracle camerounais » (1973-1979) -on parlait à la même époque du « miracle ivoirien », le « fleuron de l'Afrique de l'ouest ». Dans son discours sur l'état de la nation de janvier 1983, Paul Biya parle de « rigueur et moralisation », pour marquer la raréfaction des ressources et faire face à la crise naissante de l'emploi des diplômés du supérieur tout en indiquant l'état de pourrissement avancé de la bureaucratie d'État. Sur le terrain idéologique, Paul Biya tourna le dos au « développement communautaire » cher à Ahidjo, et qui était le nom local du dirigisme économique et de l'économie planifiée recommandée en 1955 par la conférence des pays non-alignés de Banjul. Contrairement à Ahidjo qui promouvait un État-démiurge qui accumulait et redistribuait les ressources, Paul Biya a misé sur la relance économique par la consommation des ménages à travers l'introduction d'un nouveau concept idéologique : le libéralisme communautaire, qui fera d'ailleurs l'objet d'un livre-programme<sup>273</sup>.

On voit qu'en un laps de temps, Paul Biya a multiplié les actions pour se démarquer de la figure et des méthodes d'Ahidjo. Aussi, la claire affirmation de la supériorité de l'État sur le parti par Biya devient, dès le mois de mai 1983, un facteur de crise entre les deux hommes : Biya va prendre ses marques, limitant et atomisant progressivement l'influence de son prédécesseur sur l'ensemble des actions entreprises par le nouveau pouvoir. La crise montera en puissance, sera exacerbée dès la fin de l'année 1983 pour atteindre un pic de confrontation violente avec le coup d'État du 06 avril 1984. A la suite de ce push, l'ancien président, Ahmadou Ahidjo, fut inculpé et condamné à mort par une cour martiale siégeant à Yaoundé, avant d'être gracié par son successeur. A seulement 65 ans, il meurt en exil à Dakar le 30 novembre 1989.

A l'analyse, Paul Biya avait procédé comme Konan Bédié plus tard : détruire la figure du père de la nation, inventeur, protecteur et promoteur d'un successeur

---

<sup>272</sup> Sur ces chiffres, voir Nancy C. Benjamin, Shantayan Devarajan and Robert Weiner, « Oil revenues and the « Dutch disease » in a deloping country : Cameroon », *OPECReview*, vol.10, Number 2, 1986, University of California, Berkeley, U.S., World Bank and Harvard University, U.S., p.143-162.

<sup>273</sup> Voir Paul Biya, *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, éd. Laffont, 1987.

paradoxalement condamné à le renier pour exister politiquement. Mais au lieu de s'attaquer comme Bédié à la cohésion nationale, le successeur d'Ahidjo a eu conscience du mal que le père de la nation a eu à produire, à conserver et à imposer durant tout son règne qui a duré 25 ans. Pour détruire cette figure du père, Paul Biya s'est résolu à assumer, dès août 1983, « la spectacularisation de la crise de succession présidentielle marquée par la rupture entre le prédécesseur et l'héritier »<sup>274</sup>, transformant son début de règne en une lutte sans merci pour assurer son ascension hégémonique au terme des confrontations de la dialectique du changement que la démission d'Ahmadou Ahidjo avait ouvertes. Pour marquer et incarner le changement, Paul Biya s'en est pris aux putschistes, tués en série, coupables d'avoir voulu assassiner l'ancien dauphin constitutionnel au nom du père. Ensuite, Paul Biya a humilié Ahidjo en le condamnant à mort, et l'a réhabilité pour bien montrer qui était désormais le faiseur de rois et de morts. L'inventeur de l'héritier était ainsi déshabillé, ce roi nu devenant, après plus de vingt ans de règne sans partage, un simple citoyen comme les autres, susceptible de subir, n'importe quant et n'importe comment, la mort et la justice des hommes désormais aux ordres de celui qu'il a fait.

### **III. LE NEO-PATRIMONIALISME DES HERITIERS**

En Afrique subsaharienne, les transformations sociopolitiques des années 1990 n'ont pas conduit partout à une démocratisation des modalités d'accès aux fonctions de représentation. Au regard de la perspective observée par les analyses ici menées, la tendance lourde a même été dans les années 1990 au maintien et donc, dans une large mesure, à la perpétuation des formes traditionnelles de la domination néo-patrimoniale (clientélisme, organisation domestique du pouvoir et donc sous-institutionnalisation des rapports de l'État à la société, etc.), si ce n'est à des restaurations autoritaires. Ce que

---

<sup>274</sup> Luc Sindjoun, « Le président de la République au Cameroun (1982-1986). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique », *op.cit.*,



cette section explique dans le cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, c'est comment les changements des années 1990 n'ont finalement rien changé à l'imaginaire du pouvoir et à la manière de l'acquérir, de le conduire et de le garder comme un objet sacré<sup>275</sup>. En dépit du système officiel multi-partisan, la culture et la structure du pouvoir, faites pour l'essentiel de patrimonialisation des ressources publiques et de privatisation des positions dominantes, n'a pas beaucoup bougé, au contraire. Forgés dans la tradition néo-patrimoniale, des pouvoirs postcoloniaux continuent de résister à la pénétration des idéaux démocratiques. Comment ce conservatisme structurel et politique se traduit-il dans l'après Ahidjo et par-delà la succession problématique d'Houphouët ?

### **III.1. La revanche d'Ahidjo au Cameroun**

Ce qui est ici démontré, c'est comment, à travers plusieurs décisions majeures touchant à la vie politique nationale ou au fonctionnement du pouvoir, la volonté de réformer l'État et de moderniser les institutions pour en finir avec le modèle néo-patrimonial s'est emparée du deuxième président de la république du Cameroun bien avant le discours de Mitterrand à La Baule (20 juin 1990) et le vent de la pérestroïka. Dans un deuxième temps, on démontre comment cette volonté de réformer a été progressivement digérée par le régime de Paul Biya, qui n'agit que pour se protéger de sa fin possible : l'inscription dans le perpétualisme a fini par renforcer le penchant néo-patrimonial du pouvoir et par neutraliser toute possibilité de démocratiser le système politique camerounais ou, tout simplement, de rêver de quelqu'un d'autre...<sup>276</sup>.

On peut d'abord noter que sur le terrain juridico-institutionnel et de l'imagination politique, le choc du coup d'État du 06 avril 1984 a contraint Paul Biya à entreprendre des travaux d'Hercule visant à réformer la procédure successorale et à éviter le coup d'État permanent à la tête de l'État, le dauphin pouvant, n'importe quand, entreprendre d'éliminer le président pour prendre sa place avec la complicité de la loi fondamentale grâce à la disposition du dauphinat. Cette réforme permettait aussi de libéraliser la

---

<sup>275</sup> Heusch, Luc de. "Aspects de la sacralité du pouvoir en Afrique." *Le Pouvoir et le sacré*, edited by L. de Heusch, P. Derchain, A. Finet (1962): 139-158 et Akindès, Francis Augustin. *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*. Codesria, 1996.

<sup>276</sup> Pigeaud, Fanny. *Au Cameroun de Paul Biya*. KARTHALA Editions, 2011.

compétition hégémonique en cas de cessation de l'activité présidentielle pour cause de décès ou d'empêchement définitif.

En effet, à la suite du coup d'État du 06 novembre 1984, Paul Biya avait immédiatement démoli le dispositif juridique qui lui avait permis d'accéder à la magistrature suprême : suppression, par voie de modification constitutionnelle, du « principe dauphinaire » et du poste de Premier Ministre, à qui profitait cette manœuvre de la constitutionnalisation de l'hérédité politique au profit de la catégorie néo-patrimoniale gouvernante. En supprimant le dauphinat, la décision du président mettait aussi définitivement un terme à la procédure de succession fermée qui prévalait. Constitutionnellement, le jeu de la succession s'ouvrait désormais à des *outsiders* issus d'autres couches sociales externes au gouvernement : on sortait de la succession néo-patrimoniale, Paul Biya ayant instauré un dispositif limité à la gestion de la vacance. La Constitution de 1996, encore en vigueur au Cameroun, confirme ce point et dispose que le président de l'Assemblée nationale organisera désormais les élections présidentielles après quarante-cinq jours d'intérim en cas d'incapacité à gouverner, de démission ou de décès du chef de l'État. La tenue des élections sénatoriales en 2013 a bousculé cette disposition éminemment stratégique-elle régule les grands équilibres régionaux de la politique camerounaises, en créant des axes : Nord-Sud, Centre-Sud-Ouest, etc. Sur le plan juridique, la compétition sénatoriale a transféré automatiquement les prérogatives du président de l'Assemblée nationale au président du Sénat, désormais deuxième personnalité de l'État : le président de l'Assemblée nationale est relégué à la troisième place dans l'ordre protocolaire du sommet de l'Etat<sup>277</sup>.

En même temps (second point de changement) Paul Biya a renoncé au dispositif du parti unique, enterrant l'Union Nationale du Cameroun dont il était devenu le président

---

<sup>277</sup> Les élections sénatoriales de 2013 ont donné lieu à un jeu de recomposition qui a fait des remous dans l'*establishment*. Le président de l'Assemblée nationale, M. Cavaye Yégué Djibril, sentant le vent tourner, s'est porté candidat aux élections sénatoriales, sans doute pour garder une chance d'être élu président du Sénat et ainsi maintenir son statut de deuxième personnalité de la république. Il a été débouté par la commission électorale, probablement sur « instruction de la plus haute hiérarchie ». En soutenant l'élection de M. Niat Njféndi Marcel, d'origine bamiléké (ouest du pays) à la tête du Sénat, Paul Biya a sans doute voulu rompre avec ce que les spécialistes du Cameroun appellent l'« axe nord-sud ». Il s'agit d'un dispositif non écrit qui veut que si le président est du nord (c'était le cas d'Ahidjo) le président de l'assemblée, deuxième personnalité de l'État, est du sud du pays : entre 1972 et 1992, les anglophones Tandem Muna et Achidi Achu ont durablement occupé cette fonction par temps de parti unique. Ce dispositif équilibré faisait d'un ressortissant du sud francophone le Premier Ministre du régime de parti unique : à ce titre, Paul Biya, francophone originaire du sud du pays, devint Premier Ministre de 1975 à son accession à la présidence en novembre 1982.

le 24 septembre 1984. La naissance du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) à Bamenda le 25 mars 1985 marquait un changement notable dans l'appareil idéologique et les orientations politiques de la catégorie gouvernante : pour la première fois, les compétitions entre membres du même parti étaient autorisées pour accéder à des fonctions représentatives. Cette pluralisation des prétendants était une vraie réforme démocratique dès lors que traditionnellement, à l'UNC, les listes électorales étaient fixées par le haut et les adhérents avaient juste à voter les listes uniques choisies pour eux par la hiérarchie du parti. Cette ouverture démocratique donnait lieu à débats vifs sur les programmes et les professions de foi des uns et des autres. Dès 1986, cette ouverture démocratique donna lieu à l'émergence d'une ligne de fracture interne entre progressistes, représentés par des leaders comme le polytechnicien Jean-Jacques Ekindi, le très bouillant président de la section RDPC du Wouri (Douala) et les conservateurs, comme Basile Emah, le tout puissant délégué du gouvernement de la capitale politique, Yaoundé, et membre influent du comité central du parti au pouvoir.

Au bout de ce processus, Paul Biya obtint des résultats encourageants en matière d'ouverture démocratique qui, malheureusement et d'un point de vue politique, ont fait long feu. Le fait est que si le coup d'État du 06 avril 1984 avait échoué, il constituait en même temps un arrêt significatif de la tendance progressiste du président. En d'autres termes, ce coup d'État marquait le retour brutal aux méthodes néo-patrimoniales et autoritaire d'Ahmadou Ahidjo. Ange Bergson Lendja Ngnemzué parle à cette occasion du « renouveau de la radicalisation de la violence », pour marquer le fait que la purge des ahidjoistes suite au coup d'État n'a pas été aussi étendue et efficace comme on aurait pu s'y attendre, au contraire. Ce politologue cite pour exemple le fait que le chef de la police politique, le très redoutable Jean Fochivé, directeur du Centre National de la Recherche (CENER), qui a semé la terreur dans les rangs des opposants d'Ahidjo pendant plus de vingt ans, n'a connu de disgrâce qu'un laps de temps. Limogé de ses fonctions en août 1984 au plus fort de la purge suite au putsch, il reprendra du service quelques mois plus tard. En recourant de nouveau aux ahidjoistes mis à l'écart dès 1983 pour en finir avec l'État policier, Paul Biya a, pour cause de coup d'État, transformé en échec sa victoire dans l'affrontement d'avec Ahidjo : celle-ci ne s'est pas soldée d'une réforme institutionnelle approfondie. Au contraire, on note un retour en grâce de la violence et de

l'approche autoritaire<sup>278</sup>, qui a gommé toutes les promesses du « renouveau » proclamées en 1983. Au point où on peut parler avec Lendja d'une réelle « revanche politique et symbolique de l'ère Ahidjo » marquée par un « nouveau recours à la discipline à outrance et à la militarisation du pouvoir d'État. Ces phénomènes marquent la reproduction des années du terrorisme d'État et recourent, par-delà la simple restauration autoritaire, un contexte de la « criminalisation de l'État »<sup>279</sup>, notamment par l'enjeu de la mise en place de nouveaux cercles d'influence et d'un nouvel appareil policier qui, pour prouver son « efficacité » répressive à la hiérarchie et « marquer son territoire », a hâte d'en finir avec les relais et partenaires de l'administration réformiste et progressiste que fut le début du mandat de « rupture » de Biya »<sup>280</sup>. Lendja en conclut que « cette « rigidification » a eu raison des progressistes à cause du déplacement, suite au coup d'État, de l'insécurité à l'intérieur même du palais présidentiel. Elle devient une norme de gouvernement ou, plus précisément, de gouvernementalité, l'enjeu de cette réorganisation et de cette radicalisation étant de prévenir et d'anticiper tout retour possible de la violence dans le palais. Cette norme s'institutionnalise à travers les concessions salariales et d'autres prestiges accordés aux soldats et assimilés »<sup>281</sup>.

En 1990, Paul Biya entre dans la « transition démocratique » quelque peu à marche forcée. Il est plombé par un retour à l'autoritarisme et à une pratique néopatrimoniale imposés par le coup d'État de 1984 qui réhabilite l'État policier en transformant le chef de l'État en un président qui « doit compter avec une armée qui estime avoir des droits sur lui-les droits du sauveur »<sup>282</sup>. L'abandon du projet libéral de 1983 a profité aux conservateurs qui, à travers des marches publiques à l'honneur du monopartisme et d'autres formes d'activisme politique (chantage, lobbying, etc.) mobilisés au début de la décennie 90 ont activement résisté au discours de Mitterrand du 20 juin 1990 sur la conditionnalité démocratique de l'aide de la France aux pays subsahariens.

---

<sup>278</sup> Voir

<sup>279</sup> Jean-François Bayart, Stephen Ellis, Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, éd. Complexe, 1997, pp.17-54. Voir aussi Franck Stark, « Persuasion and power in Cameroon », in *CJAS* 14/2, 1980, p.273-293.

<sup>280</sup> Ange Bergson Lendja Ngnemzué, *Politique et émigration irrégulière en Afrique*, *op.cit.*, chapitre 4, « Crise et recomposition de la domination », p.101-118, p.105 pour la citation.

<sup>281</sup> *Idem.*

<sup>282</sup> Philippe Decraene, cité par Lendja, *op.cit.*, p.104.

Mais la demande mitterrandienne a rencontré un écho interne très fort qui réactiva les promesses de démocratisation non tenues du début de règne de Paul Biya : le barreau du Cameroun, conduit par Me Yondo Black, exigera une libéralisation politique immédiate pour coller à l'évolution d'un monde désormais marqué par la chute du communisme à l'est. Yondo Black affronta le pouvoir de Yaoundé dans un procès retentissant en février 1990. Ni John Fru Ndi, le très charismatique leader du Social Democratic Front (SDF), lança les activités de son parti lors d'une manifestation publique non autorisée à Bamenda le 26 mai 1990 qui fit six morts, tués par la police. Le discours prononcé par Paul Biya devant les militants de son parti le 30 juin 1990 avait donc à répondre à une demande de libéralisation venue aussi bien de la France et de la société civile locale que des nouveaux candidats à la professionnalisation politique qui s'approprièrent, par cette irruption sur la scène, le statut d'une opposition déclarée au régime et signifiait que la libéralisation politique était non négociable. Le président prit acte de ce changement fondamental survenu dans le champ politique sous la pression conjuguée de la France et des entrepreneurs intérieurs : le 30 juin 1990, en lançant à son parti que « le RDPC doit se préparer à une éventuelle concurrence », Paul Biya ouvrait la transition politique au Cameroun sans beaucoup de conviction et autorisait le multipartisme et la liberté d'association par une loi-cadre du 19 décembre 1990.

Pour conclure sur ce point, disons que Luc Sindjoun<sup>283</sup> a raison de remarquer à ce propos que cet instant de confrontation de la catégorie gouvernante par la société civile et les nouveaux entrepreneurs politiques légitimait une demande de renouvellement négociée du contrat social et ouvrait un cycle de désacralisation du pouvoir : la désobéissance au pouvoir prenait pied dans la société grâce à un champ social critique qui procédait par « la stratégie de la dénonciation des scandales, des mises en cause toujours personnalisées et par la caricature appuyée des gouvernants affublés de sobriquets »<sup>284</sup>. En dépit de cette désacralisation et de l'activisme de l'opposition et de la société civile qui organisèrent conjointement les « villes mortes » et autres meetings ou actions coup de poing, Paul Biya ne céda pas et ne retrouva plus jamais sa jouvence réformiste et démocratique de la première année de son arrivée à la tête de l'État. Au contraire, il usa d'une approche tacticienne et cynique de facture néo-patrimoniale

---

<sup>283</sup> Voir Luc Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État » in *Afriquepolitique*, juin 1996, p.57-67.

<sup>284</sup> Luc Sindjoun, *op.cit.*, p.59.

(promotion des médiocres, clientélisme, patronage, corruption, prédation, criminalisation et privatisation de l'État, ethnicisation de l'accès aux positions hégémoniques, etc.) pour se maintenir au pouvoir. Dès les premières élections pluralistes du 11 octobre 1990, d'ailleurs remportées sans éclat (seulement 39,9% des suffrages exprimés), Paul Biya a étouffé les capacités de la société civile et de l'opposition à porter l'alternance, instrumentalisant la puissance publique à des fins de maintien au pouvoir. En installant le Cameroun dans un régime qui dure depuis 1982 et n'entreprend que pour sa propre conservation, le président de la république a grippé la machine démocratique et confiné le Cameroun à un multipartisme juridico-administratif. Il s'agit d'une nouvelle configuration néo-patrimoniale à façade démocratique où les élections se font pour que les acteurs ne changent pas, pour que les entrepreneurs politiques, hier de l'opposition, atténuent progressivement leur discours et rentrent dans les rangs pour profiter des prises de guerre et du butin électoral mis à disposition par le chef de l'État à travers différents mécanismes de prédation, de patronage et de corruption.

### **III.2. Stratégies des héritiers ivoiriens**

A la mort d'Houphouët, le principe néo-patrimonial n'a pas déserté la scène ivoirienne, les acteurs hégémoniques de la discorde étant tous issus de la structure néo-patrimoniale du pouvoir dont le « père de la nation » était justement le patriarche et le centre. Si bien que les batailles de leadership menées au moment ou à l'issue de la confrontation successorale se déroulaient au nom d'un ensemble de bénéfices individuels très structurés et encadrés par l'imagination néo-patrimoniale. Dans la suite de cette analyse, plusieurs éléments issus du comportement des entrepreneurs politiques ivoiriens de l'heure de la transition attesteront cette hypothèse, dont l'enjeu est de montrer en quoi la partition du pays et le positionnement ethno-régional des leaders montraient à l'œuvre une conception de l'État qui, dans l'esprit des acteurs, continuait de s'enraciner voire de s'enliser dans la société pour ne valoir que comme instrument au service des intérêts ethno-régionaux. De ce point de vue, sur le point de la néo-patrimonialisation des processus de perpétuation ou de contrôle du pouvoir, les comportements des entrepreneurs du champ politique ivoirien ont une part d'Houphouët : la longévité et l'influence politique du « père de la nation ivoirienne » ont fini par constituer un vaste

spectre qui pèse lourdement sur le temps d'après, à tel point qu'un historien africain a énoncé que « la biographie de la Côte d'Ivoire se confond avec la biographie d'Houphouët-Boigny »<sup>285</sup>. Cette houphouétisation de la vie politique ivoirienne fait que « la capacité à gérer le processus successoral est un test critique pour les élites politiques ». Dans ce cadre, Bédié et Ouattara des héritiers du régime néo-patrimonial mais sans envergure nationale, du moment où ils se battent pour maintenir des positions à l'intérieur de la catégorie hégémonique ou y accéder au nom de la protection des intérêts des leurs. Cette section analyse les différents termes de ce positionnement qui disqualifie toute prétention démocratique de l'engagement des acteurs dans la compétition politique ivoirienne des années de transition (1990-2000).

La perpétuation de l'imagination néo-patrimoniale en transition ivoirienne exige de considérer que Konan Bédié n'a pas pu fédérer la catégorie gouvernante autour de lui. La raison en est que, même s'il est du sérail, il est à la tête du législatif au moment de la fin du règne d'Houphouët et que les rangs du gouvernement n'auraient jamais pu se resserrer derrière lui à la mort du « père de la nation », faute d'affinité « corporatiste ». La raison en est que la tradition de la succession néo-patrimoniale est celle d'une succession fermée au profit d'un membre du pouvoir exécutif. De ce point de vue et en dépit de la constitutionnalité de son accès au fauteuil présidentiel, Konan Bédié fait figure d'intrus. Partant de ce point de contexte, on doit, sur le cas de la Côte d'Ivoire, faire une analyse embarquée de la situation néo-patrimoniale en conjoncture de compétition politique : notre choix est celui de l'explication à partir des paramètres de l'interne. Ceux-ci tiennent compte du fait que, même si les protagonistes ont des alliés dans le camp d'en face, deux factions s'affrontent, Konan Bédié et le législatif d'un côté et Alassane Ouattara et l'exécutif de l'autre. Les conditions constitutionnelles de la succession inauguraient la concurrence entre ces deux leaders des factions hégémoniques. Le recours à l'ivoirité et aux basses manœuvres politiciennes ne disqualifient pas seulement un homme, Alassane Ouattara. Il participe déjà, chez Konan Bédié et dans le cours de la préparation des élections présidentielles de 1995, de l'écrasement de la concurrence que représentent les tenants de l'exécutif, l'enjeu étant, *in fine*, le maintien du *statuquoante* : celui de l'hégémonie Baoulé qui a tant servi à la carrière d'Houphouët. En tournant le dos

---

<sup>285</sup> Mamadou Diouf, directeur du Centre d'Etudes d'Afrique Noire, Université de Columbia, New York, sur les ondes de RFI, décembre 2010.

aux stratégies d'Houphouët (xénophilie et paternalisme dans la distribution des ressources supposées abondantes dont disposait l'État), Bédié ne surmonte pas dialectiquement le néo-patrimonialisme. Il en change uniquement les instruments : d'une part, la crise économique pousse à rétrécir le cercle des bénéficiaires des ressources dont dispose l'État, et qui sont désormais rares. Mais même en contexte de crise économique profonde, l'Etat continue d'être perçu comme une « chose » au service des intérêts partisans : Bédié et ses contemporains perpétuent l'imaginaire néo-patrimonial en maintenant une logique qui consiste, selon le mot d'Achille Mbembé, à s'imaginer l'État comme une « vaste dépouille à décapiter ». Les entrepreneurs politiques de l'après-Houphouët, gouvernement en tâchant de « se protéger des leurs en leur assurant la redistribution, et se protègent des "anti-parents" en leur bloquant l'accès aux ressources qui, parce qu'elles sont rares, ne peuvent pas être partagées à l'infini »<sup>286</sup>. Rétrospectivement, une telle approche tacticienne du commandement permet de lire le recours à l'ivoirité comme une manière de procéder à un nationalisme « alimentaire », qui réserve les ressources communes à un cercle restreint de bénéficiaires dont la caractéristique biopolitique est d'être des « Ivoiriens de souche ».

Dans ce régime de privatisation des ressources publiques par voie d'ethnisation et d'autochtonisation de la conscience identitaire, le vote parlementaire des lois organisant ce nationalisme « alimentaire » n'est pas le choix d'une option démocratique, au contraire. Ce sont les contraintes de la transition (législation par votation parlementaire plutôt que le pouvoir du décret comme sous le parti unique, surveillance de l'action gouvernementale par une opposition devenue légale, etc.) qui ont conduit le président Bédié à s'appuyer sur l'Assemblée nationale par ailleurs acquise à sa cause pour donner une onction démocratique à son action et ainsi éviter une protestation virulente de la rue et de l'opposition. La stratégie de Bédié a alors consisté à exacerber et à politiser l'ivoirité à travers une instrumentalisation du pouvoir législatif dont il était le leader à la mort d'Houphouët. Le vote parlementaire a ainsi servi de ressource pour décider antidémocratiquement de la liste des candidatures aux élections présidentielles, Alassane Ouattara, le chef de file de l'exécutif à la mort d'Houphouët, étant ainsi muselé. Bédié sauvait une tradition néo-patrimoniale ivoirienne qui consacre le règne des Baoulé, en se mettant cette fois à dos les anti-parents qui, sous Houphouët, faisaient partie de la «

---

<sup>286</sup>Mbembé, J-A. *Afriques indociles*. Vol. 12. Karthala, 1988, p.159.



grande famille ivoirienne ». La mise à l'écart d'Alassane Ouattara de la compétition démocratique symbolisait la naissance d'une conception exclusive des « anti-parents » du Nord, jusque-là inclusifs de l'économie primaire (plantations) et des services (commerce), dans ce procès naissant du nouveau néo-patrimonialisme ivoirien.

Au fond, cette disqualification géographiquement ciblée des citoyens à l'ivoirité douteuse, que les spécialistes de la Côte d'Ivoire ont qualifiée de « lourde faute politique »<sup>287</sup>, servait un intérêt de stratégie économique qui ne se limitait pas uniquement à l'« akanité » ou à la « baoulité ». En effet, comme politisation de la différence ethnique, intervenant au milieu des années 1990, l'ivoirité était un régulateur du chômage de masse qui sévissait à l'heure de la récession et de la nécessaire prise en charge de la population au milieu de l'ajustement structurel. L'explosion démographique d'une population passée de cinq à vingt millions de 1970 à 1990 ne permettait plus de faire un néo-patrimonial à la manière d'Houphouët : les revenus de la production agricole se sont affaiblis et le secteur industriel était encore embryonnaire. En d'autres termes, chasser les étrangers ou ne pas les prendre en charge permettait de développer une politique de la « préférence nationale » sous la forme d'un programme du Front National français, qui repose sur le sempiternel mythe de l'immigré responsable de tous les maux, de la baisse des normes sociales identitaires à la mauvaise santé de l'économie. Cette position était impensable sous le règne d'Houphouët qui considérait que la « terre appartient à celui qui la met en valeur », légitimant ainsi l'appropriation des terres ivoiriennes par les étrangers et le droit du sol. La nouvelle conception simpliste de l'ordre sociétal par Konan Bédié conduisait fatalement à une naïveté qui mélangeait culture, politique et économie : le débat identitaire saturait totalement la scène et l'imagination politique. Cette saturation marquait un renversement dans l'imagination politique qui, avec Konan Bédié, poursuivait certes le principe de protection paternelle du peuple propre au régime néo-patrimonial, mais en rétrécissant considérablement le cercle de la « famille ivoirienne véritable » : les étrangers étaient désormais écartés ouvertement du « festin national »<sup>288</sup>.

---

<sup>287</sup> Par exemple Dozon, Jean-Pierre. "La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité' : genèse d'un coup d'État." *Afrique contemporaine* 193 (2000) : 13-23, Sandlar, Christophe. "Les «titrologues» de l'ivoirité." *Outre-Terre* 11.2 (2005): 229-240, Cogneau, Denis, and Sandrine Mesplé-Somps. "Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique." *Afrique contemporaine* 206.2 (2003): 87-104 et Losch, Bruno. "Coup de cacao en Côte d'Ivoire [Economie politique d'une crise structurelle]." *Critique internationale* 9.1 (2000): 6-14.

<sup>288</sup> Voir sur ce point Losch, Bruno, Guy-André Kieffer, and Jean-Pierre Dozon. *Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste*. Karthala, 2000.

La stratégie d'Alassane Ouattara de procéder par une scission politique (création du RDR en 1994) plutôt que de représenter un pôle progressiste au sein du PDCI visait clairement à exploser le consensus des héritiers autour d'Houphouët et à fédérer la masse électorale que représentaient les Ivoiriens d'origine étrangère mis au banc par la votation parlementaire sur l'ivoirité. Ouattara restait dans le jeu politique pour incarner le leadership au sein des Ivoiriens du nord, victimes non consentantes de l'ivoirité (à peu près 30% de l'électorat national) : la naissance du RDR confirmait l'ère de l'ethno-régionalisation du principe néo-patrimonial inaugurée par l'ivoirité qui n'était qu'un instrument politique dans une quête de ressources de positionnement au sein d'une compétition successorale où se mettait en place un néo-patrimonialisme post et clairement anti-houphouétien. En effet, le sentiment de xénophobie qui s'installa prît de l'ampleur jusqu'à être omniprésent dans la vie sociale du pays.

Mais, si l'on suit Dozon<sup>289</sup>, la problématique de l'autochtonie, et par là même d'un authentique peuple ivoirien, se posait avant tout parmi les populations du Sud du pays, où se concentraient toutes les terres cultivables de l'arboriculture (cacao et café). On a déjà indiqué comment cela s'accentua en conflits fonciers<sup>290</sup>. Si cette xénophobie fut tranchée en faveur de la légalité de l'autochtonie des terres par l'adoption de la loi foncière en décembre 1998, l'exclusion de ceux du nord, sahélien et semi-aride, qui ont migré vers le sud pour faire fortune ou trouver leur avenir dans l'économie des grandes plantations provoqua un clivage profond de la société ivoirienne, fabriquant des sortes d'étrangers de l'intérieur. On a déjà noté qu'en unifiant le Sud contre le Nord, les manœuvres de Konan Bédié offraient un marché électoral « naturel » à Alassane Ouattara, originaire du nord du pays. Dès cet instant, la bataille ouattarienne « pour la démocratie et la justice » vise avant tout à réintégrer cette catégorie d'exclus dans le jeu de la représentativité et du partage du « gâteau national ». Ce leadership sur le Nord va d'ailleurs s'approfondir dans la suite de la transition par l'apport de deux facteurs : la conservation de l'ivoirité par le Général Guéi et la coalition avec des groupes paramilitaires violents comme les Forces Nouvelles à la suite du coup d'État de septembre 2002 contre Laurent Gbagbo. En effet, le coup d'État du Général Robert Guéi en 1999

---

<sup>289</sup>Dozon, Jean-Pierre. *Les clefs de la crise ivoirienne, op.cit.et, du même auteur*, « La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité' : genèse d'un coup d'État », *op.cit.*

<sup>290</sup> Voir Chauveau, Jean-Pierre. "Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire." *Politique africaine* 78.2 (2000): 94-125.

intervient au moment où toute la problématique politique de l'hégémonie s'articule autour de ce concept d'ivoirité, et qui fissure toute la classe politique, les uns étant *in* et les autres *out*<sup>291</sup>.

Comme Konan Bédié qui passa par le Parlement au lieu de décider par décret, la manœuvre de Guéi, qui avait promis de ne faire qu'une transition de dix-huit mois mais qui fut pris du désir de s'éterniser au pouvoir, fut de ne pas trancher par ordonnance. Il instrumentalisa la votation citoyenne pour se positionner dans une bataille dont l'enjeu restait, comme en 1995, la participation ou non d'Alassane Ouattara à la compétition présidentielle. En dépit du coup d'État, le clivage nord-sud restait cristallisé autour de l'avenir présidentiel d'un homme qui était devenu le leader naturel de 30% de l'électorat que représentent les Ivoiriens d'origine étrangère ou du nord. Le général-président convoqua un référendum pour trancher sur la nationalité du candidat aux élections présidentielles. Gardant les termes de l'approche bédienne, ce référendum demandait aux électeurs de répondre à la question de savoir si ce candidat devait être de père et de mère ivoiriens ou posséder seulement l'un des deux parents de nationalité ivoirienne. Comme aux élections présidentielles de 1995, Alassane Ouattara et l'ivoirité des populations d'origine étrangère étaient visés par ce référendum. En répondant comme les députés en 1995 qu'il fallait être ivoirien de père et de mère pour être candidat aux présidentielles, le référendum radicalisait certains modérés et cristallisait la population du nord et les immigrés derrière le leadership d'Alassane Ouattara, seul capable aux yeux de beaucoup d'entre eux de casser ce qui était de plus en plus perçu comme le complot des gens du sud contre les étrangers et ceux du nord.

Ouattara profita donc largement de la décomposition de la géopolitique interne, avec une ligne qui passait désormais entre « ivoirisés » et « non ivoirisés ». La notion d'électorat non démocratique peut être ici invoquée pour indiquer le fait que le soutien du nord à Ouattara ou la « nordification » de sa base électorale n'ont pas fait l'objet des batailles démocratiques (présentation d'un programme, médiatisation de l'offre politique ou activisme auprès des électeurs potentiels, etc.) ou d'une compétition saine entre entrepreneurs et adhérents aux projets politiques. Comme Bédié, Ouattara a profité d'une ethno-régionalisation de l'adhésion politique, qui est un symptôme de la décomposition

---

<sup>291</sup> Sur une signification politiste de l'ivoirité considérée dans son processus de conceptualisation et d'instrumentalisation, voir la thèse de Jolivet, Elen. "L'ivoirité. De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne." *Diss. Université de Rennes* (2003).

de la géopolitique interne suite à la disparition d'Houphouët. Cet électorat s'est « naturellement » composé sur la base de l'instinct grégaire des populations du nord et de son instinct de conservation : tout cela profita à Ouattara, le seul ressortissant du nord à être parvenu à ce haut niveau de représentativité que constitue la fonction de Premier Ministre au sein du régime néo-patrimonial d'Houphouët. Le mode d'action politique du suivisme et du « villagisme » électoral était au cœur de cette mobilisation derrière Ouattara, plébiscité plutôt que rationnellement choisi, dans un pays où le coup d'Etat de Guéi traduisait la crispation communautaire et l'exacerbation des handicaps du pays dans un contexte international de moins en moins avantageux pour l'économie du pays<sup>292</sup>.

Si bien que c'est sur une base sociologique liée à la régionalisation de l'appartenance à la nation ivoirienne, désormais repliée sur le sud du pays à cause des manœuvres des gens du pouvoir qui sont aussi les gens du cru, qu'une unité par défaut des ressortissants du nord se fit derrière Alassane Ouattara. Le patrimonialisme du dernier Premier Ministre d'Houphouët se joua ainsi dans le fait que, dans la nouvelle et rude bataille pour garder le contrôle des ressources dont disposait l'État ou y accéder, il incarnait le sauveur des Dioula contre les sauveurs d'autres communautés ethno-régionales clairement identifiées et géographiquement situées. On faisait face à cette affirmation du communautarisme et du régionalisme comme dans le cas des déroulements de la compétition électorale au Cameroun décrit plus haut (voir paragraphe III.1., *supra*), mais cette fois sous une forme plus clivée, plus violente et à peine voilée. Plus tard, le recours aux Forces nouvelles, coalition d'entrepreneurs politiques de faible envergure et des militaires déçus et radicalisés par l'ethnicisation de l'hégémonie militaire et la distribution des postes « juteux » à l'intérieur de l'État Gbagbo au profit des Krou va confirmer le caractère régional et néo-patrimonial de la bataille d'Alassane Ouattara.

Dans la situation camerounaise, on ne retrouve pas cette instrumentalisation d'une institution de gouvernement (le législatif) contre une autre (l'exécutif). Même si, au cœur même de la classe hégémonique camerounaise, Paul Biya ne fait pas l'unanimité comme successeur légitime d'Ahmadou Ahidjo, on n'a pas assisté à une déchirure et à un clivage tranché entre membres de la catégorie gouvernante, la zone de fracture s'étant concentrée autour de la rupture Ahidjo-Biya. La raison en est qu'Ahmadou Ahidjo quitte le pouvoir

---

<sup>292</sup> Contamin, Bernard, and Bruno Losch. "Côte d'Ivoire: la voie étroite." *Politique africaine* 77.1 (2000): 117-128.

dans un contexte de parti unique dont les tenants, comme les membres du gouvernement, sont mis au pas par le chef de l'exécutif. Par contre, la question de la conférence nationale, qui radicalisa la partie la plus importante de l'opposition, communautarisa les bases électorales et orchestra des actes de vandalisme dans plusieurs villes camerounaises, a considérablement diminué le pouvoir de Paul Biya en refondant les termes de la gouvernance. De même, aux premières élections pluralistes de 1990, l'affrontement de Laurent Gbagbo, le leader historique de l'opposition, a quelque peu démythifié le « père de la nation » et poussé ses « créatures » à une entrée de « défiance » dans l'arène présidentielle, dès lors que désormais « tout le monde se vaut ». La bataille autour de la succession d'Houphouët est un combat interne à la transition et pour remplacer une personnalité transcendante et désormais décédée, alors qu'au Cameroun, la lutte pour la succession n'a pas eu lieu parce que tout se jouait en contexte du parti unique et sous le regard et l'arbitrage d'un ancien président encore vivant et au cœur d'une transmission qu'il voulut au profit du pouvoir exécutif<sup>293</sup>. La mort d'Houphouët a transformé la transition en un champ de bataille d'appareil. Mais le long règne d'Houphouët a fait du « père de la nation » le principal acteur de la transition : aucun prétendant à sa succession n'a eu suffisamment d'envergure ou de volonté pour incarner le national, tous avaient le profil de « leaders ethno-régionaux ». En cela, le jeu de l'alternance se joua en Côte d'Ivoire sans une alternative possible à la continuité de la philosophie politique d'Houphouët. On comprend par-là que les entrepreneurs politiques ivoiriens qui évoluent dans le sillage d'Houphouët ou contre lui sont tous fascinés par ce désir d'éternité qui habite le « père de la nation », chacun voulant à la limite faire au moins autant que lui en cas d'accession au pouvoir : Gbagbo est de ceux-là.

Dans le même sens, au Cameroun, la longévité politique de Paul Biya provient d'un renoncement à son propre programme et d'un retour à Ahidjo. Aussi paradoxal que cela puisse paraître et au regard des analyses qui précèdent, le maintien au pouvoir de Paul Biya depuis 1982 est moins le résultat d'une prouesse personnelle que le fait d'un abandon de la perspective transformatrice pourtant amorcée en 1983, un an avant le coup d'État qui fut fatal aux réformes alors envisagées. Paul Biya a dépolitisé la fonction présidentielle en rétrécissant le champ de son action aux manœuvres de conservation de

---

<sup>293</sup> Sur ce point, lire les témoignages et analyses de : Ngayap, Pierre. *Cameroun, qui gouverne? De Ahidjo à Biya: l'héritage et l'enjeu*. Editions L'Harmattan, 1983 et Eboua, Samuel. *Ahidjo et la logique du pouvoir*. Editions L'Harmattan, 1995.

son pouvoir : ce régime perdure pour s'être replié sur son conatus propre. Biya perdure à la tête d'une catégorie hégémonique hostile au changement et qui politise l'hégémonie militaire et d'autres groupes de pression par des rétributions diverses, maintenant ainsi la logique de partage du « gâteau national » propre au modèle néo-patrimonial. Si bien qu'en dépit du bon déroulement de la démission d'Ahidjo le 04 novembre 1982 et de son remplacement le 06 novembre 1982 par Paul Biya, le nouveau président a perdu la capacité d'ordonner et de produire de l'innovation politique au profit de la protection des intérêts des différents groupes de pression internes qui se sont considérablement diversifiés au tournant du coup d'État d'avril 1984, et du choix tacticien de son maintien au pouvoir, de toute évidence à vie<sup>294</sup>.

En clair, si on peut parler de crise axiologique et de panne d'innovation politique à propos du perpétualisme du régime Biya au Cameroun, en Côte d'Ivoire, la problématique de la présidentialisation des lieutenants d'Houphouët se joue à partir d'une mésentente interne à la catégorie gouvernante qui a fini par structurer une crise de palais ayant débordé sur la société. Cette crise de palais a décomposé l'identité sociale et les différents équilibres établis depuis plusieurs décennies sous le règne d'Houphouët, permettant l'émergence d'un outsider, Laurent Gbagbo, qui pouvait prétendre à toutes les qualités, sauf à celle de démocrate dans un contexte par ailleurs « mangé » par l'ethno-communautarisme. A cet effet, en politisant l'ivoirité dans les termes que nous avons précédemment énoncés, Konan Bédié n'est pas sorti du néo-patrimonialisme qui repose sur la capacité du président de la république à disposer des ressources collectives et à les redistribuer comme les biens de sa maisonnée. De ce point de vue, l'ivoirité n'est qu'un argument tactique dans ce qui apparaît comme une nécessaire réforme du néo-patrimonialisme pris dans l'étau de la rareté des ressources publiques à redistribuer. Modèle tropical de l'État-providence, le gouvernement néo-patrimonial ivoirien a subi le contrecoup d'une crise économique qui sévit partout en Afrique depuis le choc de la chute des cours des matières premières agricoles au milieu des années 1980. Cette crise a considérablement détérioré les capacités du gouvernement à prétendre à une redistribution sans limite<sup>295</sup>.

---

<sup>294</sup> Sur ce point, suivre les analyses de Sindjoun, Luc. "Dynamiques de civilisation de l'Etat et de production du politique baroque en Afrique noire." *Verfassung und Recht in Übersee/Law and Politics in Africa, Asia and Latin America* (1994): 191-230.

<sup>295</sup> Gazibo, Mamoudou, and Céline Thiriot. "Le politique en Afrique dans la longue durée: historicité et héritages." *Le politique en Afrique: État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala (2009): 21-42.

## CONCLUSION

En somme, l'opération de succession s'est déroulée au Cameroun et en Côte d'Ivoire par un acte constitutionnellement organisé par le président de la république. Mais en dépit de cette succession fermée, les deux pays n'ont pas eu le même destin quant à la gestion de cette succession et de la transition qui allait s'en suivre. Effacé par la figure du « père de la nation », Konan Bédié se servit du spectre de l'ivoirité pour exister politiquement, quitte à fragiliser le pacte social et l'ensemble des acquis de l'ère Houphouët. A trop vouloir se démarquer d'Houphouët, Konan Bédié est à l'origine d'une profonde crise sociétale, au point où, « sans atteindre vraisemblablement les dimensions d'une vague déferlante de xénophobie ou de dérapage raciste, il est à craindre que le tout premier changement à la tête de l'État ne soit accompagné de certaines réactions contre les étrangers. Une espèce d'introversio en réaction à l'extraversio économique et culturelle, à l'omniprésence supposée ou réelle des étrangers »<sup>296</sup>. Mais l'analyse a montré qu'à l'observation, le volontarisme politique de Konan Bédié s'est limité à exister en refondant la baoulisation et l'akanisation de l'hégémonie politique dont le privilège de la propriété a été élargi par une loi de 1998 aux populations du centre-ouest (les Krou notamment), jusque-là frustrées par l'administration coloniale et le règne d'Houphouët. Il soudait le sud en se débarrassant d'une partie des alliés des Français et d'Houphouët dans l'économie des plantations : les Dioula du nord, considérés par certains ultras de son camp comme des étrangers musulmans dans une Côte d'Ivoire chrétienne. Au bout de ce processus, Konan Bédié a effectivement pu avoir une existence et une personnalité politique propre, construisant un discours de renversement de la xénophilie houphouétienne qui modifiait considérablement les termes de la distribution néo-patrimoniale. Ce faisant, il a endossé la figure d'un monstre politique hideux qui a définitivement eu raison de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Son action a dialectiquement créé la cause des gens du nord, qui ont tôt fait d'investir quelqu'un du sérail, le Premier Ministre Alassane Ouattara, comme le dépositaire et la figure symbolique de la défense de leurs intérêts. Avec cette lutte entre successeurs légitimes

---

<sup>296</sup>Tessy Bakary-Akin, *Côte d'Ivoire, Une succession impossible ?*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 137.

d'Houphouët, la décomposition du pays donnait lieu à une refondation ethno-tribale d'un néo-patrimonialisme jusque-là étatisé et distribuant ses prébendes à l'échelle nationale. Au chapitre suivant, nous montrons que la prise de pouvoir de Laurent Gbagbo a profité de cette ambiance de lutte entre successeurs d'Houphouët (Bédié, Ouattara et Guéï)<sup>297</sup>. La lutte « démocratique » de Gbagbo a fait long feu : le pourfendeur d'Houphouët est paradoxalement un héritier de ses méthodes et un usager de l'imagination néo-patrimoniale, dans des termes que précise le prochain chapitre.

---

<sup>297</sup> Voir Hofnung, Thomas. *La crise ivoirienne: de Félix Houphouët-Boigny à la chute de Laurent Gbagbo*. La Découverte, 2011.



**TROISIEME PARTIE :**  
**DES NEO-PATRIMONIALISTES EN DEMOCRATIE ELECTORALE**

---

Pour Patrick Quantin, les hypothèses de la science politique « centrale » sur les comportements politiques en matière d'élection et de signification des votes n'ont pas été testées en matière d'analyse des élections africaines. Il faut pourtant se poser « la question de la banalité - et *ipso facto* à mettre en doute l'irréductible originalité - des situations électorales africaines. Le but n'est pas d'affirmer naïvement que tous les contextes se valent, ou que l'on peut étudier des élections hors de leur contexte. Il s'agit plutôt d'attirer l'attention sur la faiblesse des présupposés qui fondent la séparation entre élections « occidentales » et élections africaines. Certes, des critères de compétitivité définissent une discrimination non négligeable au niveau des grandes tendances. Mais tous les systèmes européens ne sont pas concurrentiels (ou pour le moins ne l'ont pas toujours été) tandis que l'Afrique a quelques expériences d'élections libres à son actif. L'essentiel n'est pas dans cette coupure »<sup>298</sup>.

Cet avertissement sur la nécessité de banaliser le vote africain, et donc de l'interpréter à partir des outils d'analyse de sa signification occidentale comme procédure de sélection libre et populaire des élites gouvernantes, nous invite à prendre au sérieux le statut des élections dans les dispositifs de légitimation politique en Afrique subsaharienne. En même temps, et tempérant cette vision quelque peu optimiste de Patrick Quantin, René Otayek<sup>299</sup> s'est interrogé sur la pertinence des élections africaines comme objet scientifique. En effet, la sociologie électorale africaniste boude l'analyse des élections qui se déroulent au sud du Sahara depuis les années 1990, contrastant significativement avec le foisonnement d'études dédiées, « à vocation descriptive et événementielle », aux élections sémi-concurrentielles des années 1970. Pour Otayek, ce désintérêt peut signifier que les élections africaines actuelles échappent aux catégories de raisonnement scientifique classique de la sociologie électorale, que Patrick Quantin convoquait de tous ses vœux dans son plaidoyer pour banaliser l'étude des élections africaines. En dépit de cette limite, en articulant « culture de participation » et « vote » à la réalité sociologique de la « structuration communautaire du « marché » électoral » ou à la « signification de l'acte de vote » et aux « usages sociaux et politiques de la corruption

---

<sup>298</sup> Patrick Quantin, « Pour une analyse comparative des élections africaines », *op.cit.*, p.14.

<sup>299</sup> Otayek, René. « Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent? Des élections comme les autres. », *Politique africaine* 69 (1998): 3-11.

électorale », on peut, selon René Otaïek, reconcilier la science politique avec l'analyse des élections africaines.

En tempérant l'enthousiasme de Patrick Quantin, René Otaïek permet de soutenir que l'enjeu des élections doit être significativement contextualisé. A ce niveau de son développement, l'étude ici présentée propose d'analyser l'une des raisons de cette nécessaire contextualisation : la cohabitation entre la culture démocratique naissante et la culture néo-patrimoniale, qui a gardé dans certains Etats des prérogatives sur le fonctionnement de la société en transformant le personnel des régimes autoritaires d'hier en « démocrates convaincus et déterminés », et sur l'appareil bureaucratique dès lors que des fonctionnaires dédiés à la gestion des élections constituent ce que Médard appelait « un état-major bureaucratique » au service du prince et de ses alliés. De ce point de vue, le paradoxe majeur de la dynamique de ce que les politologues ont nommé du concept de « transitologie »<sup>300</sup> est que le passage à la démocratie électorale des années 1990 en Afrique a presque fini partout en un conservatisme et en un autoritarisme diffus, structurel et violent, où les pouvoirs se sont presque reproduits à l'identique à travers des acteurs anciens qui se perpétuent ou par des nouveaux acteurs qui perpétuent l'imaginaire et les pratiques néo-patrimoniales. Avec Paul Biya, le Cameroun est dans le premier cas de figure, cet entrepreneur politique étant dans l'appareil bureaucratique de l'État depuis 1962. Laurent Gbagbo, longtemps présenté comme l'alternative au régime néo-patrimonial d'Houphouët, place la Côte d'Ivoire dans le deuxième cas de figure en utilisant sa position hégémonique à des fins partisanses et les élections à des objectifs de perpétualisme. En raison de ce paradoxe, cette partie complète l'analyse déjà engagée (voir deuxième partie, supra) de la temporalité politique ivoirienne et camerounaise de l'entrée en « transition » (1990-2000), la décennie suivante (2000-2010) ayant été, comme on le démontrera, perdue pour la démocratie ivoirienne et camerounaise à cause de la conduite de ces deux entrepreneurs plus tacticiens pour rester que politiciens pour consolider les institutions. Leurs conduites ont introduit la Côte d'Ivoire et le Cameroun dans le paradoxe de la cohabitation entre le néo-patrimonialisme et la démocratie électorale, celle-ci étant censée dépasser celui-là.

---

<sup>300</sup> Quantin, Patrick. "La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990." *Démocraties d'ailleurs. Démocraties et démocratisations hors d'Occident*, Paris, Karthala (2000): 479-508.

Or l'anachronisme de la présence du néo-patrimonialisme par temps de démocratie électorale interroge ces représentations et ces pratiques du politique dans lesquels l'ensemble des entrepreneurs et la société s'inscrivent, agissent ou sont contraints d'agir. En même temps, ces situations singulières des États africains, ici décrites dans le cas du Cameroun et de la Côte d'Ivoire, montrent à l'œuvre les différentes tentatives de tropicalisation de la démocratie électorale par des forces indigènes très déterminées. Si la catégorie gouvernante a quelque peu réussi à imposer la figure de Paul Biya comme incarnation de la volonté de la classe dirigeante au Cameroun de se perpétuer à l'identique en instrumentalisant les élections pluralistes<sup>301</sup>, le cas de la Côte d'Ivoire et de Laurent Gbagbo montre bien que cette irruption de la tentation néo-patrimoniale peut conduire à la violence voire au délitement de la paix sociale. Ces fortunes diverses interrogent, à partir de l'interne, les manières et les stratégies mises en place par les entrepreneurs pour perpétuer les pratiques néo-patrimoniales en régime de libéralisme politique.

En raison de toutes ces considérations, cette étape finale de la recherche est centrée sur l'amorce de la persistance du modèle néo-patrimonial à l'heure de la démocratie électorale. Cette persistance est ici abordée comme un pied de nez à ce que Sophia Mappa nomme « l'illusion universaliste », caractéristique de la politologie traditionnelle, qui oublie quelquefois la dimension locale de la réappropriation de l'Etat et de la démocratie dans l'Afrique contemporaine<sup>302</sup>. Dans certains pays africains, ces régimes de sens de profil magico-religieux saturent tellement la scène aujourd'hui que la question se pose de savoir s'il y a assez de places pour un autre « régime », néo-patrimonial ou autre. Dès lors, les questions pour aborder cette problématique sont celles-ci : au regard des frustrations et du principe de vénalité qu'elle recèle, le « régime » néo-patrimonial n'est-il pas tout simplement l'antithèse radicale de la modernisation politique africaine ? De par son caractère anachronique et obscurantiste et au regard des promesses de la démocratie électorale qui place le respect de la loi et des volontés individuelles au centre de l'action politique, Médard a-t-il raison de miser sur cet archaïsme de la pratique politique de domination pour rendre compte de la transition des sociétés africaines vers la modernité ? L'enjeu du changement politique est-il d'ailleurs la démocratisation comme

---

<sup>301</sup> Sur ce point, voir les analyses du philosophe camerounais Boulaga, Fabien Eboussi. *La démocratie de transit au Cameroun*. Editions L'Harmattan, 1997.

<sup>302</sup> Mappa, Sophia. *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat en Afrique: l'illusion universaliste*. KARTHALA Editions, 1998.

occidentalisation approfondie de l'ordre politique ? Quelles réformes africaines et structurelles faut-il mettre en place pour venir à bout du néo-patrimonialisme qui fait tant obstacle à la démocratie électorale et à l'épanouissement des sociétés africaines?

Au regard de ce questionnement, la question centrale examinée par cette étape finale de l'analyse est celle-ci : comment les promesses du libéralisme ont été digérées par la poursuite du néo-patrimonialisme préexistant et quels sont les modes et les enjeux de la gestion différenciée de cette poursuite en Côte d'Ivoire et au Cameroun ? On répondra à cette question à partir d'une analyse du comportement et des usages politiques des élections sur la longue durée, notamment par Paul Biya depuis l'entrée du Cameroun en « transitologie », et les conditions de l'entrée en scène de l' « alternative Gbagbo » en Côte d'Ivoire depuis les années 1970 (chapitre 5). Dans la dernière articulation de cette thèse, cette enquête sera complétée par l'identification et l'analyse des effets pervers du perpétualisme de Paul Biya, qui aurait fini par gangréner les partis d'opposition où les leaders sont les mêmes depuis l'entrée en pluralisme politique au début de la décennie 1990<sup>303</sup>, pour la démocratie camerounaise et le désir d'avenir de la population, et du rôle de la violence dans la protection de la démocratie électorale et de la cohésion sociale suite à l'éviction de Laurent Gbagbo (chapitre 6).

---

<sup>303</sup> Sur ce point, voir, sur le cas du Social Democratic Front (SDF), le principal parti d'opposition au Cameroun, les analyses du politologue Nguini, Mathias Eric Owona. "« Le Social Democratic Front » : Un parti d'opposition entre charisme et bureaucratie." *Comment peut-on être opposant au Cameroun? Politique parlementaire et politique autoritaire* (2004).

## Chapitre 5 :

---

### TRANSITION DEMOCRATIQUE ET RECOURS AU NEO-PATRIMONIALISME AU CAMEROUN (1990-2010)

Le chapitre précédent invite à constater un retour du communautarisme et de l'ethnicité dans l'avènement du pluralisme et des processus électoraux compétitifs en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Il serait cependant erroné de considérer ces faits comme inédits en contexte africain : « les élites au pouvoir ont régulièrement instrumentalisé le sentiment ethnique pour le conserver et se légitimer, tout en faisant de sa négation officielle l'argument central de leur rhétorique politique tout entière vouée à l'apologie du développement et de l'unité nationale. Le regain du communautarisme qui affecte aujourd'hui le politique en Afrique ne saurait donc être considéré comme un effet pervers du pluralisme (et encore moins de la démocratie); de plus, c'est sur la longue durée historique que son articulation au champ politique doit être appréciée au regard de l'analyse sociologique »<sup>304</sup>. Si la violence, le surplomb et la manipulation des catégories ethniques font donc partie intégrante de la nature et des ressources du politique en Afrique noire, quel est le processus par lequel cette aire géographique s'empare de la démocratie électorale, qui modifie singulièrement les termes de l'accès au pouvoir en régime néo-patrimonial ? Comment passe-t-on des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus, de façon à ce que les mêmes gouvernent dans la plupart des cas ? Ces questions sont ici étudiées dans le cas du Cameroun et à travers la figure de Paul Biya, président du pays depuis le 6 novembre 1982.

La réponse à ces questions peut consister à indiquer d'emblée que les transitions politiques qui ont vu émerger la pluralisation des acteurs dans la compétition à la représentation politique (années 1990) n'ont épargné aucun pays d'Afrique subsaharienne. Pour analyser l'entrée des Africains francophones (Camerounais et Ivoiriens en sont) en transition, plusieurs études ont fondé leurs hypothèses sur l'effet boule de neige du vent de l'est. On peut ainsi citer fortement appuyé et accéléré dans cette aire géopolitique par l'impact du discours de François Mitterrand le 20 juin 1990 à

---

<sup>304</sup> Otayek, René. « La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'État : y a-t-il une "exception" africaine? », *Autrepart* 10 (1999): 5-22, p.6 pour la citation.

La Baule (France) dans lequel le président français exigeait la démocratisation comme une nouvelle conditionnalité à l'aide au développement de l'Afrique<sup>305</sup>. L'optimisme de certains chercheurs et experts a même été jusqu'à soutenir que le programme « démocratie contre aide au développement » aurait clôturé la longue période des autoritarismes africains. L'Afrique francophone aurait ainsi été contrainte de passer à la démocratie électorale sous la pression de la France, qui s'affirme ainsi comme puissance tutélaire et chantre de la liberté d'expression et de la libéralisation de la vie politique dans ses anciennes colonies. Deux critiques de fond peuvent être adressées à un tel enthousiasme. La première consiste à dire que le discours de La Baule a été quelque peu surestimé et la seconde insiste sur les forces endogènes quelque peu sous-estimées par cette externalisation des déterminants de la poussée démocratique en Afrique.

En effet, il faut restituer la contribution de François Mitterrand à la démocratisation des pays africains dans la longue durée des relations que le quatrième président de la V<sup>ème</sup> république entretient avec le continent africain. Cette relation repose sur l'affectif, et non sur des calculs géopolitiques, les choix idéologiques et politiques affirmés ou les intérêts objectifs et clairement partagés de la France et de l'Afrique. A partir de cet angle de vue, et appréciant le discours de la Baule et son poids sur les changements sociopolitiques en Afrique, Philippe Marchesin<sup>306</sup> parle des « paradoxes d'une (non) politique » pour décrire cette révolution finalement avortée qu'a été le projet démocratique de Mitterrand pour l'Afrique. Pour lui, si Mitterrand énonce la « nouvelle doctrine démocratique » à La Baule lors du sommet franco-africain de 1990, ce discours est « plus prudent qu'on ne l'a souvent présenté-il y est dit notamment qu'il appartient aux Africains de fixer le rythme de leur évolution »<sup>307</sup>. Bien plus, Mitterrand n'assure pas le service après-vente : « L'idée d'adaptation de l'effort de démocratisation aux réalités locales va progressivement prendre le dessus, allant jusqu'à remettre en cause le principal message du discours de La Baule. Lors du sommet francophone de Chaillot, un an plus tard, F. Mitterrand insiste sur la « démocratie, bien sûr, mais chacun à son rythme ». En 1992, au sommet franco-africain de Libreville, P. Bérégovoy place le thème

---

<sup>305</sup> Pour une comparaison des effets de ce choix politique français acté par l'ensemble des bailleurs de fonds, voir Wiseman, John A. "Démocratisation, réforme économique et conditionnalités en Afrique subsaharienne: contradictions et convergences." *Développer par la démocratie* (1995): 459-81.

<sup>306</sup> Marchesin, Philippe. "Mitterrand l'Africain." *Politique africaine* 58 (1995): 5-24.

<sup>307</sup> *Ibid.*, p.22.

de la sécurité avant celui de la démocratie. Qui plus est, au-delà du discours, s'impose l'épreuve des faits. Sur le continent, les ratés de la démocratisation, voire les restaurations autoritaires alimentent de nombreuses critiques contre la politique française, accusée d'avoir oublié le service après-vente du message de La Baule »<sup>308</sup>. Stephan Smith a ainsi résumé la situation : « La France, tiraillée entre ses vieilles rentes de situation et les nouvelles aspirations exprimées dans les rues d'Abidjan, d'Antananarivo ou de Kinshasa n'a finalement pas joint le geste à la parole »<sup>309</sup>. A l'évidence, le discours de La Baule n'a pas inquiété la plupart des régimes néo-patrimoniaux, la France de Mitterrand ayant reculé face à la complexité du terrain africain et face à la pression des intérêts vitaux, notamment la diplomatie d'influence aux Nations Unies où l'alignement des présidents africains sur les lignes de la France pèse énormément dans la balance du pouvoir français sur la scène mondiale, et pour l'économie des matières premières (énergies fossiles et matières premières agricoles).

On peut dire en règle générale que l'externalisation de l'origine des démocraties électorales africaines est quelque peu abusive, les forces endogènes pouvant justifier la pression interne et sociale sur les pouvoirs contraints à la libéralisation. La thèse de l'endogénéité des forces ayant participé à la démocratisation africaine des années 1990 est largement défendue par plusieurs chercheurs qui travaillent au plus près du terrain. Par exemple, le philosophe camerounais Fabien Eboussi Boulaga<sup>310</sup> a montré à plusieurs occasions comment, lorsqu'elles étaient souveraines, les conférences nationales, qui regroupaient les forces vives et les opérateurs politiques d'une même société gouvernée, étaient au fondement d'une refondation sociétale africaine. En cela, dans le cas du Cameroun dont le président a déclaré l'exercice « sans objet », la démocratie était « en transit »<sup>311</sup> : l'ordre de la violence et de la prédation avaient réussi à imposer de nouveaux droits sous le régime de Paul Biya. Célestin Monga a aussi montré que c'est dans les années de braise qu'il faut aller chercher les origines de l'ébullition des années 1990 en Afrique subsaharienne. Il fait ici allusion aux luttes syndicales des années 1940-1960, qui débouchèrent dans le cas du Cameroun notamment sur une période des luttes

---

<sup>308</sup> *Idem.*

<sup>309</sup> S. Smith, « Paris retrouve au sommet une Afrique désabusée », *Libération*, 6 octobre 1992

<sup>310</sup> Boulaga, Fabien Eboussi. *Les conférences nationales en Afrique noire: une affaire à suivre*. KARTHALA Editions, 2009.

<sup>311</sup> Boulaga, Fabien Eboussi. *La démocratie de transit au Cameroun, op.cit.*



meurtrières pour la décolonisation. L'étouffement des ambitions sociales des entrepreneurs politiques qui finirent par être muselés par le colonisateur français (cas de l'Union des Populations du Cameroun et de ses leaders historiques : Um Nyobé, Ossende Afana, Ernest Ouandjié, Félix Moumié) n'avait fait qu'étouffer les aspirations populaires à la liberté. Les soulèvements des années 1990 pouvaient être interprétés comme une réplique de la mémoire volcanique et jusque-là endormie des sociétés africaines.

Il ne faut donc pas sous-estimer la capacité de résistance et d'offensive des forces intérieures constituées de longue date pour affronter les pouvoirs autoritaires, y compris sous la forme de la colère<sup>312</sup>. A la suite de ces chercheurs, nous prétendons ici que la thèse de l'externalisation des origines de la libéralisation politique et sa critique laisse de côté un élément important de ce débat sur les transitions africaines : la capacité de résistance des régimes néo-patrimoniaux africains à toute forme de démocratisation. L'importance de cette résistance est telle que nous prétendons dans ce chapitre que le néo-patrimonialisme est une culture de commandement qui a fait système en Afrique subsaharienne, et qui a réussi à sauter de génération, servant de modèle opérationnel aux entrepreneurs politiques de la période de transition et d'entrée dans la démocratie électorale : Paul Biya et Laurent Gbagbo ont fait long feu comme « démocrates ». L'hypothèse que nous défendons dans ce chapitre et dans le prochain est que, en dépit de tout l'enthousiasme qu'elles ont suscité, les transitions des années 1990-2000 ont débouché presque partout sur la perpétuation d'un imaginaire monolithique propre aux hommes d'État africains, qui ont pour la plupart conservé le pouvoir (cas de Paul Biya) en formalisant un multipartisme purement administratif. Là où cela n'a pas été le cas, la crise de succession liée à la persistance de cet imaginaire monolithique a eu raison de la demande libérale et démocratique des sociétés comme en Côte d'Ivoire : après l'alternance politique, on retourna au principe de clôture de la succession, le sortant s'autoproclamant élu pour faire des élections elles-mêmes une simple modalité de son maintien au pouvoir et non le cœur d'un ordre juridico-institutionnel autonome. Ce chapitre doit être lu comme une première articulation de cette hypothèse : consacré au Cameroun de Paul Biya, le travail consiste ici à faire une biographie politique rapide du principal acteur de l'alternance politique au Cameroun qui a fait ses armes uniquement

---

<sup>312</sup> Sur ce point, voir Monga, Célestin. *Anthropologie de la colère: société civile et démocratie en Afrique noire*. Editions L'Harmattan, 1994.

dans l'appareil bureaucratique et à l'ombre d'Ahidjo (I). Ensuite, ce président a été victime d'un coup d'État le 06 avril 1984, et qui va profondément marquer la suite de sa pratique du pouvoir, désormais consacré à la lutte pour sa propre survie, au point d'instrumentaliser la démocratie électorale pour y parvenir (II). Dans la suite du chapitre, il sera question de repérer les occasions et les stratégies de recours au néo-patrimonialisme pour conserver cette position hégémonique dans le processus démocratique de début de transition. Dans cette démarche de renouvellement du néo-patrimonialisme à l'ère de la démocratie électorale, Paul Biya a brillé par une approche tacticienne payante de maintien hégémonique, qui s'appuyait autant sur l'incorporation d'autres sphères de domination (chefferies, groupes confessionnels, etc.)<sup>313</sup>, que sur le renforcement des acquis de la gestion maîtrisée de la crise politique du début de mandat. Au point où en lieu et place de la démocratisation, le Cameroun de Paul Biya a eu droit à un approfondissement de la présidentialisation du néo-patrimonialisme et du perpétualisme (III).

## **I. PAUL BIYA ET L'EFFACEMENT EN POLITIQUE**

Le profil politique de Paul Biya est à l'opposé de ce qui sera exposé en début du prochain chapitre : l'expressivité et le caractère frondeur de Laurent Gbagbo. Avant son entrée dans l'appareil bureaucratique de l'État Ahidjo en effet, on ne connaît pas à Paul Biya d'activisme politique, ni de participation aux réunions publiques de protestation ou d'affirmation idéologique et partisane. Cette section expose le parcours intellectuel et professionnel du successeur d'Ahmadou Ahidjo (I.1.) et son parcours présidentiel pour combler ses insuffisances politiques au moment de prendre la charge de l'État (I.2.).

### **I.1. Parcours d'un présidentiable improbable**

---

<sup>313</sup>Sur le retour de la domination « traditionnelle » au Cameroun, voir Warnier, Jean-Pierre. "Corps, technologies du pouvoir et appropriation de la modernité au Cameroun." *Politique africaine* 107.3 (2007): 23-41.

L'effacement légendaire de Paul Biya s'explique sans doute en partie par son itinéraire intellectuel et religieux. En effet, né le 13 février 1933 à Mvomeka'a, un village de forêt de la partie sud du Cameroun sous contrôle français, Paul Barthélémy Biya'a bi Mvondo est issu d'une famille de catholiques croyants, et la méditation a eu autant d'impact sur la construction de sa personnalité calme et effacée que le protestantisme pentecôtiste et exalté sur la personnalité tribunitienne et quelque peu exubérante de Laurent Gbagbo. Suite à un baccalauréat de philosophie obtenu au lycée Leclerc à Yaoundé, il poursuivra des études tour à tour au Lycée Louis-le-Grand, à la Sorbonne et à l'Institut d'études politiques de Paris où il sera titulaire de la Licence en Droit Public(1961). Paul Biya sera aussi étudiant à l'Institut des hautes études d'outre-mer<sup>314</sup>.

En 1962, il rentre au Cameroun et intègre la bureaucratie du régime autoritaire qu'Ahmadou Ahidjo est en train de mettre en place. Rappelons que le premier président camerounais est réputé calme et réservé, s'effaçant devant la personnalité exubérante d'André-Marie Mbida, dont il a été le vice-premier ministre de 1957 à 1958. L'effacement de Paul Biya sera une ressource importante au moment d'être choisi par Ahmadou Ahidjo comme collaborateur. En effet, 1962 est l'année des ordonnances autoritaires qui vont plomber la liberté d'expression au Cameroun et couvrir le pays du voile de l'État policier et d'exception. Le fait est qu'Ahmadou Ahidjo, après avoir obtenu les pleins pouvoirs demandés devant l'Assemblée le 15 octobre 1959 va, dès son accession à la tête de l'État en mai 1960, gouverner le pays par ordonnances. Celles du 24 mars 1962 sont particulièrement violentes, puisqu'elles instituaient le délit de subversion et interdisait à tout citoyen de dire ou de penser du mal du président et de sa politique. Dans ce contexte de guerre civile opposant l'Union des Populations du Cameroun à l'État Ahidjo naissant, Ahmadou Ahidjo n'a pas besoin de têtes qui débordent, y compris et surtout dans le rang de ses collaborateurs. Paul Biya a donc conscience d'intégrer un appareil gouvernemental autoritaire, fondé sur l'arbitraire, la banalisation des meurtres d'opposants et le contrôle policier des esprits. Sa froideur et sa passivité ont sans doute pesé dans sa nomination et son enrôlement ciblé dans cet appareil qui broie ses victimes ou leur fait voir rouge. En effet, il est « chargé de missions » à la présidence de la république, ce qui en fait le

---

<sup>314</sup> Source : [http://www.monsieur-biographie.com/celebrite/biographie/paul\\_biya-6501.php](http://www.monsieur-biographie.com/celebrite/biographie/paul_biya-6501.php)

prolongement du bras présidentiel et l'exécutant des tâches spécifiques qui peuvent aller du port de courrier aux activités de persuasion, de recrutement ou de compromission d'agents et d'acteurs divers, si ce n'est de planification de basses besognes. En clair, la première fonction de Paul Biya dans l'appareil bureaucratique d'État a été de faire tout ce que le président lui demandait de faire, et de se taire. Son efficacité dans ce rôle a été décisive : il deviendra rapidement l'un des hommes clés du système d'Ahidjo et sera propulsé à une fonction de loyauté et de confidentialité à l'égard du président. En 1968, Paul Biya est promu Ministre Secrétaire général à la Présidence de la République. En 1975, il devient le Premier ministre d'Ahidjo et, on l'a déjà noté, dauphin constitutionnel par une modification de la loi fondamentale en 1979.

Paul Biya a bâti sa réputation et sa carrière sur une absence d'idéologie et de personnalité politique, devenant l'ombre et la main qui exécute la volonté du président. Le politologue Luc Sindjoun<sup>315</sup> a eu raison d'écrire que la dépendance et la docilité de Paul Biya à l'égard d'Ahidjo, en s'associant à une médiocrité que certains collègues du sérail lui reconnaissent-il consultait beaucoup pour prendre une décision relevant de sa compétence<sup>316</sup> - sont, paradoxalement, les principales ressources politiques personnelles de Paul Biya pour succéder à Ahmadou Ahidjo. C'est donc l'incompétence présumée de Paul Biya qui fonde sa « dauphinité » et en fait l'homme capable de perpétuer l'ahidjoisme en fédérant les acteurs internes.

En effet, on a déjà indiqué qu'en régime néo-patrimonial et précisément dans le processus successoral, la « liquidation » de ceux qui prennent l'initiative profite à ceux qui n'en prennent pas, et qui, pour ainsi dire, sont dignes de confiance parce qu'ils savent se taire et s'effacer devant l'aura du président qui est omniscient et omnipotent. Réputé docile et dévoué à la cause du président Ahidjo, Paul Biya est un pur produit du système, à qui il doit toute son ascension, voire sa propre existence professionnelle et politique. Ces normes et codes non écrits du régime néo-patrimonial interdisent toute prise de parole

---

<sup>315</sup> Luc Sindjoun, « Le président de la République du Cameroun à l'épreuve de l'alternance néo-patrimoniale et de la « transition démocratique » », *op.cit.*, pp.67 et ss.

<sup>316</sup> Sur ce point, voir l'ouvrage de Samuel Eboua, l'ancien chef hiérarchique de Paul Biya qui en deviendra l'un des opposants les plus virulents après le départ d'Ahidjo : Samuel Eboua, *Ahidjo et la logique du pouvoir*. Éditions L'Harmattan, 1995.

(*voice*) et exigent une loyauté (*loyalty*) inconditionnelle<sup>317</sup> de la part de celui qui veut être « élu » à la place du « père ». Le fait est qu'en dépit de ses hautes fonctions, Paul Biya est membre de seconde zone de l'appareil politique du pouvoir depuis 1962 et n'aurait jamais été sélectionné pour le dauphinat, n'eût été ce capital de confiance et de discrétion accumulé dans le cours de sa servitude à l'égard du président. Cette servitude a permis à Paul Biya de se faire une étoffe d'homme neuf, sans souillure politique, étant écarté durant toute sa carrière des arcanes de l'entrepreneuriat politique et des fonctions de première ligne dans l'appareil du parti. En effet, Biya est sans rôle au sein de la puissante direction du parti unique (l'Union Nationale du Cameroun), dont il ne deviendra le second vice-président chargé de la culture que le 09 novembre 1982, c'est-à-dire à la suite de la démission d'Ahidjo et de sa propre installation au poste de président de la république du Cameroun le 06 novembre 1982. La réalité est que, même propulsé au poste de Premier Ministre en 1975 par Ahmadou Ahidjo, il est confiné aux affaires économiques et sans influence aucune dans l'organisation et la gestion politique de la cité<sup>318</sup>. Paul Biya a renforcé son capital de loyauté à ce poste, et d'un mutisme sans faille, ne donnant pratiquement pas d'interviewes pour expliquer sa politique, l'originalité de son point de vue par rapport à celui du chef de l'État ou indiquer des éléments de vie personnelle. Il ne se prononce jamais sur les affaires du parti unique et s'en tient à une technocratisation exacerbée de son rôle dans l'appareil gouvernemental. Si, dans leurs styles politiques et dans leurs trajectoires, Paul Biya et Laurent Gbagbo sont diamétralement opposés, ce qui les rapprochent véritablement, c'est la convocation commune qu'ils font du modèle néopatrimonial dans l'exercice du pouvoir et les opérations de perpétuation dans leurs positions de domination. Quelles sont les ressources et les stratégies individuelles mobilisées et déployées par Paul Biya ?

On a déjà indiqué qu'à son arrivée à la tête de l'État camerounais, Paul Biya est handicapé par l'absence de contrôle sur l'appareil du parti unique (l'Union Nationale du Cameroun), qui, depuis sa création le 1<sup>er</sup> septembre 1966, organise et oriente l'action gouvernementale à travers une approche d'économie planifiée matérialisée par les plans quinquennaux qui ont par exemple permis l'organisation permanente des comices agro-

---

<sup>317</sup> Sur ces termes de *voice* et *loyalty*, voir Hirschman (Albert O). -*Exit, Voice and loyalty: Responses to decline in Firms, Organizations and States*, Harvard University Press, 1970. Traduction de l'anglais par Claude Besseyrias : *Défection et prise de parole : théories et applications*. -Paris : Fayard, 1995.

<sup>318</sup>

pastoraux (années 1970)<sup>319</sup>. Ce monolithisme permettait aussi la fabrique des élites politiques mises au pas dans un schéma institutionnel très hiérarchisé construit autour du centre du régime néo-patrimonial, le chef de l'État, qui était aussi le chef du parti unique. En étant écarté de cet appareil politique à sa prise de fonction, Paul Biya jouissait d'une légitimité hégémonique précaire et fortement menacée par la présence des acteurs beaucoup plus prestigieux que lui, à la fois hégémons de la catégorie gouvernementale et barons du parti unique. Le poids et les coûts politiques de ce handicap sur le nouveau président camerounais au début de son mandat (1982) doivent être analysés ainsi que les pratiques tacticiennes pour les juguler : tout cela a des effets massifs sur la structuration des rapports de Paul Biya à la libéralisation politique, que nous examinons en seconde partie.

## **I.2. Bureaucratisation de la dépolitisation du président**

Dans l'introduction à un ouvrage consacré aux débuts du long règne de Paul Biya, Pierre Kamé Bouopda<sup>320</sup> indique que la première décennie de son gouvernement est marquée par trois crises : « une crise politique, une crise économique, une crise démocratique, ou plus exactement une crise de démocratisation »<sup>321</sup>. L'analyse de Bouopda considère que ces trois crises s'emboîtent pour fragiliser définitivement Paul Biya durant ses dix premières années de règne, aucune d'elle n'en chassant une autre. Mais remarquons que si la crise économique et la crise de démocratisation font partie du bilan et donc des choix de pratiques politiques et administratives de Paul Biya lui-même, la crise politique nous intéresse particulièrement parce qu'elle est consubstantielle de l'ascension de Biya à la tête de l'État : elle prend sa source dans l'acte même de succession et dans les modalités de la transmission du pouvoir.

En effet, en gardant la présidence du parti unique dans lequel Paul Biya n'avait aucun rôle, Ahmadou Ahidjo transmettait l'État à un président totalement dépolitisé. Ce confinement de Paul Biya aux fonctions bureaucratiques (1962-1982) ne le sert pas en

---

<sup>319</sup> Voir chapitre 4, section II. § II.2, *supra*.

<sup>320</sup> Pierre Kamé Bouopda. *Cameroun: les crises majeures de la présidence Paul Biya*. Editions L'Harmattan, 2007.

<sup>321</sup> *Ibid.*, p.13.

début de prise de fonction présidentielle. Au contraire, cette consécration est d'autant plus empoisonnée que par une décision prise à la veille de la passation de service le 06 novembre 1982, Ahmadou Ahidjo ne conserve pas seulement la tête du parti unique mais revendique la préséance de celui-ci sur l'État. Seul le parti a donc le pouvoir de définir les orientations et les stratégies du gouvernement : l'appareil bureaucratique d'État, transmis à Paul Biya, n'est chargé que des tâches gestionnaires et d'exécution. Ainsi, la carrière présidentielle de Paul Biya commence par une provincialisation de l'État et du gouvernement, avec un président subalterne confronté à un chef de parti qui garde la main sur l'appareil politique. Dans la foulée de cette passation de service tronquée, la décision prise par Ahidjo de créer un poste de vice-président du parti confié à Paul Biya ne compense pas les années de confinement de ce dernier aux activités bureaucratiques et administratives. De même, cette décision ne rattrape pas le retard de crédibilité sur certains membres de la catégorie gouvernante qui ont l'avantage sur lui d'être incorporés de longue date à différents niveaux des rouages de cet appareil du parti unique d'où Paul Biya a été exclu depuis le début de sa carrière administrative. La provincialisation de l'État au début de règne de Paul Biya inaugurerait une bipolarisation de la fonction hégémonique au sein du régime néo-patrimonial camerounais. Cette fonction hégémonique est désormais éclatée entre le contrôleur des ressources politiques de la domination (l'ancien président Ahmadou Ahidjo, toujours président du parti unique au pouvoir) et le sommet de l'appareil bureaucratique (le chef de l'État). Le témoignage de Germaine Ahidjo<sup>322</sup>, épouse de l'ancien chef d'État camerounais, permet de prétendre que cette bipolarisation a fonctionné en début de présidence (1983) : Ahidjo, retiré dans sa ville natale de Garoua dans le nord du pays, venait régulièrement rencontrer Paul Biya qui se déplaçait de Yaoundé vers la ville de Ngaoundéré, située dans le midi camerounais, pour discuter des grandes décisions à prendre au plus haut sommet de l'Etat. Mais la bipolarisation ne profite pas à Paul Biya, contraint d'être un président aux ordres du parti et de son président. Plus encore il était contrôlé par ceux qui, au sein de l'appareil bureaucratique ou en dehors, disposaient des ressources politiques qui leur permettaient d'accéder à des positions hégémoniques à l'intérieur du parti : accès à l'information stratégique détenue par le président Ahidjo et son réseau d'influence, résistance à une

---

<sup>322</sup> Voir le document des « Archives d'Afrique », émission radiophonique présentée par Alain Foka sur *Rfi*, disponible en coffret sur <http://www.archivesdafrique.com/ahmadou-ahidjo-0>

volonté de réforme qui serait impulsée par Paul Biya sans l'accord d'Ahidjo, etc. En clair, c'est en se fédérant que l'hégémonie du parti et la capacité de nuisance des entrepreneurs politiques internes au pouvoir monolithique transformaient de fait la fonction présidentielle en fonction précaire.

Cette précarisation du chef de l'État l'excluait des sites de ressources politiques nécessaires à une autonomisation de sa position hégémonique et compromettait ses capacités d'accès à certaines ressources économiques, financières et symboliques dont cette position stratégique est enceinte, et destinées dans le régime néo-patrimonial à être redistribuées à l'infini à des clients et à des frères, l'avis du président du parti unique faisant force de loi. Le refus de perpétuer un système qui lui était entièrement défavorable a poussé Paul Biya à rentrer en confrontation dans ses rapports à Ahmadou Ahidjo. Bouopda prétend que « la crise politique (...) se déclare au premier semestre de l'année 1983 » et que, entre Ahidjo et Biya, la rivalité institutionnelle « dégénère en conflit ouvert avec des épisodes orageux entre leurs soutiens respectifs, et dramatiques pour le pays. Une transition ratée suit une succession réussie et inspire un processus de relégitimation et de refondation politique. »<sup>323</sup>.

A notre sens, c'est pour s'affirmer et s'affranchir du père-voire le tuer politiquement et définitivement-que Paul Biya a entrepris, à ses risques et périls, de rentrer dans ce que Bouopda appelle le « processus de relégitimation et de refondation politique ». Il s'engage dans une approche stratégique l'amenant à s'accaparer progressivement ou brutalement des outils de l'appareil politique dont il est jusque-là privé, et à en changer profondément le sens et les ressources humaines d'appui. Dans ce sens, la bureaucratisation de la dépolitisation du président de la république consiste à produire des actions pour désorganiser et contenir les tenants du parti unique dont le contrôle lui échappe. Il compte ainsi résorber, à terme, ce handicap de sa dépolitisation, en faisant de cette position de chef d'État « provincialisé » le point de départ et le centre d'une bataille primordiale pour maîtriser et mettre au pas l'ensemble du système néo-patrimonial camerounais dont une grande partie lui échappait jusque-là en début de mandat, du fait même de cette provincialisation.

---

<sup>323</sup> Pierre Kamé Bouopda. *Cameroun: les crises majeures, op.cit.*, p.14.



Contrairement à la perspective de Bouopda, nous pensons que si la présidence de Paul Biya s'ouvre sur une crise politique, le nouveau chef de l'État est le premier à la provoquer, notamment en refusant de se soumettre aux termes de la bipolarisation imposés par l'ancien chef d'État qui restait maître du jeu dans cette répartition des tâches à la tête de la domination néo-patrimoniale camerounaise. On peut donc dire qu'en fait de crise politique, Paul Biya a, en devenant président, provoqué une dynamique d'alternance à la tête d'un régime néo-patrimonial fortement présidentialisé qu'il ne voulait pas changer, mais contrôler dans les mêmes termes et avec les mêmes marges de manœuvres que le précédent président. En fait de crise, il y a un désordre inventif provoqué par une insubordination subite de Paul Biya aux injonctions et à la capacité d'organisation de la scène du régime néo-patrimonial, injonctions qu'il a par ailleurs toujours acceptées. Au lieu d'une crise politique, il s'agit des effets d'une tension due au revirement stratégique d'un éternel subordonné du président Ahidjo qui, contre toute attente, a fait le choix de la bataille de l'affranchissement à l'égard de son créateur. Paul Biya jouait à quitte ou double : le parricide parfait ou le suicide politique assuré.

L'histoire de la progression de Paul Biya dans ce processus d'insubordination pour contrôler la totalité des ressources hégémoniques du régime néo-patrimonial camerounais dont il était l'héritier choisi d'Ahidjo s'écrit dans l'entre-deux du parricide et du suicide politique<sup>324</sup>. Entre 1983 et 1988, plusieurs événements peuvent relever de cette conquête, bureaucratique, tacticienne et risquée, des ressources politiques extra-étatiques. Cette conquête est d'abord subtile : elle consiste en une offensive rhétorique visant à rendre visible le changement dans l'imagination politique gouvernementale. L'analyse du discours présidentiel montre que dès 1983, Paul Biya va multiplier les images et les occasions pour marteler et médiatiser la fin du règne d'Ahidjo et le début d'une nouvelle ère. Sa stratégie consiste en des prises de parole pour la fin de la corruption et de l'état d'exception dont Ahidjo serait le promoteur. Les expressions présidentielles sont nombreuses et répétées dans les discours de 1983 : « rigueur et moralisation des comportements », « au Cameroun, on ne doit plus prendre le maquis pour exprimer ses idées », etc. Ces propos sont autant de preuves que le « Renouveau national » (New deal) propose une nouvelle grille de l'approche présidentielle du rapport à la morale et à la

---

<sup>324</sup> Sur ce point, suivre les analyses de Mbembe, Achille. "Les hoquets du changement au Cameroun." *Le Monde Diplomatique*. Juin (1984).

liberté d'expression. Par la « rigueur », Paul Biya donne subtilement à voir qu'Ahmadou Ahidjo lui avait laissé un État endetté et vivant au-dessus de ses moyens et qu'il allait le réformer ; qu'il avait hérité d'un État corrompu (« moralisation des comportements ») et qu'il allait en faire un État exemplaire. Bien plus, dans un État où la plupart des anciens fiefs de la rébellion upéciste sont encore sous état d'exception et donc sous la loi martiale depuis 1962, Paul Biya promettait un libéralisme des plus emblématiques du changement. L'enjeu était donc de produire un nouveau discours politique pour discréditer voire déstabiliser le socle idéologique sur lequel reposait le système Ahidjo. Faute de contrôler le parti unique, Paul Biya traçait une autre voie pour marquer le changement, politisant ainsi profondément sa position bureaucratique et provinciale. Cette politisation se marquait aussi sur le plan de la réorientation solitaire de la philosophie du gouvernement économique, sans recours au point de vue, sur le sujet, de ce qui était jusque-là le parti-État. En effet, si l'économie reste dirigée pour l'essentiel par l'État néo-patrimonial, très vite, Paul Biya a cherché à se débarrasser de la planification économique héritée d'Ahidjo qui misait sur l'agriculture, et qui a pourtant conduit dans les années 1970 à la multiplication des comices agropastoraux aux résultats pour le moins encourageants. Si le concept de « libéralisme communautaire » n'apparaît qu'en 1986 dans son livre programme du même nom<sup>325</sup>, cette perspective stratégique nouvelle, qui consiste à doper l'économie par la consommation des ménages, apparaît clairement dans l'esprit du nouveau chef de l'État dès ces discours de 1983.

Au cours de la même année 1983, d'autres décisions plus offensives et brutales vont marquer la volonté de Paul Biya de s'accaparer de toutes les manettes du régime néo-patrimonial camerounais. La première décision dans ce sens fut le remaniement de mai 1983, fait sans consultation de l'ex-président Ahmadou Ahidjo, avec qui la cohabitation imposée par la bipolarisation hiérarchique n'aura duré que six mois (novembre 1982- avril 1983). Cette année charnière dans la rupture définitive d'avec Ahidjo est marquée par trois remaniements ministériels successifs, qui montrent bien que le président veut débarquer les hommes d'Ahidjo en même temps qu'il cherche à forger son équipe d'hommes « neufs ». Le paroxysme de cette évolution conflictuelle des rapports Ahidjo-Biya sera l'éviction définitive d'Ahidjo de la scène hégémonique : le 14

---

<sup>325</sup> Biya, Paul. *Pour le libéralisme communautaire*. Favre/ABC, 1987.

septembre 1983, Paul Biya décide de se faire élire président national de l'UNC, en remplacement d'Ahmadou Ahidjo. Cette élection est l'exemple de la bureaucratisation de la politique, puisque le président élu l'a été par la bureaucratie du parti unique (le bureau politique et le comité central) sans aucun recours à la base et dans le but de distinguer les alliés des ahidjoïstes. Le contrôle de l'armée, des institutions policières de répression et les renseignements généraux étant du côté du chef de l'État entrant, les partisans d'Ahidjo ont sans doute capitulé devant cette procédure d'exclusion et d'éloignement définitif de l'ancien président<sup>326</sup>.

La deuxième décision bureaucratisant la politique a été de mettre un terme à cette transition bipolaire imposée par le président sortant. Ahidjo étant élu en 1980 pour un mandat de cinq ans, Paul Biya aurait dû poursuivre son mandat jusqu'à son terme (1985) avant toute nouvelle élection. Mais décidé à se débarrasser de la figure tutélaire du père, le nouveau président a, en février 1984, convoqué unilatéralement le personnel restreint apte à élire le président du parti. A ce scrutin sans concurrent et en contexte de parti unique, Paul Biya fut élu président avec 99,98% des suffrages. Dans le même mois, il supprima par décret la république unie du Cameroun : un autre symbole fort du pays qui, depuis le 20 mai 1972, consacrait la volonté politique d'Ahidjo d'unifier et de pacifier les anglophones et les francophones, et de procéder à la construction de la société politique camerounaise moderne. En lieu et place, Paul Biya créa la république du Cameroun, ce qui gommait la diversité des parcours politiques et sociaux des deux entités issues du partage entre le Royaume-Uni et la France au sortir de la conférence de Versailles en 1919.

En somme, on peut dire sur ce point qu'en un an de pouvoir (novembre 1983-février 1984), l'entreprise de démolition de l'œuvre et de la mémoire d'Ahidjo était très active et déjà très avancée : Paul Biya était en passe de gagner son bras de fer avec son inventeur, et d'imposer la logique d'une quête purement bureaucratique du pouvoir politique à l'ensemble des partisans de la suprématie du parti unique. A l'intérieur de la bureaucratie d'État, et même Biya n'est pas tout à fait un homme neuf après vingt ans d'appareil (1962-1982), trois remaniements ministériels ont permis en 1983 d'imposer sa

---

<sup>326</sup> Pour un témoignage sur cette période de changement à la tête de l'Etat camerounais, voir Eboua, Samuel, *Le changement au Cameroun*, Paris: Harmattan (1996). Samuel Eboua est le Secrétaire Général de la présidence de la République du Cameroun au moment de la démission d'Ahidjo (novembre 1982).

figure et sa marque sur l'ensemble de la classe hégémonique camerounaise, et ainsi de se débarrasser du personnel inconditionnel laissé par Ahmadou Ahidjo et de mettre en place un personnel de son choix. Mais cette conquête stratégique, bureaucratique et pacifique de l'autonomie politique du nouveau patron de la catégorie hégémonique néo-patrimoniale camerounaise va se heurter à une contestation violente des tenants de l'ordre conservateur qui, soit continuaient de considérer Ahmadou Ahidjo comme le centre de cette catégorie, soit contestaient à Paul Biya toute légitimité à l'incarner. Le coup d'État du 06 avril 1984 marque le paroxysme de cette contestation, qui fait rentrer la violence au palais présidentiel. Plus qu'une simple effusion de sang orchestrée par une partie de la garde présidentielle originaire de la même région qu'Ahidjo (le nord du pays) et partisane d'un ordre conservateur, ce coup d'État marquait le tournant de la crise politique entre Ahidjo et Biya, avec une victoire à la Pyrrhus pour le second.

En effet, dans son ouvrage déjà cité<sup>327</sup>, A.B.Lendja a indiqué que si Paul Biya contrôle désormais l'appareil bureaucratique et politique de l'État, le push du 06 avril 1984 constitue une revanche du régime néo-patrimonial et policier d'Ahidjo sur le modèle néo-patrimonial semi-libéral que Paul Biya voulait mettre en place par les assauts rhétoriciens et le toilettage dans les ressources d'appui. Pour ce chercheur, ce coup de force va « neutraliser toutes les réformes en profondeur envisagées par le régime [de Paul Biya]. En effet, le renouvellement du personnel et les modifications constitutionnelles, à la suite du coup d'État, se font conjointement à un retour au sensible aux affaires des penseurs organiques et acteurs des méthodes coercitives qui ont jadis permis la pacification autoritaire du pays et la présidentialisation du régime. L'ordre militaire et policier reprit donc sa place de choix dans la classe hégémonique, et la continuité entre Ahidjo et Biya fut ainsi rétablie sur le terrain de la violence. Mais ce retour de l'ordre militaire ne fut pas anodin, puisqu'il renforça le positionnement de cette catégorie par le « fait de guerre » que constituait l'exploit d'avoir sauvé le président lors du coup d'État. »<sup>328</sup>. Plusieurs analyses allant dans le même sens sont citées par le chercheur : certaines parlent de « « prétorialisation » du régime et il est clair que celui-ci doit compter avec

---

<sup>327</sup> Ange Bergson Lendja, *Politique et émigration irrégulière en Afrique, op.cit.*, chap.4, « Crise et recomposition de la domination », p. 104 et ss.

<sup>328</sup> *Ibid*, p.104.

une armée qui estime avoir des droits sur lui-les droits du sauveur »<sup>329</sup>. Logo Bigombo et ses collègues<sup>330</sup> ont conclu à une continuité entre Ahidjo et Biya, le premier prenant sa revanche politique et symbolique à travers ce coup d'État qui forçait finalement Paul Biya à revenir aux fondamentaux d'un autoritarisme néo-patrimonial et violent qu'il voulait édulcorer et émousser.

Certains analystes pensent même que Paul Biya ne se remettra plus jamais de ce coup d'État, qui scelle son retour définitif à la brutalité caractéristique du régime Ahidjo. Ce coup de force signe tout simplement le renoncement au projet politique personnel du président, désorganisant au passage sa capacité à mobiliser et à fidéliser ses hommes. Dans ce sens, et selon Alain Oguidé, « le coup d'État manqué d'avril 1984 constitue à mon sens le déclic qui va détourner Paul Biya de son « idée sociale ». Une dyarchie établit le divorce avec Ahidjo. Une peur bleue des coups d'État s'empare du président qui vit, dit-on, retranché dans son refuge mythique de Mvoméka'a [son village natal du sud Cameroun] ou enfermé dans sa tour d'ivoire d'Etoudi [le palais présidentiel à Yaoundé]. On note des sollicitudes empressées pour l'armée, qui recrute à tour de bras alors que le pays connaît une sévère crise de l'emploi. Cette hypertrophie des services de sécurité est rivalisée par une confrérie d'intellectuels orgueilleux et paresseux qui s'accrochent aux considérations mystico-religieuses pour prendre le chef de l'État en otage et le couper insidieusement d'un peuple qui l'a adulé dès son arrivée au pouvoir »<sup>331</sup>.

## II. PATRIMONIALISATION DU PROCESSUS DEMOCRATIQUE

Au vu des analyses de la section qui précède et de celles qui vont suivre (chapitre 6, section I, *infra*), Paul Biya et Laurent Gbagbo sont très opposables au niveau des trajectoires personnelles d'ascension hégémonique. Mais ce qui peut sans doute les rapprocher, c'est la stratégie qui a consisté à assurer le maintien au pouvoir en s'appuyant

---

<sup>329</sup> Philippe Decraene, *L'Afrique centrale*, Ed. du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie modernes, Paris, 1989, p.47.

<sup>330</sup> Logo Begombo, Patrice et Hélène-Laure Menthong, « Crise de légitimité et évidence de la continuité », in *Politique Africaine* 62, 1996, p.13-24.

<sup>331</sup> Cité par Michel Roger Emvana, *Paul Biya : les secrets du pouvoir*, Paris, Karthala 2005, pp. 28-29.

sur des ressources non démocratiques et carrément identifiables comme pratiques néo-patrimoniales<sup>332</sup>. Le recours à ces ressources a montré non seulement les limites de la croyance de ces entrepreneurs aux principes démocratiques, mais aussi toute la difficulté que la pénétration institutionnelle de la démocratie électorale, en tant que système alternatif, peut avoir eu à déloger le régime néo-patrimonial sur lequel s'est construit l'imaginaire de la plupart des entrepreneurs politiques africains -Biya et Gbagbo en sont. Ce que nous voulons clarifier, c'est comment, à l'heure de la démocratie électorale, le comportement politique de Paul Biya et de Laurent Gbagbo pris individuellement peut avoir été nourri des réflexes néo-patrimoniaux. Ceux-ci peuvent avoir infléchi les promesses de transformations institutionnelles associées à cette pénétration démocratique, au point où les intentions libérales de ces deux chefs d'État ont été réduites à une simple façade. Cette section tend à montrer qu'à partir du moment où Paul Biya accède à la magistrature suprême en marge de toute compétition politique et sans aucune prise sur l'appareil politique du pays, il est contraint de bureaucratiser la politique pour exister, de ramener les pratiques du pouvoir à de simples décisions juridico-institutionnelles. Cette perspective politique a été radicalisée, au point de transformer les élections elles-mêmes en une simple question de procédure administrative : cette démarche stratégique a abouti à veille de la transition (1990), à imposer la figure inamovible de Paul Biya au milieu du champ politique camerounais (II.1.). Bien plus, le machiavélisme de Paul Biya ne s'est affermi qu'au tournant de cette monopolisation de la figure présidentielle, au point de pousser l'homme du 06 novembre 1982 à résister à la virulence de la pluralisation du champ social plutôt qu'à jouer sincèrement le jeu démocratique (II.2.)

## **II.1. Le renouveau réactionnaire et le libéralisme**

Au regard de l'analyse qui vient d'être faite du coup d'État, Paul Biya n'a pas pu procéder aux réformes sociales et politiques promise à son arrivée à la tête de l'État camerounais en novembre 1982. Il a même repris et radicalisé le pire de l'ère Ahidjo : la brutalité systématique dans les rapports de l'État à la société. En survivant au coup d'Etat,

---

<sup>332</sup> Sur ce point, voir Ngayap, Pierre. *Cameroun, qui gouverne? De Ahidjo à Biya: l'héritage et l'enjeu*. Editions L'Harmattan, 1983 ;Kamga, Victor. *Duel camerounais*. Vol. 5. Editions L'Harmattan, 1985 et Bayart, J-F. "La société politique camerounaise (1982-1986)." *Politique africaine* 22 (1986): 5-35.

le pouvoir de Paul Biya incarne l'Etat comme la figure de la crise au sens le plus profond du terme, celle de « la persistance d'un excès central, d'une forme de violence opaque et d'un effet de terreur qui découlent d'un échec particulier : celui du sujet postcolonial d'exercer librement les possibilités qui sont les siennes, à donner à soi-même et à son milieu de vie une forme de raison qui rende son existence quotidienne lisible à défaut de lui trouver un sens »<sup>333</sup>. Avec le recours massif à l'armée pour sécuriser son pouvoir et protéger sa vie, Paul Biya a perdu le sens de l'utilité sociale de la liberté et mis en place un néo-autoritarisme tout aussi violent à l'égard de la prise d'initiative individuelle. Ce que ce paragraphe analyse, c'est un paradoxe : l'entrée en libéralisme de Paul Biya qui, depuis le coup d'État du 06 avril 1984, ne croit plus un seul mot du libéralisme, au regard du retour des pratiques autoritaires et à la montée de la fièvre sécuritaire. Cette régression vers des méthodes antidémocratiques et liberticides est très bien incarnée par le retour de Jean Fochivé, Jean-Marcel Mengueme ou Andzé Tchoungui, des noms de quelques bourreaux ahidjoens de la période de la guerre civile (1955-1975) rappelés aux affaires au lendemain du coup d'État de 1984. L'entrée de Paul Biya en démocratie se fait à marche forcée et le libéralisme politique et économique dans lesquels le nouveau président s'engage ne sont pour lui que pures catégories esthétiques. L'hypothèse ici défendue est qu'il s'est engagé un processus irréversible de monopolisation du pouvoir qu'on pourrait appeler le renouveau du néo-patrimonialisme ahidjoen, et qui n'a plus jamais quitté le président Biya, y compris et surtout à l'heure de la démocratie électorale introduite au Cameroun au début des années 1990. Si bien que depuis le coup d'État du 06 avril 1984, l'essentiel est pour le président Biya de posséder le pouvoir et de durer : la démocratie électorale est au service du renouveau néo-patrimonial.

Pour analyser cette instrumentalisation de la démocratie chez Paul Biya, il est intéressant de préciser d'emblée que l'entrée en démocratie électorale n'est, dans le contexte camerounais, que le troisième moment du rapport de Paul Biya à la libéralisation, les deux premiers étant la libéralisation interne au nouveau parti unique créé en 1985 et le second la libéralisation économique due à la crise structurelle qui a frappé le pays de plein fouet dès 1986. En effet, pour tourner définitivement le dos à l'appareil idéologique hérité d'Ahmadou Ahidjo et imposer ses marques, le nouveau président va se débarrasser

---

<sup>333</sup> Mbembe, Achille. "La" chose" et ses doubles dans la caricature camerounaise (The" Thing" and Its Doubles in Cameroonian Caricatures)." *Cahiers d'études africaines* (1996): 143-170.

de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) au cours d'un congrès du parti tenu à Bamenda les 24 et 25 mars 1985. En lieu et place, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) est créé et de nouvelles figures d'entrepreneurs politiques promues<sup>334</sup>.

Or tout cela se déroule à l'heure d'un renforcement tacticien du régime néopatrimonial autoritaire. Très clairement, la naissance de ce parti montre bien que ce nouvel appareil idéologique tient compte de la promesse de libéralisation apparue dans les discours politiques de Paul Biya en 1983 : pour l'élection de ses responsables de base, il est prévu des débats d'idées et la compétition entre les candidats. Mais cette démocratie interne n'est qu'une façade, les tenants de l'aile dure et conservatrice étant plus nombreux et plus influents, au grand plaisir de Paul Biya qui va s'appuyer sur eux pour se débarrasser de l'aile progressiste incarnée entre autres le polytechnicien Jean-Jacques Ekindi, le très bouillant président de la section du Wouri (Douala). On peut aussi citer le cas Albert Dzongang : tous les deux ont quitté le « parti des flammes » au début des années 1990, incapables de transformer de l'intérieur une machine idéologique présidentielle où toute ascension interne des forces progressistes et centrifuges était verrouillée depuis le sommet par un président sur ce point autant conservateur que son prédécesseur. D'ailleurs, cette libéralisation interne de la parole a ses limites structurelles : elle se borne à permettre les échanges et la compétition au niveau des organes de base du parti (échelle des sections et des sous-sections départementales), le poste du président du parti, occupé par le président de la république, étant soustrait de ces « réformattes » et, plus encore, exclu de toute compétition pluraliste. On voit bien que le président ne veut prendre aucun risque de perdre le contrôle de cet appareil idéologique qu'est le parti unique, tout juste a-t-il tenu à réaliser une réforme de libéralisation, désormais anachronique et caduque du fait du virage autoritaire pris par son pouvoir suite au coup d'État de 1984, et qui confine à une gestion réactionnaire et au coup par coup de l'État.

---

<sup>334</sup> Sur ce point, un éloge très controversé des réformes de Paul Biya a été proposé par Ndjana, Hubert Mono. *L'idée sociale chez Paul Biya*. Université de Yaoundé, 1985. Ce genre thuriféraire continue de proliférer en contexte camerounais au profit de Paul Biya. Voir, sur des publications récentes, Emvana, Michel Roger. *Paul Biya: les secrets du pouvoir*. KARTHALA Editions, 2005, et Mattéi, François. *Le code Biya*. Balland, 2009.



Le second moment d'entrée en libéralisme est marqué par la crise économique qui sévit depuis 1986 et la chute de 60% de la valeur des matières premières agricoles sur le marché international. Face à cette situation catastrophique, l'illusion souverainiste et le mythe d'un État disposant des ressources illimitées ont eu raison d'une approche stratégique et prospective de la crise. Pour dire vrai, Paul Biya a pensé-et il a eu tort- que la crise passerait et que l'économie camerounaise se remettrait à flot assez rapidement<sup>335</sup>. La seule mesure à peine significative qu'il prend pour faire face fut la réduction de 12% du budget de l'État sur l'exercice 1986-1987. Si bien que la lettre d'intention signée et adressée le 24 août 1988 au Fonds Monétaire International (FMI) par le ministre camerounais des finances, Sadou Hayatou, arrive en réalité avec trois ans de retard, la faute à l'absence de vision stratégique d'un président désormais replié sur lui-même et qui croit naïvement à la capacité d'auto-redressement d'une économie néo-patrimoniale et exsangue, menée en barque par des acteurs incompetents à la solde du président à qui ils doivent tout. En remplaçant Ahidjo sur l'ensemble de la scène et en se faisant craindre et adulé par ses collaborateurs dont certains découvrent le pouvoir par des promotions dues à la purge du régime, le conservatisme de Paul Biya a plombé l'entrée en libéralisation économique. Si bien que la privatisation des entreprises publiques et la fin de l'économie dirigée n'ont pas été profitable, faute du soutien d'une masse critique gouvernementale significative : la plupart des gouvernants sont confinés à célébrer la maîtrise du nouveau pouvoir sur le régime néo-patrimonial et à tirer profit de leur propre positionnement à l'intérieur de l'appareil bureaucratique du régime néo-patrimonial, plutôt que de développer les compétences nécessaires à la gestion de la crise. Les négociations du programme d'ajustement structurel (PAS) ont ainsi été mal préparées, les bailleurs de fonds (FMI et Banque Mondiale) offrant l'expertise et les ressources financières, dictant leur loi à un gouvernement qui n'avait rien vu venir et qui ne maîtrisait même pas les éléments de langage nécessaires au débat sur les modalités de prêt aux institutions de Bretton Woods et au contrôle de leur affectation dans l'économie. Cette paresse politique et stratégique d'un pouvoir sûr de lui et rompu à la croyance en l'abondance a eu des effets catastrophiques sur l'entrée du pays en libéralisme économique : entreprises publiques bradées dans le cours de la privatisation, mécanismes

---

<sup>335</sup> Sur une analyse économique de la crise au Cameroun, voir Aerts, Jean-Joël. *L'économie camerounaise: un espoir évanoui*. KARTHALA Editions, 2000.

de prédation (corruption d'État, détournement de la fiscalité et des fonds publics en général, etc.) dans les négociations pour l'entrée de nouveaux investisseurs dans ce marché national désormais libéralisé<sup>336</sup>.

Le fait est que l'entrée de Paul Biya en libéralisation économique se déroule dans un contexte politique de privatisation de l'État, marqué par le développement des pratiques de prédation qui sont le fait des entrepreneurs bureaucratiques incompetents et peu prestigieux, qui ne doivent leur ascension et leur position qu'à la recomposition des logiques de distribution des places issues de la promotion présidentielle de Paul Biya et d'une logique tribale qui commence à prendre forme suite au coup d'État de 1984. Dans ce même contexte, Paul Biya ne donne plus d'impulsion ni de cap et se concentre sur ce que le politologue Ange Bergson Lendja appelle son « conatus propre »<sup>337</sup> : repli et concentration sur la maîtrise de son destin présidentiel et abandon des autres activités de gouvernement à des acteurs moins prestigieux comme des ministres et responsables de haut rang.

On peut donc dire que le peu de performance imputable au leadership politico-bureaucratique de l'élite camerounaise plonge ses racines dans la démission symbolique du chef de l'État, désormais dépouillé de toute volonté politique et n'en manifestant que dès lors que son pouvoir est menacé par des forces centrifuges. Dans un tel contexte, les ministres enthousiastes et ambitieux sont mal perçus au sommet du régime néopatrimonial camerounais, et la dense activité politique présidentielle actuellement constatée (deuxième semestre 2014) autour de la pénétration de la secte islamique nigériane Boko Haram est due au fait que le pouvoir de Paul Biya se sent directement concerné par ce terrorisme décidé à détruire les États normalement constitués au nom de l'islam radical. Là encore, les intérêts des occidentaux dans la sous-région (Guinée Équatoriale, Gabon, est du Nigéria, Tchad et dans une moindre mesure la république centrafricaine) augmentent la pression extérieure sur un président qui, autrement, se repose aujourd'hui d'avoir mené tous les combats nécessaires pour sauver son régime, y compris de la démocratie électorale. Comment Paul Biya a-t-il géré la pénétration dans la

---

<sup>336</sup> Sur les processus de libéralisation à l'africaine, voir Hibou, Béatrice. *L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*. KARTHALA Editions, 1996.

<sup>337</sup> Lendja Ngnemzué, Ange Bergson. "Fondement et instrumentalisation de la crise politique et axiologique de l'État camerounais." *Journal des anthropologues* 118-19 (2009), p.279-304.

démocratie électorale pour être aujourd'hui (2014) si sûr de lui, convaincu d'avoir neutralisé toute adversité et d'avoir plombé légalement et politiquement l'ascension de tout nouvel entrepreneur politique, autre que lui, au sommet de l'État ?

## **II.2. Machiavélisme et pluralisation du champ social**

Même si on assiste à une « contestation permanente de la régularité des élections (...) le vote constitue encore un site d'analyse significatif car la mutation politique au Cameroun est une conjoncture de crise de légitimité du pouvoir qui marque la fin du monopole politique »<sup>338</sup>. De ce point de vue, si l'article 3 de la Constitution du 2 juin 1973 institue le multipartisme, la loi no 90/056/ du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques est une véritable rupture qui fait basculer du monolithisme politique à un pluralisme actif qui troubla quelque peu le jeu du pouvoir. En même temps, les politologues ont analysé l'évolution de ce pluralisme partisan légalisé depuis 1990 comme un processus ayant conduit à la restauration autoritaire<sup>339</sup> et au développement du vote communautaire<sup>340</sup>.

Cette restauration et ce développement sont d'autant plus préoccupants que, passé 84 ans (il est né le 13 février 1933), Paul Biya n'a pas laissé émerger et consolider une figure de « dauphin », la plupart de ses proches collaborateurs, autrefois pressentis pour le rôle, étant en prison ou en cours de libération. L'histoire politique de la pénétration des compétitions politiques libérales au Cameroun est très directement associée à la pérestroïka gorbatchévienne, qui provoqua une série de disparitions politiques de présidents autocratiques à l'est, le cas le plus emblématique étant celui de Nicolas Ceucescu fusillé publiquement avec son épouse par les forces progressistes issues de la société civile agissante. Plusieurs dictateurs africains se sont vu dans le miroir de cette tragédie, et ce d'autant plus que le discours sur la nécessité de démocratiser en Afrique sub-saharienne prononcé le 20 juin 1990 par François Mitterrand lors du sommet France-

---

<sup>338</sup> Menthong, Hélène-Laure. "Vote et Communautarisme au Cameroun: "un Vote de Coeur, de Sang et de Raison".", *op.cit.*, p.40.

<sup>339</sup> Voir par exemple Luc Sindjoun, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) », *L'Afrique politique*, Paris, Karthala, 1994, pp. 143-145.

<sup>340</sup> Menthong, Hélène-Laure. « Vote et Communautarisme... », *op.cit.* ;

Afrique à La Baule (en France) signifiait clairement qu'en cas de soulèvements populaires pour absence de cette démocratie, ces autocrates étaient privés du soutien légendaire et jusque-là presque inconditionnel de la France. Le discours de La Baule rompait une tradition politique : celle d'une France très portée dans les années 1960-1980 vers la stabilité des pays africains, dont les dirigeants pouvaient museler leurs populations sans gêne et sans risque de répression de la part de Paris. D'ailleurs, Jacques Chirac n'avait-il pas publiquement prétendu que les Africains n'étaient pas mûrs pour la démocratie ? Enfin, le conditionnement mitterrandien de l'aide française de la coopération à la démocratisation était un risque sérieux pour la trésorerie de ces États africains autoritaires : ce sont les fonds de la coopération française qui finançaient l'essentiel des programmes éducatifs, culturels et militaires de ces jeunes États subsahariens. Ainsi abandonnés à leur propre sort, les chefs d'États africains se sont mis à la démocratie électorale bien malgré eux. L'analyse du cas Biya ici menée montrera que cette conversion forcée à la démocratie électorale et à la liberté d'expression s'est faite sans renoncer à l'imagination néo-patrimoniale qui structurait la pratique indigène du pouvoir. On en vient à la construction d'une « démocratie passive »<sup>341</sup> et sans relief. Dans cette perspective, comment Paul Biya a-t-il réussi à digérer le projet de démocratisation, pour finalement imposer sa figure tutélaire sur la société et les institutions au Cameroun, exactement comme Ahidjo l'avait fait au temps de l'ultra-présidentialisation du régime néo-patrimonial dans les années 1960 ?

Répondre à cette question invite à comprendre, par une analyse des processus de bureaucratisation et de dépolitisation du projet démocratique, comment fonctionne le machiavélisme biyaen, conservateur et tacticien, à l'heure de la pluralisation des entrepreneurs à l'intérieur du champ politique et plus encore à l'heure de la démocratie électorale. Plusieurs ressources sont, en effet, mobilisées à l'échelle bureaucratique pour mettre en place une démocratie de façade en lieu et place de la démocratie substantielle que le discours de La Baule et la pression de la société civile engagée exigeaient de la part du président. Si l'analyse s'attarde sur les moments et les aspects décisifs de l'approche tacticienne de cette pluralisation par Paul Biya depuis la promulgation de la

---

<sup>341</sup> Le concept est de Luc Sindjoun, qui le développe dans Sindjoun, Luc. "La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun: La construction de la démocratisation passive." *Africa Development* 19.2 (1994): 21-69.

loi cadre du 19 décembre 1990 qui restaure la liberté d'expression et d'association au Cameroun, on doit évoquer plusieurs actions entreprises par les nouveaux entrepreneurs politiques candidats à la représentation sociale, et la société civile naissante, à travers les prises de parole des leaders improvisés et parfois sans réel passé d'activistes.

On assiste à ce que le politologue Luc Sindjoun nomme la « pluralisation du champ social ». Pour lui, « Le champ social, concept permettant d'éviter l'illusion de la société civile indépendante et vierge de toute souillure politique, renvoie au champ de relations entre acteurs mus par des logiques multiples dépassant l'aspect politique. Il se distingue sur le plan analytique du champ politique qui a la prétention de l'assujettir et il intègre les dimensions religieuses, économique, culturelle, etc. Le champ social camerounais, entendu comme système de relations concurrentielles et complémentaires entre acteurs et groupes pour exister et se faire reconnaître, est travaillé par la dialectique de l'ordre conservateur et du désordre inventif ».<sup>342</sup> Confortant cette définition, on peut observer dès 1990 une coalition prosaïque, inédite et en même temps improbable d'intellectuels, de journalistes, de politiciens, d'hommes d'affaires, de syndicalistes et d'avocats qui cherchent à obtenir de Paul Biya soit un départ immédiat, ou tout au moins une libéralisation totale de l'ordre politique.

Ce que Sindjoun nomme du concept de « désordre inventif », c'est bien cette incapacité qu'a eu le gouvernement au début de la transition démocratique de maintenir l'ordre et le monopole sur l'orientation de la vie et l'organisation de la prise de parole en tant que catégorie hégémonique. Si bien que cette pluralisation du champ social signifie qu'il existe désormais un *extérieur irréductible* à l'autorité néo-patrimoniale dont les capacités à dire et à se faire obéir s'amenuisent chaque jour davantage. Les opposants camerounais ont montré une volonté de ne plus obéir à « l'ordre qui vient d'en haut », à contester le régime néo-patrimonial qui ne profite qu'à quelques-uns, au risque de faire disparaître le pouvoir sous l'action des forces centrifuges. Ce renversement inhabituel est consacré par une désacralisation de l'image du président et des gouvernants, tous tournés en dérision par ces nouveaux entrepreneurs indociles. Si bien que ce qu'il est convenu d'appeler l'« opinion publique critique », écrit Sindjoun, « a été obtenue par la stratégie de la

---

<sup>342</sup> Luc Sindjoun, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État » in *Afriquepolitique*, juin 1996, p.57-67, p.59 pour la citation.

dénonciation des scandales, des mises en cause toujours personnalisées et par la caricature appuyée des gouvernants affublés de sobriquets. Les acteurs de la domination politique sont tournés ainsi en dérision : "l'homme lion" désigne le président Paul Biya, "Odontol" l'ex-Premier ministre Sadou Hayatou, "Papa Taro" le Premier ministre Achidi Achu, etc. Par ailleurs les "affaires" font florès : terrain de golf présidentiel à Mvomeka, "pillage" par le couple présidentiel de la Société camerounaise de banque, etc. [...]. Les émissions des médias audiovisuels telles que *l'expression directe des partis politiques et lignes ouvertes* participent du même registre interpellatif »<sup>343</sup>.

Plusieurs autres sites de confrontation entre pouvoir et société peuvent être signalés dès le premier trimestre de l'année 1990. Le procès Me Yondo Black, du nom de l'ancien bâtonnier jugé entre février et avril 1990 pour tentative de création illégale de parti politique, la marche inaugurale et non autorisée du Social Democratic Front (SDF) le 26 mai 1990 à Bamenda, et qui s'acheva dans un bain de sang (6 morts par balles de policiers), les luttes violentes entre étudiants en factions ou avec la police sur le campus et dans les cités estudiantines pour plus de protection sociale et de liberté d'expression à l'université, etc.

Dans le même temps, par opportunisme ou par conviction, des mouvements thuriféraires poussaient un peu partout dans le pays et surtout chez les élites et autres profiteurs de la redistribution néo-patrimoniale. La prolifération de ces mouvements qui encensaient l'« homme du renouveau » visait clairement à sauver le régime de Paul Biya qui risquait sa survie sous la pression des entrepreneurs concurrents organisés et extrêmement déterminés. L'une des poches de consensus au sein de ces groupes hétéroclites qui, au nom de la démocratisation, voulaient la tête et la place du président de la république, fut la demande d'une « conférence nationale souveraine » (CNS)<sup>344</sup>. Cette réunion publique générale censée refonder le contrat social en définissant les responsabilités des gouvernants dans les meurtres, les abus de positions dominantes, la corruption et autres atteintes à la fortune publique a coûté leur place à plusieurs chefs d'État (Matthieu Kérékou au Bénin, Sassou N'guesso au Congo) et fragilisé beaucoup d'autres

---

<sup>343</sup> Luc Sindjoun, *idem*.

<sup>344</sup> Sur les Conférences nationales africaines, voir Boulaga, Fabien Eboussi. *Les conférences nationales en Afrique noire: une affaire à suivre*. KARTHALA Editions, 2009.

(Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, Mobutu Sesse Seko au Congo ex-Zaïre, etc.).

Mais Paul Biya fit une exploitation tacticienne et instrumentale de cette tripartite. L'une des clauses principales de la rencontre tripartite était, en effet, l'organisation d'une nouvelle réunion des participants pour statuer sur le calendrier électoral de la transition. Cela signifiait concrètement que le gouvernement n'était plus maître exclusif du jeu électoral et que les termes et les procédures de la compétition démocratique devaient être coproduits par le pouvoir, la société civile et l'opposition légale. Cet engagement pris par le Premier Ministre n'engagera finalement que lui, Paul Biya ayant décidé de profiter de l'apaisement de la première réunion tripartite pour passer en force et mettre en difficulté l'opposition légale avec sa base, qui ne comprenait déjà pas très bien l'intérêt d'aller négocier avec Paul Biya dans cette réunion tripartite. Dès cet instant, la maîtrise et le contrôle du calendrier électoral au Cameroun après la tripartite peut être considérée comme la clé de la maîtrise de son destin présidentiel par Paul Biya.

En effet, Paul Biya convoqua le corps électoral pour le 02 mars 1992 (élections législatives) et le 11 octobre 1992 (élections présidentielles) sans plus consulter les forces vives et les opposants comme convenu. En passant ainsi en force, Paul Biya imposait sa voie et déstabilisait l'ensemble des forces intermédiaires de la nouvelle arène démocratique camerounaise, les privant d'une tribune nationale et les enfermant dans leurs bases ethno-régionales<sup>345</sup>.

Paul Biya ne voulait pas risquer sa place en se soumettant à un tel exercice et a choisi la stratégie de la manipulation, de l'usure et de la confrontation d'une opposition très socialisée qui paralysa le pays dès le mois d'avril 1991 et pendant six mois au cours de l'opération « villes mortes ». Cette opération consistait à sommer tous les citoyens de rester chez soi du lundi au vendredi, et de ne sortir que le week-end pour se ravitailler en vivres et équipements divers. Au cours du week-end, les déplacements interurbains étaient soumis à l'acquittement d'un impôt sous forme d'achat d'un carton jaune ou rouge auprès des milices de l'opposition qui régulaient la circulation routière. Ce carton était destiné à sanctionner symboliquement Paul Biya comme le sont les joueurs fautifs dans une partie de football. Le tournant de cette confrontation fut le discours du 29 juin 1991

---

<sup>345</sup> Sur ce point, voir Antoine Socpa, *Démocratisation et autochtonie au Cameroun. Trajectoires régionales divergentes*, LIT Verlag Münster, 2003.

devant le Parlement, où Paul Biya affirma que « la Conférence nationale est sans objet pour le Cameroun ». Ce discours radicalisa l'opposition qui entreprit une vague émeutière dans tout le pays. Pour rester maître du jeu, Paul Biya fit convoquer par son Premier Ministre, Sadou Hayatou, une rencontre tripartite entre pouvoir, opposition et société civile, pour mener dans un cadre institutionnel et consultatif des débats sur le calendrier politique et les termes d'une démocratie apaisée. Les principaux acteurs politiques et les leaders d'opinion ont joué le jeu : Samuel Eboua, le président de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) et Ni John Fru Ndi, président (*chairman*) du Social Democratic Front (SDF) firent le déplacement du palais des congrès de Yaoundé. Sadou Hayatou, le Premier Ministre, satisfait, lança du haut de la tribune « le Cameroun, c'est le Cameroun », pour indiquer que pour ce pays épris de paix, la réconciliation est toujours possible.

D'abord, il sacrifiait son Premier Ministre, Sadou Hayatou, dont il entamait la crédibilité auprès des opposants et désorganisait l'agenda de travail. Ce poste, que Paul Biya a lui-même occupé pendant sept ans (1975-1982) était suspendu suite au coup d'État du 06 avril 1984 et n'a été rétabli qu'en avril 1991 suite au retour au pluralisme. En confiant ce poste de deuxième personnalité politique du pouvoir exécutif à une élite du Nord dont était originaire Ahmadou Ahidjo, l'ancien président de la république, Paul Biya semblait rétablir l'axe nord-sud, confirmant la régionalisation néo-patrimoniale du partage du « gâteau national » et calmant par la même occasion le jeu politique dans ce moment survolté marqué par l'irruption et la diffusion du discours ethno-centré, voire ethnocidaire<sup>346</sup>. En même temps, ce passage en force après la première tripartite montrait encore plus clairement la précarité de la fonction du Premier Ministre et réaffirmait le caractère présidentiel du régime. Bien plus, Sadou Hayatou étant du nord, ce passage remettait en question le retour de l'axe nord-sud, que le coup d'État orchestré par les militaires ressortissants du nord l'ayant sérieusement entamé.

Mais ce sont les leaders de l'opposition à Paul Biya qui payèrent le prix fort de ce passage en force, qui les coupait de leurs bases dont les plus radicaux ne leur pardonnaient déjà pas d'être partis en négociation avec les représentants de Paul Biya à la rencontre

---

<sup>346</sup> Sur ce point, voir Antoine Socpa, *Démocratisation et autochtonie au Cameroun, op.cit.* ; Zacharie Ngniman, *La démocratie emballée*, Yaoundé, éditions Clé, 1993, Collectif C3, *Le Cameroun éclaté ? Une anthropologie commentée des revendications ethniques*, Yaoundé, éditions C3.



tripartite. Le calendrier électoral de Paul Biya a divisé ses opposants et discrédité leurs leaders. En effet, ce calendrier fit apparaître ceux qui étaient prêts pour aller affronter le parti au pouvoir dans le cadre fixé par le président, et ceux qui ne reconnaissaient pas de légitimité à ce président de le faire tout seul. Ces derniers choisissaient le boycott pur et simple de ce calendrier pour discréditer les scrutins organisés par Paul Biya. Cette division des opposants passa des lignes de fracture à l'intérieur même des partis et explosa l'unité des plus importants d'entre eux. Ce fut le cas à l'UNDP, où Samuel Eboua, originaire du Moungo dans le sud du pays et à la tête de la délégation de son parti à la rencontre tripartite, perdit la présidence de cette formation au profit des élites du nord qui lui ont refusé toute légitimité dans la représentation et pensaient en faire une machine de la reconquête régionalisée du pouvoir. L'émiettement de l'opposition était ainsi engagé : Samuel Eboua fut contraint de quitter son parti et de drainer ses partisans vers une force politique beaucoup moins percutante. Pour la principale force de l'opposition, le SDF de Ni John Fru Ndi, il était clair qu'assumer le calendrier électoral de Paul Biya était un suicide politique : il perdrait pour ainsi dire le statut d' « opposition radicale », très important pour l'époque. Tout naturellement, ce parti ne participa pas aux législatives du 02 mars 1992, laissant ainsi le champ à l'UNDP, qui obtint 17 sièges lors de ce scrutin, de prendre la place de leader de l'opposition parlementaire et d'interlocuteur privilégié du régime en matière législative. Le calcul du SDF n'a pas été payant : les craintes de fraudes massives se sont avérées fausses, le parti de Paul Biya, le RDPC, n'ayant obtenu qu'une majorité relative et se trouvant obligé de coaliser avec le Mouvement pour la Défense de la République (MDR) de Dakolé Daissala (Six députés) et l'UPC d'Augustin Kodock (cinq députés) pour gouverner. Grâce à cet effort de transparence, le régime de Paul Biya ne fut pas discrédité par la communauté internationale, même s'il ne s'en trouva pas non plus renforcé<sup>347</sup>. Paul Biya bénéficiait d'un répit, et l'opposition de clivages de plus en plus marqués entre les formations institutionnalisées par leur entrée au Parlement et celles qui ne l'étaient pas encore. Sans doute à cause de cette conjoncture directement liée au choix que fit Biya de contourner le débat contradictoire autour du premier calendrier électoral pluralisé, le SDF décida de rentrer dans le jeu institutionnel en présentant la candidature de Ni John Fru Ndi aux élections présidentielles du 11 octobre

---

<sup>347</sup> Sur une présentation de l'ensemble des élections au Cameroun, voir Mack-Kit, Samuel, « Les élections au Cameroun ». *Recherches internationales*, 2007, no 80, p. 23-36.

1992.

Plusieurs observateurs internationaux ont reconnu l'élection de Fru Ndi, mais la commission électorale, où l'opposition était faiblement représentée, et la Cour Suprême, reconnurent les irrégularités mais proclamèrent Paul Biya vainqueur avec 39% des suffrages, recueillis principalement dans les foyers tribaux (Ewondo, Eton et Boulou apparentés aux Beti dont le président est ressortissant), et, on vient de le voir, la région du Nord et de l'extrême nord du pays. L'ouest et le nord-ouest du pays étaient acquis au principal adversaire de Paul Biya, l'anglophone Ni John Fru Ndi originaire du nord-ouest. L'élection présidentielle du 11 octobre 1992 a ainsi révélé la structure d'un vote avant tout sociologique, les candidats les plus importants étant repliés dans les milieux géographiques où vivent les descendants de leurs lignées d'appartenance. On voit donc apparaître la configuration sociologique du vote de cœur : le président de la République règne désormais sur un pays clivé, où les compétitions politiques révèlent la montée du vote affectif<sup>348</sup>.

Par ailleurs, cette victoire étroite des élections présidentielles d'octobre 1992 montre clairement que le président Paul Biya a perdu du terrain. Kees Schilder<sup>349</sup> a mené une enquête de terrain en novembre 1992 sur le déroulement de ces élections présidentielles dans le département du Mayo Kani (région de l'Extrême Nord). Ce travail dévoile que, même étroite, cette victoire n'aurait pas eu lieu n'eût été le concours de plusieurs facteurs qui montrent que le multipartisme, introduit un an plus tôt dans le pays (loi du 19 décembre 1990), n'a pas sonné le glas du monopole de l'ancien parti unique, le Rassemblement Démocratique pour le Peuple Camerounais (RDPC), toujours au pouvoir, sur la structure administrative à l'échelle régionale et nationale. Ce contrôle administratif a en effet influencé le vote en faveur du président Biya à plusieurs niveaux. Multiples formes de fraudes impliquant les agents et la structure administrative ont été répertoriées et les responsables politiques de la campagne présidentielle au sein du RDPC ont procédé à la corruption morale des électeurs en investissant beaucoup d'argent pour « acheter » des voix et/ou mobiliser les chefs de cantons, tandis que l'adversaire principal du RDPC

---

<sup>348</sup> Sindjoun, Luc. *La politique d'affection en Afrique noire: société de parenté, "société d'Etat" et libéralisation politique au Cameroun*. Vol. 2. African Association of Political Science, 1998.

<sup>349</sup> Schilder, Kees. "La démocratie aux champs: les présidentielles d'octobre 1992 au Nord-Cameroun." *Politique africaine* 50 (1993): 115-122.

dans cette circonscription électorale, l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) formé principalement des fidèles de l'ancien président de la République, était d'avance mis en minorité parce que disposant de moins d'argent. Toujours dans ce registre, les propagandistes du parti au pouvoir ont agité la menace d'un retour de l'hégémonie musulmane en cas de non élection de Paul Biya, détournant ainsi l'attention de la crise économique qui sévissait, du fait de la mauvaise gestion des ressources du pays laissées à son successeur par Ahmadou Ahidjo.

Toujours est-il que face à ce résultat plutôt médiocre pour un président sortant, et de surcroît dans une « démocratie passive » où la Cour constitutionnelle est aux ordres du pouvoir politique<sup>350</sup>, les politologues parlent d'un pouvoir archipélagique, confiné dans les contrées ethno-régionales du centre et du sud, fief du président de la république, et peu à l'aise dans les autres régions du pays. La remontée spectaculaire au cours des autres élections se fait grâce à une corruption des élites politiques de l'opposition, capturées dans le giron présidentiel parce que fatiguées d'une lutte contre un même président décidément inamovible et régnant de manière monolithique sur le pays en dépit de la législation libérale. Cette remontée, qui ne consacre pas un gain de légitimité présidentielle, est largement due aussi à l'absence de renouvellement des élites de l'opposition, la plupart ayant reproduit à l'intérieur de leurs partis les pratiques révérencielles propres au parti unique dans lequel Paul Biya a été formé.

En somme, le contexte de la pluralisation des années 1990 est celui d'une crise du régime néo-patrimonial, sur un double plan structurel et culturel. Sur le plan structurel et contrairement à l'éternité associé au poste de chef de l'État dans le modèle néo-patrimonial, le président de la république est susceptible d'être remplacé par de nouveaux acteurs qui font irruption sur la scène et veulent sa place : ceux-ci sont des anciens collaborateurs ou d'anciens chefs hiérarchiques comme Samuel Eboua, Adamou Ndam Njoya, etc., ou des *outsiders* comme Ni John Fru Ndi. Sur le plan culturel, la montée de l'ethnicité dans les discours et les rapports sociaux, la quête identitaire des groupes supposés hégémoniques ou frustrés a fini par enfermer le débat politique et la pertinence

---

<sup>350</sup> Sindjoun, Luc. "La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun: La construction de la démocratisation passive." *Africa Development* 19.2 (1994): 21-69.

des campagnes et du vote dans des espaces ethno-centrés<sup>351</sup>. Ces replis peuvent aussi être interprétés comme un effet du choix présidentiel de durer, qui a fini par exacerber les sentiments identitaires chez les parents et chez les anti-parents, chaque communauté luttant pour conserver ou conquérir un pouvoir détenu ou non par « un frère ». Tout ceci entame la promesse d'unité nationale et d'égalité qui structure les prises de parole de l'Etat depuis des décennies. Un autre effet culturel et bureaucratique de cette crise d'un pouvoir néo-patrimonial qui dure à l'heure de la démocratie électorale est la normalisation de l'énormité, le président de la république travaillant pour durer et la bureaucratie multipliant des stratégies internes pour rationaliser la corruption et les mécanismes de prédation<sup>352</sup>. Aussi, les manœuvres tacticiennes de Paul Biya n'ont réussi à le faire durer qu'en installant une gérontocratie, entamant sérieusement le vivre-ensemble camerounais et confisquant leurs rêves à des générations condamnées à subir un pouvoir sénile et condamné à la vénalité<sup>353</sup>.

---

<sup>351</sup> Sur ce point, voir Menthong, Hélène-Laure. « Vote et Communautarisme au Cameroun: "un Vote de Coeur, de Sang et de Raison" ». », *Politique africaine* 69 (1998): 40-52.

<sup>352</sup> Voir Bayart, Jean-François, Stephen Ellis, and Béatrice Hibou. *La criminalisation de l'Etat en Afrique*. Bruxelles: Editions Complexe, 1997.

<sup>353</sup> Voir Achille Mbembé, *De la postcolonie*, *op.cit.*

## Chapitre 6 :

### LA CRISE IVOIRIENNE, GBAGBO ET LES DIFFICULTES DU NEO-PATRIMONIALISME EN DEMOCRATIE

---

Il a été montré qu'au Cameroun, des stratégies de maintien ont été développées par Paul Biya depuis le coup d'Etat du 06 avril 1984 : l'entrée en démocratie électorale dès les élections présidentielles pluralistes du 11 octobre 1992 n'offrent finalement qu'une occasion de raffiner certaines méthodes de contrôle du poste présidentiel et du champ politique, grâce notamment à la maîtrise de l'appareil juridico-institutionnel. Ce que ce chapitre final met en lumière, c'est comment la crise ivoirienne et la perte de ces ressources institutionnelles seront à l'origine de l'impossible maintien de Laurent Gbagbo en dépit des nombreuses tactiques de facture néo-patrimoniale qu'il mobilise par ailleurs. En effet, même artificiellement prolongée pour gérer la crise militaro-politique<sup>354</sup> survenue avec le coup d'État du 19 septembre 2002, la mandature de Laurent Gbagbo (2000-2005) est un psychodrame, le président du changement ayant, faute d'adaptation tactique adéquate, de vision et d'unité de l'appareil étatique derrière lui, manqué de moyens opérationnels pour imposer sa figure au sein du champ politique. Face à la multiplication des foyers de tension et des entrepreneurs aux actions centrifuges, le président ivoirien a perdu la main sur les codes électoraux et les nouvelles significations de l'action politique. Progressivement, il a sombré dans la manipulation et la propagande anti-française et anti-nordiste, abusant des méthodes post-houphouétistes de clivage ethnique qu'il vilipendait pourtant dans l'opposition. En désespoir de cause, l'instrumentalisation des institutions de l'État (Cour Constitutionnelle) et la violence policière et militaire disproportionnée et incontrôlée pour se maintenir au pouvoir est un baroud d'honneur. En même temps, cet acte restera comme l'un des moments les plus baroques de la pratique néo-patrimoniale en Afrique subsaharienne : Gbagbo tentait sans succès de politiser à outrance une structure bureaucratique du corps judiciaire et les organes du maintien de l'ordre et de la sécurité publique à des fins privées. Cette attitude était un paradoxe pour celui qui est un pur politicien. Populiste s'étant construit en marge

---

<sup>354</sup> Sur cette crise, voir Francis Akindés, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Conseil pour le Développement de LA, 2004. François Gaulme, « Côte d'Ivoire : la logique des urnes et celle de la violence », *Afrique contemporaine*, 196 (2000), 99-109.

de toute participation à une position interne à l'appareil bureaucratique, Laurent Gbagbo est arrivé au pouvoir en étant porté par la foule, contrairement à Paul Biya qui, on l'a vu, est un pur produit de la bureaucratie d'Etat et de la force du décret d'Ahidjo. Le profil de tribun et de tacticien qu'on reconnaît à Laurent Gbagbo est sans doute intéressant à analyser d'emblée (première section) pour cerner la construction, l'ascension et les méthodes qui retentissent dans le début de la présidence de cet entrepreneur politique (2000-2002). On pourrait ainsi analyser par suite la tentation néo-patrimoniale de Laurent Gbagbo, président à la tête d'une bureaucratie d'Etat qu'il ne maîtrise pas : c'est un tribun et un politique, pas un « fonctionnaire » comme Paul Biya.

Cette indication n'est pas anodine, du moment où le mode d'accès au pouvoir de Laurent Gbagbo est déjà en soi un élément de la crise durable que traversent les institutions ivoiriennes : le coup d'Etat du 19 septembre 2002 est un moment d'exacerbation de cette crise structurelle de longue durée. Avec ce coup de force, « la situation conjoncturelle reste éminemment volatile et les scénarios de sortie de crise incertains. Car la Côte d'Ivoire, après avoir clairement succombé à la « tentation », s'est bien enfoncée dans l'impasse »<sup>355</sup>. Pour ces analystes, une distribution des rôles dans cette conjoncture volatile ayant conduit à l'impasse est difficile à faire, dès lors que les informations font l'objet d'« instrumentalisations croisées par les différents protagonistes ». Mais dans la série d'« hypothèses en présence », les auteurs retracent l'histoire d'un édifice national miné de l'intérieur, situent les enjeux (ivoirité, prise de pouvoir, ascension des élites militaires frustrées, recomposition de l'échiquier sécuritaire, notamment autour du président, les dégâts de la transition manquée, etc.), les acteurs (les rebelles, Alassane Ouattara, le Burkina de Blaise Compaoré, etc.) et esquissent une cartographie des responsabilités, où la part qui revient à Laurent Gbagbo nous intéresse particulièrement. Pour Banegas et Losch, le coup d'Etat de 2002 pose la question principale du « coût de la tactique retenue en 2000 par Laurent Gbagbo. Il est certes le président élu de la II<sup>ème</sup> République (...) mais il est aussi l'otage d'une légitimité politique contestée du fait des conditions mêmes de son élection au « forceps », avec 62% d'abstention et une opposition décimée (...). Les tensions qui traversent la société

---

<sup>355</sup> Richard Banégas et Bruno Losch, « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », Politique africaine, Vol.87 No3, Karthala 2002, p.139-161, p.140 pour la citation.

ivoirienne sont porteuses de périls qui permettent difficilement de s'accomoder d'un coup électoral »<sup>356</sup>.

En clair, au début de sa présidence en octobre 2000, Laurent Gbagbo est un chef d'Etat précaire, le gouvernement annonçant même avoir déjoué un coup d'Etat seulement trois mois après son entrée en fonction (janvier 2001). L'hypothèse de base ici développée consiste à soutenir que cette précarisation a été accentuée par les choix politiques du nouveau président. Certes, la communication politique s'est officiellement consacrée à renforcer la concorde nationale (organisation d'un forum de réconciliation nationale d'octobre à décembre 2001, avec une prise de parole des quatre principaux leaders politiques : Guéï, Ouattara, Bédié et Gbagbo). Mais le nouveau président n'a pas beaucoup joué la carte de l'unité nationale et du dialogue avec l'ensemble des forces politiques et sociales, entérinant le refus de la candidature d'Alassane Ouattara aux députations de décembre 2001, avec les conséquences politiques qu'on connaît : boycott des législatives par le RDR, poursuite de la stigmatisation des populations du Nord d'où viendra bientôt la rébellion, etc. A notre sens, tout cela suggère de penser quel'effort primordial de Gbagbo, devenuprésident,aurait été de politiser l'Etat, de « tout changer », notamment pour faire profiter au « peuple » (exclus d'hier, tribus lésées sous la baoulisation et autres pauvres compris) des ressources rares dont disposerait encore l'Etat. A l'erreur stratégique du pouvoir qui « a adopté une attitude de confrontation radicale avec les rebelles et leurs « soutiens » supposés, refusant d'engager le dialogue » et s'enfermant dans une « radicalisation ultranationaliste du régime »<sup>357</sup>, nous proposons ici d'ajouter que ce positionnement politique de Laurent Gbagbodoit aussi être compris à partir de sa propre trajectoire présidentielle. Pour nous, en octobre 2000, le « coup électoral » dont parlent Banégas et Losch signifie que les ressources tribuniennes n'ont pas suffi à garantir une prise de pouvoir réussie au président Gbagbo. Au fait de déficit de légitimité ainsi constaté, nous ajouterons qu'une observation *a posteriori* du commandement de ce tribun montre que la virginité d'homme d'Etat a sans doute conduit au peu de maîtrise des logiques technico-bureaucratiques de gouvernement dont Laurent Gbagbo a fait preuve tout au long de sa présidence. Cette situation a surtout conduit à sous-estimer la crise institutionnelle du gouvernement de la société, au profit d'une

---

<sup>356</sup>*Ibid.*, p.150.

<sup>357</sup>*Ibid.*, p.151.

précipitation du nouveau président à prolonger la privatisation de l'Etat au profit de sa clientèle ethno-idéologique : Laurent Gbagbo a mobilisé des registres et des idiomes de contrôle et de redistribution au nom d'une logique de pouvoir qu'aurait approuvée le régime de la première République, au nom de sa vocation néo-patrimonialiste (II). Prolongeant cette hypothèse, on doit ensuite montrer que, contrairement à Paul Biya qui profita de la paix civile, de l'unité territoriale de l'Etat et de la souveraineté nationale pour contrôler le processus électoral par divers mécanismes (maintien du débat entre acteurs et contradicteurs camerounais, distributions des « dons électoraux »<sup>358</sup>, toutes choses qui réduisaient la présence étrangère au rôle politiquement insignifiant d'« observateurs des élections »), Laurent Gbagbo va perdre la main et être poussé vers la sortie par l'internationalisation du contrôle du processus électoral ivoirien provoqué par la crise politique (III). Considérant les élections d'octobre 2010 comme le point origine de la sortie de cette crise, une analyse critique et évaluative de la capacité du modèle néo-patrimonial à résister à la démocratie électorale ou à la transformer dans le contexte africain sera proposée en fin de chapitre (IV).

## I. LE TRIBUN ANTI-BUREAUCRATE

Paul Biya et Laurent Gbagbo sont deux entrepreneurs politiques qui ont tenté de renouveler le néo-patrimonialisme à l'ère de la démocratie électorale. Pourquoi le premier y est parvenu avec un certain succès-en 2015, il est toujours au pouvoir après 33 ans de règne-, et pas le second, qui répond actuellement des abus et forfaits de sa présidence à la Cour pénale de justice de La Haye ? Des réponses à cette question ont déjà été esquissées dans le cas de Paul Biya, qui, pour maîtriser le calendrier et contrôler les termes de cette entrée en démocratie électorale, a notamment profité de sa position à la tête de l'Etat à l'heure du passage du monopartisme à la pluralisation du champ politique, de la connaissance et du contrôle des différents ressorts de la bureaucratie d'Etat (il est haut-

---

<sup>358</sup> Dans les stratégies de campagne électorale au Cameroun, les dons électoraux sont des cadeaux « offerts dans le but immédiat de convaincre cet électorat potentiel de voter en faveur du parti au pouvoir » (Socpa, Antoine. « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun (Gifts in Cameroonian Election Campaigns). » *Cahiers d'Études africaines* (2000): 91-108).



fonctionnaire depuis 1962 et Premier ministre de 1975 à 1982), de la faiblesse de ses adversaires (en dehors de *l'outsider* John Fru Ndi, tous les adversaires sérieux de Paul Biya sont des anciens collaborateurs dans l'Etat Ahidjo) mais aussi du maintien en interne des termes et des enjeux du débat politique autour de l'élection présidentielle.

S'il est ainsi clair que le style et la conjoncture de vie politiques peuvent expliquer le conservatisme sous une forme néo-patrimoniale à l'ère du libéralisme politique dont la démocratie électorale est la base et la modalité principale de l'expression, on ne peut pas faire l'économie d'une analyse de la contribution du profil politique de Laurent Gbagbo à son ascension et à son incapacité à réunir des provisions pour survivre dans une arène démocratique ivoirienne marquée par des « politiques d'affrontement »<sup>359</sup>. Cette section procède à une telle analyse en montrant comment, contrairement à Paul Biya qui accumula des ressources sous les ailes d'Ahidjo, son parrain et mentor, Laurent Gbagbo s'est politiquement construit, sous Houphouët-Boigny, par la mobilisation des capitaux culturels (formation et militantisme syndical) investis comme ressources antisystème (1). Ce positionnement va le conduire en exil en France, où il sera orphelin de tout soutien crédible au sein de la gauche de gouvernement (2). Si bien que Gbagbo est politiquement un *selfmademan* qui va arriver à la tête de l'Etat aussi bien comme « homme neuf », que comme « candidat du peuple » (3).

### **I.1. Gbagbo, idéologue et tribun anti-Houphouët**

Paul Biya et Laurent Gbagbo sont deux figures politiques de deux générations différentes et situées aux antipodes, l'un étant né le 13 février 1933 et membre de la bureaucratie d'État, et l'autre un politicien professionnel, né le 31 mai 1945 et ayant fait le choix de se construire en dehors et contre le système politique en place dans son pays. En effet, Paul Biya est le pur produit du système bureaucratique d'Ahidjo : il est devenu